

2025 : Visions pour Rhône-Alpes

Novembre 2008

2025 : Visions pour Rhône-Alpes

Rapporteur

M. Bernard POUYET

Président de la section Prospective

Rapport n°2008-11

Novembre 2008



Le CESR en quelques mots...

Le CESR concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Il s'agit d'une assemblée consultative qui émet des **avis** (saisines) et **contributions** (autosaisines). Elle est représentative de la vie économique et sociale de la région.

Expression de la société civile dans toute sa diversité, les propositions du CESR éclairent les choix des décideurs régionaux.

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESR Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à la lettre@rhonealpes.fr
OU
retrouvez les informations sur
le site Internet de la Région Rhône-Alpes : www.rhonealpes.fr

Ce rapport « 2025 : Visions pour Rhône-Alpes »
a donné lieu à un débat sans vote
en séance plénière du CESR Rhône-Alpes du 4 novembre 2008.

Sommaire

Avant-propos	5
Introduction	7
La méthodologie	9
1^{ère} partie : Les scénarios	11
1.1. Scénarios de territoire	13
1.2. Scénarios de contexte	47
1.3. Conclusion : explorer ces pistes pour Rhône-Alpes	61
2^{ème} partie : Les fiches variables	73
3^{ème} partie : Les micro-scénarios	239
4^{ème} partie : Les déclarations des groupes	261

LES MEMBRES DE LA SECTION PROSPECTIVE

Président : M. Bernard POUYET

2^{ème} vice-président du CESR, membre du collège 3

❖ **Personnalités extérieures**

M. Tugrul ATAMER, doyen du corps professoral de l'EM Lyon
M. Michel COTE, directeur du Musée des Confluences
M. Philippe DAVEZIES, médecin - psychologue Lyon I
M. Vincent LE CALONNEC, directeur régional de l'INSEE Rhône-Alpes
M. Philippe MARCEL, président d'Adecco Holding France
M. Jean THERME, directeur du CEA de Grenoble
M. Martin VANIER, professeur à l'Université Joseph Fourier de Grenoble

❖ **Conseillers du CESR**

Membres du collège 1

Mme Sybille DESCLOZEUX
M. Louis FERRY
M. Philippe LESCARBOURA
M. Gérard SEIGLE-VATTE
M. Gilles MAURER

Membres du collège 2

M. Bruno BOUVIER
Mme Marylène CAHOUE
M. Gérard CLEMENT
M. Claude LAURENT
M. Jean VANOYE

Membres du collège 3

M. Jean-Pierre CLAVERANNE
M. Philippe GRILLOT
M. Michel-Louis PROST
M. Bruno ROYER de la BASTIE

Remerciements

Gérard COMBE, délégué général, pour le pilotage et la coordination
Laurent DE PESSEMIER, chargé d'études, pour la direction du projet
Dominique CHABERT, chargé d'études, pour l'ensemble de ses contributions
Elisabeth CHATELAIN, secrétaire, pour l'assistance et la mise en forme
et l'ensemble de l'équipe de la délégation générale

Avant-propos de Bruno LACROIX, président du CESR Rhône-Alpes

En introduisant le rapport de notre section Prospective « 2025 : Visions pour Rhône-Alpes », je souhaite vous faire partager trois sentiments :

- Sentiment d'avoir enfin réalisé le souhait de Paul DOMINJON, qui avait initié un groupe de réflexion prospective et attendait qu'une réelle section prospective se mette en place. Il est venu (pour la dernière fois) assister à notre séance plénière où la décision fut prise, pour nous dire à quel point il s'en réjouissait.
- Sentiment d'avoir donné une dimension nouvelle à cette préoccupation ancienne de notre CESR,
- Sentiment d'assister aujourd'hui à une première qui marquera la vie de notre Assemblée, en intégrant, progressivement, dans l'ensemble de nos travaux, ce regard nouveau.

Vous avez aujourd'hui sous les yeux des visions pour Rhône-Alpes, des récits prospectifs sous la forme de scénarios illustrés par des « historiettes ».

Ce travail est nécessairement perfectible, il est soumis à votre propre vision des futurs possibles pour Rhône-Alpes. Des erreurs, des approximations, il y en a sans doute...des oublis aussi...

Ce document n'est pas un « livrable » clé en mains. Il est le fruit d'une réflexion de la section qui représente aussi la société civile dans sa diversité.

La section poursuit deux objectifs :

- Mener ses propres travaux de prospective
- Diffuser une culture de la prospective au sein du CESR et la faire partager, grâce aux « rencontres de la prospective » mises en place depuis 1 an.

Par nature, le CESR est tourné vers l'avenir. Amenée à éclairer les choix de la Région à travers ses recommandations, il se doit de s'interroger sur les futurs. Avec la section Prospective, il est appelé à se tourner vers les chemins possibles.

Cette première contribution est ambitieuse et modeste à la fois. Elle vise à offrir des visions plausibles pour les Rhônalpins à un horizon qui est au fond, à la fois très loin et très proche : 2025.

17 ans nous séparent de 2025, 17 ans, comme hier, 1991... or, 1991, ce ne doit pas vous sembler si loin... 1991, c'était hier, c'était à la fois la même chose et c'était très différent.

C'était avant la crise de 1993, avant la généralisation du courrier électronique et l'accès au web, avant le renforcement de la mondialisation, avant le 11 septembre et la destruction des twin towers, avant la panne de la construction européenne, avant la coupe du monde de football ou les JO de Pékin, avant la crise des subprime et ses conséquences en cascade, avant la montée du prix du pétrole, et la prise en compte du réchauffement de la planète... tous ces événements qui ont changé notre monde sur le plan économique, social, géopolitique.

Depuis, des choix forts ont été engagés en Rhône-Alpes : poursuite de la décentralisation, soutien aux technologies et à la recherche, création des pôles de compétitivité, mise en place d'une politique volontariste en matière de transport...

A l'aune de ces exemples, pour 2025, nous devons regarder les visages possibles de Rhône-Alpes, explorer des territoires du futur...

- quelles évolutions pour demain ? Quels nouveaux chocs ?
- quelles chances pour Rhône-Alpes ? Quels risques aussi ?

Cette réflexion ambitionne de contribuer à une meilleure compréhension du monde et de notre région, à explorer ce qui peut advenir en Rhône Alpes et ce qui peut être fait, quelles politiques peuvent être engagées, quelles stratégies audacieuses sont à mettre en œuvre.

Ce rapport, c'est aussi une posture nouvelle, pour le CESR qui sera sans doute appelé à développer dans toutes ses productions, une vision prospective. Cette posture d'ensemble, c'est :

- être en position de « vigie » ;
- être en situation d'alerte et d'écoute permanentes ;
- être un acteur de prospective appliquée.

Cette démarche de prospective appliquée n'est pas ésotérique, pas plus qu'elle n'est une prophétie millénariste ou une science des possibles. Elle nous rappelle, presque modestement, que les futurs sont toujours tous possibles, le pire comme le meilleur... mais qu'il est possible d'éviter le pire, dès lors que l'on se donne les moyens d'aller vers le meilleur...

C'est un exercice difficile. La section a bien eu conscience parfois de mutiler ou de réduire la réalité :

- en particulier du fait de la complexité croissante des informations si nombreuses qu'il est difficile de faire ressortir l'essentiel, de la complexité croissante de l'économie, des organisations, des structures... et peut-être parfois des hommes ;
- mais aussi parce qu'il faut prendre en compte des éléments comme : tendances lourdes, signaux faibles, ruptures épistémologiques... Difficile de s'y retrouver... La Prospective, c'est face à cette complexité, face au temps qui s'accélère s'imposer une pause... pour mieux poser les problèmes.

La Prospective, c'est savoir qu'on se trompe car il ne s'agit pas de prévision... mais c'est vouloir anticiper et s'en donner les moyens. « Quand il est urgent, c'est déjà trop tard... ».

C'est mettre en évidence des risques, des menaces et des opportunités pour Rhône-Alpes.

On est meilleur lorsque l'on sait contre qui ou quoi on se bat.

La Prospective, c'est aussi bien entendu, contribuer à envisager des leviers, des politiques, des stratégies. Au moment où l'on parle beaucoup de gouvernance, la prospective peut contribuer à se doter d'un gouvernail... pour une gouvernance. Vous le constaterez, ce sont des points essentiels pour demain : la gouvernance doit être le fait d'hommes et de femmes visionnaires, portant un projet, et rassembleurs.

Après toutes ces considérations, en guise de conclusion, je ne peux que citer Sénèque en disant :

« Il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va »

Introduction de Bernard POUYET, président de la section Prospective et rapporteur

◆ Dans l'exercice de ses missions, le Conseil économique et social régional de Rhône-Alpes est tenu à un véritable devoir de prospective. En effet, l'Assemblée socioprofessionnelle est placée auprès du Conseil régional pour éclairer ses choix et faire bénéficier les élus régionaux d'éléments d'appréciation et d'analyse. Ces derniers arrêtent des décisions, qui rencontrent des préoccupations quotidiennes des citoyens, mais qui également engagent l'avenir, ne serait-ce que parce que les domaines de compétences des Régions, l'aménagement du territoire, les infrastructures, la formation, le développement économique..., ont des effets sur le long terme. Or, le temps long, celui de la réflexion et de la distanciation, c'est précisément ce qui peut manquer aux élus locaux, dont l'action est rythmée par les échéances électorales et dont les décisions ne peuvent pas toujours s'affranchir des pressions de la conjoncture.

Cette capacité à se projeter dans le futur et à repérer les marges de liberté qu'il offre, semble par contre devoir être naturelle pour une instance comme un Conseil économique et social régional. Le CESR possède en effet un certain nombre d'atouts qui le disposent à développer une culture de la prospective. De par sa composition, il représente la société civile dans sa diversité ; de par le mode de désignation de ses membres, il ne doit rien à l'élection ; de par la nature de son expression, il ne joue qu'un rôle consultatif ; enfin, de par les moyens de travail qui lui sont dévolus, il bénéficie d'un réel pouvoir d'étude ou d'expertise.

Malgré ces éléments favorables, le CESR de Rhône-Alpes ne s'est organisé que récemment pour promouvoir une réflexion prospective. Son assemblée plénière a adopté, le 20 mars 2007, à l'unanimité, un rapport appelant à la création d'une « *Section de Prospective* », laquelle a été officiellement instituée par arrêté du Préfet de Région du 27 avril 2007.

La spécificité d'une section, par rapport à une commission du CESR, est de pouvoir compter en son sein, un tiers de personnalités extérieures. Ainsi, la Section de Prospective du CESR de Rhône-Alpes bénéficie du concours de sept personnalités qualifiées, qui siègent avec quinze membres du CESR et renforcent la capacité d'expertise de la Section. Pour autant, la Prospective ne saurait être enfermée dans les travaux d'une seule instance spécialisée. Le CESR souhaite que la culture de la prospective se propage en son sein, imprègne les travaux des neuf commissions et se diffuse auprès de tous ses membres. A cet effet, le CESR organise désormais des « *Rencontres de la Prospective* » qui permettent, quatre fois dans l'année, d'accueillir des personnalités, de grands invités, dont les travaux ou les propos portent à réfléchir aux voies du futur.

◆ La mise en place de la Section Prospective a pratiquement coïncidé dans le temps, avec le lancement par le Conseil régional de la démarche de prospective territoriale « *Rhône-Alpes 21* ». A travers ce chantier de prospective, le Conseil régional entend dégager « *une vision stratégique des avenir possibles pour Rhône-Alpes* » en croisant deux approches. La première, inhérente aujourd'hui à toute proposition territoriale, appelle les Rhônalpins à faire connaître leur point de vue, dans une optique de démocratie participative, à travers la réunion « *d'ateliers citoyens* ». La seconde est plutôt de nature institutionnelle et sollicite les instances représentatives de la société civile organisée, au premier rang desquelles, évidemment, le Conseil économique et social régional.

Pour ce dernier, il ne pouvait être question de ne pas accompagner le Conseil régional en adaptant son calendrier. On ne naît pas prospectiviste, on acquiert progressivement un état d'esprit prospectiviste.

Aussi, le CESR a saisi l'opportunité de ses premiers travaux comme une occasion d'acculturation collective à la pratique de la prospective. Pour reprendre l'expression de Guy Loinger, « *la prospective, ce n'est pas du gros bon sens exacerbé* », elle suppose une rigueur méthodologique, une capacité à s'inscrire dans un horizon de temps long, elle se doit de réfléchir en termes de stratégie. Deux écueils sont également à éviter, celui de la méthode pour la méthode, celui de la rupture avec le réel.

◆ Dans cet esprit, la Section Prospective a opté pour une contribution à Rhône-Alpes 21, sous forme de *visions pour la région à l'horizon de 2025*, en mettant en œuvre la méthode des scénarios contrastés proposée par l'association *Futuribles*.

La Section a d'abord dégagé un *diagnostic dynamique* de la région, sachant en effet que la rétrospective constitue l'assise de toute prospective. Puis elle a recensé des *variables-clés* et a formulé un certain nombre d'*hypothèses*, assemblées à leur tour en *micro-scénarios*.

Enfin, la Section en a extrait aujourd'hui *cinq scénarios* pour Rhône-Alpes.

Ce sont des scénarios *exploratoires*, qui envisagent des futurs possibles pour Rhône-Alpes, qui disent ce qui peut advenir ; ce ne sont aucunement des scénarios normatifs, qui se seraient construits en fonction d'un objectif idéal, préalablement fixé.

Pour un territoire donné, Rhône-Alpes, pour un horizon de temps déterminé, 2025, les visions que propose la Section Prospective n'entendent pas dicter scientifiquement aux décideurs quelles options prendre. Leur ambition est plus modeste : éclairer la route, déceler les tendances lourdes, les incertitudes majeures, les ruptures déterminantes.

A partir de ces scénarios, dont on sait qu'aucun ne saurait se réaliser intégralement, - nous sommes dans le domaine de la prospective, non de la prévision -, la section du CESR propose que s'engagent des débats contradictoires. Chacun des scénarios est discutable et doit être discuté. Il convient d'apprécier leur pertinence ou leur cohérence pour agir sur les leviers susceptibles de rendre réalisable le souhaitable et de peser sur les freins, permettant de conjurer les risques, dont on veut éviter la réalisation.

La prospective n'est pas une science de la gestion mais une discipline de la connaissance, en vue de l'action. C'est cette connaissance que le CESR s'est proposé de réunir au bénéfice de la formation d'une véritable « *intelligence collective* ».

Le résultat est d'abord dû à l'implication de l'ensemble de la Délégation générale du CESR, dont les membres ont notamment rédigé les grandes variables, socle de la construction des scénarios et qui forment autant de synthèses sur les domaines-clés de l'avenir de Rhône-Alpes. C'est parce que ces fiches variables sont exploitables pour toutes réflexions concernant la région, que nous avons choisi de les faire figurer au présent rapport, au même titre que les micro-scénarios qui ont précédé l'élaboration des scénarios globaux.

La mobilisation des membres de la Section, réunis lors de longues et fréquentes journées de travail, mérite enfin d'être soulignée. Au-delà de l'investissement personnel de chacun, s'est formé un véritable esprit prospectif ; chaque membre de la Section a fait preuve d'une attitude prospective, en considérant que la construction de l'avenir supposait une capacité à dépasser les intérêts du présent, dont chacun se trouve porteur. C'était là une condition exigeante mais déterminante « *pour considérer l'avenir, comme nous y invite Gaston Berger, non plus comme une chose déjà décidée et qui, petit à petit se découvrirait à nous, mais comme une chose à faire* ».

La méthodologie

La contribution de la section Prospective vise à élaborer des scénarios exploratoires et prospectifs pour Rhône-Alpes à l'horizon 2025. Pour construire des scénarios territoriaux, globaux et contrastés, la section a été accompagnée par un cabinet expert dans le domaine de la prospective, le groupe Futuribles. François de Jouvenel, chargé d'études, et Véronique Lamblin, directrice des études, ont suivi la section dans sa démarche. La nature de leur intervention a porté sur l'apport méthodologique et l'animation d'une demi-douzaine de séances organisées en journées complètes.

L'ensemble des matériaux relatifs aux travaux de la section a été produit par les membres de la section, avec l'appui de la délégation générale.

La méthode mise en œuvre s'est déroulée en 5 phases dont le contenu est décrit ci-dessous.

- 1. La première phase** (février à avril 2008) a consisté à identifier des variables-clefs pour Rhône-Alpes, des variables de contexte, externes à la région mais qui s'imposent à Rhône-Alpes et des variables internes, dont le caractère est propre à Rhône-Alpes. La section a identifié **30 variables clefs pour la région**.

Les 30 variables retenues sont présentées dans le tableau ci-dessous.

VARIABLES DE CONTEXTE	VARIABLES INTERNES
Variable n°1 - Construction européenne et fait régional	Variable n°10 - Démographie en Rhône-Alpes
Variable n°2 - Diversité culturelle	Variable n°11 - Education, formation, compétences
Variable n°3 - Développement durable et TIC	Variable n°12 - Offre de soins
Variable n°4 - Développement économique	Variable n°13 - Offre de services publics
Variable n°5 - Géopolitique	Variable n°14 - Culture, créativité, rayonnement
Variable n°6 - Disponibilité et accès aux ressources naturelles et matières premières	Variable n°15 - Urbanisme
Variable n°7 - Environnement	Variable n°16 - Environnement en Rhône-Alpes
Variable n°8 - Finance internationale	Variable n°17 - Transports, offre et demande
Variable n°9 - Population mondiale	Variable n°18 - Métropolisation
	Variable n°19 - Foncier
	Variable n°20 - Rapport au travail
	Variable n°21 - Déséquilibres territoriaux
	Variable n°22 - Intégration et immigration
	Variable n°23 - Politique et localisation de l'habitat
	Variable n°24 - Exclusion
	Variable n°25 - Recherche et innovation
	Variable n°26 - Recherche et progrès scientifique
	Variable n°27 - Acceptabilité sociale des sciences et technologies
	Variable n°28 - Evolution du tissu économique
	Variable n°29 - Création et dynamique des activités, filières d'excellence
	Variable n°30 - Gouvernance régionale en Rhône-Alpes

2. **La deuxième phase** (mai-juin 2008) s'est traduite par la rédaction et la validation, pour chacune de ces variables, d'une fiche dite « fiche-variable » comprenant :

- **la définition de la variable**
- **les indicateurs d'évolution de cette variable**
- **la rétrospective d'évolution de la variable depuis 20 ans**
- **3 à 5 hypothèses d'évolution de la variable à l'horizon 2025**

Le contenu détaillé de cette étape est présenté dans **la deuxième partie de la contribution du CESR.**

3. **La troisième phase** (juillet à septembre 2008) a permis le regroupement des variables en sept composantes et la construction de 3 à 5 micro-scénarios par composante, élaborés à partir de la combinaison d'hypothèses validées par la section.

Les composantes sont les suivantes :

- **Contexte international**
- **Contexte européen/national**
- **Organisation du territoire**
- **Cadre de vie**
- **Hommes**
- **Activités**
- **Gouvernance**

Le contenu détaillé de cette étape constitue **la troisième partie de la contribution.**

4. **La quatrième phase** (septembre à octobre 2008) a été la construction à partir, de la combinaison des micro-scénarios élaborés précédemment, **de cinq scénarios globaux du territoire régional et de cinq scénarios de contexte. Il s'agit du résultat final des travaux de la section, présenté dans la première partie du document.**

5. **La cinquième phase** (octobre 2008) a permis d'identifier les enjeux et les leviers permettant la transition entre les scénarios. Elle a également consisté à mesurer le lien, le degré de fragilité et le degré de résistance des scénarios de territoire retenus aux scénarios de contexte.

C'est ce travail qui constitue la conclusion de la première partie du document.

1ère partie : Les scénarios

LES SCENARIOS DE TERRITOIRE

SCÉNARIO 1 : CAP SUR L'INTELLIGENCE ET LA COHÉSION

SCÉNARIO 2 : CHACUN POUR SOI

SCÉNARIO 3 : LE SPECTRE DU DÉCROCHAGE

SCÉNARIO 4 : PARI SUR UN SECTEUR LEADER

SCÉNARIO 5 : L'INDIVIDU SOUVERAIN

SCÉNARIO 1 CAP SUR L'INTELLIGENCE ET LA COHÉSION

Lyon-Confluence, mai 2025

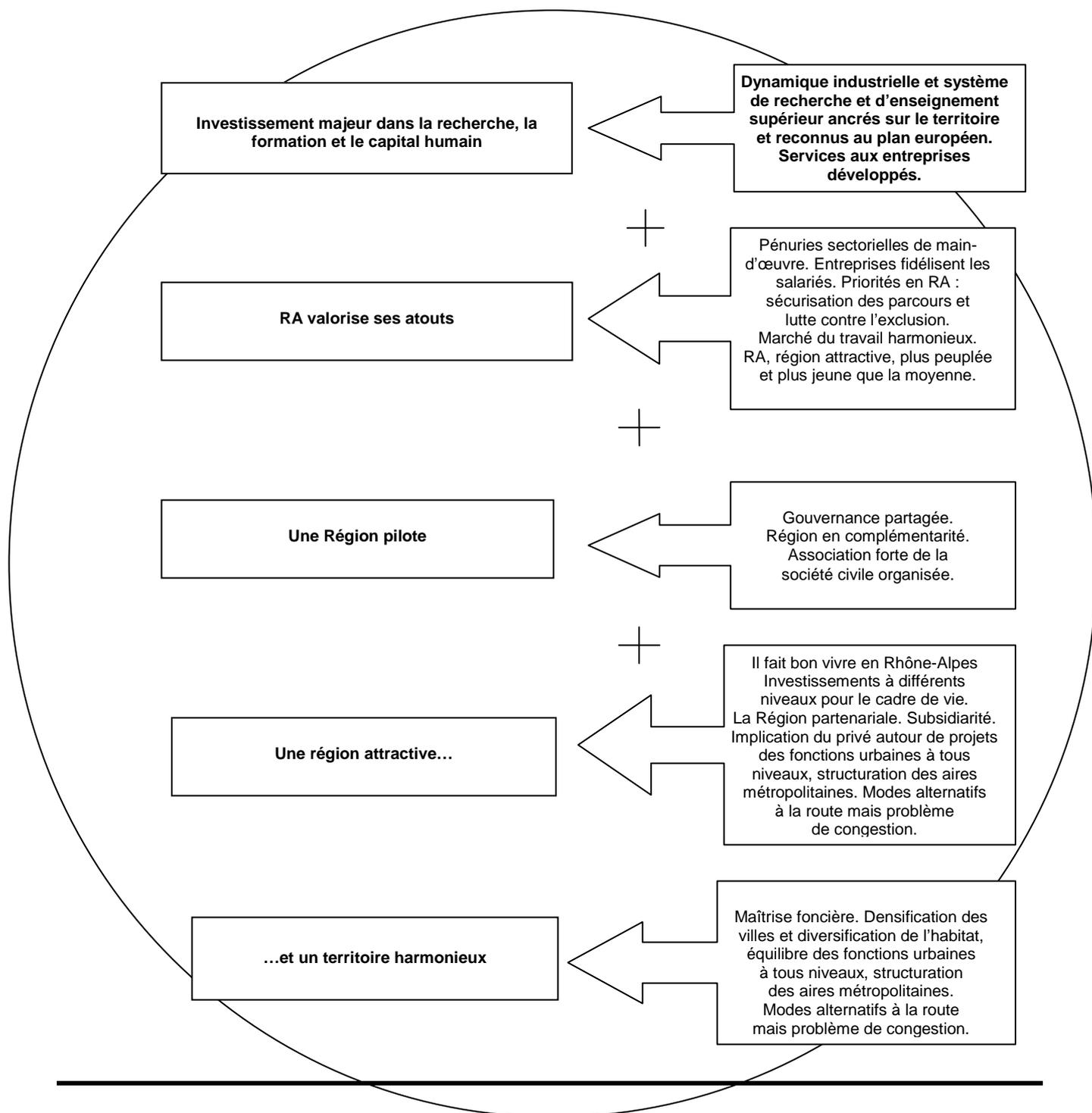
Dans quelques jours, Madame la « gouverneur-présidente » (GP) va quitter son bureau du 5^{ème} étage du siège de la Région, pour intégrer le 25^{ème} niveau de la Tour Bio Végétale récemment construite sur le terrain adjacent. Le quartier Confluence est cité comme le modèle international de développement soutenable. La région Rhône-Alpes est devenue l'égale des états Baltes ou Scandinaves qui sont le fleuron de l'Europe. Cette région métropole, forte de sept millions d'habitants, rayonne sur un large espace économique, grâce à un réseau harmonieux de villes particulièrement complémentaires.

Tous les lundis matin, la GP se dirige vers la salle du Débat où elle va rencontrer les leaders de la société civile et les dirigeants des grandes métropoles, réunis au sein du Grand Conseil, émanation de l'ancien CESER. Une revue hebdomadaire est consacrée à la veille technologique, à la formation et aux parcours professionnels. C'est par cette politique gagnante que Rhône-Alpes a pu se singulariser dans son développement.

La paix sociale, issue d'un dialogue social fructueux, conjuguée à une politique de formation-recherche très performante, a permis à la région de devenir attractive, siège de nombreuses entreprises revenues sur Rhône-Alpes après leurs mésaventures asiatiques.

Chaque lundi, la GP sait qu'elle va devoir faire preuve de calme et de persuasion. Son rôle de chef de file nécessite une gouvernance adaptée à l'écoute des hommes et des territoires. Depuis la dernière crise, la qualité de la gouvernance est une exigence première. Dans les entreprises ou les institutions, la moindre défaillance aux règles est immédiatement sanctionnée. Aujourd'hui, elle craint d'être interpellée sur la trop grande spécialisation du système de santé qui pénalise les territoires.

Voilà pourquoi, malgré la superbe qui sied à la fonction, la GP va devant le Grand Conseil avec une réelle appréhension.



Points clés du scénario

- **Un investissement majeur dans la recherche et l'économie de la connaissance**
- **La Région pilote. Une volonté politique et une puissance régionale**
- **Une adaptation permanente du système de formation à tous les niveaux**
- **Rhône-Alpes valorise ses atouts humains et économiques**
- **La Région partenariale : la subsidiarité est mise en œuvre et le secteur privé s'implique dans les projets.**

Place centrale aux hommes, à la recherche et à la formation

Des éco-systèmes recherche / formation / industrie vivants et performants

Après un long effort, avec persévérance, Rhône-Alpes récolte les fruits d'un **investissement majeur et continu dans le capital humain et l'économie de la connaissance**. Le pari de la connaissance est remporté grâce à une solide structuration du territoire de la recherche, de la formation et de l'industrie. Depuis 15 ans, des choix de recherche et d'innovation forts et tranchés ont été effectués en faveur des « NBIC » (nanotechnologies, biotechnologies, infotechnologies, technologies cognitives). **C'est à l'intersection de ces disciplines que des avancées décisives se sont produites** et sont devenues la tête de pont de la recherche régionale.

Une orientation réticulaire de la recherche a permis de se positionner efficacement face aux ruptures technologiques et de développer des technologies décisives dans le domaine des nanotechnologies, des biotechnologies et de la biomédecine, du calcul avancé et des technologies de l'information ou encore de la neuroscience cognitive.

Des applications majeures ont été réalisées dans plusieurs domaines touchant à l'homme et à sa santé (cellules souches, biomatériaux, robotique médicale, capacités sensorielles et cognitives) aux interfaces hommes-machines ainsi qu'aux relations entre humains (systèmes inter-personnels intelligents et autonomes).

Des pôles d'excellence exclusifs... mais pas « excluants »

La structuration de la recherche, de la formation et de l'industrie autour de pôles d'excellence s'est renforcée en s'appuyant sur le reste du système de formation. Un partenariat solide s'est conforté entre les acteurs des entreprises, de la formation et de la recherche.

Le système éducatif n'est pas seulement tourné vers l'excellence. **La réussite du pari de la formation ne s'est pas faite sur une vision purement « élitiste » de la formation. La formation technique, l'apprentissage, la formation tout au long de la vie ont été privilégiés.**

L'organisation de la recherche et des formations en Rhône-Alpes a su dépasser le cadre des « sections » scientifiques cloisonnées en associant **l'interdisciplinarité et le croisement de compétences**. Un **« éco-système » vivant est en place**, intégrant système de formation, entreprises et laboratoires de recherche. Les pôles de compétitivité sont au cœur de ces éco-systèmes. Les pôles de compétitivité régionaux et les clusters de recherche ou économiques soutenus par la Région Rhône-Alpes sur des thématiques transversales (neurosciences, handicap, vieillissement par exemple) ou par compétences (énergies renouvelables, montagne...) ont eu la capacité de faire vivre ces croisements et ces interactions entre champs disciplinaires différents, entreprises et établissements d'enseignement supérieurs régionaux.

Ces écosystèmes, associant dans un espace intégré, système productif, d'éducation et de recherche, sont dorénavant fortement ancrés dans les territoires. La connaissance est produite par davantage de relations, de décroisement et d'ouverture de l'ensemble des acteurs sur leur environnement. La mobilité entre le monde économique, l'université et la recherche est accentuée par une perméabilité provenant de la multiplication des détachements, des mises à disposition ou disponibilités des cadres de l'industrie, des enseignants-chercheurs et des chercheurs.

L'investissement dans la formation a été une priorité régionale et a pu prendre appui sur un large consensus sur les missions de l'école du primaire au supérieur. La Région a misé sur le développement de l'alternance sous contrat de travail, la valorisation des filières professionnelles, la formation tout au long de la vie et la sécurisation des parcours professionnels. A côté des grandes infrastructures de la connaissance et des grands équipements de la recherche, les voies de formation professionnelle, tant dans le domaine tertiaire qu'industriel, sont considérées comme un atout pour l'économie régionale.

La mise en place de « corridors de la connaissance » a permis d'assurer un continuum à tous les niveaux de la formation : la VAE ainsi que les passerelles entre métiers sont favorisées. L'apprentissage est considéré pleinement comme une voie d'excellence. Les « hôtels à projets » d'enseignement supérieur, fondés sur une mixité disciplinaire,

se sont développés. Ils accueillent des écoles professionnelles, des écoles européennes de formation regroupant plusieurs filières et écoles pour une meilleure visibilité au plan européen) ainsi que des antennes d'écoles et universités non rhônalpines.

Une gouvernance de la formation plus efficace

La gouvernance de la formation s'est simplifiée. La reconnaissance des diplômes délivrés par les universités s'inscrit dans un cadre national et européen. La Région est devenue le niveau pertinent pour la co-habilitation des diplômes en lien avec les besoins des territoires. En prenant appui sur les pôles de compétitivité et les PRES¹, le Schéma de l'enseignement supérieur et de la recherche a permis de créer les conditions de la mise en place d'un système d'enseignement supérieur ancré sur le territoire, en phase avec l'industrie et les services et reconnu au plan européen. Des actions de formation tout au long de la vie permettent des ajustements dans un marché du travail tendu et nécessitant des ajustements permanents.

La ressource humaine est rare, recherchée et valorisée. L'école, le lycée et l'université sont placés au cœur de la société et reconnus comme les **éléments fondateurs de la cohésion sociale**. La prise en compte de la population dans toute sa diversité est devenue une priorité. La complémentarité entre la formation initiale et continue est visible et lisible par l'ensemble des financeurs. La Région a su animer la concertation pour dégager et mettre en œuvre une stratégie régionale partagée et opérationnelle.

Rhône-Alpes a pu valoriser ses atouts

La dynamique des pôles de compétitivité est couronnée de succès. Elle a permis de soutenir l'innovation, principalement dans les PME. L'industrie, la production agricole et les services ont su exploiter cette dynamique pour tisser des liens solides avec les établissements d'enseignement supérieur rhônalpins, eux-mêmes fortement connectés avec les universités européennes.

Des services aux entreprises (conseil, audit, fonctions support) accompagnent cette dynamique.

Le mouvement des délocalisations industrielles s'est fortement ralenti et a fini par s'inverser. Rhône-Alpes attire les investissements directs dans le cadre d'un mouvement de relocalisation globale vers l'Europe. Les universités et grandes écoles ont contribué à l'attractivité du territoire. Au sein des grands réseaux européens d'enseignement supérieur et de recherche, les acteurs régionaux occupent une place majeure. L'existence d'un éco-système de recherche spécialisé dans certains domaines, largement reconnu au plan européen et mondial.

¹ Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur

La Région en position de pilote

Une réforme structurelle majeure, tant de l'Etat que des collectivités locales, a été engagée. Cette réforme a été couronnée de succès en permettant des avancées significatives sur la coopération et la complémentarité des différents acteurs publics.

La gouvernance est partagée entre collectivités territoriales au sein d'une Conférence des exécutifs qui est devenue un lieu majeur de la décision. La Région assure un rôle de coordination et de chef de file. La décentralisation s'est poursuivie en positionnant la Région en complémentarité des territoires. Une refonte en profondeur de la fiscalité locale a permis à chaque niveau de collectivité de retrouver des marges de manœuvre en matière de recettes. L'échelon régional dispose de larges compétences, avec les attributions non régaliennes de l'Etat en région.

La Région se pose **en complémentarité** : elle crée les conditions permettant de favoriser et de développer le partenariat public-privé. Cette mise en oeuvre réussie de la coopération entre sphère publique et privée a permis aux filières d'excellence de maintenir leur rang.

La Région a misé sur une politique qui accorde **une place de choix à l'environnement**. Elle a fait le choix de soutenir les entreprises régionales ou groupements d'entreprises dans leurs démarches d'éco-innovation au travers d'instruments financiers et économiques.

Un territoire attractif et harmonieux, fort de ses différences

La Région exerce sa compétence dans le respect complet du **principe de subsidiarité**, après la grande réforme institutionnelle de 2012, permettant une coopération entre les acteurs de tous niveaux une articulation des procédures et une lisibilité des décisions. Elle assure en particulier la cohérence de l'aménagement du territoire et notamment la politique foncière. Une politique stratégique et réactive est à l'œuvre grâce à la mise en place d'outils d'observation et d'analyse en temps réel favorisant des décisions rapides avec capacité d'adaptation et d'anticipation.

La Région soutient également le développement de l'économie sociale et solidaire. Des dispositifs spécifiques aux entreprises et aux associations de ce secteur sont proposés.

Une **association forte de la société civile organisée** est en place. Une pratique complémentaire et harmonieuse s'instaure entre la société civile organisée et la participation citoyenne.

Pour accompagner les choix opérés en faveur de la recherche et de l'innovation, la Région s'est impliquée massivement dans la communication sur la politique scientifique. En s'appuyant sur les territoires, **elle a développé une politique de culture scientifique et technique** associant écoles, lycées, universités et monde économique. Cette politique active en faveur de la diffusion de la culture scientifique a permis d'emporter l'adhésion de la société rhônalpine. Les conférences du consensus, assurant le croisement des différentes disciplines, permettent désormais d'appréhender l'homme dans sa globalité et de situer les choix scientifiques et technologiques dans leurs différentes composantes. Un co-pilotage consensuel de la recherche par la société est à l'œuvre.

La politique et la localisation de l'habitat, s'organisent autour des villes, sous l'impulsion d'une politique volontariste des décideurs. La densification et la diversité interne de l'habitat sont les objectifs d'une politique affirmée, interventionniste et incitative.

En terme d'aménagement de l'espace régional, l'orientation est celle d'une organisation de Rhône-Alpes multipolaire hiérarchisée entre les différents niveaux (périphérie/grande agglomération/ville moyenne/bourg-centre), et les principales fonctions urbaines.

On observe une densification des villes et une diversification de l'habitat dans une **région métropole**, fondée sur un réseau de villes et de territoires complémentaires.

Les villes sont connectées et intégrées dans un système urbain mondial. Les grandes agglomérations sont particulièrement tournées vers la recherche et l'enseignement. La priorité est donnée aux projets communs ; les territoires mènent ceux qui leur sont propres.

En matière d'infrastructures et de modes de transport, le choix de privilégier les modes de déplacement alternatifs à la route, à ressources budgétaires constantes, est retenu. Les transports collectifs urbains sont encouragés grâce à un effort public sans précédent et une politique audacieuse et originale sur les parcs-relais. Les modes de déplacement doux poursuivent leur développement ainsi que les véhicules alimentés par des carburants alternatifs aux énergies fossiles. Une gouvernance de qualité est mise en œuvre pour optimiser l'action publique et privée dans le transport interurbain et dans les transports urbains et périurbains. Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'une politique de mobilité durable. Les ressources, en recherche fondamentale et appliquée dans des « clusters », autour des énergies renouvelables, du transport poursuivent leur développement. Un cœur technologique autour de l'énergie, du transport et du développement durable est actif.

La région figure parmi les plus attractives, en France comme en Europe, à la fois en terme d'environnement, de cadre de vie et de **cohésion sociale**. La forte dynamique de Rhône-Alpes « diffuse » au-delà de ses propres territoires. Rhône-Alpes n'est pas fermée sur elle-même. Les échanges économiques, humains et culturels avec les autres régions françaises et européennes sont nombreux.

La Région a contribué à la relance d'une coopération inter-régionale et transfrontalière forte. Au plan international, la mise en place de l'Eurorégion, avec une gouvernance propre, s'est accompagnée du renforcement des relations avec certaines régions leaders en Europe ; la coopération décentralisée s'est développée avec d'autres régions du globe.

En matière d'environnement, les ménages et les entreprises sont investis dans une démarche éco-citoyenne. Les territoires sont contrôlés en permanence par des réseaux de capteurs intelligents et des dispositifs de géo-localisation permettant de détecter des problèmes environnementaux (pics de pollution, dégradation de la qualité de la nappe phréatique...) ou climatiques.

Les réseaux sont omniprésents (réseaux filaires et/ou sans fils) et s'organisent par cercles concentriques : réseaux de proximité (autour de l'individu, d'un objet...), réseaux locaux (maison, immeuble), réseaux de campus, de quartier, réseaux étendus... Ils véhiculent tous les contenus (voix, image, visiophonie, multimédia, télévision...) selon un mode à haut débit généralisé.

Rhône-Alpes reste une région plus peuplée que la moyenne, relativement jeune, avec un solde migratoire positif, malgré le vieillissement relatif de la population. La part des personnes dépendantes augmente mais les services adaptés se mettent en place rapidement. De nouveaux besoins collectifs nécessitant une maîtrise publique émergent, dans un contexte de décentralisation accrue. Les modalités de délivrance du service sont modifiées dans le seul souci d'en optimiser la qualité et la gestion (partenariat public-privé, délégation de service public, concession...).

Depuis plusieurs années, les diverses conférences et missions sur l'exclusion ont été fédérées par la Région autour d'un **Pacte régional sur l'exclusion** regroupant tous les intervenants, en capacité de répondre à toutes les situations.

L'offre de soins a poursuivi son mouvement de recomposition et de concentration. L'offre hospitalière évolue vers une offre organisée dans une graduation cohérente et lisible, alliant rationalisation autour de plateaux techniques performants « au centre » (souvent partagés entre plusieurs établissements) et de services « généralistes » de proximité qui restent déconcentrés.

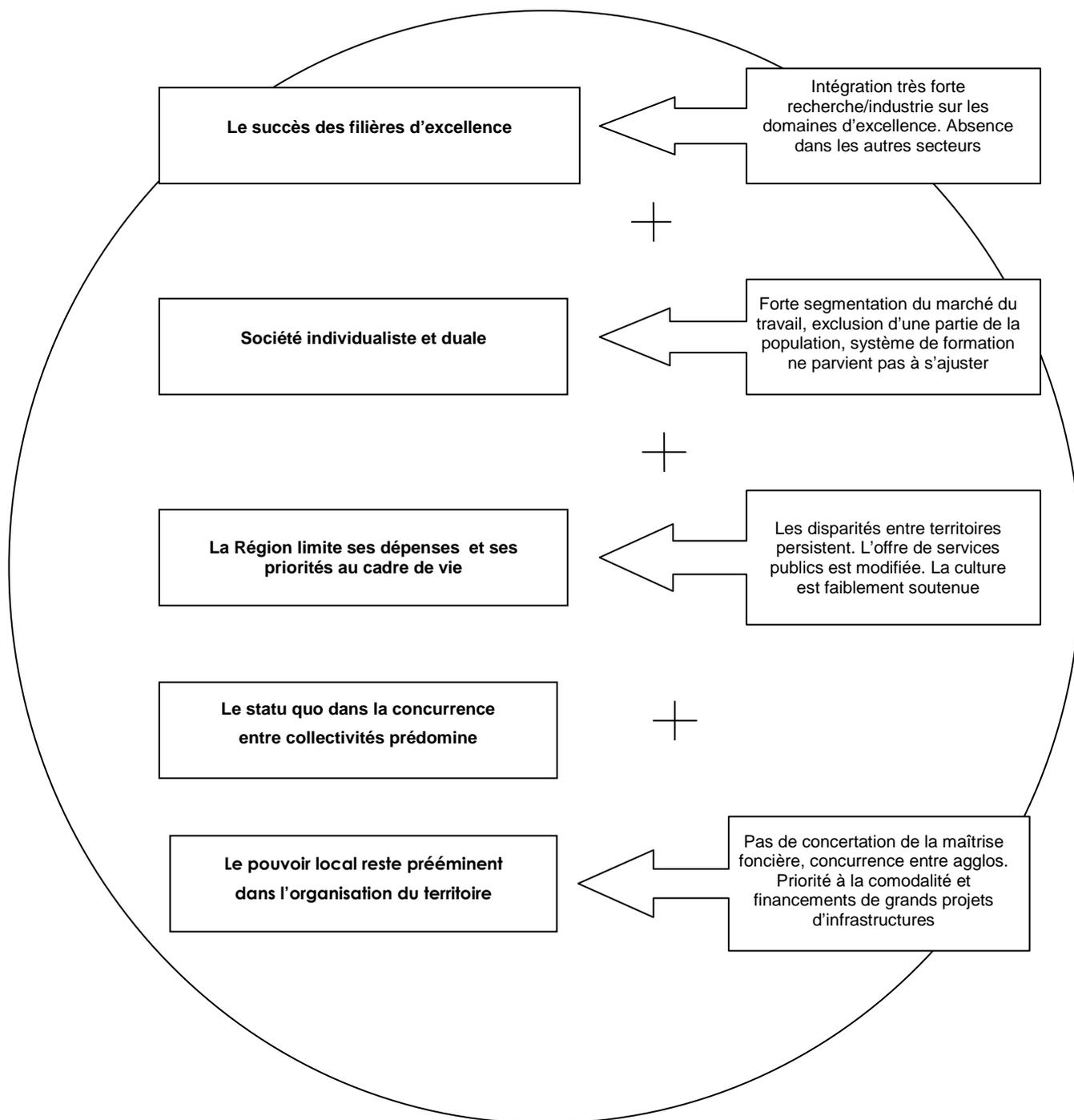
L'**attractivité culturelle** de la région est importante et s'inscrit dans le cadre d'une politique active des milieux publics et d'un engagement du secteur privé. Rhône-Alpes est parvenue à construire et à faire vivre une réalité culturelle autour des industries culturelles, du patrimoine et du spectacle vivant, dans le respect de sa diversité culturelle. Rhône-Alpes, dans tous ses territoires, est perçue comme une région de référence pour l'exploration de nouvelles voies de création et de diffusion.

Sur son vélo électrique, Paul peste, une nouvelle fois, à propos du climat. Les chutes de neige incessantes lui font regretter le temps où son grand-père, commerçant dans la Maurienne, craignant le réchauffement climatique, priait pour voir tomber la neige et arriver les skieurs.

Il sait qu'il n'a pas de raisons objectives de se lamenter. Après de brillantes études, selon l'expression consacrée, son Ph. D de Bio nano en poche, il a intégré l'équipe de développement du CEA-Métrieux au Techno Centre des environs de Grenoble.

C'est un bonheur pour lui d'avoir pu se loger dans le village-résidence, à accès contrôlés, que lui a proposé son employeur. Paul a ainsi la fierté de protéger sa famille de la violence extérieure, générée par un sous-emploi persistant dans des banlieues en constante paupérisation.

Comme son entreprise, il est profondément engagé dans la préservation de l'environnement et la protection de la biodiversité. Il est fier de sa maison bioclimatique. Il sourit intérieurement en se disant qu'il peut bien supporter quelques flocons, bénis par ses aïeux



Points clés du scénario

- **Le succès des filières d'excellence**
- **Une société individualiste et duale**
- **La Région limite ses dépenses et ses priorités au cadre de vie et les disparités territoriales persistent**
- **Le statu quo et la concurrence entre collectivités prédominent**
- **Le pouvoir local garde sa prééminence dans l'organisation du territoire.**

Le succès des filières d'excellence

Le tissu économique de Rhône-Alpes s'est profondément modifié depuis de nombreuses années. On a assisté à de nombreuses pertes d'emplois dans les secteurs traditionnels du fait d'une grande spécialisation internationale conjuguée à une recherche effrénée de la productivité. Dans le même temps, grâce aux filières d'excellence fortement encouragées par les pouvoirs publics locaux et régionaux, les nouvelles activités industrielles (biotechnologies, nanotechnologies, énergies renouvelables...) et les filières du tertiaire productif, liés à ces secteurs, ont connu un remarquable essor de l'emploi.

Certaines filières issues de la dynamique des pôles de compétitivité sont parvenues à s'imposer au plan mondial. L'industrie traditionnelle a connu de sérieuses difficultés, entraînant la disqualification de certains territoires, par la perte d'activités et de revenus. Le passage d'un type d'économie à un autre se fait progressivement.

Une société individualiste et duale

L'évolution économique a modifié la nature des activités rhônalpines. L'instauration graduelle d'une économie à deux vitesses a entraîné **une forte segmentation du marché du travail**.

Une société individualiste et duale s'est progressivement instaurée en se durcissant au fil des ans, sans que les politiques publiques puissent en enrayer ou corriger les effets.

D'un côté des salariés high-tech et des seniors aisés, de l'autre une main d'œuvre moins qualifiée notamment concentrée sur les services à la personne. Une partie de la population demeure exclue de l'emploi.

La segmentation du marché du travail s'accompagne d'une fragmentation du territoire entre secteurs résidentiels et zones d'activité. Rhône-Alpes reste une région plus peuplée que la moyenne, relativement jeune, malgré le vieillissement constaté de la population. La part des personnes dépendantes augmente inéluctablement.

Les pôles de compétitivité ont concentré la recherche près des lieux d'implantation des filières d'excellence (Lyon, Grenoble principalement) creusant et accentuant les déséquilibres territoriaux. Les pôles d'enseignement supérieur et de recherche se sont spécialisés dans ces domaines pilote. L'articulation entre pôles de recherche en sciences dures et humanités n'a jamais dépassé le stade des intentions louables qui avaient caractérisé en leur temps les opérations Campus.

Une partie des formations relevant du supérieur a quitté Rhône-Alpes pour d'autres régions françaises et à l'étranger. Dans le même temps, les forts mouvements d'opinion, nés dans les années 2000, mettant en cause la science, rendent difficile le développement de nouvelles recherches régionales, surtout dans les métropoles. Une frange de la population est rétive à toute idée de recherche technologique, par crainte de ses conséquences néfastes sur la santé et l'environnement.

Le système éducatif a continué à produire de l'exclusion. Il reste éclaté et piloté par de multiples acteurs dépendants de décisions nationales, la Région n'est pas parvenue à conduire une stratégie. Des réseaux plus ou moins formels de formation, pour certains transnationaux, se sont organisés et échappent aux pouvoirs publics centraux. A l'exception des pôles universitaires les plus dynamiques, le système ne parvient pas à s'ajuster aux besoins. Un développement séparé entre universités de rang international et universités de « deuxième choix » s'est opéré au fil du temps. Le creusement entre pôles d'excellence et « antennes » universitaires n'a cessé de s'accroître. Un développement séparé entre universités de rang international et universités de « deuxième choix » s'est opéré au fil du temps. Le creusement entre pôles d'excellence et « antennes » universitaires n'a cessé de.

La fracture sociale et la fracture numérique se sont aggravées. La gestion de l'exclusion se fait par des politiques opportunistes, sans réel effet d'atténuation. Aucune stratégie ne se dégage à l'échelon régional pour tenter de la résoudre ; la Région prend peu d'initiatives sur ce sujet autres que des échanges ponctuels sous formes de grands forums. Le retrait régulier de l'Etat depuis 30 ans n'est pas comblé par l'échelon régional.

La Région limite ses dépenses et ses priorités au cadre de vie, la disparité des territoires persiste.

Dans un contexte de réduction des dépenses publiques, récurrent depuis la crise financière de 2008, la Région limite **ses priorités au cadre de vie**. Elle a fait des efforts importants pour les adapter en fonction des projets qui émergent des territoires. Elle s'efforce de fédérer l'ensemble des niveaux de collectivités locales et privilégie les acteurs de terrain pour la mise en œuvre de ses politiques territoriales.

Toutefois, les dépenses publiques sont orientées à la baisse. Cette baisse s'accompagne d'un renforcement des charges induites par le transfert de nouvelles compétences de la Région, d'une rationalisation des dépenses locales et d'une remise en cause par l'Europe du service public « à la française ». **L'offre de service se modifie**, soit par restructuration des services publics (lieu, regroupement, service à distance), soit par externalisation.

L'anticipation des mutations économiques a permis d'atténuer les déséquilibres structurels entre les territoires mais pas de les corriger.

Les disparités entre territoires persistent.

Les entreprises poursuivent leurs efforts en faveur de l'environnement mais ne sont pas suivies par toute une partie des ménages, lesquels déjà fortement touchés par l'augmentation des prélèvements obligatoires résultant du Grenelle de l'environnement, ne possédant qu'un pouvoir d'achat limité. Ils n'ont pas suffisamment modifié leur mode de vie. La qualité de vie s'est détériorée surtout pour les plus pauvres, alors que la préoccupation environnementale reste forte chez les plus aisés et que les résultats des mesures prises contre le réchauffement climatique sont visibles.

Depuis 20 ans, l'offre de soins s'est profondément modifiée et la fracture sanitaire est devenue une réalité. Le privé se concentre sur la chirurgie et sur les soins ambulatoires. Il reste au public les urgences, l'infectiologie, la psychiatrie.

Les acteurs régionaux soutiennent très faiblement la culture. La créativité stagne et ne subsiste que par le mécénat apporté par les entreprises soucieuses de leur image et par le fort engagement d'une population souvent retraitée, en recherche d'occupations et d'activités. Le manque de souffle régional en matière culturelle pénalise l'image et l'attractivité de Rhône-Alpes.

Le statu quo dans la concurrence entre collectivités

La gouvernance régionale s'est progressivement éclatée entre de multiples acteurs aux fonctions floues ou jugées comme telles, y compris dans la société civile. La poursuite de la décentralisation s'est faite dans le désordre en n'osant pas supprimer la clause de compétence générale par exemple. Aussi, les concurrences sont vives entre les collectivités également légitimes dans les mêmes domaines de compétence.

Le pouvoir local reste partagé, sans marge de manœuvre entre les différentes collectivités, en raison d'une fiscalité obsolète et inappropriée. Les compétences et les fiscalités restent enchevêtrées et imprécises. La réforme fiscale, toujours annoncée, n'a pas vu le jour. Le budget régional demeure insuffisant pour un pilotage réel de l'économie régionale.

Le pouvoir local garde sa prééminence dans l'organisation du territoire

L'émergence de la démocratie participative informelle entraîne une confusion avec la société civile organisée, ce qui accroît l'éparpillement de structures et trouble l'image. Cela se traduit notamment par **la prééminence du pouvoir local dans l'organisation du territoire**, qui laisse le champ libre aux « baronnies ».

De ce fait, les conflits d'usage des sols subsistent.

L'urbanisme s'est organisé à l'échelle du quartier, voire de l'agglomération. Les trois agglomérations les plus peuplées de la région sont en situation de concurrence et se développent séparément.

La maîtrise foncière est assurée par chacun des acteurs sans concertation.

Une priorité constante est donnée à la co-modalité. Des financements ont donc pu être dégagés pour les grands projets d'infrastructures pour favoriser les échanges et fluidifier la circulation. Cette politique forte des pouvoirs locaux s'inscrit en complément du soutien aux filières d'excellence en vue d'accroître l'attractivité de la région Rhône-Alpes.

SCÉNARIO 3 LE SPECTRE DU DÉCROCHAGE

Assise, été comme hiver, derrière sa fenêtre, Chantal regardait passer le temps. Vers 17 heures, son corps s'éveillait et s'agitait, elle attendait la sortie de l'usine en pensant voir ses anciennes collègues. Seuls quelques jeunes désœuvrés tournaient autour des retraités qui entraient ou sortaient de la médiathèque.

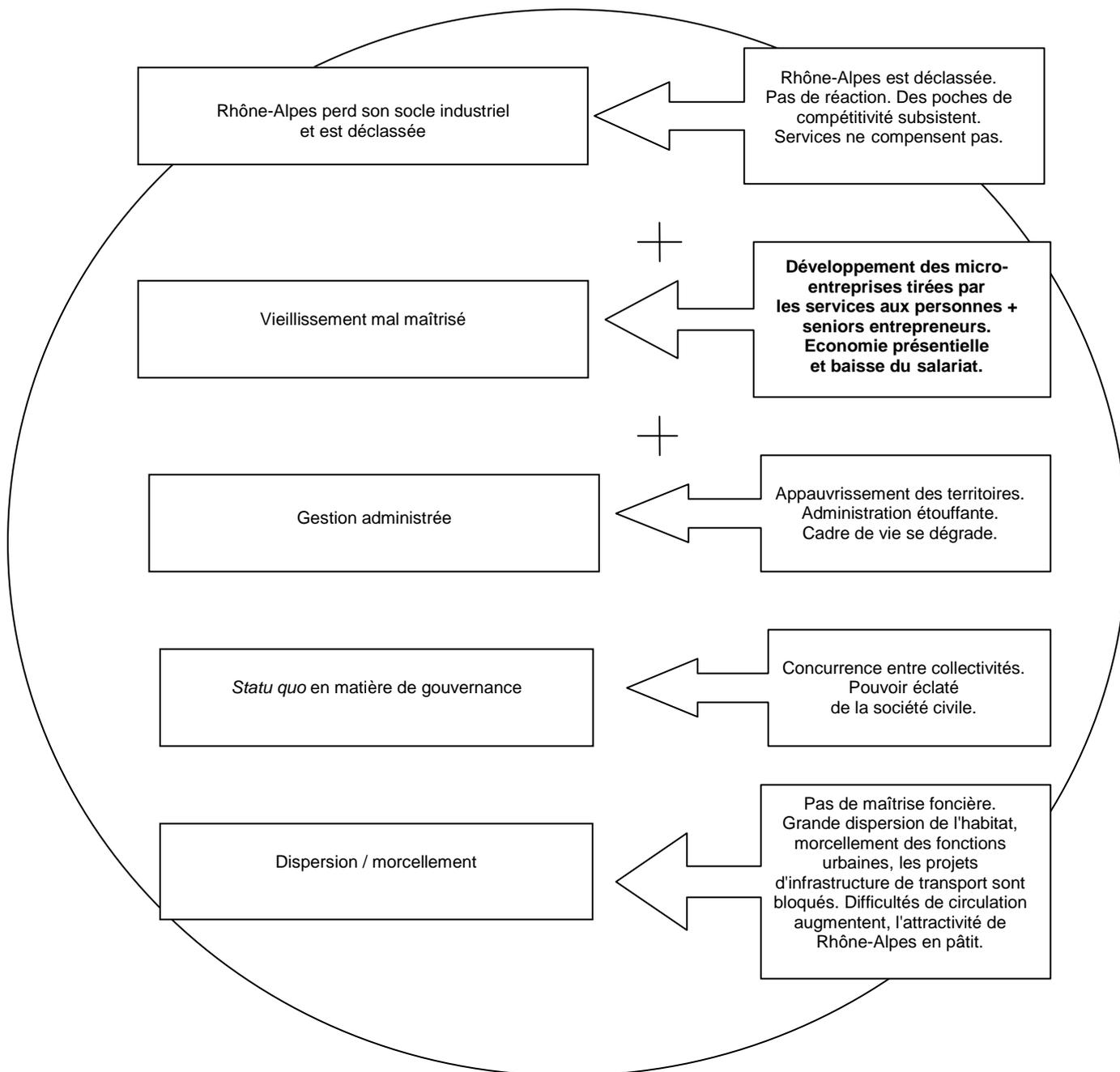
Chantal aimait bien Monsieur de Siffret et sa famille. Ils avaient contribué à la prospérité du Bourg. Elle avait travaillé à leur usine pendant 30 ans. Elle n'arrivait pas à comprendre pourquoi la famille de Siffret avait quitté la vallée, sans avoir transmis la société à un enfant.

Elle avait entendu dire que l'aîné avait monté une usine chez les Chinois.

« Chez les Chinois vous vous rendez compte ! Il en faudrait bien quelques Chinois ici pour repeupler la vallée.

Le maire fait bien ce qu'il peut, mais entre nous, il ne peut pas grand-chose. Avec son adjointe, chargée de "la proximité intergénérationnelle", ils se démènent. Ils s'occupent bien des vieux, ah ça oui ! Ils ont embauché des jeunes restés au pays, qui travaillent dans l'économie présent... quelque chose comme ça ; les services à la personne. La personne, c'est nous les vieux. C'est qu'on est nombreux, mais c'est vite dit "les vieux". Faut distinguer, un senior, c'est autre chose qu'une personne dépendante. Quand même ! Il reste qu'il y en a du monde qui s'occupe de nous et pas que ceux du public, de nos impôts, mais aussi de toutes ces petites entreprises qui nous démarchent au téléphone et sur Internet. Mais tous ces services qui nous transportent au village, qui nous approvisionnent, qui nous coiffent à domicile ou entretiennent nos alarmes coûtent cher. Tout ça, c'est bien mais quand même ; c'était plus sympa de travailler à l'usine, de voir les copains et les copines, que de s'occuper des vieux ; moi je n'aurais pas pu. Tout le monde veut nous rendre service, mais il nous faut des sous... Dans le bourg, il y a plus de petites entreprises qui nous démarchent que de commerçants. Il n'y a même plus de cinéma. Il faut aller loin trop loin pour écouter de la musique, c'est comme pour l'hôpital. Vous savez, ici il est interdit d'être malade. Si ce n'est pas grave, c'est Internet, sinon c'est Lyon. Internet c'est bien, mais moi je préférerais parler avec mes amis, un docteur ou la postière, et puis tout le temps, il faut remplir de la papperasse électronique.

Je préfère regarder dehors... »



Points clés du scénario

- **Essoufflement industriel et échec des structures collaboratives**
- **Un essoufflement industriel et humain, conjugué à une absence de vision stratégique : Rhône-Alpes décroche**
- **Rhône-Alpes subit un déclassé : en matière industrielle, de recherche et de formation. Les pôles n'ont pas convaincu**
- **Développement de micro-entreprises tirées par le service aux personnes**
- **Statu quo dans la concurrence entre collectivités**
- **Multiplis initiatives éparpillées, trop cloisonnées. Beaucoup d'efforts... pour des résultats modestes.**

L'industrie rhônalpine dévisse

Rhône-Alpes a perdu son socle industriel.

Dans certains secteurs, l'industrie a connu un effondrement. Une perte de compétitivité, de mauvais choix industriels, une panne d'innovation, une stratégie publique défaillante sont à l'origine de ce grave revers. Les services aux entreprises, fortement dépendants de la vigueur du socle industriel, n'ont pas été en mesure de prendre le relais. Rhône-Alpes a connu à son tour un déclin industriel, comme jadis d'autres régions.

Les PME régionales sont placées dans une situation accrue de sous-traitance à faible valeur ajoutée. Les délocalisations dans le secteur industriel se poursuivent. La démographie accentue ce phénomène. Le solde migratoire s'est inversé. De nombreuses PME ne parviennent pas à retrouver un repereur. La part de l'activité industrielle recule au profit des emplois dans le secteur résidentiel, en lien avec le vieillissement de la population.

Des « poches de compétitivité » subsistent cependant

Un certain nombre d'initiatives prises en lien avec ces filières industrielles ont permis de maintenir la recherche régionale à un bon niveau mondial. Le système de formation et les pôles de compétitivité ont contribué à épargner certaines entreprises, sans toutefois réussir à entraîner le reste de l'économie. Les pôles de compétitivité restent des îlots de compétences mais ne sont pas parvenus à irriguer le tissu économique dans son ensemble et à faire en sorte que l'économie rhônalpine maintienne son rang. Les pôles de compétitivité n'ont pas convaincu, faute de stratégie industrielle suffisamment lisible et de capacité à mettre les acteurs en posture « collaborative ». L'industrie rhônalpine traditionnelle est déclassée et subit une perte de savoir-faire.

Dans l'ensemble, les universités et grandes écoles n'ont pas réussi à s'entendre pour une mise en œuvre audacieuse et partagée de leurs compétences. La recherche rhônalpine reste éclatée et fragmentée entre un nombre trop important de laboratoires. Faute de cohérence d'ensemble, **les éco-systèmes n'ont jamais véritablement vu le jour** et sont restés à l'état de concepts « désincarnés ».

La recherche rhônalpine recule, y compris dans des domaines historiquement phares. Elle ne figure pas parmi les centres internationaux de référence.

La Région ne parvient pas à mettre en place une politique de recherche efficiente et partagée par tous. Elle peine à organiser la gouvernance du système de recherche et de formation. L'image de la recherche se dégrade dans l'opinion publique, ses effets sont jugés aléatoires et incertains.

En matière de formation, l'évolution du système scolaire et universitaire a abouti à une **« privatisation » partielle de l'éducation**. La concurrence est forte entre établissements. Les pouvoirs publics ont renoncé à organiser l'offre, mais interviennent par le biais de financements aux individus, de fait placés en situation de consommateurs de formation.

La création en nombre de micro-entreprises positionnées sur le service aux personnes notamment et le développement de l'entrepreneuriat chez les seniors, entraînent une diminution relative du salariat. La dynamique de l'emploi est liée fortement à celle créée par les créations d'entreprises. Les conséquences économiques et sociales du vieillissement restent cependant préoccupantes. **Le vieillissement et la dépendance sont en effet mal maîtrisés**. Le nombre de personnes vivant seules augmente ainsi que le nombre de personnes âgées en situation de précarité.

Une gestion administrée de territoires appauvris : peu de croissance et une administration étouffante.

La perte du socle industriel, le vieillissement de la population et l'émigration entretiennent **une gestion de l'existant sans vision et sans projet**. Les élus répondent principalement à la demande immédiate de l'électorat. Les choix ne portent pas sur le développement économique mais sur les services aux habitants. L'économie présente pousse en ce sens. Les horizons temporels des décideurs publics sont courts. Par le passé, ils ont dû répondre à plusieurs reprises à des mouvements sociaux soudains et à de fréquentes manifestations de la violence urbaine.

Le repli économique réduit les marges de manœuvre de l'administration, centrale et régionale, contrainte de répondre aux besoins immédiats. **L'Etat a poursuivi son mouvement de désengagement**, tant en matière de régulation, d'impulsion économique que de correction des inégalités. Il intervient surtout pour « éteindre les feux » dans un contexte budgétaire contraint. La Région n'a plus les moyens de ses ambitions. Elle est acculée à des traitements d'urgence superficiels et n'est pas en capacité d'engager une politique structurelle de fond.

Une gouvernance complexe

La gouvernance régionale s'est progressivement figée et est devenue particulièrement complexe. Elle demeure éclatée entre de multiples acteurs aux fonctions floues ou jugées comme telles.

Le pouvoir local est partagé sans marge de manœuvre entre les différentes collectivités, en raison d'une fiscalité obsolète et inappropriée. Les compétences et les fiscalités sont enchevêtrées et imprécises. La réforme fiscale toujours annoncée n'a pas vu le jour. Le budget régional reste insuffisant pour un pilotage réel de l'économie régionale.

De plus, l'émergence de la démocratie d'opinion entraîne une confusion par rapport à l'expression de la société civile.

L'appauvrissement des territoires est manifeste, la crise atteint la plupart d'entre eux, malgré une politique de solidarité et des actions menées pour voir s'implanter de nouvelles entreprises. Les projets de territoire sont bien construits sur le papier mais non finançables, faute de capacités contributives, compromises par l'absence de soutien à la création de richesses et par un niveau croissant de prélèvements obligatoires.

La Région est dorénavant jugée avec la même sévérité que l'Etat dans sa capacité à administrer les territoires et à mener des politiques efficaces et efficientes... La Région paie le tribut d'une administration perçue comme cloisonnée, peu lisible et amenée à gérer la complexité de sa propre organisation.

De fait, dans un contexte de décentralisation inachevée, l'administration régionale est complexe et lourde. Elle n'a pas suffisamment misé sur l'évaluation, l'analyse stratégique et prospective. Elle est caractérisée par un manque d'anticipation, l'absence de vision globale et une gestion faite de routines et de normes comptables souvent empilées et parfois contradictoires. La Région pilote des dispositifs mais, faute de grands projets, s'engourdit dans un fonctionnement bureaucratique et peu adaptable. Trop souvent, l'absence de vision ne permet pas de s'inscrire dans une logique de projets. Par ailleurs, les changements de cap trop lents à se mettre en œuvre entraînent une déconnexion des cycles entre l'administration régionale et les besoins du terrain.

Les financements des équipements collectifs augmentent, sans maîtrise des coûts de fonctionnement, ce qui conduit à une dégradation des services publics

La gestion de l'environnement se traduit dans une régulation purement administrée au travers d'une réglementation qui étouffe l'initiative, bride la croissance et nuit au développement.

Les structures publiques, trop nombreuses et mal coordonnées, peinent à être efficaces dans ce domaine.

L'offre de soins continue de se dégrader. L'offre hospitalière évolue vers une offre anarchique, sans rationalisation. Outre des différences entre les départements, sa répartition est fortement contrastée entre agglomérations et campagne.

L'offre culturelle est mondiale, la créativité régionale locale a tendance à disparaître, il y a très peu de production spécifique en Rhône-Alpes.

Une urbanisation anarchique

Le morcellement des fonctions urbaines favorise **une ségrégation sociale et spatiale**.

Les agglomérations se développent séparément, aucune n'atteint une taille critique suffisante.

Les projets d'infrastructures de transport d'intérêt national, voire européen, sont bloqués, faute de décisions politiques. Les débats publics et les concertations se succèdent et font ressortir avant tout les intérêts locaux et particuliers. La démocratie d'opinion place en priorité les préoccupations individuelles, sans vision d'ensemble, ce qui entraîne des difficultés de mobilité. Les difficultés de circulation s'accroissent ; l'asphyxie de la métropole est maintenant réelle, l'image de la région en est ternie.

La maîtrise foncière n'est pas une priorité pour les pouvoirs publics et la dispersion des instruments et des politiques reste importante. On constate un manque d'anticipation, une fiscalité inadaptée et des procédures lourdes. Le dialogue entre les acteurs est réduit et favorise peu la recherche d'un consensus.

La lutte contre l'exclusion est certes inscrite dans la loi et fait partie, en principe, des priorités des pouvoirs publics. Pour son traitement, la Région s'appuie sur un socle associatif spécialisé dans la protection des droits fondamentaux. Des disparités territoriales fortes s'accroissent cependant. Les résultats de cette politique sont faibles, compte tenu du sérieux de la situation économique et des difficultés rencontrées par le système éducatif. De plus en plus, des manifestations spontanées se déclenchent certaines prenant un caractère violent, échappant au contrôle des organisations syndicales.

L'opportunité guide la politique foncière et encourage la spéculation. La politique et la localisation de l'habitat sont caractérisées par une grande dispersion. Déterminées par la politique de la demande des ménages, elles s'appuient sur les mécanismes du marché et s'accompagnent d'une faible marge de régulation portant notamment sur la rénovation urbaine, les friches urbaines et le logement social.

La limitation des stationnements et des voies de circulation automobile, et le maintien de prix élevés dans les centres-villes, compliquent la vie des habitants des grandes agglomérations. Dans le même temps, la congestion a freiné la mobilité des citoyens, faute d'investissements suffisants. La ségrégation sociale et spatiale a augmenté sous les contraintes pesant sur le foncier et la mobilité. Hormis l'agglomération genevoise, les agglomérations rhônalpines sont trop faibles pour atteindre une masse critique à l'échelon européen. Les grandes collectivités et les forces vives socioéconomiques coopèrent insuffisamment.

SCÉNARIO 4 PARI SUR UN SECTEUR LEADER

Effervescence dans la salle de rédaction de « Rhône-Alpes Tribune » en ce 15 mai 2025. Il s'agit de boucler la « une » du grand quotidien régional, né de la fusion récente du Progrès et du Dauphiné Libéré. Par la baie vitrée de son bureau, Romain, le rédacteur en chef, regarde distraitement le vaste cordon de lumière venant des Alpes, symbole de la Solared Vallée, plate-forme reconnue mondialement en matière d'éco-énergie.

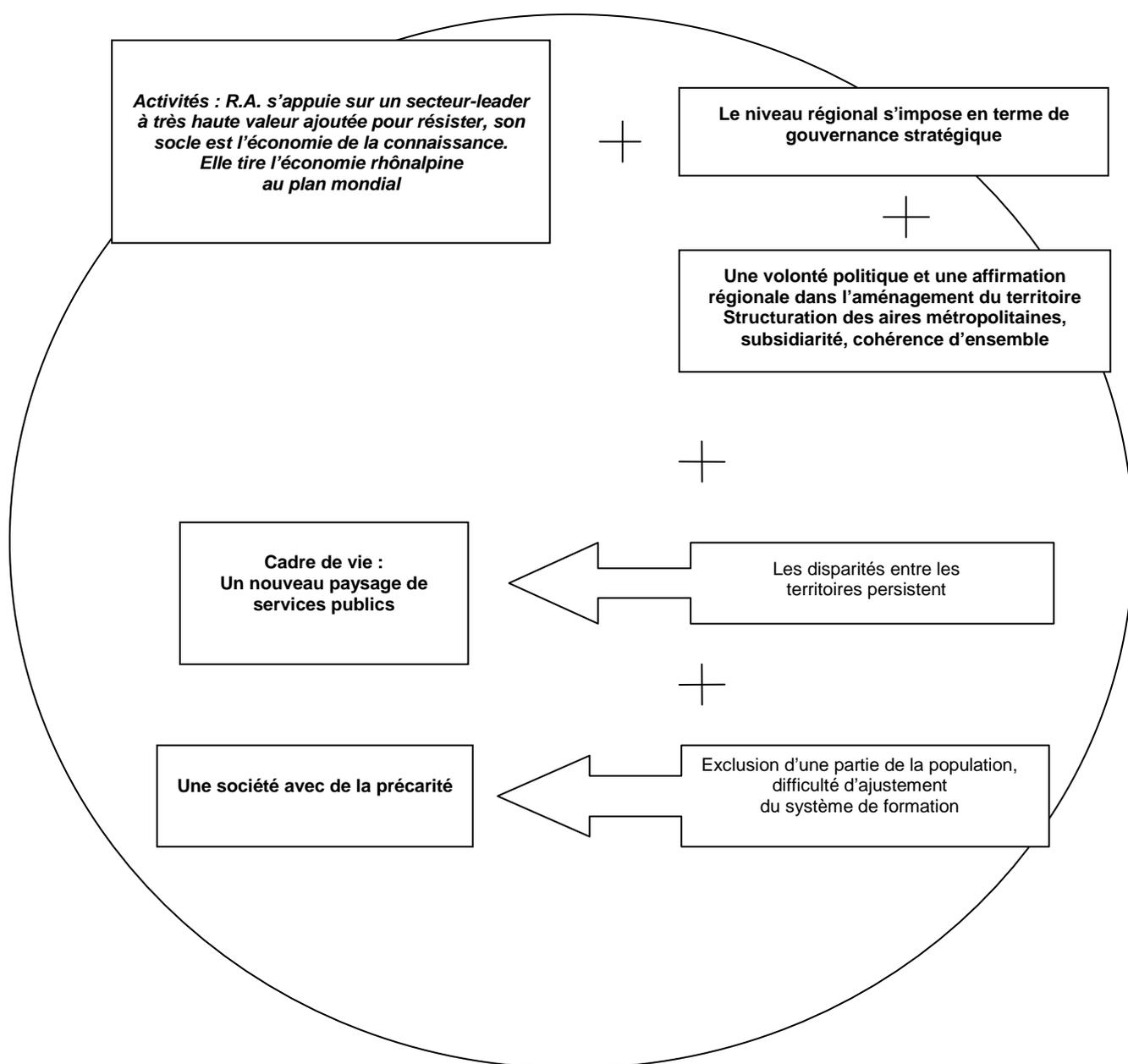
Ce soir, il doit arbitrer entre les sujets d'actualité, toujours aussi nombreux depuis que Rhône-Alpes est devenue une des toutes premières régions d'Europe. Faut-il ouvrir sur le Symposium mondial des électro-bio-nanos, consacré cette année aux nano textiles, dont la communauté scientifique mondiale a préféré confier l'organisation à la métropole urbaine régionale, plutôt qu'à Pondichéry ou à Canton ? Pas moins de 3 000 chercheurs et 1 500 exposants sont attendus dans la région qui a tout misé sur ce secteur. Le symposium sera placé sous le haut patronage du président de Région et du président de la fédération des bio nanos, tous deux comme Romain membres du cercle de prospective stratégique « En avant Rhône-Alpes ». Faut-il plutôt titrer sur le dernier rapport de l'Union européenne qui montre combien Rhône-Alpes est exemplaire dans son soutien à l'innovation et aux grands équipements ?

Autre sujet lourd, la menace de blocage des péages de l'AREA, au cas où une voie d'autoroute ne serait pas réservée de manière permanente aux « Véhicules A4 », c'est-à-dire à ceux pratiquant le co-voiturage intégral ?

Faut-il plutôt titrer sur la quinzième conférence des partenaires sur l'exclusion, organisée par la jeune présidente du CESER, qui appelle solennellement à l'action et insiste sur le fait que face à l'urgence, le temps n'est plus au jeu du mistigri entre l'Etat et la Région ? A la longue, c'est usant...

Mais comme souvent, c'est l'actualité qui imposera la une. Demain, le Champion Major, le FC Séoul rencontrera l'Olympique Rhône-Alpes. Cette épreuve se dispute dorénavant en quatre poules de 10 équipes qui s'affrontent sur 10 jours dans chaque stadium. Retransmise 120 jours par an, elle est suivie par 2 milliards de télénauts. Romain n'est pas dupe et pense « Panem et circenses ». Cela permettra toujours, songe-t-il, à la plus grande partie de la population, vivant précairement de petits boulots, d'afficher une adhésion de surface au système de l'excellence, tout en restant sur le strapontin, ici, au stade, comme dans la vie...

Des choix régionaux tant au plan économique qu'à celui de l'organisation du territoire s'affirment comme les priorités de Rhône-Alpes.



Points clés du scénario

- Un secteur leader tire l'ensemble de l'économie rhônalpine
- Le niveau régional s'impose en terme de gouvernance stratégique
- Une volonté politique et une puissance régionale forte en matière d'organisation du territoire s'affirme
- Cadre de vie : un nouveau paysage des services publics
- Une société avec de la précarité.

Le temps des choix

Le monde a changé depuis la grande crise. Dans un souci de coopération et d'efficacité, les politiques mondiales comme régionales se sont spécialisées après l'instauration d'une instance mondiale de régulation.

La Région Rhône-Alpes a souhaité appuyer son action sur deux piliers, **une politique industrielle qui parie sur un secteur leader** (au croisement des biotechnologies et des nanotechnologies) et **un investissement important sur l'aménagement du territoire** au service de ses choix économiques. Cette priorité relève d'une volonté de renforcer d'abord la compétitivité régionale en affirmant le rôle de la Région.

Un projet fort reposant sur un secteur leader

Le point de départ du projet est la rencontre, en 2010, d'hommes à la fois managers et visionnaires porteurs d'un projet phare pour Rhône-Alpes. Les politiques régionaux ont rapidement adhéré à ce projet et l'ont porté au niveau mondial. Un secteur leader (au croisement des biotechnologies et des nanotechnologies) à forte croissance a été priorisé pour jouer un rôle d'entraînement sur l'ensemble de l'économie rhônalpine.

La compétitivité des secteurs traditionnels et des activités de services s'est appuyée sur le développement d'une économie d'accompagnement, en intégrant parfaitement les nouvelles normes énergétiques et environnementales. Dans un contexte de mondialisation forte et d'exigence de productivité, ce secteur leader joue un rôle de modèle et de curseur de compétitivité pour l'économie rhônalpine.

L'économie résidentielle continue à se développer dans certains territoires sans être soutenue.

Les pôles de compétitivité ont considérablement évolué au regard de leur conception initiale. Des réseaux ont succédé aux pôles. L'industrie de la recherche s'est banalisée et est soumise aux normes du marché. Les universités et grandes écoles rhônalpines sont placées en situation de concurrence exacerbée au plan mondial. Le territoire de la recherche est mondial, la recherche régionale est intégrée à un écosystème mondial au caractère interdisciplinaire fort, dépassant largement le cadre du territoire. L'Etat et la Région mettent davantage de moyens dans les filières technologiques. Les applications de la recherche ont développé l'emploi dans le secteur industriel et le tertiaire productif, contribuant à valoriser son image, devenant à nouveau très consensuelle après une période de doute « sociétal ».

Le niveau régional s'impose en terme de gouvernance stratégique

La Région a mis en œuvre une stratégie habile, **en anticipant sur des domaines de compétences à venir**, en imposant ses choix et ses orientations sur le territoire, et en ne s'arrêtant pas sur le flou de compétences entre les collectivités. Le poids financier et la puissance du niveau régional s'affirment et lui permettent de jouer pleinement son rôle de stratège et de pilote.

L'échelon régional s'impose nettement dans l'organisation des pouvoirs. Il est privilégié dans la conduite des politiques publiques, en étant le premier bénéficiaire des recettes fiscales qui, depuis la réforme de 2012, relèvent totalement de son niveau.

La société civile organisée assure un véritable rôle de contrôle, de proposition et de médiation.

Une volonté politique et une affirmation régionale dans l'aménagement du territoire.

Les choix régionaux dans l'aménagement du territoire ont conduit à accélérer fortement la mise en place de mesures incitatives.

La Région a mis en place une planification souple mais très incitatrice pour conforter et développer son secteur leader. Elle a notamment favorisé tous les aspects de fluidité et de mobilité dans les échanges. Son souci constant est celui de l'excellence et de la compétitivité. Elle a estimé que la structuration des aires métropolitaines sous la forme d'un réseau régional organisé entre les trois plus importantes aires métropolitaines, confortait la mise en œuvre de sa politique. La volonté régionale a été d'exercer sa compétence dans le strict respect du principe de subsidiarité, permettant une coopération entre les acteurs de tous niveaux.

Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, la Région assure la cohérence d'ensemble de la politique d'urbanisme. A titre d'exemple, elle a engagé une politique foncière visant à éviter la pénurie de terrains industriels pour le secteur leader. Elle s'appuie sur des outils d'observations favorisant l'anticipation et permettant des décisions correctives rapides. De même, les décideurs ont choisi une politique volontariste de localisation de l'habitat, organisé autour des villes.

Un nouveau paysage des services publics

La forte influence de l'action de l'Europe sur le périmètre des services publics a conduit l'offre de services à se modifier : soit par restructuration, soit par externalisation. Les choix affirmés par la Région ont naturellement accentué les déséquilibres structurels entre les territoires.

Les acteurs régionaux soutiennent très peu la culture car ils n'en font pas une priorité. Malgré une initiative privée forte et un réel engagement des agglomérations métropolitaines, Rhône-Alpes a perdu, au fil des ans, l'image d'une région créative.

La densification et la diversité de l'habitat sont les objectifs d'une politique interventionniste et incitative.

Rhône-Alpes s'est développée de façon multipolaire dans une hiérarchisation urbaine en cohérence avec les choix économiques. En terme de transports, la priorité a été donnée à une politique de mobilité durable. Les transports collectifs urbains sont encouragés et l'usage de la voiture déconseillé. Les zones à fort développement sont parfaitement desservies en fonction des choix prioritaires d'investissement, les autres territoires se plaignant de la détérioration de leur accessibilité. La mise en service de la ligne ferroviaire à très haute vitesse entre Lyon et Grenoble a cristallisé des réactions fortes d'injustice des autres territoires. Cet énorme investissement, lancé après la mise en service du Lyon-Turin, illustre bien les priorités régionales.

L'effort sur l'aménagement est coûteux. Après une période d'adhésion, les entreprises, en dehors du secteur leader, et les ménages, en dehors des agglomérations, redeviennent rétifs à contribuer à « l'effort régional ».

Pour éviter une trop grande détérioration de l'opinion publique, un nouveau sommet interrégional sur l'environnement est en cours de préparation.

L'offre de soins a été profondément transformée conduisant à une dichotomie sanitaire entre les territoires. La médecine de haute spécialité est totalement concentrée dans les zones très urbanisées. Les structures publiques sur les territoires ne sont que des annexes relais. Les pouvoirs publics locaux les supportent dans des « Maisons de la Santé » associant praticiens privés et secours d'urgences.

Une précarité persistante

Compte tenu de l'accompagnement du secteur leader par l'industrie et les services, le marché du travail a pu absorber une grande partie de la demande d'emploi dans sa plus grande majorité.

Toutefois, il existe une segmentation du marché entre, d'une part salariés high-tech et une main-d'œuvre moins qualifiée, et d'autre part un partage du territoire entre secteurs résidentiels et zones d'activité.

Rhône-Alpes reste une région plus peuplée que la moyenne, relativement jeune, en dépit du vieillissement relatif de la population. La part des personnes dépendantes augmente.

Une partie de la population est en situation de précarité. La Région, en raison de ses choix, ne peut et ne souhaite pas fédérer ou accompagner les autres collectivités ; elle estime que les politiques sociales relèvent du local. La difficulté d'agir, compte tenu de la multiplicité des intervenants dans ce secteur et de la visibilité de son action, l'a conduite à fortement rationaliser ses efforts.

Le système éducatif continue à exclure, il n'a pas su s'ouvrir sur la réalité économique, il reste autocentré et en décalage et ne bénéficie pas d'un réel soutien public. A l'exception des pôles universitaires les plus dynamiques, le système ne parvient pas à s'ajuster aux besoins, la priorité porte totalement sur le secteur leader.

Mars 2025

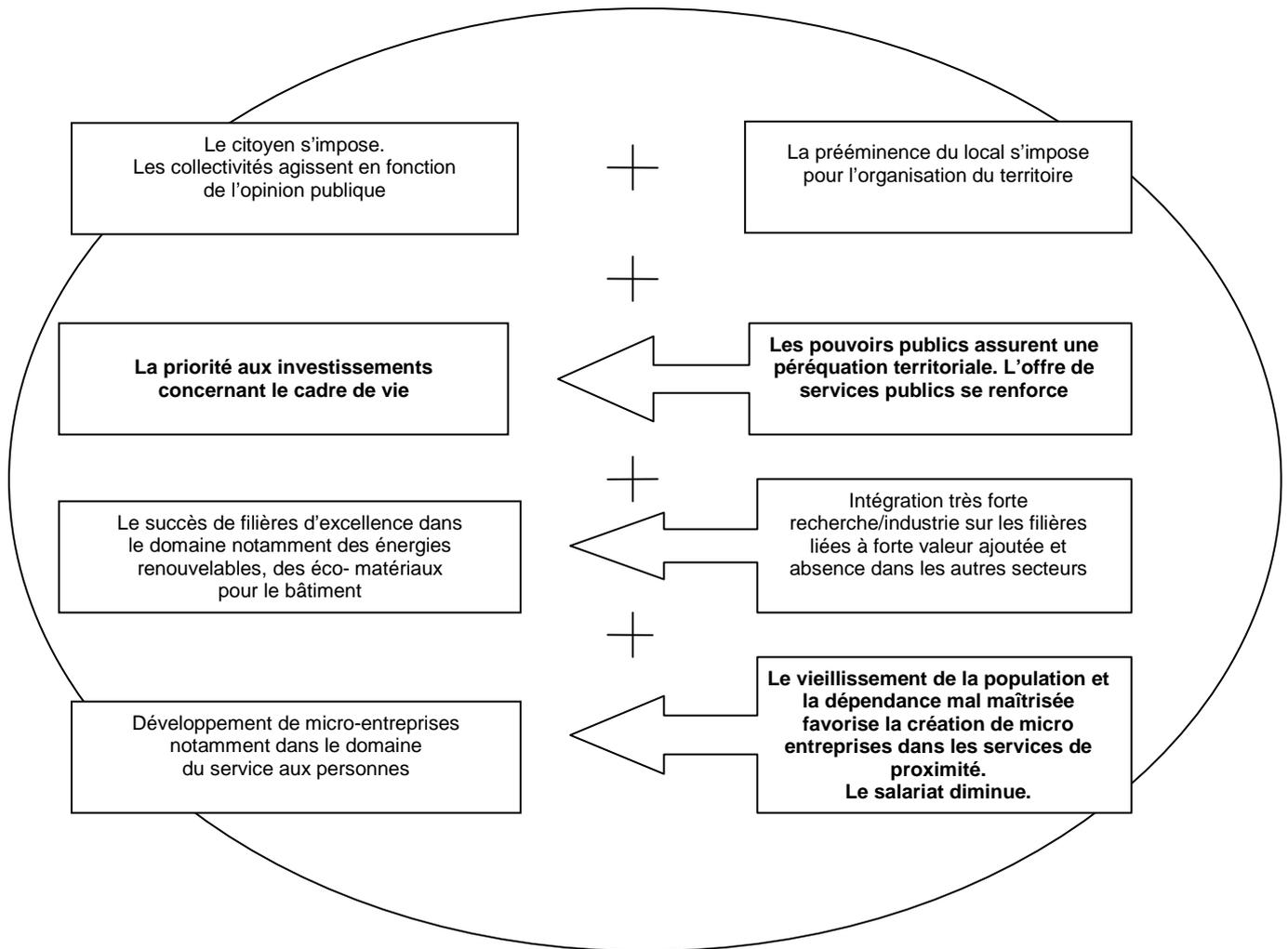
Dans un an, les élections municipales. Erwan B, maire d'une commune du sillon alpin, qui vient récemment d'accéder au statut de « territoire de coopération prometteur » (TCP), réunit ses amis politiques pour évoquer avec eux l'opportunité d'une nouvelle candidature municipale.

A dire vrai, Erwan B. est en proie à un profond découragement. Certes, son équipe peut se prévaloir de réels succès en matière de cadre de vie. Pour la généralisation de la THQE, dans les bâtiments publics et privés, et pour l'expérimentation de mobylettes solaires en libre-accès, sa commune n'a-t-elle pas été une nouvelle fois ville lauréate du concours national des « villages doux », qui a remplacé le concours des villages fleuris ? C'est certainement un atout pour une ville porte d'un parc naturel régional.

Mais pour quelques succès en matière environnementale, que d'échecs dans les domaines de l'éducation, du développement économique ou encore dans celui des infrastructures routières ! Il faut dire que bien des décisions se trouvent bloquées par la stricte application de l'article L-632-3 du code général des collectivités locales, issu de la modification de la loi, connue sous le nom « d'amendement bobos » qui veut que la moitié des citoyens soit en accord avec toute dépense d'engagement supérieure au 20^{ème} du budget de la commune ; ces dispositions ont été prises sous l'influence de ceux qu'on appelait « les bobos » dans les années 2000.

Heureusement que le tracé de la future ligne TGV+, qui mettra la vallée à une heure de Paris, épargne le territoire de la commune. Au moins, ce seront les voisins qui supporteront les mouvements de contestation d'un équipement, que ses concitoyens, Erwan B. le sait bien, seront les premiers à utiliser.

L'individu impose le cadre de vie comme priorité.



Points clés du scénario

- L'opinion publique impose son point de vue
- La prééminence du local impose l'organisation du territoire
- La priorité aux investissements est orientée vers le cadre de vie
- Le succès des filières d'excellence dans le domaine notamment des énergies renouvelables, des éco-matériaux pour le bâtiment
- Les micro entreprises se développent, le salariat diminue.

L'individu impose le cadre de vie comme priorité

La confiance attribuée aux politiques et les sommes investies en faveur de l'économie ont été remises en cause. Les alternances successives et les peines qui ont été prononcées à l'encontre d'élus locaux ont considérablement fragilisé les programmes politiques. La « république des sondages » a pris le relais, suite à plusieurs incidents écologiques à Lyon et Grenoble.

Depuis, les initiatives des collectivités sont inexistantes, elles n'agissent qu'en réaction à l'opinion publique qui a pris le pouvoir. Les intellectuels et la société civile organisée y voient la consécration d'une vision de court terme. Des sanctions pénales sont devenues suffisamment dissuasives pour inciter les exécutifs politiques à ne pas prendre de mesures susceptibles de générer des mécontents.

L'individu Nimby¹ s'impose, notamment par l'intermédiaire d'associations de riverains arc-boutés sur la défense d'une tranquillité de proximité.

Les réunions publiques se multiplient pour fonder les décisions politiques, la multiplicité des débats rend la prise de décision très difficile et la retarde considérablement. Les points de convergence se situent à un niveau local et ne portent que sur les éléments proches du cadre de vie sous l'influence des associations de défense de l'environnement. Toute forme de nuisance est évitée afin de ne pas déclencher de conflits. Les rares fois où ils éclatent, les nouveaux médias s'en emparent très rapidement. Ils deviennent alors ingérables pour les politiques.

En parallèle, sur le modèle des mouvements organisés dans certains états de l'ouest américain, une opposition aux prélèvements fiscaux locaux et nationaux voit le jour. Elle entraîne une pratique de gestion fondée sur une valorisation à l'extrême des dépenses orientées sur le cadre de vie et la réduction des dépenses consacrées aux autres politiques publiques, accompagnée d'une volonté de maîtrise de la pression fiscale. Le choix de la gouvernance est principalement fondé sur ces deux critères qui excluent nombre de dépenses d'investissements et les renvoient à l'initiative privée.

Un « intérêt général... de proximité » domine

Le pouvoir des citoyens domine, la régulation à l'échelle intercommunale est difficile. L'agglomération lyonnaise se structure avec difficulté, mais dans une concurrence accrue avec le sillon alpin. En effet, chaque espace met en œuvre ses propres projets fédérateurs au niveau de son territoire, il vise des objectifs concrets et générateurs d'emplois et de richesses, jugés cohérents avec la préservation du cadre de vie locale. Mais l'absence de régulation globale, est fortement préjudiciable à leur efficacité.

La ville repose sur un urbanisme élaboré à l'échelle de la commune ou du quartier. La maîtrise foncière est éclatée et se fait sans aucune concertation avec les autres. Cela génère des conflits larvés et se révèle peu efficace. Le principe de subsidiarité est oublié. Les conflits d'usage entre terrains à vocation économique, équipements publics, espaces naturels et logements, sont systématiquement arbitrés en faveur du cadre de vie et des intérêts de proximité, principale préoccupation du citoyen.

¹ Acronyme de « Not In My Back Yard » (« pas dans mon arrière-cour »)

Ces arbitrages favorisent un développement du territoire à plusieurs vitesses malgré une impression de dialogue et de participation. L'image de cohérence et de progrès social de Rhône-Alpes sur la scène européenne est de plus en plus ternie.

Par ailleurs, sous la pression des citoyens de plus en plus préoccupés par une mobilité facilitée et souple, les pouvoirs publics mènent une action volontariste en faveur du développement des échanges et de la limitation de la congestion automobile.

Un bon nombre de collectivités publiques s'engage en faveur de la co-modalité, des ressources sont dégagées pour cet objectif. De grands projets autoroutiers, ferroviaires et fluviaux sont lancés malgré la difficulté de mise en œuvre liée aux contestations locales du type de celles qui se sont exprimées pour les grands projets (Contournement Ouest Lyonnais, Lyon-Turin, ...).

La Région n'impose pas ses choix

La Région, faute de moyens suffisants, consécutifs à une maîtrise de la pression fiscale, accompagne les projets de territoire relevant de projets locaux mais elle ne fixe pas des priorités spécifiques. Le développement des territoires est assuré par des projets portés par les diverses entités locales, induisant ainsi de fortes inégalités selon leurs capacités à les mettre en œuvre. La Région n'impose pas ses choix. Elle cherche à favoriser les partenariats public-privé pour valoriser son action auprès des autres collectivités et des citoyens.

Cette complémentarité se veut la vitrine d'une logique gagnant-gagnant qui investit dans des équipements et des services à coût maîtrisé pour préparer l'avenir.

En matière d'environnement, les ménages et les entreprises sont accompagnés par les pouvoirs publics dans une démarche éco-citoyenne. Cette démarche est conduite par des associations. Elle vise à conforter, tant en terme d'ingénierie que d'investissements, des démarches, des approches collectives plutôt que des aides individuelles souvent préférées par les citoyens.

La qualité de l'environnement s'améliore, renforçant l'attractivité de Rhône-Alpes identifiée comme « éco-région » au plan européen et qui en fait un argument pour un type de tourisme « doux et durable ».

L'environnement est pleinement identifié par l'exécutif régional comme un besoin collectif nécessitant une maîtrise publique.

L'offre hospitalière évolue vers une offre qui n'arrive pas à trouver l'efficacité suffisante. La pression des citoyens et des élus locaux est telle que toutes les tentatives d'organisation et de rationalisation sont vouées à l'échec.

La politique culturelle s'appuie sur un tissu d'associations locales dynamiques et créatives largement financée par les pouvoirs locaux soumis au lobbying de leurs administrés.

Le succès de certaines filières d'excellence accompagne les difficultés des secteurs traditionnels

Les pôles de compétitivité et les clusters centrés sur les éco-énergies et les éco matériaux ont été de pleines réussites.

A côté d'autres filières comme les jeux vidéo, dont le succès du pôle de compétitivité est à noter, ces filières sont devenues la vitrine de Rhône-Alpes et sont concurrentielles au plan mondial.

Les activités de service liées à ces domaines se sont développées considérablement.

Par contre, l'industrie traditionnelle a connu de sérieuses difficultés et s'est délocalisée du fait du désintérêt des acteurs publics sous la pression des citoyens, entraînant la disqualification de certains territoires. La recherche est concentrée près des lieux d'implantation des filières d'excellence (Lyon, Grenoble principalement) creusant et accentuant les déséquilibres territoriaux.

Les pôles d'enseignement supérieur et de recherche se spécialisent dans ces domaines. Une partie des formations relevant du supérieur sont externalisées dans d'autres régions françaises et à l'étranger.

Surtout, de forts mouvements d'opinion refusent la recherche régionale dans certains secteurs considérés comme sensibles et risqués (nanotechnologies, nucléaire...) en particulier dans les métropoles régionales. Le service aux personnes et l'économie résidentielle sont les activités en expansion dans les territoires solvables, notamment dans les villes où sont concentrées les populations qui ont les moyens de faire vivre cette économie présentielle et d'animer le réseau associatif.

L'économie sociale et solidaire connaît un développement important, soutenu par les pouvoirs publics.

Les micro-entreprises se développent, le salariat diminue

Au plan démographique, les conséquences économiques et sociales du vieillissement sont préoccupantes. Le vieillissement et la dépendance sont mal maîtrisés. Le nombre de personnes vivant seules augmente, comme le nombre de personnes âgées en situation de précarité.

La création importante en nombre de micro-entreprises positionnées sur le service aux personnes et le développement de l'entrepreneuriat chez les seniors, entraînent une diminution relative du salariat. La dynamique de l'emploi est liée fortement à la dynamique des créations d'entreprises. Les territoires cherchent donc à être les plus attractifs pour voir s'implanter les entreprises qui se créent.

En matière de formation, la déréglementation du système scolaire et universitaire aboutit à une privatisation partielle de l'éducation.

La concurrence est forte entre établissements. Les pouvoirs publics ont renoncé à organiser l'offre, mais interviennent par le biais de financements aux individus qui sont placés en situation de consommateurs de formation.

La lutte contre l'exclusion fait partie des priorités des pouvoirs publics. Au plan régional, la Région s'appuie sur un socle associatif solide spécialisé dans la protection des droits fondamentaux.

Les citoyens contribuent de moins en moins aux cyberdons, alors que dans le même temps le cyberspace est devenu le seul lieu d'échanges et d'évasion pour les plus démunis. Le lien social s'étant fortement délité, la solitude et le repli sur soi sont devenus un mode de vie.

LES SCENARIOS DE CONTEXTE

SCÉNARIO 1 : LE MARCHÉ ROI

SCENARIO 2 : UNE EUROPE DYNAMIQUE DANS UN MONDE MULTIPOLAIRE

SCENARIO 3 : CRISE, TENSION, REPLI ET CONTROLE

SCENARIO 4 : UNE EUROPE EN PANNE

SCENARIO 5 : GAP SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

D
E

C
O
N
T
E
X
T
E

Une Europe libérale dans un environnement de croissance non régulée et à risques élevés

La montée en puissance des pays émergents a continué à profiter à l'ensemble de l'économie mondiale, avec cependant des disparités régionales fortes. Le système financier a été secoué par des crises fréquentes et imprévisibles. L'incertitude reste la règle. La finance est considérée comme le « malade chronique de l'économie », en dépit des différents plans adoptés en vue de bâtir les bases d'un système mieux régulé et davantage encadré. Le contexte géopolitique reste marqué par un monde multipolaire à caractère instable et incertain, sans véritable régulation.

Si le poids des économies des pays émergents s'accompagne en effet d'une présence plus forte de ces nations sur la scène politique internationale, certains pays d'Asie et d'Afrique demeurent caractérisés par l'instabilité. Leur niveau de vie reste très bas et des tensions d'ordre culturel sont manifestes. Dans ces pays, la population est fragilisée par des crises sanitaires et alimentaires. Les pays du Nord tentent de réguler, sans succès, les migrations qui restent de fait importantes. La croissance économique mondiale forte entraîne une hausse des émissions de CO₂. La politique menée en matière environnementale est conduite principalement de manière réactive par les gouvernements, à la faveur de la manifestation de problèmes liés à l'environnement. L'accès aux ressources est laissé au fonctionnement du marché, le laisser-faire est dominant mais s'est accompagné de conflits et tensions entre le Nord et le Sud.

Dans cet environnement, l'Europe mise sur sa compétitivité. L'Union européenne (UE) est un support pour le développement économique dans un cadre budgétaire contraint, assorti d'arbitrages difficiles. Réduit, le budget de l'UE est investi prioritairement dans les infrastructures de transport qui améliorent la mobilité, des hommes, des marchandises, des informations et dynamisent les réseaux européens.

L'immigration de travail est renforcée, à la fois sur les métiers en tension à faible qualification et surtout sur les hautes qualifications : dans la compétition mondiale pour les talents, l'Europe ne veut pas être à la traîne. Les régions cherchent à développer des pôles d'excellence qui attirent les talents et les entrepreneurs. Des progrès notables sont constatés dans les TIC, mais ne profitent pas à l'ensemble de la population. La fracture sociale s'accroît entre les personnes connectées sur des réseaux mondiaux performants et celles qui fonctionnent davantage dans une économie de services de proximité (à la personne notamment). Les fractures territoriales s'accroissent. La culture n'est pas une priorité et ne permet pas d'être le ciment de cette société duale, mais compétitive.

SCÉNARIO 2 UNE EUROPE DYNAMIQUE DANS UN MONDE MULTIPOLAIRE

Une Europe performante et dynamique dans un monde multipolaire avec une régulation géopolitique *a minima* qui reste sous impulsion occidentale.

Le monde occidental cherche à affirmer le maintien de son *leadership* géopolitique, en prouvant sa capacité à assurer une régulation minimale dans un monde multipolaire. A ce titre, le G8 est étendu à la Chine et à l'Inde. Sous les auspices de ce G10, mais aussi du FMI, le socle de coopération et de dialogue au plan économique s'est renforcé et étendu. Une croissance démographique plus harmonieuse est observée. Des migrations « qualitatives » ont pris le pas sur des migrations clandestines. L'aide au développement Nord/Sud redevient une priorité, notamment en terme de mise à disposition de traitements sanitaires et d'échanges éducatifs et économiques. Ce soutien au développement a produit des effets significatifs. Sur le plan économique, la montée des pays émergents profite à l'ensemble de l'économie mondiale. Sur le plan financier, une nouvelle architecture internationale est parvenue à se mettre en place. Un nouveau Bretton Woods a permis de jeter les bases d'une architecture financière, bancaire et cambiaire, assainie et placée au service de l'épargne, de l'investissement soutenable et responsable.

L'environnement n'a pas été occulté : des scénarios d'adaptation visant à relever les défis environnementaux ont pu être adoptés par les gouvernements et une stratégie volontariste proactive est parvenue à s'imposer : les principaux pays se sont accordés sur un protocole Kyoto 2, conditionné par l'acceptation consentie d'une croissance économique ralentie. L'exploitation des ressources fait désormais l'objet d'accords internationaux, garantissant les intérêts des pays producteurs (capacité de production stable et stabilité des prix) et des pays consommateurs (politique d'efficacité énergétique, stabilité de la consommation et des prix). Des difficultés demeurent avec certains pays dotés de ressources en Afrique ou au Moyen-

Orient qui contestent le *leadership* occidental, refusant toute forme de régulation.

Après une période de crise et de doutes, l'Europe politique est relancée de façon ambitieuse. La subsidiarité est un principe de fonctionnement incarné et opérationnel. Les régions acquièrent, en France, une place qu'elles n'avaient pas auparavant, même si la question de la taille des régions françaises par rapport aux autres régions européennes continue à se poser. La mise en œuvre des politiques publiques s'inscrit à tous les niveaux dans un cadre budgétaire très contraint. La dette publique reste importante et soumise à des arbitrages difficiles mais aussi à une clarification des politiques publiques autour d'objectifs forts et de priorités, en évitant des chevauchements entre les différents niveaux de décision.

Cette clarification de la répartition des pouvoirs va de pair avec un *aggiornamento* et une harmonisation des politiques fiscales et sociales françaises. Le nouvel élan de l'Europe s'incarne dans un effort renouvelé en faveur des infrastructures favorisant la circulation des hommes, des biens, des services, de l'information. Le droit à la mobilité est affirmé avec force. C'est l'un des ciments de l'Europe. Comme prévu, la liaison Lyon-Turin est mise en service en 2020. Le droit à la mobilité s'accompagne néanmoins d'efforts sans précédent en faveur de l'environnement et notamment des espaces naturels. Le développement durable a en effet été clairement affiché comme une ambition motrice de l'Europe, tant sur le plan économique que politique. Dans un contexte économique qui devient rapidement plus florissant, les migrations de travail vers l'UE sont encouragées tant sur des métiers en tension, que sur des postes qualifiés. La compétence communautaire sur les migrations est désormais un acquis.

SCÉNARIO 3 CRISE, TENSION, REPLI ET CONTRÔLE

L'intégrisme vert dans un monde morcelé. Les difficultés d'accès aux ressources créent une crise mondiale et on assiste au retour des nationalismes.

Les difficultés d'accès aux ressources naturelles et le coût des matières premières ont été le foyer d'une crise énergétique mondiale sans précédent. Cette crise a incité les pays consommateurs à chercher l'autosuffisance et un refuge dans le recours au protectionnisme.

Dans un contexte de croissance économique atone, l'Europe ferme ses frontières, réduit et contrôle drastiquement les flux migratoires. Elle mise sur un développement autocentré autour du développement durable. Le «développement durable» offre le cadre idéologique idoine, mais dévoyé, pour porter ces priorités. Les TIC sont développées et permettent d'assurer un contrôle accru des comportements, mais aussi de réduire les déplacements. De fait, on ne développe pas les infrastructures de transport, à l'exception des liaisons ferroviaires et les politiques publiques cherchent à limiter la demande de déplacements. Le respect de l'environnement est érigé en impératif moral et social.

La question environnementale devient très présente mais les difficultés sont gérées au coup par coup sans vision d'ensemble.

Les échanges commerciaux et le tourisme ont subi un repli drastique. Les échanges financiers et monétaires se réduisent sous la pression des états qui exercent un contrôle accru et restrictif.

Les activités industrielles se sont relocalisées en Europe et aux Etats-Unis. Le repli sur soi a bloqué le processus de construction européenne, à la fois en terme d'approfondissement et d'élargissement.

Le monde est composé d'états repliés sur eux-mêmes. Le repli communautaire ou ethnique s'accroît et favorise le morcellement au sein même des différents pays.

Seules les migrations climatiques majeures vont à contre courant de ce monde figé. Ces migrations contribuent à modifier les équilibres internes recherchés, notamment sur le marché du travail. Elles s'effectuent contre la volonté des états qui adoptent des stratégies plus ou moins répressives, mais globalement peu efficaces.

L'Europe est en panne, elle est marginalisée dans la mondialisation.

L'Europe a progressivement été contrainte d'abandonner ses activités traditionnelles. Les crises financières, conjuguées à une croissance économique en berne, ont contribué à une « double délocalisation » vers les pays émergents, de l'épargne et de l'industrie. Fortement « liquides », les économies émergentes ont pu massivement investir dans les infrastructures de transport, les réseaux numériques et attirer des investissements directs. Elles ont engagé une vaste réforme de leurs institutions politiques, notamment sous la pression et les attentes d'une classe moyenne de plus en plus nombreuse. La consommation intérieure a progressé dans les pays émergents. Elle devient un moteur décisif de la croissance, plus que la demande extérieure.

Contrainte de voir capitaux et entreprises s'expatrier, l'Europe se concentre sur quelques activités à forte valeur ajoutée ainsi que sur les activités domestiques.

Le vieillissement de la population, et l'immigration non souhaitée à laquelle elle n'arrive pas à faire face, entraîne un repli de l'Europe sur elle-même.

Plus que jamais, le vieux continent porte bien son nom. Les États-Unis sont moins marginalisés compte tenu de leur position dominante sur les biotechnologies et du rôle du dollar.

Au plan politique, le monde est multipolaire mais relativement instable et incertain. Compte tenu de l'évolution des rapports de force en pleine mutation entre occident et pays émergents, l'Afrique, notamment, fait monter les enchères en terme de coopérations politiques privilégiées et d'accès aux matières premières et ressources énergétiques, complètement dépendantes des mécanismes du marché. Aucune gouvernance ne se met en place pour les phénomènes migratoires qui sont non maîtrisés, autant que pour les problématiques environnementales. Dans les deux cas, « le coup par coup » est la règle. Le développement durable reste un slogan, mais un objectif assez peu contraignant.

La construction européenne est en panne, et l'Union se délite progressivement. Il n'y a donc pas de politique de cohésion forte de l'Union, pas de choix sur les grandes infrastructures de transport.

SCÉNARIO 5 CAP SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les pays émergents sont en difficulté, l'Europe, les Etats-Unis et le Japon imposent une nouvelle donne au nom de l'environnement. Performante et dynamique, l'Europe s'affirme.

Le système économique et financier mondial a connu des avatars majeurs. Les crises financières, énergétiques et sociales ont contribué à l'instauration de nouvelles règles durables.

Le primat et la domination de la finance de marché ont vécu. Les crises bancaires et financières ont précipité la chute d'un système historiquement daté. Les états et les citoyens ont progressivement remis en cause le primat de la finance de marché : les états en mettant en œuvre des actions volontaristes autour d'un nouvel ordre financier mondial, visant à moraliser le capitalisme financier, encadré par Bretton-Woods II ; les citoyens en rejetant un modèle de développement « jetable » qu'ils ont payé cher, à la fois en tant que citoyens (hausse des prélèvements obligatoires pour restaurer la solidité du système financier), que créanciers (déposants), ou en tant qu'emprunteurs et/ou actionnaires des banques.

La « métrique monétaire » a par ailleurs montré ses limites au moment où une transition s'est opérée vers l'économie de la connaissance et de l'immatériel. Dans ce cadre remanié, un nouveau système de valeur, placé au service d'un investissement industriel responsable et durable, a été mis en oeuvre. Les indicateurs de développement durable, de capital humain et de responsabilité sociale sont pris en compte dans les modèles d'évaluation des actifs. L'ère de l'évaluation en « valeur de marché » des actifs n'est plus. Les actifs intangibles (savoirs et savoir-faire, partage de connaissances en réseau, composante informationnelle et cognitive des biens et des services...) sont désormais appréhendés dans les modèles de valorisation des actifs et des entreprises dans leur ensemble.

La population mondiale est vieillissante et fragilisée. Au Nord comme au Sud, les risques de pandémies sont apparus. Au Nord, les populations sont soumises à de nouvelles contraintes de santé, du fait de la pollution. Au Sud, l'explosion démographique et urbaine, conjuguée à une dégradation de l'environnement, ont conduit à une aggravation des problèmes alimentaires, sanitaires et sociaux. Une prise en compte citoyenne des problèmes environnementaux s'est fait jour. La nécessité de ne pas hypothéquer l'environnement est désormais pleinement comprise et admise.

Des problèmes d'approvisionnement en énergie et en matières premières ainsi que des secousses politiques et sociales ont affecté durablement la croissance des pays émergents, et ont conduit à l'accélération et au renforcement des recherches en matière d'éco-production, d'éco-consommation et d'éco-habitat.

Au nom de l'environnement et de ses principes, tant pour réduire les nuisances que pour économiser les ressources, la triade Amérique du Nord/Europe/Japon-Corée est parvenue à impulser un ordre économique remanié, dont elle en domine les ressorts. Au plan politique, ces pays affirment leur leadership. La croissance est de nouveau tirée par ces pays. L'environnement est autant une exigence qu'une opportunité pour marginaliser l'Inde et la Chine qui éprouvent des difficultés d'adaptation aux contraintes environnementales.

Après une période de crise et de doutes, l'Europe politique est relancée de façon ambitieuse. Le développement durable a en effet été clairement affiché comme une ambition motrice de l'Europe, tant sur le plan économique que politique. La subsidiarité est un principe de fonctionnement « incarné ».

Les régions acquièrent, en France, une place qu'elles n'avaient pas auparavant. Le nouvel élan de l'Europe s'incarne dans un effort renouvelé en faveur des grands projets dans le respect des éco-systèmes et des corridors biologiques.

TABLEAU RECAPITULATIF DES SCENARIOS

VARIABLES DE CONTEXTE	MS 1	MS 2	MS 3	MS4	MS 5
SCENARIOS CONTEXTE	Marché roi à toutes échelles	Europe dynamique dans un monde multipolaire	Crise, tension, repli et contrôle	Une Europe en panne	Cap sur le Développement durable
Contexte International	Croissance non régulée et à risques élevés	Monde multipolaire. Régulation géopolitique a minima (Chine au G8) sous impulsion occidentale avec solidarité Nord/Sud	Morcellement. Crise mondiale liée aux ressources et retour des nationalismes (nouvelle architecture financière mais morcelée, contrôle des changes...)	L'Europe marginalisée dans la mondialisation	Les pays émergents en difficulté. Europe, Etats-Unis et Japon imposent une nouvelle donne au nom de l'environnement
UE / Fce	L'Europe néolibérale. Régulation par le marché et investissements dans l'économie	Europe performante et dynamique : conquête de la subsidiarité. (Cohésion européenne ; clarification et renforcement du pouvoir des régions en France). Moteur : subsidiarité et cap sur développement durable	Intégrisme vert. Priorité à l'environnement. UE se ferme sur elle-même.	Inertie / Au milieu du gué. (L'eur marque le pas. Pas de croissance eco. Immigration familiale confortée. La France développe politique de diversité culturelle.)	Europe performante et dynamique : conquête de la subsidiarité. (Cohésion européenne ; clarification et renforcement du pouvoir des régions en France). Moteur : subsidiarité et cap sur DD.
SCENARIOS DU TERRITOIRE	Cap sur l'intelligence et la cohésion	Chacun pour soi	Le spectre du décrochage	Pari sur un secteur leader	L'individu souverain
H (les hommes)	Pénuries sectorielles de main d'oeuvre. Entreprises fidélisent les salariés. Priorités en RA : sécurisation des parcours pro et lutte contre l'exclusion. Marché du travail harmonieux et RA, région attractive, plus peuplée et plus jeune que la moyenne.	Société duale (in/out). Société se durcit sans corrections majeures par le politique. Région reste plus jeune que la moyenne.	Viellissement mal maîtrisé. Développement des micro-entreprises tirées par les services aux personnes + seniors entrepreneurs. Economie présentielle et baisse du salariat.	Société duale (in/out). Société se durcit sans corrections majeures par le politique. Région reste plus jeune que la moyenne.	Viellissement mal maîtrisé. Développement des micro-entreprises tirées par les services aux personnes + seniors entrepreneurs. Economie présentielle et baisse du salariat.
C (cadre de vie)	Il fait bon vivre en RA. Investissements à différents niveaux pour le cadre de vie. La Région partenariale. Subsidiarité. Implication du privé autour de projets.	Disparité persistante des territoires. La Région fixe les priorités à partir de projets des territoires et rationalise les dépenses. Priorités aux territoires compétitifs. Concurrence et restructuration a minima des services publics.	Gestion administrée de territoires appauvris. Administration étouffante. Cadre de vie se dégrade.	Disparité persistante des territoires. La Région fixe les priorités à partir de projets des territoires et rationalise les dépenses. Priorités aux territoires compétitifs. Concurrence et restructuration a minima des services publics.	Il fait bon vivre en RA. Investissements à différents niveaux pour le cadre de vie. La Région partenariale. Subsidiarité. Implication du privé autour de projets.
O (organisation du territoire)	La Région assure la maîtrise foncière. Densification des villes et diversification de l'habitat, équilibre des fonctions urbaines à tous niveaux, structuration des aires métropolitaines. Modes alternatifs à la route privilégiés mais problème de congestion.	Pas de concertation sur la maîtrise foncière, urbanisme à l'échelle du quartier ou agglo. Concurrence entre agglos. Priorité à la comodalité et financements de grands projets d'infrastructures afin de favoriser les échanges.	Pas de maîtrise foncière. Grande dispersion de l'habitat, morcellement des fonctions urbaines, les projets d'infrastructure de transport sont bloqués. Difficultés de circulation augmentent, l'attractivité de Rhône-Alpes en pâtit.	La Région assure la maîtrise foncière. Densification des villes et diversification de l'habitat, équilibre des fonctions urbaines à tous niveaux, structuration des aires métropolitaines. Modes alternatifs à la route privilégiés mais problème de congestion.	Pas de concertation sur la maîtrise foncière, urbanisme à l'échelle du quartier ou agglo. Concurrence entre agglos. Priorité à la comodalité et financements de grands projets d'infrastructures afin de favoriser les échanges.
A (les activités)	RA valorise ses atouts : dynamique industrielle et système de recherche et d'enseignement supérieur, ancrés sur le territoire et reconnus au plan européen. Services Ok	Succès des filières d'excellence (nano , bio, énergie, matériels de transport...). Autres secteurs s'enfoncent.	Rhône-Alpes perd son socle industriel et est déclassée. Pas de réaction. Des poches de compétitivité subsistent. Services ne compensent pas	RA s'appuie sur une filière d'excellence pour résister. Il tire l'économie rhonaine. Recherche se fait dans des réseaux à l'échelon mondial. Pôles territoriaux n'existent plus. Certains services s'en sortent.	Succès des filières d'excellence (nano , bio, énergie, matériels de transport...). Autres secteurs s'enfoncent.
G (gouvernance régionale)	Région, chef de file. Gouvernance partagée. Région en complémentarité. Association forte de la société civile organisée.	Statu quo dans la concurrence entre Collectivités. Pouvoir éclaté de la société civile.	Statu quo dans la concurrence entre Collectivités. Pouvoir éclaté de la société civile.	Rehiérarchisation et recentralisation financière. Société civile organisée médiatrice.	La société civile s'impose. Les Collectivités agissent en réaction à l'opinion publique qui tient le pouvoir.

CONCLUSION : EXPLORER CES PISTES POUR RHONE-ALPES

Cette partie conclusive est structurée en trois points :

1/ Croisement stratégique des scénarios de territoire et des scénarios de contexte et mise en évidence des conditions de réalisation de chaque scénario.

2/ Dynamique des scénarios : quels sont les éléments permettant de passer d'un scénario à l'autre ?

3/ Enseignements généraux

Il s'agit de :

1/ Mettre en perspective les scénarios de territoire et les scénarios de contexte. Il importe d'examiner dans quelle mesure les différents scénarios retenus pour Rhône-Alpes réagissent plus ou moins aux scénarios de contexte. Si Rhône-Alpes est animée d'une dynamique propre, la paroi avec le cadre national, européen et mondial, est poreuse ; le contexte extérieur a, de fait, une incidence sur le territoire rhônalpin. La résistance des scénarios est plus ou moins forte selon l'évolution de ces éléments de contexte qui peuvent contrarier un scénario ou, *a contrario*, constituer un terreau fertile à sa réalisation.

2/ Mettre en évidence, à partir de chaque scénario, un certain nombre de leviers d'actions ou de conditions qui permettent leurs conditions de réalisation. Les scénarios ne sont pas figés et sont reliés les uns aux autres par des leviers qui permettent d'entrevoir comment il est possible d'envisager de « passer » de l'un à l'autre. Ces leviers d'action peuvent être mis en relief pour passer d'une histoire qu'on ne souhaite pas pour Rhône-Alpes, à une histoire que l'on souhaiterait voir s'incarner. A l'inverse, des zones de fragilité, des foyers de risques sont à identifier, afin d'éviter le passage d'un scénario « porteur » à une histoire plus sombre pour Rhône-Alpes.

3/ Tirer les principaux enseignements de cet exercice de prospective, en mettant l'accent sur les principales zones de fragilité et les points de surveillance méritant toute l'attention des décideurs rhônalpins.

C

O

N

C

L

U

S

I

O

N

1. Des scénarios dans leur contexte...et reliés les uns aux autres

1.1. Des scénarios dans leur contexte

Le tableau d'enjeux croisés ci-dessous confronte les scénarios de territoire et de contexte. Il cherche à mettre en évidence, de manière purement qualitative, dans quelle mesure les différents scénarios de territoire « résistent » aux différents scénarios de contexte. Ce tableau cherche à évaluer la robustesse, la pertinence, la cohérence ou encore la légitimité des scénarios internes, lorsqu'on les confronte aux scénarios de contexte. Un scénario de territoire n'est de fait pas étanche à son environnement : il « absorbe » plus ou moins le contexte d'ensemble dans lequel il s'inscrit. Il s'agit d'entrevoir comment chacun des scénarios de territoire résisterait à l'évolution, plus ou moins favorable, de l'environnement extérieur.

Scénarios de territoires <i>Scénarios de contexte</i>	Cap sur l'intelligence et la cohésion	Chacun pour soi	Le spectre du décrochage	Pari sur un secteur leader	L'individu- souverain
<i>Le marché-roi</i>	+/-	++	++	++	+
<i>Une Europe dynamique dans un monde multipolaire</i>	++	+/-	--	+	+/-
<i>Crise des ressources, Tensions, repli et contrôle</i>	-	+	+/-	+/-	+/-
<i>Une Europe en panne dans un monde multipolaire</i>	--	+	++	+/-	+/-
<i>Cap sur le développement durable</i>	++	-	-	+	+/-

Légende

- ++** Très forte robustesse, pertinence, cohérence et légitimité sur le plan interne
- +** Bonne robustesse, pertinence, cohérence sur le plan interne
- +/-** Robustesse, pertinence, cohérence et légitimité aléatoires sur le plan interne
- Faible robustesse, pertinence, cohérence et légitimité sur le plan interne
- Très faible robustesse, pertinence, cohérence et légitimité sur le plan interne

1.2. Des scénarios reliés les uns aux autres

La mise en perspective des scénarios de territoire permet :

- de donner un aperçu de la résistance des différents scénarios au contexte d'ensemble,
- d'entrevoir des marges de manœuvre de Rhône-Alpes au regard de l'évolution possible de son environnement,
- d'identifier, pour chacun des scénarios, quelles sont ses conditions de réalisation favorisant ou contrariant, le passage d'une situation à une autre.

Scénario 1 : CAP SUR L'INTELLIGENCE ET LA COHESION

Points clés du scénario

- **Un investissement majeur dans la recherche et l'économie de la connaissance**
- **La Région pilote. Une volonté politique et une puissance régionale**
- **Une adaptation permanente du système de formation à tous les niveaux**
- **Rhône-Alpes valorise ses atouts humains et économiques**
- **La Région partenariale : la subsidiarité est mise en œuvre et le secteur privé s'implique dans les projets.**

Mise en perspective / scénarios de contexte

Un scénario qui résiste bien dans des scénarios de contexte où l'Europe se structure et où le développement économique et social est en ligne avec les principes mis en avant par la stratégie de Lisbonne, autour d'une stratégie construite, intégrée et dynamique. Ce scénario s'accorde moins bien en revanche à un contexte de marché-roi et paraît peu crédible dans une Europe repliée sur elle-même ou en panne dans un monde multipolaire. Les conditions de mise en œuvre de ce scénario semblent en effet peu réalistes dans un environnement qui irait à contre courant de la dynamique interne qui l'anime.

Mise en perspective / conditions de réalisation

La gouvernance repose sur la capacité d'Hommes à travailler ensemble sur un véritable projet partagé, au-delà de leurs différences. La réalisation de cette « feuille de route régionale » est conditionnée par un accord de principe et de méthode des acteurs économiques, politiques et sociaux et une volonté commune forte de s'engager dans la même direction. La cohésion sociale est un point majeur du scénario, qui favorise les stratégies collaboratives. La volonté exprimée de l'ensemble des forces vives de collaborer à un projet profitant à l'ensemble des rhônalpins est la marque forte de ce scénario. Ce mouvement vertueux peut s'enclencher après une crise qui frappe les consciences et stimule des énergies communes.

Ce projet repose sur des choix ambitieux dans la recherche et dans la formation. Cette ambition forte est conditionnée par une « refondation » de la gouvernance régionale, placée en capacité d'anticiper et de piloter un projet social et économique impliquant tous les acteurs rhônalpins.

Ce scénario repose sur la signature d'un « pacte économique et social régional », inscrit dans une logique de décroissement, de projet global et de dialogue permanent, sur la base d'un projet partagé.

Le développement d'une stratégie collaborative, dont la Région assume le leadership, est la condition nécessaire à la réalisation de ce scénario. Pour mobiliser ses atouts dans une approche collective, les forces régionales sont réunies autour d'une stratégie cohérente mettant au premier plan l'intérêt collectif plutôt que l'intérêt particulier et acceptant de fait un arbitrage collectif plus fort. L'investissement dans le capital humain, la valorisation des savoirs, savoir-faire, mais aussi des savoir-être sont placés au cœur de ce pacte régional.

L'élaboration d'une « stratégie de la connaissance » est un élément majeur pour entraîner Rhône-Alpes sur le chemin du progrès économique et social.

C

O

N

C

L

U

S

I

O

N

Points clés du scénario

- **Le succès des filières d'excellence**
- **Une société individualiste et duale**
- **La Région limite ses dépenses et ses priorités au cadre de vie et les disparités territoriales persistent**
- **Le statu quo et la concurrence entre collectivités prédominent**
- **Le pouvoir local garde sa prééminence dans l'organisation du territoire.**

Mise en perspective / scénarios de contexte

Un scénario en ligne avec les scénarios de contexte de renforcement de la compétitivité, de crise des ressources et d'une Europe en panne.

Scénario d'une société duale, il semble plus envisageable dans un environnement extérieur caractérisé par un libéralisme économique dominant et l'absence de régulation à l'échelle internationale et européenne.

L'accent est mis sur la compétitivité «à tout prix» de l'économie rhônalpine, sur les filières d'excellence qui permettraient à la Région de maintenir son rang. Cette stratégie de l'excellence ne profite pas à l'ensemble des rhônalpins. Ce scénario offre une bonne capacité de résistance dans un contexte de marché-roi misant sur la compétitivité de l'économie.

Il s'accorde moins bien en revanche à un contexte de renforcement de la dynamique européenne dans un monde multipolaire ou affichant le cap sur le développement durable.

Ce scénario est celui d'une Europe *a minima* ou distancée économiquement, voire repliée sur elle-même, peu ouverte sur son environnement. Ce scénario abandonne l'esprit de la stratégie de Lisbonne. L'Europe est réduite à l'expression d'une grande zone de libre échange. Dans ce contexte, Rhône-Alpes reste une zone prospère sur le plan économique, une prospérité qui n'est cependant pas partagée par tous.

Mise en perspective / conditions de réalisation

Des leviers mobilisés autour d'une politique de recherche et industrielle centrée sur quelques filières d'excellence et les grandes infrastructures.

Des zones de fragilité nombreuses : en matière de gouvernance, de cohésion sociale, de disparités territoriales et de formation.

Le scénario est empreint d'une politique publique faible orientée vers le soutien de la compétitivité de quelques filières phares, et d'une absence de préoccupations liées à la gouvernance, à la cohésion sociale et territoriale. Seuls des leviers à caractère économique sont actionnés, animés par une certaine vision de l'économie de l'excellence, faisant l'impasse sur les filières industrielles traditionnelles de Rhône-Alpes. Ce scénario porte en lui les germes d'une perte de savoir-faire dans les secteurs traditionnels et modifie profondément l'image économique de Rhône-Alpes. Il contribue à creuser les inégalités sociales, à alimenter des tensions fortes, ainsi que l'insécurité. Les politiques correctrices à la marge des pouvoirs publics sont incapables de les corriger.

Les effets subis de ce scénario sont inévitablement difficiles à expliquer par les pouvoirs en place et la dispersion du pouvoir au plan local en est la conséquence la plus manifeste. Le développement séparé, tant sur le plan humain que territorial, est manifeste. Les acteurs jouent leur rôle respectif mais chacun dans leur coin. Une gouvernance défaillante et l'absence de péréquation entre les territoires conduisent à fragiliser toute une partie des rhônalpins. L'investissement dans les filières d'excellence, dans le cadre de vie, créent des « bandes de prospérité » inaccessibles à beaucoup.

Points clés du scénario

- **Essoufflement industriel et échec des structures collaboratives**
- **Un essoufflement industriel et humain, conjugué à une absence de vision stratégique : Rhône-Alpes décroche**
- **Rhône-Alpes subit un déclassement : en matière industrielle, de recherche et de formation. Les pôles n'ont pas convaincu**
- **Développement de micro-entreprises tirées par le service aux personnes**
- **Statu quo dans la concurrence entre Collectivités**
- **Multiplis initiatives éparpillées, trop cloisonnées. Beaucoup d'efforts...pour des résultats modestes.**

Mise en perspective / scénarios de contexte

Un scénario très probable dans un contexte de marché-roi et d'Europe en panne. Une panne de la construction européenne, l'absence de grands projets et de moyens pour l'Europe, peut favoriser un décrochage industriel. De la même manière, le renforcement des seules règles du marché dans un monde « dérégulé » pourrait hypothéquer le développement industriel et accélérer les délocalisations. Ce scénario semble en revanche peu résistant au renforcement de la dynamique européenne, à une volonté politique forte pour l'UE mais aussi à l'ambition d'un développement économique, durable et soutenable.

Mise en perspective / conditions de réalisation

En l'absence de véritable projet ambitieux, les acteurs régionaux sont « atomisés » : pris isolément, ils ne démeritent pas dans leur action, mais collectivement, ils échouent et s'avèrent incapables de se réunir autour d'objectifs communs. L'absence de stratégie collective est patente ; la gouvernance est très en deçà des défis collectifs d'une équipe qui joue ensemble. Ce scénario montre également l'absence d'anticipation qui amène des réactions au coup par coup des pouvoirs publics sans vision et sans véritable stratégie prenant appui sur une anticipation des événements. Les efforts se déploient dans un contexte curatif qui ne produit pas l'effet escompté. La Région n'est pas chef de file, encore moins pilote, alors même que l'Etat poursuit son désengagement. La Région n'est pas en capacité de conduire une action collective, que chacun appelle pourtant de ses vœux.

La spirale de l'échec, où l'ensemble des acteurs finit par « déjouer », est la caractéristique forte de ce scénario. Le dévissage de l'économie prive le territoire rhônalpin des ressources qui seraient nécessaires pour organiser la résistance. La création de micro-entreprises liée au vieillissement de la population, est insuffisante pour créer de la richesse. L'absence de vision et de stratégie communes entre les grandes écoles et les universités aboutit à un système éclaté et à un recul de la recherche.

Sollicitée de toutes parts, contrainte « d'éteindre les feux » et sans moyens suffisants, la Région s'enlise dans une administration bureaucratique de dispositifs éclatés.

Points clés du scénario

- **Un secteur leader tire l'ensemble de l'économie rhônalpine**
- **Le niveau régional s'impose en terme de gouvernance stratégique**
- **Une volonté politique et une puissance régionale forte en matière d'organisation du territoire s'affirment**
- **Cadre de vie : un nouveau paysage des services publics**
- **Une société avec de la précarité.**

Mise en perspective / scénarios de contexte

L'une des caractéristiques de ce scénario est le bon degré de robustesse, de résistance et de légitimité par rapport aux différents environnements de contexte possibles.

Ce scénario met en avant le choix d'un secteur leader, fer de lance de la compétitivité de l'économie rhônalpine. Une politique volontariste est à l'œuvre dans la région, prenant appui sur une gouvernance renouvelée. Ce scénario peut se concevoir dans un contexte de « marché roi » mais aussi dans le cadre d'une Europe dynamique ou reprenant pour partie le cap du développement durable, même si l'absence de cohésion sociale est pénalisante.

Et même s'il semblerait plus incertain dans un contexte de tensions, de repli et de contrôle renforcés et dans un contexte de panne de la construction européenne, la robustesse et la légitimité de ce scénario resteraient aléatoires plutôt que faibles.

Mise en perspective / conditions de réalisation

Ce scénario s'inscrit dans un contexte de pilotage fort où la Région met en œuvre une gouvernance stratégique. Les orientations mises en avant par les décideurs s'appuient sur un projet partagé régional entre les décideurs. Les choix opérés mettent l'accent sur le développement économique d'un secteur leader. L'aménagement du territoire et les grandes infrastructures sont placés au service du développement économique de ce secteur leader.

La précarité est de mise sur le marché du travail pour les salariés les moins qualifiés. La lutte contre l'exclusion n'est pas une priorité et l'ensemble des investissements est tourné vers le secteur leader. La cohésion sociale fait défaut : une partie de la société est en situation précaire, faute notamment d'un système de formation qui s'adresse à tous et d'une sécurisation des parcours professionnels. Le secteur leader crée de la richesse mais les salariés des entreprises qui sont étrangers à ce secteur ou à sa périphérie, sont dans une situation moins favorable.

Les choix opérés permettent de produire de la richesse, mais la faiblesse de la cohésion sociale est une menace pour la société ; l'Etat et la Région se renvoient la question et aucune stratégie n'est mise en place. La viabilité de ce scénario dans le temps semble donc liée à la capacité des acteurs à replacer la cohésion sociale comme un objectif majeur, faute de quoi l'adhésion de toute une partie de la population aux objectifs pourrait être compromise. Ce scénario est assez élitiste dans ses objectifs.

Le secteur leader est en capacité de créer de la richesse. Les ressources ainsi générées peuvent permettre de réorienter un certain nombre d'objectifs. C'est pour cette raison qu'on peut concevoir, dans ce scénario, un soutien de la société civile pour la création de richesse. Ce scénario est volontariste, répondant à une situation de crise. Scénario de réaction, il emporte surtout l'adhésion des élites. Ce scénario du pari sur un secteur leader fonctionne sur 3 pieds : gouvernance stratégique, économie et aménagement. L'absence d'une dimension sociale peut nuire gravement à son équilibre. Il correspond toutefois à un scénario d'adaptation de Rhône-Alpes à la mondialisation, permettant à la région de tenir une place non négligeable dans la compétition mondiale.

Points clés du scénario

- L'individu souverain impose son point de vue
- La prééminence du local impose l'organisation du territoire
- La priorité aux investissements est orientée vers le cadre de vie
- Le succès des filières d'excellence dans le domaine notamment des énergies renouvelables, des éco-matériaux pour le bâtiment
- Les micro-entreprises se développent, le salariat diminue.

Mise en perspective / scénarios de contexte

Un scénario qui s'adapte bien à un contexte de marché roi, mais dont la robustesse, la pertinence, la cohérence et la légitimité sont aléatoires dans les autres cas, du fait de son caractère décalé avec l'environnement international et européen.

De tous les scénarios, c'est celui qui est le plus « déconnecté » des scénarios de contexte. Toutefois, la prééminence de l'individu souverain et l'absence de régulation collective facilitent bien son adaptation au marché-roi.

Dans les autres cas, la place restreinte et secondaire laissée aux activités, le rend très aléatoire par rapport à son environnement, les risques sont importants d'inadaptation, notamment dans les hypothèses de renforcement de l'Europe. En effet, dans ce scénario, les décideurs politiques incapables d'engager le collectif et de parler en son nom, ne peuvent participer à un projet d'envergure au-delà du coup par coup. La faible cohérence et la continuité d'engagement collectif rendent difficiles voire impossibles tout engagement dans le temps.

Mise en perspective / conditions de réalisation

Ce scénario se singularise par une entrée qui, à la différence des quatre autres, possède un caractère davantage « sociétal » qu'« économique ». En effet, l'individu souverain, caractérisé par les anglo-saxons sous le terme « phénomène Nimby », dicte sa volonté aux collectivités et à leurs élus. Préoccupé essentiellement par son cadre de vie, l'individu est hyper sélectif sur les questions d'implantation et de développement des activités, ainsi que sur l'aménagement du territoire. Ces contraintes réduisent considérablement les possibilités de développement de Rhône-Alpes. Ce scénario ne met assurément pas en avant les principes du développement durable. En effet, s'il met l'accent sur l'aspect environnemental, il sous-évalue l'importance du développement économique et néglige le pilier social et la gouvernance. Cela explique son décalage par rapport au scénario de contexte « cap sur le développement durable ». Ce scénario, extrêmement fragile compte tenu des ressources qu'il permet de dégager, comporte des risques forts en terme de cohésion sociale, notamment par un désengagement des pouvoirs publics, une privatisation du système éducatif, lequel n'est pas une priorité.

Le succès de certaines filières d'excellence ne suffit pas à dégager les ressources nécessaires et à entraîner le reste de l'économie. Le délitement du lien social, uniquement maintenu par une conjonction d'intérêts d'individus à un moment donné, conduit à un lobbying « négatif » motivé uniquement par des préoccupations de court terme. La carence principale dans ce scénario est l'absence de tout projet à une échelle conséquente et, *a fortiori*, à l'échelle régionale.

2. La dynamique des scénarios dans le temps : quels éléments peuvent permettre de passer d'un scénario à l'autre ?

Même s'il est difficile de qualifier tel ou tel scénario de tendanciel, il est possible de dire que sans correction majeure, on peut considérer deux scénarios comme tendanciels :

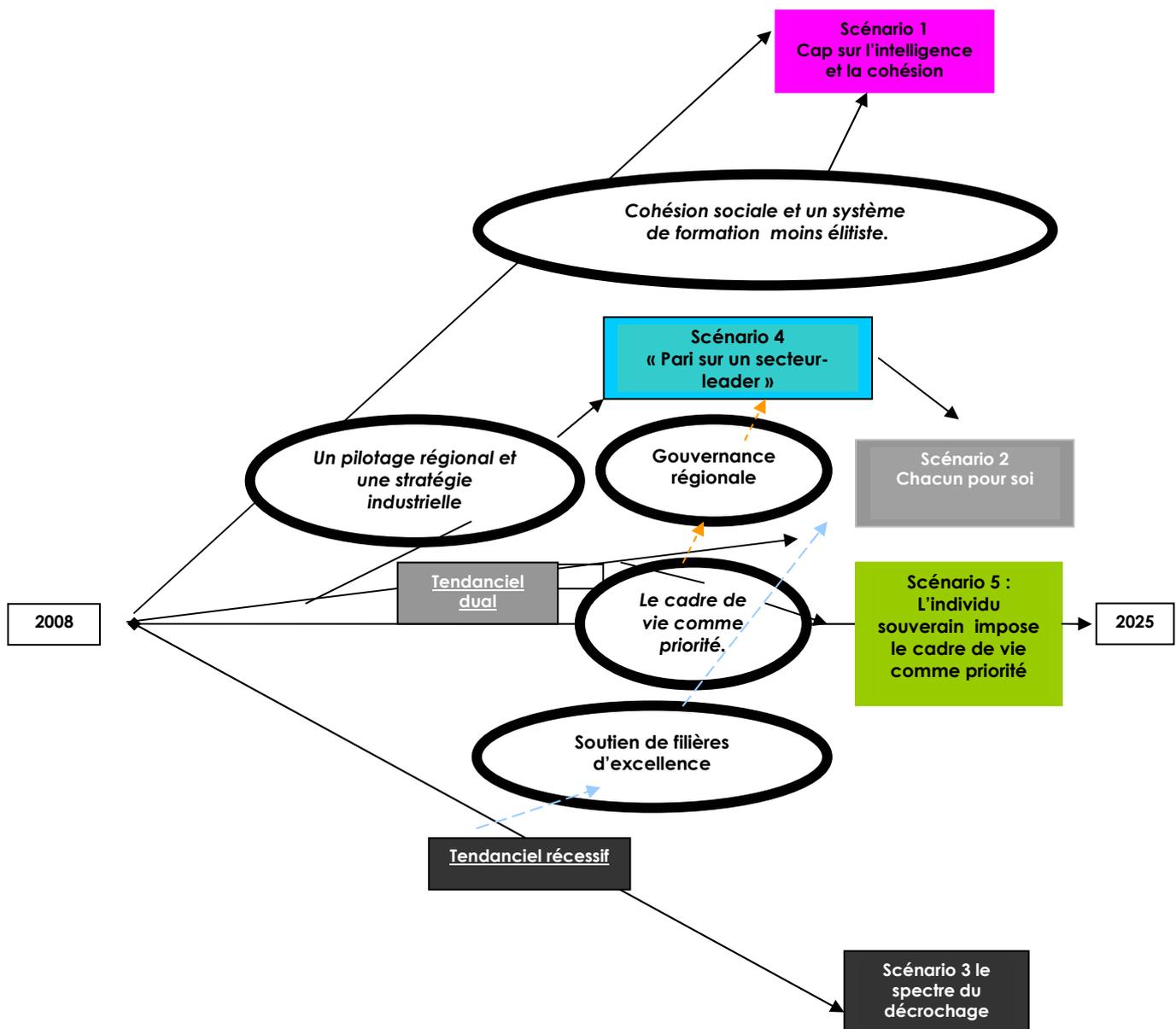
- le scénario 2 « chacun pour soi », que nous pouvons qualifier de « tendanciel dual » ;
- le scénario 3 « le spectre du décrochage », qui peut être qualifié de « tendanciel récessif ».

Le scénario 1 peut être considéré comme le scénario qui rassemble des avancées au plan de la gouvernance, de l'économie, de la cohésion sociale et de l'aménagement du territoire.

Le scénario 4 peut être un scénario d'étape des scénarios 2 et 3 vers le scénario 1.

Le scénario 5 est un scénario de rupture qui peut se déclencher sur le scénario 2.

Le schéma ci-dessous vise à identifier les leviers pour passer d'une situation à une autre, il ne vise pas à présenter l'exhaustivité des situations possibles dans le temps. D'autres combinaisons ou associations peuvent voir le jour.



3. Les enseignements généraux

Les principaux enseignements de la démarche menée par le Conseil économique et social régional sont de quatre ordres :

1. Des visionnaires

Par delà leurs différences, l'importance du rôle des décideurs est manifeste dans tous les scénarios. Leur rôle est fondamental pour rassembler, convaincre, agir dans un cadre cohérent et collectif, autour d'un objectif clairement affiché et des moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif. La démarche prospective a l'intérêt de rappeler qu'il n'y a pas de stratégie économique, de politique économique et industrielle, de dialogue social sans des femmes et des hommes de rôle et de légitimité divers, capables de porter des projets et de s'impliquer dans leur réalisation.

Une démarche prospective n'est ni ésotérique, ni évaporée. Elle ne fait pas que lever le voile sur des futurs possibles mais permet de rappeler qu'il est possible d'agir sur ces futurs possibles, dès lors que des « femmes et des hommes partageant une même vision » sont en capacité de concevoir et de mener un projet d'envergure.

2. Un environnement international

La confrontation des scénarios de territoire avec les scénarios de contexte montre combien le contexte international, européen et national peut avoir une influence sur la robustesse des options pour Rhône-Alpes. On voit l'importance, dans une pratique quotidienne de mesurer chacune des décisions, au regard de son adéquation à un environnement extrêmement complexe, variable et dont les changements sont de plus en plus brusques. Le raccourcissement des cycles et la mondialisation imposent une veille renforcée et soutenue au niveau régional. Les coopérations avec d'autres régions du monde doivent permettre d'apporter des informations importantes sur « les mouvements du monde ».

3. Une posture

La nécessité d'anticiper les futurs de Rhône-Alpes est au cœur du travail de prospective entrepris par la section. Toutefois, comme cela a été souligné en introduction, cet exercice a ses limites : poids du contexte, multiplicité des possibles et choix des variables influentes. L'utilité de l'exercice exige de la continuité : dispositifs de veille stratégique, identification des ruptures et des tendances de manière récurrente.

C

O

N

C

L

U

S

I

O

N

4. Des leviers

Le résultat des travaux fait apparaître quatre leviers principaux sur lequel l'action est stratégiquement fondamentale pour l'avenir de Rhône-Alpes :

- 1/ La gouvernance
- 2/ Les activités
- 3/ L'aménagement du territoire : son organisation et son cadre de vie
- 4/ La cohésion sociale

Pour conclure ces travaux et en résumer les principales observations, une présentation synthétique des zones de vigilance et des recommandations à observer, pour éviter les risques majeurs identifiés, est proposée dans le tableau ci-après.

Tableau synthétique des risques et des recommandations à observer pour chacun des leviers

LEVIER	RISQUE (S)	RECOMMANDATION (S)/ ZONE (S) DE VIGILANCE/
GOVERNANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Un Statu quo de la situation actuelle : <ul style="list-style-type: none"> • Une concurrence entre collectivités • Une gestion de dispositifs éclatés et peu lisibles • Une absence d'autonomie fiscale • Une faible association de la société civile • Une confusion entre société civile organisée et participation des citoyens - Une gouvernance inféodée à l'opinion publique : <ul style="list-style-type: none"> • Vision réduite (notamment au cadre de vie) et de court terme • Mise à l'écart de la société civile organisée 	<ul style="list-style-type: none"> - Au niveau régional, prendre des initiatives qui préparent l'évolution des compétences légales. Pour la Région, opter pour un positionnement comme pilote et stratège. Rhône-Alpes peut s'inscrire en expérimentation d'un modèle pour influencer l'évolution de la décentralisation - Associer l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux, privés et publics portant sur un projet stratégique régional en posant les principes de travail collaboratif - Associer de manière forte la société civile - Développer une pratique complémentaire et harmonieuse entre la société civile et la participation citoyenne.
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> - La perte du socle industriel de Rhône-Alpes - Une trop grande disparité des territoires qui résulterait d'une trop grande spécialisation sur quelques filières - Un échec des pôles de compétitivité - Une absence d'écosystèmes vertueux à grande échelle entre recherche et industrie - Une perte de savoir-faire - Une transmission-reprise d'entreprises non mise en oeuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Une politique industrielle régionale visible qui intègre les services dans sa recherche de compétitivité. - Une politique industrielle équilibrée sur le territoire régional - Un soutien fort à la mise en réseau recherche-industrie - Un soutien aux établissements d'enseignement supérieur sur des projets de formation en lien avec les besoins des territoires - Un soutien à l'industrie traditionnelle, maintien des savoir-faire et de leur transmission - Un soutien à la transmission-reprise d'entreprises

<p>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</p> <p>(ORGANISATION ET CADRE DE VIE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une prééminence des pouvoirs locaux qui ne permet pas une organisation du territoire - Une absence de régulation à l'échelle de la Région - Une gestion administrée des territoires. - Une Région qui se contente de participer au projet des territoires : logique de guichet - Un cadre de vie dégradé 	<ul style="list-style-type: none"> - Un principe de subsidiarité respecté, des procédures articulées et cohérentes - Une politique de haute qualité dans les transports (urbains, périurbains et interurbains) - Une coopération interrégionale - Une articulation Etat/Région optimisée en faveur de projets d'infrastructure - Une Région qui assure la cohérence entre les structures territoriales autour des projets et des stratégies - Une Région qui agit dans un cadre partenarial renforcé et sollicite le partenariat public-privé - Une logique de projet qui tient compte des priorités régionales et des besoins des territoires, en particulier sur le cadre de vie
<p>COHESION SOCIALE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une carence du pilotage global de la formation - Une dualité forte entre salariés High-tech et travailleurs peu qualifiés - Un système d'éducation-formation inefficace qui génère de l'exclusion - Une privatisation du système de formation - La mise en place de réseaux informels de formation, échappant aux pouvoirs centraux 	<ul style="list-style-type: none"> - Rénover le pilotage du système de formation. Une fonction d'ensemblier à repenser - Intégrer la question de l'exclusion dans les politiques territoriales - Miser sur un enseignement professionnel de haut niveau - Favoriser une culture de la mobilité - Intégrer l'environnement dans la prise de décision

Paul, Erwann, Chantal... sont déjà les rhônalpins d'aujourd'hui... et ceux de demain.
 Ils ne vivront probablement pas les « tranches de vie »
 présentées en exergue dans chacun des scénarios.
 Ils sont aujourd'hui étudiants, salariés...
 Ils construisent, dès à présent, leurs propres possibles à travers les choix qu'ils ont faits...
 ou qu'ils n'ont pas été en mesure de faire jusqu'à présent.
 C'est aujourd'hui que leurs futurs possibles se construisent.

2ème partie : Fiches variables

Les 30 fiches variables

Variable n°1	Construction européenne et fait régional	p.77
Variable n°2	Diversité culturelle	p.82
Variable n°3	Economie et société de l'information	p.86
Variable n°4	Développement économique	p.94
Variable n°5	Géopolitique	p.99
Variable n°6	Disponibilité et accès aux ressources naturelles et matières premières	p.104
Variable n°7	Environnement	p.108
Variable n°8	Finance internationale	p.115
Variable n°9	Population mondiale	p.122
Variable n°10	Démographie en Rhône-Alpes	p.129
Variable n°11	Education, formation	p.135
Variable n°12	Offre de soins	p.147
Variable n°13	Offre de services	p.153
Variable n°14	Culture, créativité	p.157
Variable n°15	Urbanisme	p.161
Variable n°16	Environnement en Rhône-Alpes	p.164
Variable n°17A	Transports : offre et demande	p.171
Variable n°17B	Infrastructures de transport	p.175
Variable n°18	Métropolisation	p.178
Variable n°19	Foncier	p.181
Variable n°20	Rapport au travail	p.184
Variable n°21	Déséquilibres territoriaux	p.188
Variable n°22	Intégration/immigration	p.192
Variable n°23	Politique et localisation de l'habitat	p.201
Variable n°24	Exclusion	p.206
Variable n°25	Recherche-innovation	p.210
Variable n°26	Recherche et progrès scientifique	p.218
Variable n°27	Acceptabilité sociale des sciences et technologies	p.224
Variable n°28	Evolution du tissu économique	p.229
Variable n°29	Création et dynamique des activités, filières d'excellence	p.233
Variable n°30	Gouvernance régionale en Rhône-Alpes	p.236

Construction européenne et fait régional

1. Définition de la variable

Dans un monde où les pays aujourd'hui émergents tels que la Chine et l'Inde prendront progressivement une place privilégiée, le continent européen verra son poids relatif s'affaiblir même s'il devrait demeurer l'une des régions les plus riches et les plus sûres (cf Nicole GNESOTTO, Le monde en 2025,...).

Dans ce cadre, l'Union Européenne est condamnée à s'adapter pour préserver ses atouts, et à développer sa compétitivité et sa croissance. Ce développement doit répondre à des exigences d'innovation et d'efficacité, sans pour autant compromettre celles de la cohérence des politiques publiques et de la solidarité entre territoires. L'objectif n'est pas seulement de préserver la compétitivité indispensable des territoires les plus dynamiques mais de tirer vers le haut l'ensemble des régions européennes.

Plus que jamais, la qualité de la gouvernance locale en Europe et du rapprochement des citoyens par le lien des Régions constitue une condition de compétitivité globale de l'Union Européenne.

Il s'agit de viser l'objectif d'une appropriation par les Européens de la mondialisation comme facteur de progrès et de réussite, en limitant ses effets négatifs à l'aide des valeurs de l'Union Européenne.

2. Indicateurs permanents

- Mesure de la valeur ajoutée communautaire de la politique de cohésion et de son efficacité.
- Lisibilité de l'action de l'Europe et des Régions par le citoyen.
- Mise en œuvre de la subsidiarité et de la clarification des compétences.

3. Rétrospective

Depuis le Traité de Rome en 1957, un processus complexe et heurté de construction européenne est engagé.

Il aboutit aujourd'hui à un système institutionnel unique au monde, en équilibre précaire entre intérêt des Etats qui veillent jalousement à leur souveraineté et intérêt général communautaire.

Dans ce cadre, le rôle des régions dans le processus de prise de décisions en Europe s'est renforcé. Le terme de région recouvre une grande diversité entre les Etats fédéraux, les Etats unitaires ou les Etats unitaires décentralisés et peut être défini comme celui des « collectivités territoriales existant au niveau immédiatement inférieur à celui de l'Etat central et dotées d'une représentation politique exercée par une assemblée régionale élue » (définition de la charte de l'Assemblée des Régions d'Europe).

Les étapes de la prise en compte du fait régional dans la politique européenne sont les suivantes :

- 1957-1975

L'article du préambule du Traité de Rome prévoyant la réduction de l'écart entre les différentes régions demeure peu mis en œuvre sauf avec la création du FSE et de la section orientation du FEOGA. On mise sur la libéralisation du marché et sur les politiques nationales d'aménagement du territoire.

- 1975

1^{ers} élargissements de la Communauté européenne à la Grande Bretagne, l'Irlande et le Danemark et 1^{er} choc pétrolier qui creuse les écarts de développement.
Création du Feder.

- 1986

Intégration de l'Espagne et du Portugal, après celle de la Grèce en 1981.
Mise en place des programmes intégrés méditerranéens pour aider les Régions des anciens Etats membres qui peuvent souffrir de la nouvelle concurrence. Ces programmes sont pour la première fois pluriannuels avec coordination autour d'objectifs de développement communs.

L'Acte Unique européen instaure à la fois la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, et la politique de cohésion économique et sociale pour réduire les disparités entre les Régions.

- 1988

Mise en place des fonds structurels avec zonage et définition de la variable d'objectifs prioritaires. Ces fonds structurels sont développés autour des principes de concentration, programmation, additionalité et partenariat.

- 1989

Chute du mur de BERLIN. Premiers programmes de coopération transfrontalière INTERREG.

- 1993

Le traité de Maastricht affirme le principe de subsidiarité qui est applicable à la génération de fonds structurels 2000-2006. Le volet Europe sociale constitue une annexe non prescriptive aux Etats membres.

- 2004

Elargissement de l'Union à 25, puis à 27 en 2007.

- 2005

Echec du processus de ratification du projet de Constitution européenne.

Aujourd'hui

La stratégie de Lisbonne (innovation, compétitivité, développement durable) est mise en œuvre progressivement depuis 2000 dans la politique régionale, qui représente aujourd'hui le premier poste budgétaire (308 Mld € sur 864,4 Mld € pour la période 2007-2013, soit 36 %).

Cette stratégie révisée en 2005 cherche à renforcer à la fois la compétitivité et la cohésion de l'Union, sur la base d'une approche mixte qui symbolise le modèle de développement européen. Mais les débats sont vifs entre partisans de davantage de compétitivité et de davantage de cohésion, et entre pays périphériques (ex. : PECO) et pays centraux pour financer davantage ou non « les maillons manquants » transfrontaliers des réseaux transeuropéens de transport (politique TEN-T). La discussion sur l'Eurovignette III sera en particulier difficile, notamment pour assurer les transits à travers les Alpes.

A noter toutefois que le Parlement européen préconise que performance et solidarité « s'épaulent mutuellement ».

La politique régionale permet de rendre l'Europe plus pertinente pour ses citoyens. Elle permet aussi aux Régions de valoriser le bon niveau de lien avec ces derniers, dans le respect du principe de subsidiarité. Cette politique a permis un développement rapide des régions européennes les moins favorisées, même si les disparités restent importantes y compris dans les plus anciens Etats membres.

Son avenir au-delà de 2013 deviendrait cependant compromis si sa valeur ajoutée communautaire et sa richesse créée n'étaient pas estimées à la hauteur des efforts consentis par le contribuable.

Reste à savoir en outre si l'Europe, première puissance commerciale aujourd'hui, et aire de 70 % des échanges de Rhône-Alpes, voudra et pourra devenir une grande puissance politique, et si une gouvernance de qualité, du local ou mondial, pourra être instaurée.

Plusieurs défis sont à relever :

- **concilier performance et solidarité**
- **une appropriation de la construction européenne par les citoyens**
- **la réduction des disparités territoriales**
- **la constitution d'un espace économique et social cohérent et compétitif**
- **la place de l'Europe dans une mondialisation multipolaire.**

4. Hypothèses d'évolution

Hypothèse 1 : Laisser-faire : une continuité sans perspective de progrès

L'ambiguïté demeure dans la construction européenne entre légitimités des Etats et de la Communauté.

La gouvernance régionale ne trouve pas de leadership dans les Etats unitaires et la notion de chef de file demeure un vœu pieux pour appliquer les compétences régionales.

La subsidiarité avec clarification des compétences ne s'applique guère en réalité. Les intérêts stratégiques européens se dégagent assez peu. La coopération interrégionale est limitée. Un retard persiste en particulier en France concernant les réformes structurelles pour s'adapter à la mondialisation.

On demeure dans l'absence de choix de priorités très claires, malgré l'intérêt d'une négociation permanente avec la société civile pour garantir l'intérêt général. On ne sait plus qui fait quoi, qui paie quoi et pour quoi faire.

Il en résulte un risque fort, faute de synergie :

- de moindre apport de valeur ajoutée par la politique européenne de cohésion ;
- d'obligation des Etats, avec une ressource raréfiée, de privilégier la seule logique de compétitivité du continent européen.

Ceci malgré la fracture territoriale qui peut s'aggraver, en s'accompagnant d'une distanciation d'avec les citoyens.

On demeure dans un non-choix concernant les financements des percées alpines ou pyrénéennes, faute d'accord entre pays périphériques et pays centraux.

L'Europe perd des positions sur l'échiquier mondial.

Hypothèse 2 : « épaulement mutuel » entre compétitivité et cohésion

Le principe de subsidiarité s'applique pleinement entre Union Européenne, Etat, Régions et collectivités infrarégionales, laissant agir le mieux placé, avec des réponses différenciées selon les problèmes des territoires.

La valeur ajoutée communautaire, comme celle des Régions, est optimale. Les Etats laissent aux Régions toute leur place pour valoriser les diversités dans les Etats unitaires notamment par la coopération interrégionale ; et les Etats fédérés laissent jouer leur rôle à l'Etat fédéral.

L'action publique est claire et lisible pour le citoyen. Le système fiscal est refondu pour être plus rationnel.

Dans le respect des diversités nationales et régionales, l'harmonisation des politiques se développe, en particulier sur les plans fiscal et social.

L'Europe comme les Régions valorisent chacune à leur niveau leur rôle de mise en cohérence, de solidarité et développent une masse critique dans un monde en mouvement rapide.

L'efficacité de l'action publique tire vers le haut les régions « locomotives » du développement et apporte ainsi des ressources pour accompagner les régions en retard dans une mise à niveau progressive. De véritables politiques européennes structurantes sont mises en œuvre, par exemple pour activer la réalisation d'un réel réseau transeuropéen de transport (400 milliards d'euros nécessaires alors que 15 à 20 milliards y sont consacrés aujourd'hui chaque année) : les finances disponibles permettent un financement équilibré et significatif à la fois des percées alpines et du désenclavement des pays périphériques.

Une politique d'investissement à court et moyen terme est engagée pour réduire le prix des coûts sociaux à long terme.

Hypothèse 3 : L'Europe à fragmentation et en ordre dispersé

L'uniformité institutionnelle vole en éclats et une Europe à la carte se construit.

Un tronc commun subsiste sur la base des seuls échanges. Certains Etats mettent en œuvre un noyau dur autour de l'Euroland, ou des stratégies de noyaux multiples. L'élargissement continue sans structuration politique forte. Des zones de développement différencié émergent en Europe.

Les régions « riches » telles que Rhône-Alpes tirent leur épingle du jeu et s'organisent entre elles. L'écart entre régions pauvres et riches s'accroît, même au sein des Etats, et à terme l'Europe puissance se marginalise. Seule reste une zone à concurrence interne forte basée sur le libre-échange.

Hypothèse 4 : Le « tout compétitivité »

Le budget de l'Union Européenne est réduit et une partie des fonds structurels est renationalisée.

L'élargissement est poursuivi pour accroître la masse critique, mais l'approfondissement de l'harmonisation entre Etats ne va alors pas de soi ; l'Europe développant davantage une logique de libre-échange qu'une logique de construction politique.

Le développement technologique est la pierre angulaire de la politique.

La population et les activités se concentrent dans les zones métropolitaines déjà développées, mises en réseau. Les pays centraux s'imposent pour assurer le financement des « maillons manquants » du réseau transeuropéen de transport.

Dans les Régions plus riches telles que Rhône-Alpes, les pôles d'excellence sont bien valorisés, mais les disparités infrarégionales s'aggravent malgré des politiques territoriales régionales qui ont alors du mal à structurer le développement local.

Les régions périphériques déclinent, ainsi que les régions déjà en difficulté dans les pays les plus prospères. Fragmentations territoriales et sociales se développent.

Hypothèse 5 : Le « tout cohésion »

Un tel scénario est fondé sur la flexibilité des politiques publiques, des coûts croissants pour les budgets publics, une ambition environnementale forte, une priorité de l'allocation des ressources aux régions périphériques de l'Europe,...

Il apporterait globalement à l'échelle du continent davantage d'équilibre territorial et d'intégration sociale.

S'agissant des réseaux de transport, l'accent est mis sur le désenclavement des périphéries européennes ; les liaisons transalpines demeurant en panne.

Toutefois, plus onéreux pour les contribuables, il serait rapidement limité par un moindre apport de richesses du fait d'un plus faible taux de croissance, alors même que c'est la masse critique européenne qui compte au niveau planétaire.

A noter que pour Rhône-Alpes, le scénario « tout cohésion » est ambivalent : s'il peut être moins pénalisant que le « tout compétitivité » pour le monde rural et les espaces périurbains, il peut fragiliser le développement des fonctions supérieures (recherche, enseignement supérieur, centres de décision, équipements structurants...) et des grandes liaisons parcourues par des flux de transit telles que la liaison transalpine. Un risque n'est pas à exclure, celui de compromettre l'attractivité de Rhône-Alpes, positionnée en lisière des régions centrales d'Europe occidentale, dont le centre de gravité se déplace vers l'Est. **Les politiques régionales, malgré des efforts plus ou moins importants, trouvent difficilement leur efficience.**

Ces deux derniers scénarios sont proposés dans le programme INTERREG III ESPON 3.2., en date de mai 2007.

1. Définition de la variable

La diversité culturelle, au sens traditionnel de l'Unesco¹, est conçue comme un processus évolutif et une capacité d'expression, de création et d'innovation, où chaque individu doit reconnaître l'altérité sous toutes ses formes et la pluralité de son identité au sein de sociétés elles-mêmes plurielles.

La diversité culturelle a pour objectif d'humaniser la mondialisation. Elle peut donc être comprise comme « une posture ou position intellectuelle qui consiste à dire ou penser que les lois structurelles du marché ne permettent pas d'assurer la pluralité de l'offre artistique et des représentations de la culture »².

2. Indicateurs

- pluralité de l'offre
- respect des valeurs
- exception culturelle
- dialogue des cultures

3. Rétrospective

La notion de diversité culturelle est apparue dans les années 70, aux Etats-Unis et en Europe.

Aux Etats-Unis, elle est mise en œuvre par le biais du respect de quotas mécaniques en faveur des minorités. En Europe, la décolonisation conduit à une relativisation des valeurs doublée d'une crise de conscience générale de l'identité culturelle européenne. Dans les années 80, la notion se généralise dans les 400 agences culturelles des villes américaines et devient le nouveau credo de l'Amérique : tout est tenté pour diffuser la culture dans les quartiers et vers les publics les plus oubliés, notamment les Noirs, jusqu'à la reconnaissance de toutes les cultures présentes sur le territoire qui abroge la barrière entre la *low* et la *high culture*³.

Sur la même période, les organisations européennes (comme l'Unesco) manifestent un intérêt croissant pour des niveaux de plus en plus restreints de cultures qui conduisent à la reconnaissance des cultures régionales au début des années 90.

Dans le même temps, la connaissance mutuelle des cultures étant devenue une condition de survie pour les cultures de l'Europe face aux flux mondiaux, les pays européens ne peuvent plus se replier sur eux-mêmes⁴. Pour l'Europe, la culture européenne est davantage une notion d'héritage se doublant d'une diversité des cultures européennes conçue comme une juxtaposition. L'effondrement du régime communiste et l'émergence des nouvelles démocraties de l'est et du centre renforcent cette dynamique.

¹ Unesco, Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle, 2 novembre 2001.

² Bertrand ALLAMEL, Comité de sélection du Département des Etudes, de la Prospective et des Statistiques, septembre 2006

³ Frédéric MARTEL, ancien attaché culturel aux USA, maître de conférences à Sciences-Po, « *La diversité culturelle ou l'hypocrisie du modèle français* », www.betapolitique.fr

⁴ Caroline BROSSAT, *La culture européenne : définitions et enjeux*, Bruxelles, Bruylant, 1999, 535 p.

1992 voit le commencement du débat sur l'exception culturelle au sein du GATT. Fin 1994, la signature de l'acte final de l'Uruguay Round laisse la liberté de manoeuvre à l'Union et aux Etats membres pour promouvoir la création, la production et la diffusion d'œuvres audiovisuelles, en réalisant un certain consensus sur la place de la culture. Pour l'Europe, la culture est de la responsabilité première des Etats membres (dans le cadre de la subsidiarité), même si dans certains pays, elle est largement prise en charge au niveau local et régional. L'Accord Multilatéral sur l'Investissement (AMI)⁵, dont les négociations ont débuté en 1995, est mise en échec par la France car elle aurait signifié la fin de l'exception culturelle. Défendre l'exception culturelle signifie aussi bien conserver aux Etats leur liberté d'action en faveur de leur culture, que préserver la dimension culturelle du développement dans les pays les plus pauvres.

De fait, la diversité culturelle s'est imposée au sein des organisations internationales ou régionales. En 1995, la « diversité culturelle » est intégrée au Traité d'Amsterdam au chapitre Culture. Pour l'Unesco, elle est pensée comme une garantie de paix, de stabilité, de compréhension mutuelle et de respect des droits partagés. C'est une stratégie internationale universaliste initiée par le Canada en 1999 et largement soutenue par la France, qui conduit à l'adoption, à une très grande majorité en 2001, de la « Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle ». Celle-ci met en évidence le lien causal entre deux démarches : un volet défend les biens et les services culturels comme des biens et des valeurs qui ne sont pas des biens et des marchandises comme les autres, et l'autre souhaite promouvoir les droits culturels. Elle « constitue la première formalisation du contenu et des moyens du concept de la diversité culturelle »⁶. L'adoption, en octobre 2005, suivie de l'entrée en vigueur, en mars 2007, de la « Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles », consacre la diversité culturelle comme un principe de droit international⁷. La culture est devenue l'un des enjeux majeurs de la mondialisation.

L'objectif essentiel de ces deux textes de l'Unesco est de préserver la diversité des expressions des cultures à l'égard de toute forme d'uniformisation et de standardisation, et de favoriser le dialogue et la rencontre entre les cultures. La diversité culturelle est garante de la cohésion sociale. Ainsi, toutes les cultures doivent pouvoir s'exprimer et se faire connaître, chacun doit avoir accès aux expressions artistiques.

Les Etats-Unis n'adhèrent pas à ces conceptions⁸ : ils combattent l'exception culturelle et sont hostiles à la notion de diversité culturelle défendue par l'Unesco. Pour eux, la diversité existe chez eux et n'a pas besoin de régulations extérieures. Ils fondent le concept de diversité culturelle essentiellement sur un critère ethno-racial, les diversités esthétiques étant moins privilégiées : c'est la diversité des « races » (et donc des minorités) qui est privilégiée à la diversité des nations. L'accent est mis sur la diversité intérieure et non extérieure⁹.

En France, la diversité culturelle est surtout valorisée sur le plan international. Au plan interne, la culture conçue d'abord comme un patrimoine, est devenue partie intégrante de son identité et la diversité a longtemps été niée, voire combattue. Pour les minorités régionales d'abord, puis pour les Français issus de l'immigration, le centralisme jacobin a joué la carte de l'assimilation plus que de l'intégration en imposant une culture de l'élite.

Dans les années 60 le développement des maisons de la culture, sous l'impulsion d'André Malraux, a signé l'ère de la démocratisation culturelle et de l'ouverture de la culture de l'élite à toutes les composantes de la société. Puis le secteur culturel s'est autonomisé, de Malraux à Jack Lang.

⁵ destiné à instaurer des règles de libéralisation et de protection de l'investissement direct étranger.

⁶ Jean-Michel BAER, ancien Directeur de la culture et de l'audiovisuel à la Commission européenne, « L'exception culturelle - une règle en quête de contenus », www.lexception.org. Paru dans la revue En temps réel, cahier 11 - octobre 2003.

⁷ Bien d'autres organisations ont examiné cette question : le G8 (Okinawa, 2000), le Conseil de l'Europe (Déclaration sur la diversité culturelle, 2000), Nations Unies et Union Internationale des Télécommunications (Genève, 2003 et Tunisie, 2005). <http://ec.europa.eu/culture>.

⁸ Ils n'ont pas signé la Convention.

⁹ Frédéric MARTEL, op.cit.

En effet, à partir des années 80, le champ culturel s'élargit dans un contexte économique de désindustrialisation et d'urbanisation. Il s'accompagne d'un mouvement de reconnaissance des cultures techniques et des savoir-faire populaires, de la montée des cultures régionales et communautaires (à travers les musées régionaux, les écomusées...) et d'un questionnement autour de l'enseignement des langues régionales. Les collectivités locales reprennent ces préoccupations au nom de la diversité et de l'attractivité régionale¹⁰. De la fin des années 80 aux années 90 comprises, le ministère de la culture commence à prendre en compte au sein de ses services les cultures régionales, communautaires ou immigrées...

En même temps, plus de quarante années de démocratisation culturelle ont montré leurs limites, puisque les inégalités d'accès à la culture persistent : la culture de l'élite reste mal connue par certains publics et boudée par les jeunes, les équipements culturels traditionnels sont toujours fréquentés par les mêmes couches de la population, les publics vieillissent. Ouvrir la culture à de nouveaux publics et à de nouveaux quartiers ne peut plus se faire en imposant la culture de l'élite ni se traduire par une assimilation¹¹.

Fin 2005, la crise dans les banlieues a montré l'exigence de diversité culturelle. La politique culturelle, à travers la mise en œuvre de la diversité culturelle, peut contribuer à la cohésion sociale. Elle peut promouvoir des pratiques culturelles qui font progresser la tolérance, le respect de différences, le dialogue pour lutter contre les exclusions, développer des actions culturelles en faveur des quartiers en difficulté (égalité des chances), mobiliser les compétences artistiques et culturelles au cœur des territoires prioritaires de la politique de la ville.

4. Hypothèses d'évolution

Hypothèse 1 : La diversité culturelle a disparu en laissant le libre jeu au marché mondial et aux monopoles

A l'heure de la mondialisation et des nouvelles technologies, les Américains accroissent leur influence dans le monde car aucun pays ni l'Europe ne peut prétendre à ce point représenter une nation universelle.

L'exigence de rentabilité amenuise gravement la créativité et la prise de risques.

Tous les pouvoirs sont accordés aux grands pôles monopolistiques comme Time Warner, News Corporation, et parallèlement les fournisseurs de services information grand public comme Google (progressant selon les lignes d'une intégration horizontale d'une multitude de services associés) et les fournisseurs d'accès comme Free (progressant par intégration verticale) sont montés en puissance.

Les ententes commerciales bilatérales ont permis de biaiser des mesures telles que la Convention de l'Unesco. Les productions nationales n'ont pas pu être protégées.

Un modèle culturel unique est imposé.

Hypothèse 2 : Les pays sont parvenus à protéger leur production nationale et à préserver l'équilibre et la diversité culturelle à l'intérieur de leurs frontières

La mondialisation a créé les conditions d'un dialogue entre les cultures. L'industrie et la culture sont enfin réconciliées.

Un cadre juridique international approprié a été trouvé au sein de l'OMC pour permettre l'accession à un contenu culturel diversifié.

¹⁰ Claude ROUAULT, Culture et Recherche, n° 106-107, décembre 2006.

¹¹ Frédéric MARTEL, op. cit.

Une politique industrielle est mise en œuvre pour garantir le maintien d'une diversité d'acteurs en Europe, en favorisant le développement d'initiatives innovantes et concurrentielles qui peuvent améliorer l'état d'équilibre de marchés toujours menacés par la formation de monopoles¹².

Les politiques culturelles nationales ou infranationales sont renforcées ou modifiées par une aide des autorités locales, des Etats, des organisations internationales (soutiens opérationnels ou cadres réglementaires, mécanismes coopératifs). Le Fonds international pour la diversité culturelle, prévu dans la déclaration de l'Unesco, a été créé.

Les pays en voie de développement ont bénéficié d'un soutien à l'émergence et au développement d'industries culturelles et à l'organisation de marchés locaux viables. L'Europe a continué et renforcé sa politique de soutien aux industries culturelles à la création et aux langues. La France a maintenu des réglementations nationales pour les productions audiovisuelles, cinématographiques, ou « indépendantes »...

L'équilibre trouvé entre intégration et refus de l'intégration évite la fracture culturelle.

Hypothèse 3 : Le respect de la diversité culturelle a renforcé la cohésion sociale

L'Unesco, dans sa Déclaration sur la diversité culturelle, affirme que la culture, représentée dans toute sa diversité, assure une « interaction » entre les hommes, la paix, la cohésion sociale, le vouloir-vivre ensemble.

Le mouvement de compréhension et de clarification des droits culturels s'est poursuivi, de nouvelles formes de métissage ont été encouragées à travers une aide concertée aux politiques urbaines.

En France, la référence permanente et acceptée à une culture de l'élite est abandonnée, faisant disparaître le hiatus entre celle-ci et les cultures populaires, ou issues de l'immigration. Les cultures urbaines et issues de l'immigration sont développées à la suite du processus de reconnaissance des individus en situation d'échec, d'exclusion ou de désocialisation.

Le respect de la diversité culturelle assure une fonction sociale achevée et reconnue.

Hypothèse 4 : Le marché est régulé

Les grandes libéralisations (des biens et services, des flux financiers, libéralisation et déréglementation sectorielle de l'audiovisuel...) se sont poursuivies. Les industries culturelles ont continué leur concentration dans leur quête de nouveaux moyens de croissance externe. Les mondes de l'audiovisuel, de l'information et des télécommunications ont accéléré leur rapprochement. Le marché poursuit sa progression exponentielle.

Cependant il n'est pas laissé entièrement sans contrôle puisqu'un minimum de garanties subsiste.

L'Union européenne continue à faire front dans le respect du principe de subsidiarité qui assure une aide et un complément aux actions des Etats membres. Des réglementations ont été maintenues au niveau de l'OMC avec un minimum de règles permettant la survie de certaines créations et industries culturelles nationales. La Convention de l'Unesco, ratifiée par bon nombre d'Etats, permet néanmoins d'offrir, sinon un développement de l'identité propre de certaines cultures (en particulier de certains pays du sud), du moins leur survie.

¹² Ouvrage collectif : L'autre campagne, Editions de la Découverte, reproduit sur www.Homo.numericus.net.

Variable n°3

Economie et société de l'information

I. Définition de la variable

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) constituent un élément de réponse aux démarches de développement durable. Parce qu'elles relèvent d'une industrie de réseau, d'infrastructures « lourdes », au même titre naguère que le chemin de fer ou le téléphone, les TIC constituent un moteur de croissance économique. Elles peuvent également, par les usages qu'elles permettent, contribuer à la transformation du mode de croissance pour le rendre plus économe, plus attentif et réactif aux risques, voire plus solidaire. En ce sens, elles sont aussi l'un des leviers d'action en faveur du développement durable.

2. Indicateurs

- Intensités d'émission de CO₂, intensité de consommation de SO₂ et de NO₂
- Développement du télétravail et du commerce en ligne
- Importance de l'industrie des TIC (infrastructures et « softwares »)
- Utilisation des TIC (connexions internet / mails échangés...)

3. Evolution au cours des 20 dernières années/rétrospective

3.1. Le développement durable : une notion d'abord lointaine... progressivement ancrée dans le quotidien

La mobilisation internationale en faveur de l'environnement date du début des années 70, sous l'égide des Nations unies (convention sur les zones humides d'importance internationale en 1971, convention sur le commerce international des espèces menacées de la faune et de la flore en 1973) et d'ONG (création de Greenpeace en 1971). En 1972, Stockholm accueille la première conférence internationale consacrée à l'environnement et introduit le principe d'éco-développement qui s'attache à concilier croissance et préservation des ressources naturelles.

Au cours des années 1980, la déforestation, les pluies acides, la perspective annoncée de pénuries de matières de base, ou encore la catastrophe de Tchernobyl, contribuent à sensibiliser le grand public à l'écologie et à l'environnement.

La terre relève d'un bien collectif mondial qu'il s'agit de préserver et d'entretenir. La société de consommation se tourne progressivement moins vers la consommation immédiate mais prend davantage en compte les données environnementales. L'image forte de Saint Exupéry, selon laquelle la terre est un emprunt aux générations à venir, plus qu'un legs hérité des générations passées, fait son chemin.

En 1992, à l'initiative de l'ONU, le Sommet de la terre réuni à Rio marque un autre tournant. Il met en effet en avant la notion de développement durable, une notion en usage dès le début des années 80 et « popularisée » par le rapport de la commission Brundtland de 1987¹.

Ce rapport définit le développement durable comme un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs, face aux dangers qui pèsent sur la planète : inégalités sociales, risques industriels et sanitaires, changements climatiques, perte de biodiversité... Les réflexions menées par les pays riches tentent également de trouver des solutions durables pour concilier progrès économique et social, sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète. Les Etats s'engagent à réduire les émissions de dioxydes responsables de l'effet de serre.

Les années 2000 sont marquées par une diffusion de la notion de développement durable à l'ensemble de la population, principalement des pays industrialisés. Une prise de conscience s'opère sur la nécessité de changer d'attitude et de comportement. Au quotidien, le développement durable se traduit par une prise en compte citoyenne de l'acte de consommation pour contraindre les grands groupes industriels à s'engager dans une attitude respectueuse de l'homme et de la nature. Pour le particulier, les actions se traduisent notamment par des choix de vie favorisant l'économie d'énergie et d'eau, l'emploi de produits de jardinage propre, le tri sélectif, le refus des sacs plastiques ou encore des prospectus, l'utilisation des transports en commun plutôt que la voiture, le covoiturage...

De plus en plus, les particuliers souhaitent aller encore plus loin pour aider les pays en voie de développement à mieux vivre. Désormais, la consommation se veut citoyenne en optant davantage pour des achats de produits éthiques issus du commerce équitable, garantissant le respect de l'environnement mais aussi et surtout le respect de l'homme.

Après avoir été une composante globale et parfois lointaine, le développement durable entre donc dans les stratégies individuelles et devient davantage une valeur et une pratique de proximité. En 2007, en France, le développement durable est l'un des thèmes forts de la campagne présidentielle. La composition du gouvernement voit la création d'un ministère de l'écologie et du développement durable et l'annonce hautement symbolique de la tenue d'un Grenelle de l'environnement, une manifestation dont l'ambition est de changer la politique écologique de la France de la même manière que les accords de Grenelle de 1968 ont bouleversé sa politique sociale.

Le rapport général issu des travaux des groupes ² se présente comme un « cadre de cohérence pour l'action publique » selon trois priorités que sont la lutte contre le réchauffement climatique, la protection de la biodiversité et la réduction des pollutions.

A la fin des années 2000, le développement durable a pris ainsi toute sa place comme en témoigne l'attribution hautement symbolique du Prix Nobel à Al Gore.

¹ « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir »

²Groupe 1 « Lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie »

Groupe 2 « Préserver la biodiversité et les ressources naturelles »

Groupe 3 « Instaurer un environnement respectueux de la santé »

Groupe 4 « Adopter des modes de production et de consommation durables »

Groupe 5 « Construire une démocratie écologique »

Groupe 6 « Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à l'emploi et à la compétitivité »

3.2. Les TIC : offre et usages

3.2.1. L'industrie des TIC, au service de la croissance et du développement durable

L'industrie des TIC recouvre deux dimensions : la production « physique » (écrans, ordinateurs...) et la production « immatérielle » (softwares, bases de données « intelligentes »...).

Après le « plan télématique » des années 80, dont le minitel a été la dernière « tête de pont », la France n'est plus véritablement positionnée en matière de production industrielle en tant que telle. En revanche, en matière de production immatérielle, elle est relativement bien placée.

- Impacts positifs des TIC

L'industrie des TIC est porteuse d'externalités positives pour l'environnement. En effet, les outils tels que la vidéoconférence, le télétravail ou encore les téléservices ont un impact direct sur l'environnement en permettant d'éviter certains déplacements.

Outre ces apports sur l'environnement, l'impact des TIC se fait également sentir sur le capital humain. Le développement maîtrisé des technologies requiert des compétences plus pointues afin de répondre aux enjeux du développement durable et de maîtriser l'efficacité énergétique au sens large : innovations en matière de transport (avoir des véhicules moins consommateurs de carburant), en matière de bâtiment (plus efficace en matière énergétique : eau, carbone ...).

L'usage des TIC a apporté beaucoup quant à l'élaboration des modèles de prévisions météorologiques, à la gestion des risques naturels favorisant ainsi des calculs permettant d'affiner des prévisions indispensables à l'activité économique et à la surveillance du milieu naturel.

- Impacts négatifs des TIC

Les TIC présentent cependant des risques importants en matière d'environnement. En effet, l'industrie dans son ensemble (conception, production, utilisation) génère plus de consommation (nombre croissant d'utilisateurs générant une hausse de la consommation énergétique, une hausse de la consommation de papier, alors que la vocation première était d'en limiter les impacts négatifs sur l'environnement³).

Les TIC entraînent une augmentation des CO₂. De plus, la priorité n'est pas donnée au serveur avec écran léger, mais plus aux ordinateurs individuels. Toute augmentation d'utilisation augmente la demande en énergie et donc favorise l'augmentation d'émission de CO₂.

L'incidence de l'usage des TIC a également un impact sanitaire. Le temps passé devant un écran favorise la sédentarité, un terrain propice à l'obésité et éventuellement induire un changement de comportement (isolement, violence, perception de la réalité modifiée...).

3.2.2. De l'individuel... au collectif

Dans les années 80, l'informatique et la télématique pénètrent le fonctionnement des administrations et des entreprises et modifient considérablement la manière de travailler. La carte à puce, inventée en 1974 par Roland Moreno, se développe, portée en France avec succès par le GIE des cartes bancaires. Le minitel fait son apparition et constitue la pointe avancée de la société de l'information et de la communication, de même que l'expérience malencontreuse du Bi-bop de France Télécom, rapidement écrasée par le téléphone portable.

³ Quelques ordres de grandeur pour comprendre les impacts négatifs :

Pour fabriquer 24 kg de PC, il faut 1.8 tonne de matériaux bruts (UN Report 2003)

En 3 ans de vie, un PC fabrique 0.5 tonne de CO₂, 108 kg de déchets et consomme 10 Giga joules (Digital Europe project FTF 2002).

Comme le souligne la Fondation internet génération, « Dans les années 80, la prospective des territoires a tenté d'intégrer les TIC, avec un succès mitigé. La vision alors prédominante d'un territoire réinventé par le développement du télétravail, des téléactivités et des téléservices n'est pas réalisée »⁴.

Le télétravail reste en effet l'exception de même que les services à distance et plus largement, à l'exception notable de l'enseignement à distance sous les auspices du CNED.

Au milieu des années 90, le virage internet est pris, d'abord par les universités et les centres de recherche puis par les entreprises. Les particuliers entrent dans la boucle internet massivement à partir du début des années 2000.

Dans le même temps, l'usage du téléphone portable se répand (+ 843 % entre 1998 et 2006⁵) à la faveur du développement des réseaux cellulaires qui ont permis d'augmenter de façon considérable les capacités des réseaux.

Outre la communication téléphonique classique, le téléphone mobile a développé d'autres fonctionnalités telles que l'envoi de textes courts (SMS), la photographie, la vidéo numérique ou encore l'accès à internet.

Il faut attendre les années 2000 pour que certains services à distance se développent : le commerce électronique connaît un essor significatif, notamment grâce à la sécurisation des paiements et au développement de monnaies virtuelles sur des sites dédiés. Certains services rendus au public par les administrations sont désormais proposés au public.

Si les « téléservices » progressent, le télétravail reste quant à lui un phénomène relativement marginal, sauf pour certaines professions : traducteurs, informaticiens, commerciaux, enseignants et chercheurs notamment. Le *home office* est bien accepté et installé dans ces professions grâce au développement d'outils comme l'ADSL, le Wifi ou encore la messagerie à distance.

De manière plus générale, aux yeux de certains analystes, le monde est entré dans l'ère Web 2.0., celle de la participation individuelle à un écosystème global d'information et de communication. Chacun a voix au chapitre : quiconque peut devenir co-auteur d'une encyclopédie mondiale (wikipédia), animer un blog, partager ses musiques et vidéos (*peer to peer*), afficher et développer ses réseaux sociaux (*facebook* par exemple) ou encore « vivre une autre vie » (*second life*).

Il reste que les TIC sont avant tout perçues comme un moyen de faciliter l'accès au service, de travailler éventuellement autrement, d'effectuer des gains de productivité. Ce n'est que plus récemment que l'on a pu voir en elles un outil au service d'un objectif collectif et d'un bien commun : le développement durable.

En dehors de quelques déclarations en faveur des téléconférences, les nouvelles technologies ne sont toutefois pas traitées dans le grenelle de l'environnement. La technologie et l'innovation sont pourtant des facteurs clé du développement durable. Le système socio-économique ne crée pas suffisamment d'incitations pour les mettre au service de cet objectif. Ce retard n'est pas fortuit. Il tient au fait que la promotion des TIC a été avant tout conçue sur l'héritage du maintien d'une politique industrielle volontariste et de la défense de la compétitivité de l'économie française. Le lien avec le développement durable n'apparaît pas de ce fait de manière évidente.

3. 3. Une connexion établie entre TIC et développement durable

Les TIC constituent un moyen pour lutter contre les changements climatiques : éviter des transports, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, dématérialiser l'administration...

Elles peuvent donc être placées au service du développement durable.

Selon un rapport des WWF, près de 22 millions de tonnes de CO₂ pourraient être économisées chaque année si 20% des voyages d'affaires étaient remplacés par de la visioconférence. WWF estime également que 11 millions de tonnes supplémentaires pourraient être économisées si 10 millions de personnes optaient régulièrement pour le travail à domicile.

⁴ Fondation internet nouvelle génération, *Enrichir la dimension TIC de la prospective territoriale : note d'orientation pour la DIACT*, mars 2006.

⁵ ARCEP, observatoire des marchés.

Selon une étude réalisée par l'éditeur Mitel, le télétravail pourrait en effet avoir un rôle non négligeable dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Selon Don Smith, CEO de Mitel, *«Chaque kilomètre économisé en déplacements évite le dégagement d'environ 310 grammes de CO₂ dans l'atmosphère. L'utilisation de nos logiciels unifiés de collaboration et de téléconférence, en lieu et place d'un déplacement réel pour se rendre à une conférence, réduit les coûts de transport et évite le dégagement dans l'atmosphère de 160 g de CO₂ par km et par employé»*.

On estime par ailleurs que près des deux tiers des salariés nord-américains seraient prêts à tester le travail à domicile contre environ 60% pour les salariés français selon une autre étude, réalisée par l'institut ECaTT (Electronic Commerce and Telework Trends).

Les conclusions de Mitel sont toutefois à mettre en perspective avec une autre étude, réalisée par Erasmia Kitou et Arpad Horvath, chercheurs à l'Université Berkeley. Ces derniers ont calculé que le télétravail pourrait réduire de 90% les émissions de CO₂ liées aux transports mais qu'elles s'accompagneraient également d'une hausse de sa consommation énergétique domestique, réduisant de manière significative les avantages du télétravail, si cette dernière était produite avec des combustibles fossiles... Le problème est similaire pour le commerce électronique. En terme de développement durable, le problème du « dernier kilomètre » dans la distribution se pose encore avec acuité. Si la livraison à domicile doit mobiliser les camions de livraison en de multiples points de distribution à domicile, le gain d'opportunité semble plus contestable.

3.4. Le retard de l'industrie française des TIC

Dans son rapport remis à la Présidence de la République le 24 janvier 2008, Jacques Attali rappelle que la France a été pendant longtemps un précurseur dans le secteur des télécommunications et relève qu'aujourd'hui sa position de leader n'est plus. En effet, la France se place au 14^{ème} rang en Europe sur l'accès des ménages à Internet. Il existe encore 20% de zones d'ombre sur le territoire (absence d'ADSL).

Sur le plan industriel, la France ne possède pas d'éditeur de logiciels ou de fabricants d'ordinateurs significatifs, les acteurs de taille mondiale dans le monde de l'internet se situent aux Etats-Unis (Google, Yahoo, Microsoft). Le niveau de R&D en France est deux fois moins élevé qu'outre atlantique.

Le rapport de la commission Attali préconise la mise en œuvre d'une « stratégie ambitieuse » dans trois directions : un développement des infrastructures notamment de très haut débit, un pilotage renforcé et unifié au plus haut de l'Etat et des incitations pour promouvoir les investissements et les efforts de recherche.

Parmi les points importants de ses préconisations, on peut relever une couverture numérique optimale en 2011 (TNT, Haut Débit au minimum de 10 Mbps, développement du Wimax et de la 3G+), un accès pour tous au très haut débit en 2016 (déploiement du Wimax et de la 4G, une mutualisation des fourreaux pour la fibre, un élargissement de la TMP grâce au satellite...), un accès facilité pour tous au réseau numérique (accélérer le taux d'équipement en PC, développer l'apprentissage dans les TIC...).

Il apparaît important de souligner que la Belgique (dont la superficie s'apparente à celle de Rhône-Alpes) a entièrement câblé son territoire avec des vitesses de transmission bien supérieures à celles de la France.

4. Hypothèses d'évolution

Hypothèse 1 : Un cercle vertueux : interopérabilité, interaction et intégration sociales

Les territoires sont dotés de réseaux de capteurs intelligents et de dispositifs de géo-localisation permettant de détecter des problèmes environnementaux (pics de pollution, dégradation de la qualité de la nappe phréatique...) ou climatiques.

Les pays ou régions ayant investi dans le développement de réseaux à très haut débit suscitent des externalités positives : l'élargissement de la taille et de la capacité des réseaux, leur plus grande accessibilité profite au plus grand nombre.

Les TIC contribuent à la modification des modes de déplacement urbains et périurbains. La césure traditionnelle entre transports collectifs et transports individuels est dépassée par l'intermodalité, les véhicules partagés, les transports à la demande, voire la conduite automatisée sur les grands axes (« trains de voitures »)...

Les réseaux sont omniprésents (réseaux filaires et/ou sans fils) et s'organisent par cercles concentriques : réseaux de proximité (autour de l'individu, d'un objet...), réseaux locaux (maison, immeuble), réseaux de campus, de quartier, réseaux étendus... Ils véhiculent tous les contenus (voix, image, visiophonie, multimédia, télévision...) selon un mode à haut débit généralisé.

L'enrichissement et la diversification de moyens de communication accessibles en tout lieu et à toute heure, ne nuit pas à la convivialité et, plus largement, au statut privilégié de la rencontre physique.

Dans le prolongement du Web 2.0 collaboratif et participatif, un passage au Web 3.0 s'opère. Ce schéma est celui du mélange du monde réel et du monde physique. Les écrans disparaissent plus ou moins au profit de la vie dans un espace 3D où les objets physiques qui seront tous communicants se mêlent à des projections holographiques.

Les logiciels, même lorsqu'ils ont été développés par des acteurs différents et qu'ils sont logés dans des machines distinctes, peuvent communiquer entre eux, se coordonner et s'échanger des données (« web sémantique »). L'interopérabilité est de mise.

Les modes de prestation de services tant publics que privés rendus aux citoyens et aux consommateurs reposent sur de nouveaux intermédiaires, de nouveaux points de distribution, accès 24/24 à distance et en mobilité... les cartes sans contact, multiservices, mobiles et interopérables sont monnaie courante.

La fracture sociale n'est pas aggravée par cette prégnance des TIC dans tous les champs de la vie. On constate que les technologies se combinent avec des formes de médiation humaine : par exemple, les écrivains publics sont de plus en plus nombreux pour assister et aider les personnes qui sont ou se sentent en marge.

Associés à la robotique domestique et aux technologies mobiles, les capteurs et biopuces permettent de développer des outils et des services aux personnes âgées dépendantes et de continuer à vivre chez elles plus longtemps (suivis automatisés à distance, alertes automatiques...).

Les biopuces insérées dans les espaces publics, les objets et les hommes modifient la frontière entre monde physique et monde numérique. La relation aux objets intelligents diffère de celle, traditionnelle, aux objets. Celle-ci se rapproche de la relation homme-animal, voire de la relation entre êtres humains. Elle ne nuit pas cependant au lien social car cette perception de l'objet intelligent reste inscrite dans une relation « servile » et comme élément facilitateur du quotidien.

Cette société de la connaissance durable représente un formidable espace de créativité, de développement.

Hypothèse 2 : Un lien dangereux : uniformisation des comportements, fracture numérique et dégradation du lien social

Le développement du numérique et des télécommunications accompagne et accélère celui de la mobilité des personnes et des marchandises, ainsi que la dispersion géographique des chaînes de production. Il raccourcit les cycles d'innovation et donc d'obsolescence des produits.

Le télétravail contribue à l'étalement périurbain qui engendre des déplacements plus longs et presque tous automobiles (du moins jusqu'aux parcs relais lorsqu'ils existent et qu'ils sont utilisés).

L'électronique produit de nouveaux types de déchets parfois toxiques, souvent difficiles à recycler.

Le développement des ondes dans l'environnement de travail et personnel (portables, wifi...) produit des effets néfastes sur la santé et est un facteur aggravant de stress et d'anxiété.

Les TIC renforcent la pression qui s'exerce sur les individus : être joignable à tout instant et réactif face à diverses sollicitations. Ceux qui peinent à s'adapter ou ne se pas conforment pas à cette pression, subissent de nouvelles formes d'exclusion.

Les TIC contribuent par ailleurs à uniformiser les comportements et la manière de travailler. La généralisation des écrans et des modes de communication à distance « aseptise » la manière d'appréhender le travail.

Les TIC renforcent le fossé entre pays développés et pays émergents d'une part et aggravent l'exclusion sociale, le communautarisme et une ségrégation spatiale. Selon la Fondation « internet nouvelle génération », *«La combinaison, d'un côté, de la densité relationnelle rendue possible par les technologies de communication et de l'autre, d'un usage de plus en plus important des TIC à des fins d'identification et de surveillance, peut aboutir à deux points d'équilibre opposés : soit à des territoires pacifiés, à fort capital social et fort niveau de contrôle social ; soit à une communautarisation croissante et une ségrégation spatiale allant jusqu'à la création d'espaces de vie socialement et/ou culturellement homogènes, semi-privatisés et fermés»*⁶. C'est cette option qui est ici envisagée.

Le déséquilibre entre zones urbaines denses et/ou solvables d'un côté, zones rurales et/ou défavorisées de l'autre, peut s'accroître et devenir irréversible : il y a du réseau partout, mais les conditions d'usage de ces réseaux et la densité des équipements connectés sont radicalement différents.

La manière dont les technologies numériques sont devenues omniprésentes au point de pénétrer les objets, mais aussi le corps humain, soulève des questions sur l'éthique de l'innovation, la protection des libertés (contrôle des flux migratoires, des déplacements de personnes...) et d'un *monitoring* permanent des comportements.

Par ailleurs, l'inter-opérabilité et la standardisation ont échoué. Une guerre des standards s'est imposée. Certains secteurs réussissent à s'entendre pour rendre inter-opérables leurs systèmes. La fragmentation reste cependant de mise dans d'autres secteurs.

Hypothèse 3 : Un lien lâche : un impact mesuré des TIC en terme de développement durable

Les réseaux sont développés et sont parvenus « à maturité » dans toutes les régions françaises. De fait, ils ne constituent pas un facteur de différenciation ou un élément d'attractivité d'un territoire.

Le développement des réseaux, la multiplication des outils de communication à distance ne révolutionnent pas les modes d'organisation du travail, la manière de vivre et, plus généralement, les relations sociales. Comme jadis le téléphone ou la télévision, dont on pouvait penser qu'ils modifieraient considérablement la manière de se déplacer, de travailler ou de se distraire, les TIC permettent avant tout de nouveaux « ajustements des comportements » (prise de rendez-vous plus rapide, réservations en ligne, commerce électronique...). L'industrie des TIC s'avère coûteuse, en terme de production énergétique de même que leurs usages en terme de consommation énergétique. Leur utilisation reste donc relativement modérée.

⁶ FING, *Enrichir la dimension TIC de la prospective territoriale : note d'orientation pour la DIACT*, mars 2006.

Téléaction et télérelation se développent mais restent un choix de second plan, constamment disponible et réversible. Les modes de communication à distance ne se substituent pas aux rencontres physiques (et donc aux déplacements qui en découlent).

Comme dans les années 1980 et 2000, le télétravail concerne principalement les salariés à temps partiel et dans une certaine mesure, les commerciaux et les enseignants pour la partie « *back-office* » de leur activité. Dans les entreprises et les administrations, le télétravail reste exceptionnel, même si les techniques d'accès à distance à son lieu de travail poursuivent leur développement : accès délocalisé à Internet et à sa messagerie, vidéoconférences et vidéoréunions ont pleinement leur place à des moments précis (finalisation d'un projet, réunions préparatoires « informelles »...) mais ne substituent pas à la rencontre physique.

Les TIC ont surtout permis d'accélérer « l'innovation administrative » dans les métiers de support de l'administration et des services. En revanche, leur impact en terme de développement durable reste mesuré.

Hypothèse 4 : Un lien ambivalent avec le développement durable... Relâchement des normes de structure et durcissement des normes de comportement

Le recours croissant aux TIC accroît l'exposition aux risques informatiques (spams, virus, « e-délinquance »...). L'intrication entre la sphère numérique et la sphère physique introduit de nombreuses fragilités. Les TIC sont de plus en plus tournées vers l'impératif sécuritaire (télésurveillance, authentification, biométrie...) et moins vers le développement personnel et durable...

On assiste alors à une dégradation du climat social. L'outil de communication éloigne, il entretient un lien virtuel coupant des réalités du quotidien. La société subit des tensions voire des conflits générés par l'incompréhension et l'ignorance.

Le monde est interconnecté, les informations sont traitées et analysées en temps réel, et permettent ainsi un contrôle accru des populations.

La surveillance est à son paroxysme : les données circulent par courant porteur en ligne, les consommations sont évaluées en temps réel, une surveillance accrue des modes de consommation et des déplacements est en place : c'est le syndrome « *big brother* ». Les TIC ont contribué au relâchement des normes de structure (communications plus faciles, élargies, accessibles en tous points et à toutes heures) mais au durcissement des normes de comportement (*monitoring* des comportements individuels).

Sources

- Fondation internet nouvelle génération, *Enrichir la dimension TIC de la prospective territoriale* : note d'orientation pour la DIACT, mars 2006.
- Rapport de la commission pour la libération de la croissance française, janvier 2008.

Sites internet

www.secteurpublic.fr, les TIC et le grenelle de l'environnement

www.internetactu.net, TIC et développement durable : la voie du désir

www.acidd.com, Internet, développement durable et nouvelles technologies

1. Définition de la variable

Le commerce entre les pays n'est pas un phénomène nouveau, mais il a connu une croissance sans précédent dans les 30 dernières années, avec des échanges qui concernent les matières premières, les biens de production et intermédiaires, les biens de consommation mais également les services.

Cela a pu se faire dans un contexte de baisse massive des coûts de communication et des transports internationaux. L'économie internationale s'est inscrite dans un mouvement de mondialisation, de « globalisation » du travail, des capitaux, des biens et des services. Des pays très peu présents dans la production mondiale il y a encore deux décennies connaissent des taux de croissance très élevés depuis plusieurs années et accèdent au rang de pays émergents. Par la même occasion, ils bouleversent la hiérarchie économique mondiale et remettent en question certains avantages acquis par les pays de l'OCDE, exacerbant la compétitivité, modifiant les pôles mondiaux de compétence, redessinant une division internationale du travail. Celle-ci évolue très rapidement sous la forme d'équilibres instables successifs et se traduit par une mise en concurrence croissante des travailleurs de tous les pays. Ces bouleversements ont apporté des bouleversements importants sur le marché du travail mondial.

2. Indicateurs

- Taux de croissance du PIB
- Part dans le PIB mondial
- Part dans le PIB mondial/habitant
- Part des capitaux étrangers dans les entreprises locales/investissements directs à l'étranger
- Evolution du marché du travail
- Coût du travail
- Niveau de productivité
- Montant des flux commerciaux entre pays/continents et part des pays dans exportations et importations mondiales
- Répartition des activités
- Poids de l'économie souterraine dans l'économie mondiale et implantation géographique/principales filières concernées
- Les règles du commerce extérieur

3. Evolution au cours des 20 dernières années/rétrospective

Le Commerce mondial a augmenté deux fois plus vite que la production dans les dernières années. Ainsi, sur les 50 dernières années, alors que le PIB mondial a été multiplié par 6, le commerce international a été multiplié par 12. Le montant des investissements directs (IDE) en provenance de l'étranger représente 23,9 % du PIB mondial en 2005 contre 6,7% en 1980.

Les moteurs de la croissance changent, comme sur la période 1981-2008. La part des économies avancées dans la croissance mondiale diminue de moitié pour atteindre 30% aujourd'hui, tandis que celle de l'Asie émergente bondit de 14 à 46 % et que celle de l'Afrique stagne à 4%.

La croissance mondiale a donc été tirée par les pays émergents.

Les secteurs qui tirent la croissance mondiale sont différents suivant les zones, activité industrielle et exportations en Asie contre consommation de services domestiques en Europe. Les facteurs de croissance varient également suivant les cycles et les zones : investissement, consommation intérieure, progrès technique, et commerce extérieur.

Derrière la mondialisation on observe une forte régionalisation des échanges par exemple, les deux tiers du commerce extérieur français sont concentrés sur le marché européen, mais l'équivalent est vrai pour l'Amérique du Nord, du Sud ou de l'Asie.

Les échanges mondiaux se focalisent sur 3 pôles : l'Amérique du Nord, l'Union européenne et l'Asie. Ces 3 pôles représentent 85 % des exportations mondiales. L'Asie qui ne représentait que 12,4 % en 1953 représente 27,4 % en 2005, la Chine qui ne pesait que 1,2 % en représente 7,5 %.

Le développement du commerce mondial s'accompagne **d'un déplacement de la production de biens et de services** qui s'explique par la fragmentation du processus de production, relais d'une spécialisation par filière ou produit. Ainsi les entreprises multinationales ont-elles maintenu les activités de production et de conception, de création et de commercialisation en Europe, au Japon et aux Etats-Unis même si elles se sont accompagnées de stratégies d'externalisation et délocalisé la production en Chine et le service de traitement des données en Inde. Toutefois, certaines entreprises commencent à délocaliser des activités à haute valeur ajoutée comme le design ou la recherche développement en Chine ou en Inde, ainsi qu'à Taiwan.

Les différences relatives aux coûts du travail entre les pays, les niveaux de productivité et les réglementations du marché du travail ont bouleversé la division internationale du travail. On peut considérer qu'à partir de 1990, 1,47 milliards de personnes actives provenant d'économies fermées de l'ex-union soviétique et de ses satellites, de la Chine et de l'Inde, ont doublé les effectifs de la main d'œuvre mondiale et modifié en profondeur l'économie mondiale.

Les principaux changements intervenus en Asie se sont traduits au cours des 20 dernières années par une spécialisation de la Grande Chine et de l'ASEAN dans des filières intensives en travail (textile, bois, papier) ou dans les activités intensives en travail de la filière électronique.

La Chine et l'Inde que l'on rapproche dans les analyses, ont suivi des voies, des stratégies de croissance différentes. En effet, la Chine s'est appuyée sur des capitaux étrangers investis à grande échelle dans le secteur manufacturier, alors que l'Inde a développé son industrialisation sur des entreprises et des capitaux domestiques. Les grandes entreprises indiennes sont des entreprises de haute technologie de classe mondiale. Toutefois, les deux modèles se rapprochent : la Chine préoccupée de la compétitivité de ses entreprises au plan mondial, l'Inde devenue à son tour un pôle d'attraction des investissements étrangers qui facilitent le développement d'un secteur manufacturier. La croissance indienne a ainsi tendance à s'accélérer, moins assise qu'en Chine sur une croissance capitalistique ; la productivité combinée des facteurs (travail, capital, innovation) y joue un rôle plus important.

En parallèle, **les groupes chinois et indiens investissent de manière massive à l'étranger** : entre 2004 et 2005, l'Investissement direct chinois à l'étranger a augmenté de 123%.

Le Japon et la Corée ont renoncé à la spécialisation dans la filière textile mais détiennent des avantages dans les filières et produits suivants (véhicules, mécanique, électronique).

L'Union européenne et l'ALENA (Etats-Unis, Canada, Mexique) sont faiblement spécialisés : l'Union européenne possède des atouts (chimie, mécanique, véhicule) et les points forts de l'ALENA se situent dans l'agro-alimentaire et la mécanique.

L'insertion internationale des pays d'Amérique latine, d'Afrique, ainsi que l'Australie et la Nouvelle Zélande dépend fortement de leurs ressources naturelles. Ces pays partagent une spécialisation dans les filières de métaux non ferreux, de la sidérurgie, de l'agroalimentaire et de l'énergie. Il en est de même pour l'OPEP, intégrée dans le commerce mondial par ses ressources fossiles dont la demande est dopée par la croissance asiatique.

Le fractionnement de la valeur ajoutée se traduit par un poids croissant des flux de marchandises inter ou intra entreprises transnationales qui représentent 2/3 des échanges internationaux.

Les multinationales représentent ¼ de la production mondiale. Concernant les services, les pays du Nord dominent les échanges de services ils représentent 82 % des exportations mondiales contre 71 % pour les produits manufacturés.

En France, la part de l'emploi marchand dans un groupe étranger est passée de 7 à 8 % en 1990 à 15 % en 2005, mais les groupes français ont conservé une part dans l'emploi de l'ordre de 38 %, car une part croissante des PME appartient à un groupe. Ainsi entre 1999 et 2003, 30 % des entreprises de 20 à 50 salariés et deux tiers des moins de 250 à 499 ont rejoint un groupe.

Le développement économique mondial s'est accompagné **d'importants mouvements de main-d'œuvre**, avec une immigration légale et illégale. Le nombre de travailleurs migrants n'a jamais été aussi important. Il est évalué à 87,5 millions dans le monde en 2000 dont 15 % en situation irrégulière. Le chômage et la pauvreté ont conduit de nombreux travailleurs de pays en voie de développement à rechercher du travail en dehors de leurs frontières, tandis que la demande de main-d'œuvre et en particulier de main d'œuvre non qualifiée a augmenté.

En parallèle, la mondialisation de l'économie et la mobilité du capital humain entraînent une concurrence forte pour attirer des travailleurs migrants qualifiés. Ainsi le nombre d'étudiants non nationaux inscrits dans les pays de l'OCDE a connu une croissance de 70% entre 1998 et 2004. Les admissions de migrants qualifiés ont augmenté fortement en Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Etats-Unis, Royaume Uni et Suède. Ainsi, au Royaume-Uni ils sont passés de 4000 par an en 1991 à 40 000 en 2001. Ce phénomène touche également les pays comme la France où la proportion de diplômés parmi les expatriés, notamment aux Etats-Unis, a augmenté fortement (elle est 4 fois supérieure à celle de la population active française).

La modification de la structure de la consommation des ménages avec l'augmentation de la part des loisirs, de la santé, du bien-être et celle des dépenses contraintes comme le logement ou l'énergie, favorise **les déplacements des consommateurs**, notamment avec l'augmentation du tourisme de masse, ou l'apparition de prestations associées comme le tourisme médical ou esthétique. Ainsi, le coût d'une opération en Inde est entre un cinquième et un huitième de celui pratiqué en occident.

4. Hypothèses d'évolution

Toutes choses égales par ailleurs, les projections réalisées par les économistes arrivent toutes à la même conclusion, à savoir une baisse du poids relatif des économies avancées dans l'économie mondiale au profit des pays émergents : la Chine, l'Inde, la Corée du sud, et dans une moindre mesure de la Russie et du Brésil. Dans certains de ces pays, on pourrait considérer qu'en 2050 le niveau de vie pourrait rattraper voire dépasser le niveau de vie des pays développés. Toutefois, de nombreux facteurs font peser une incertitude sur l'avenir des pays émergents.

Hypothèse 1 : La poursuite de la montée en puissance des pays émergents au détriment de l'Europe

Dans cette hypothèse, les pays émergents, notamment la Chine, se développent rapidement. Ils réussissent aussi bien l'évolution du système institutionnel, que l'investissement dans les infrastructures, et sécurisent leurs approvisionnements énergétiques et miniers. On observe une intensification de la mondialisation et une concurrence accrue entre les économies.

L'Europe se replie sur quelques activités technologiques et le haut de gamme, elle abandonne son industrie traditionnelle qui est massivement délocalisée, elle se recentre sur les activités domestiques et les activités non technologiques à forte valeur ajoutée, telles le luxe ou les produits alimentaires.

Dans tous les cas, son emprise sur le marché diminue.

Les Etats-Unis sont moins marginalisés car leur industrie *hightech* et les biotechnologies leur assurent une position dominante, et le rôle du dollar leur permet de maintenir une position dominante.

Hypothèse 2 : Une poursuite de la montée en puissance des pays émergents qui profite à l'ensemble de l'économie mondiale.

Le développement des pays émergents profite à l'ensemble de l'économie mondiale. Considérés comme moteurs de la croissance plutôt que concurrents, ils jouent un rôle d'entraînement sur l'ensemble de l'économie mondiale. Les pays développés leur vendent des services (ingénierie, conseil...), les pays en voie de développement se développent grâce aux revenus des exportations.

L'apparition d'une classe moyenne dans les pays émergents et la modification de la structure de consommation des ménages crée de nouveaux débouchés pour les entreprises principalement européennes (par exemple : en Inde, on estime que la part des biens de première nécessité passerait de 55% en 1995 à 25 % en 2020, ce qui offre de nouveaux débouchés pour les entreprises européennes).

Cette hypothèse pourrait également se compléter éventuellement par le volet suivant :

une croissance européenne fortement liée au développement des pays africains. L'Europe a investi de manière continue et importante en Afrique, les pays africains tirés par une croissance importante en Afrique du Nord sont de nouveaux pays émergents, la proximité géographique, culturelle et linguistique avec la France a bénéficié à l'économie nationale. Les ressorts de la croissance mondiale s'essouffent sauf en Afrique, l'Europe mieux implantée dans cette partie du monde garde une croissance forte.

Hypothèse 3 : Une situation de crise mondiale et un retour du protectionnisme

Une situation de crise mondiale liée aux coûts de l'énergie, aux difficultés financières ou monétaires, à l'absence de régulation internationale et à des pertes massives d'emplois dans les pays développés, pourrait conduire à un protectionnisme sur chaque zone. On observe une réduction des échanges et des voyages internationaux. En Europe et aux Etats-Unis, on assiste à une relocalisation des activités industrielles et des services ; cela peut être le refus de l'accord « AGCS ¹ » ou la mise en place de label sociaux très contraignants, l'élévation de standard de qualité, le développement de l'économie de la fonctionnalité (pack produit et service).

Hypothèse 4 : Une crise de croissance dans les pays émergents

Le développement de la Chine et de l'Inde est rapidement stoppé, en particulier à cause de difficultés d'approvisionnement énergétique et en matières premières. Les problèmes environnementaux, politiques et sociaux ralentissent fortement le rythme de la croissance de ces pays. La triade Amérique du Nord-Europe-Japon/Corée domine nettement l'économie mondiale et développe une division internationale du travail entre ces trois pôles, en marginalisant la Chine et l'Inde et en réduisant considérablement les échanges et les investissements dans ces pays.

¹ Accord général sur le commerce des services

Sources

- Futuribles « *rapport vigie 2007* »
- Futuribles « *fiche géoéconomie mondiale* »
- Centre d'analyse stratégique : les dossiers de la mondialisation
 - n°1 « *la mondialisation des échanges : émergence et nouvelles formes de division internationale du travail* » ;
 - n°2 « *mondialisation et délocalisations : état des lieux et stratégies d'action* » ;
 - n°3 « *mondialisation, inégalités et redistribution interne : comment rendre la mondialisation socialement acceptable ?* »
- Secrétariat d'état chargé de la prospective, de l'évaluation des politiques publiques et du développement de l'économie numérique « *France 2025 : diagnostic stratégique* »

1. Définition de la variable

On entend par « géopolitique » l'évolution des rapports de force entre les puissances mondiales (ordre/désordre, stabilité / instabilité).

Longtemps considérée comme l'étude des implications politiques de la géographie, et des espaces et États par la puissance (politique, militaire, culturelle, légale...), la notion de géopolitique s'est précisée, après la seconde guerre mondiale, afin de mieux traduire la complexité de la répartition des pouvoirs institutionnels dans le monde, au profit de 4 autres approches :

- les **relations internationales**, qui s'appuient sur le droit international
- la **sociologie politique**, qui s'arrête sur la division intergouvernementale du monde
- la **géographie politique**, organisation du pouvoir et des territoires, découpage social de l'espace mondial, cartographie électorale
- la **géostratégie**, étude des intérêts des États et des acteurs politiques (alliances, conflits, intérêts...).

Dans le cadre du travail de la Section Prospective, la notion de « géopolitique » s'étend donc à différentes problématiques, outre les **rapports de force** entre puissances mondiales et **pôles régionaux en compétition**, de l'ordre des **idéologies**, des **religions** et de la **gouvernance mondiale**.

Les **idéologies** et **courants religieux** influencent l'organisation mondiale des systèmes sociaux et politiques, dans un mouvement parallèle ou croisé avec les institutions au pouvoir. Elles sont à prendre en compte dans le contexte de mondialisation où les capacités accrues de diffusion des messages religieux, la montée en puissance de l'individualisation et le pluralisme des courants religieux changent la donne.

La question de la **gouvernance mondiale** se situe également dans le contexte de mondialisation actuel. Face aux interdépendances des sociétés humaines à l'échelle mondiale, la gouvernance mondiale se définit par la construction de régulations publiques et privées à la hauteur des défis lancés par la mondialisation. Les acteurs de la gouvernance mondiale sont :

- au niveau public (étatique) : ONU, Banque Mondiale, OMC, Union européenne, Unions régionales...
- au niveau privé (acteurs non étatiques) : associations, organisations non gouvernementales, entreprises, multinationales...

2. Critères / Indicateurs

Pour évaluer la **place d'un pays** dans l'équilibre mondial, plusieurs critères peuvent être pris en compte :

- taux de croissance
- niveau d'exportations / activité économique
- industries diversifiées
- nombre de multinationales implantées
- poids démographique
- main d'œuvre qualifiée : répartition / coût
- poids militaire

- contrôle des ressources / réserves financières
- contrôle technologique
- zones d'influence linguistiques et culturelles des nouvelles puissances

Concernant les **aspects religieux** :

- nombre de fidèles chrétiens, musulmans, hindous, bouddhistes, juifs,...
- montée en puissance des mouvements religieux nouveaux

Concernant la **gouvernance mondiale** :

- ratification des conventions internationales
- recours devant les institutions chargées de faire respecter les règles de droit international (ex. Cour européenne des droits de l'homme, Cour internationale de justice...)
- nombre et poids (financier, en terme de ressources humaines...) des organisations non gouvernementales.

3. Rétrospective

Les 20 dernières années correspondent à une transformation majeure de l'ordre mondial avec la fin du monde bipolaire (Occident et bloc communiste).

La chute du mur de Berlin en 1989 amorce l'effondrement de l'URSS et du bloc soviétique dans les années 1990.

Jusqu'à cette période, la gestion des relations entre États relevait davantage de l'interdépendance. Dans le contexte de l'après guerre froide, une nouvelle vision de la gouvernance mondiale est apparue pour répondre aux interrogations liées au phénomène croissant de la mondialisation, à l'affaiblissement des États et à l'intensification des préoccupations relatives à l'environnement global.

Le nouvel équilibre mondial se caractérise alors par :

- la transition des pays d'Europe centrale et orientale, puis leur adhésion à l'Union européenne,
- les transformations internes des « nouveaux pays industrialisés » et des « grands émergents », et la concurrence qu'ils exercent sur les marchés mondiaux,
- l'entrée des services, longtemps considérés comme non-échangeables, dans le champ de la mondialisation,
- la crise de la dette, les crises bancaires et la crise financière asiatique (1997).

Un certain nombre de conflits ont également jalonné les 20 dernières années (Balkans, Tchétchénie, Afghanistan, Moyen-Orient...), illustrant l'instabilité de la zone eurasiatique, résultant, notamment, de la montée en puissance de l'islamisme et des pratiques terroristes.

Aujourd'hui, quels enjeux ?

- Une Union européenne en suspens :

Suite à la remise en question du projet de Constitution européenne en 2005, l'Union européenne est à la recherche d'institutions pouvant répondre aux enjeux à la fois de l'élargissement (à 27 et plus), et d'un renforcement de ses compétences autour de politiques de défense, de politiques économiques et de politiques étrangères communes.

➔ *L'Union européenne va-t-elle pouvoir se réinventer, et acquérir un poids important dans l'équilibre mondial ?*

- **Des États-Unis hégémoniques :**

Les États-Unis sont la première puissance mondiale au niveau économique, mais également en terme culturel et géopolitique. Malgré la montée en puissance de plusieurs pays par ailleurs, les États-Unis restent à ce jour un modèle de développement, qui domine la grande majorité des échanges internationaux.

➤ *Les États-Unis se maintiendront-ils au premier rang des puissances mondiales ?*

- **Des pays émergents en forte croissance :**

Avec 3 milliards d'habitants et une croissance moyenne à deux chiffres, les pays dits émergents (Brésil, Russie, Inde, Chine - les « BRIC », mais aussi Mexique, Indonésie, Afrique du Sud, Turquie) présentent un potentiel de développement très important, qui tend à redéfinir les équilibres mondiaux en place.

➤ *Les pays émergents parviendront-ils à poursuivre leur développement tout en relevant les défis technologiques et environnementaux du monde de demain ?*

- **L'influence du facteur religieux : entre apaisement et source de conflits :**

« La modernité a pu, et peut toujours, avoir quatre effets religieux principaux : des effets de déclin, de renouveau (adaptation, réinterprétation), de réaction conservatrice et d'innovation, selon l'époque, le pays, la classe sociale, l'individu »¹

➤ *Les courants religieux auront-ils une influence positive ou négative sur l'organisation sociale mondiale ?*

- **Une gouvernance mondiale à réinventer :**

Auparavant, il s'agissait essentiellement de réguler et de limiter le pouvoir individuel des États pour éviter les déséquilibres et la rupture du statu quo. L'enjeu de la gouvernance mondiale actuelle est de peser collectivement sur le destin du monde en instaurant un système de régulation des nombreuses interactions qui dépassent l'action des États.

➤ *Les acteurs de la gouvernance mondiale seront-ils en mesure d'apporter une réponse organisée et concertée aux défis de la mondialisation ?*

Les « certitudes » majeures

- le vieillissement de la population
- la disponibilité des ressources naturelles (raréfaction, accès)
- l'accélération entre percée technologique et sa diffusion

Les incertitudes majeures

- la stabilité au Proche-Orient
- le devenir du continent africain
- les ruptures technologiques

4. Hypothèses d'évolution

Hypothèse 1 : Un monde unipolaire autour des États-Unis tout-puissants

Les prix des matières premières et de l'énergie ont augmenté de manière drastique. L'élan des pays émergents est stoppé car ils n'ont pas été en mesure de faire face à cette augmentation, et de s'adapter aux défis technologiques et de recherche auxquels ils sont confrontés pour poursuivre leur développement.

L'Union européenne, seule force capable de contrebalancer la toute-puissance des États-Unis, ne parvient pas à faire entendre sa voix, autour d'un discours commun, fautes d'institutions suffisamment solides pour gérer la diversité des points de vue des États-membres.

¹ LAMBERT, Yves, « la fin du déclin religieux ? » in TESTOT Laurent et DORTIER Jean-François (sous la dire. De) La religion : unité et diversité, 2005

Les Etats-Unis maintiennent leur leadership économique, politique et culturel. Leurs capacités d'intervention dans les zones de conflit sont accrues. Les autres pays se disputent la seconde place, dans une concurrence renforcée.

Les groupes religieux demeurent sporadiques, et n'interfèrent que de manière marginale dans les affaires politiques. Le modèle de la démocratie libérale occidentale s'impose.

Les institutions intergouvernementales contribuent à renforcer le leadership américain, en venant légitimer leurs prises de position.

Hypothèse 2 : Un monde multipolaire régulé sous leadership occidental

Les États-Unis sont parvenus à maintenir leur place de première puissance mondiale, loin devant le reste du monde.

Par ailleurs, l'Union européenne se dote d'institutions renforcées, qui lui permettent de s'affirmer sur l'échiquier politique mondial.

Les pays émergents peinent à faire coïncider leur développement rapide avec les contraintes environnementales de plus en plus fortes et inévitables. Ceci conduit à freiner considérablement leur croissance, et par conséquent à diminuer leur poids à l'échelle mondiale.

Le modèle de la démocratie libérale occidentale s'impose.

Hypothèse 3 : Un monde multipolaire à l'équilibre instable et incertain

Les pays émergents poursuivent leur croissance au rythme actuel, la Chine en première position. Ils relèvent les défis technologiques nécessaires pour consolider leur développement, être présents sur de nombreux marchés, et en acquérir rapidement le monopole.

L'augmentation de leur poids économique leur permet de mettre en avant leurs modèles économiques et politiques, et de faire valoir sur la scène internationale l'ensemble des valeurs qui prévalent dans leurs systèmes sociaux. Les institutions internationales comme l'ONU ou l'OMC sont ainsi conduites à prendre davantage en compte cette évolution dans leur fonctionnement, et dans les principes qui les gouvernent.

La zone eurasiatique demeure incertaine. Globalement, le jeu des rapports de force permet un effet de « containment » qui garantit une certaine stabilité. Toutefois, des conflits « ponctuels » ou concernant quelques Etats peuvent éclater.

Le pluralisme religieux se généralise et de nombreux groupes religieux, nouveaux et anciens cohabitent. Ceci est une source de grande incertitude.

Hypothèse 4 : Un monde composé d'Etats repliés sur eux-mêmes, en proie à la montée des extrêmes

La hausse des prix des matières premières et de l'énergie entraîne des conflits interétatiques autour de la question de l'accès à ces ressources.

Parallèlement, le modèle démocratique occidental ne parvient pas à freiner la montée des extrêmes, portés par les urnes (islamisation du monde musulman, montée de l'extrême droite en Europe, renforcement du mouvement sectaire en Amérique du Nord...).

Les Etats recherchent l'autonomie dans l'approvisionnement en matières premières et en énergie, et développent leur production en interne. Ils tendent à fermer leurs frontières, les structures interétatiques échouant à enrayer le phénomène de repli sur soi des Etats.

Le mouvement est renforcé par le repli communautaire et/ou ethnique dans certains Etats, ou certaines régions aspirant au statut d'État.

Les effets néfastes du phénomène de mondialisation s'intensifient et viennent alimenter les courants religieux prônant un retour aux valeurs traditionnelles, dans des mouvements de réaction parfois violents.

Les institutions interétatiques ne réussissent plus à faire respecter les engagements internationaux des États, qui se retranchent derrière leurs institutions et leurs codes de valeurs internes.

Sources

- « *Prospective géostratégique à l'horizon des 30 prochaines années* », Délégation aux affaires stratégiques, Ministère français de la Défense 2008
- ADLER Alexandre, *Quel équilibre pour le monde en 2020 ?*
- Mission Prospective des Assemblées régionales, Bretagne, 1996
- « *Comment sera le monde en 2020 ?* » Rapport de la CIA, traduction en Français par Alexandre Adler (décembre 2004)
- CORM Georges, « *La fracture Orient / Occident : Une vision binaire et explosive du monde* », Article Futuribles
- GNESOTTO, Nicole, GREVI Giovanni « *Le monde en 2025* », Éditions Robert Laffont, 2007
- MAYER, Jean-François « *Les courants religieux à l'horizon 2037* », Article Futuribles

Sites Internet

- Centre d'analyse stratégique
- Institut français de géopolitique, fondé en 1989 par Yves Lacoste
- Centre d'analyse et de prévision des risques internationaux (Capri), fondé en 2003 par Alexis Bautzmann
- Institut Choiseul pour la politique internationale et la géoéconomie, fondé en 2003 par Pascal Lorot

Variable n°6

Disponibilité et accès aux ressources

1. Définition de la variable

Sont considérées comme ressources naturelles : l'air, la terre, l'eau, les forêts, la faune et la flore, les minéraux. Elles peuvent être renouvelables ou non renouvelables.

Les ressources renouvelables peuvent être remplacées ou reconstituées, soit par une évolution naturelle, soit par l'intervention de l'homme.

Les minerais et combustibles fossiles sont des ressources naturelles non renouvelables (qui ne peuvent être remplacées ou reconstituées).

2. Indicateurs

Ressource en eau douce

Contexte

Les principales préoccupations sont liées à l'utilisation irrationnelle de l'eau et ses conséquences environnementales et socio-économiques : diminution du débit des cours d'eau, pénuries d'eau, salinisation des eaux douces dans les zones côtières, problèmes de santé humaine, recul des zones humides, désertification et réduction de la production alimentaire. Si, à l'échelon national, la plupart des pays de l'OCDE exploitent leurs ressources en eau de manière durable, la plupart d'entre eux restent confrontés à des pénuries saisonnières locales et plusieurs comptent de vastes régions arides ou semi-arides où le manque d'eau fait obstacle au développement durable et à la pérennité de l'agriculture.

La plupart des pays de l'OCDE ont augmenté leurs prélèvements au cours des années 70 pour répondre à la demande de l'agriculture et du secteur de l'énergie. Depuis les années 80, certains pays ont stabilisé leurs prélèvements grâce à des techniques d'irrigation plus performantes, au déclin des industries grandes consommatrices d'eau (activités extractives, sidérurgie, p.ex.), à la diffusion de technologies de production plus propres et à la réduction des pertes au niveau des conduites. Toutefois, la croissance démographique entraîne une augmentation des prélèvements totaux, en particulier pour l'approvisionnement public.

Ressources forestières

Contexte

Les principales préoccupations sont liées aux effets des activités humaines sur la diversité et la santé des forêts, sur la croissance et la régénération des forêts naturelles, ainsi que sur les fonctions économiques, écologiques et sociales des forêts. Les principales pressions d'origine humaine sont dues au développement de l'agriculture et des infrastructures de transport, à la pollution atmosphérique, à la surexploitation et au brûlage des forêts. De nombreuses ressources forestières sont menacées par la dégradation, le morcellement et les changements d'affectation des sols.

Ressources halieutiques

Contexte

Les principales préoccupations sont liées aux effets des activités humaines sur les stocks et les habitats de poissons en milieu marin comme en eau douce, et à leurs répercussions sur la biodiversité et sur les approvisionnements en poisson destinés aussi bien à la consommation qu'à d'autres usages. Les pressions les plus importantes sont exercées par la pêche, le développement des zones côtières, la pollution d'origine terrestre, les transports maritimes et les opérations d'immersion effectuées par les navires. Bon nombre des stocks de poissons de grande valeur marchande sont surexploités et l'augmentation régulière des débarquements, à l'échelle mondiale, reflète en partie l'exploitation d'espèces nouvelles ou de moindre valeur. La pêche illicite est monnaie courante et fait obstacle à la réalisation des objectifs de gestion durable des ressources halieutiques.

Ressources énergétiques

Contexte

Les principales préoccupations sont liées aux effets de la production et de l'utilisation d'énergie sur les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique locale et régionale. D'autres effets concernent la qualité de l'eau, l'utilisation des sols, ainsi que les risques liés au cycle du combustible nucléaire et à l'extraction, au transport et à l'utilisation des combustibles fossiles. Alors qu'on enregistre un certain découplage entre les effets sur l'environnement et l'augmentation de la consommation d'énergie, les résultats obtenus à ce jour sont insuffisants et les conséquences environnementales d'une consommation croissante d'énergie demeurent un problème majeur dans la plupart des pays de l'OCDE.

La sécurité énergétique que ce soit en pétrole ou en gaz n'est pas assurée, les pays producteurs ne souhaitant pas augmenter leurs capacités de production, non pas tant en raison de la faiblesse des réserves, mais en préférant garder pour l'avenir des sources de revenus non nécessaires à court terme. L'augmentation de la demande par ailleurs des pays émergents continuant à créer cette situation de crise et de tension sur les prix. La mise en œuvre d'une politique d'efficacité énergétique peut aider à équilibrer sans crise l'offre et la demande.

Biodiversité

Contexte

Les principales préoccupations sont liées aux répercussions des activités humaines sur la biodiversité. Les pressions peuvent être d'ordre physique (altération et morcellement des habitats dus à la réaffectation des terres et à la modification de la couverture végétale), chimique (contamination toxique, acidification, marées noires et autres pollutions) ou biologique (altération de la dynamique des populations et de la structure des espèces due à l'introduction d'espèces exotiques ou à l'exploitation commerciale des espèces sauvages).

Alors que les zones protégées s'étendent dans la plupart des pays de l'OCDE, les pressions sur la biodiversité et les menaces qui pèsent sur les écosystèmes mondiaux et leurs espèces s'aggravent. De nombreux écosystèmes naturels sont dégradés, limitant ainsi les services écosystémiques qu'ils fournissent.

3. Hypothèses d'évolution

Hypothèse 1 : Voir et laisser faire

La planète poursuit le phénomène de mondialisation. Les progrès technologiques permettent la production de grains et de bétail et répondent aux besoins de la population.

Il subsiste des problèmes de répartition et de mise à disposition des ressources. En Afrique sud saharienne les problèmes de malnutrition s'accroissent et le territoire reste politiquement très troublé. La famine perdure également dans les pays à médiocre gouvernance ou voués aux désastres naturels (Somalie, Corée du Nord).

Devant tous ces troubles politiques, on note une certaine réticence des donateurs. Devant tant de difficulté à approvisionner les populations en souffrance alimentaire, l'opposition aux cultures génétiquement modifiées est quasi nulle.

En matière d'énergie, l'efficacité énergétique s'améliore dans les transports, l'industrie traditionnelle et la production d'énergie. L'économie du savoir et des services est moins consommatrice d'énergie. **La demande est croissante, (elle croît de 1.6% par an et 2% pour la demande gazière). Les besoins en brut atteignent 116 Mb/j en 2030 contre 86/Mb/j actuellement) 70% de l'accroissement sur la période de 2007-2030 étant imputable à la demande des pays en développement.** L'Asie remplace l'Amérique comme leader de la consommation énergétique (plus de la moitié du supplément de demande) et absorbe 90% de la production du Golfe Persique. Les combustibles fossiles restent la forme dominante malgré les préoccupations sur le réchauffement de la planète. La production suffit à faire face à la demande grâce aux nouvelles réserves, au Moyen Orient, mais aussi en Russie, Afrique littorale, Groenland. La mer Caspienne exporte par des voies non-russes. L'Asie se fournit dans le Golfe Persique, l'Asie centrale et la Russie. L'hémisphère occidental s'appuie surtout sur les ressources du bassin atlantique et les prix de l'énergie sont instables.

L'environnement connaît une aggravation des problèmes de dégradation des sols, destruction de forêts, effet de serre, pertes de biodiversité... Les pays développés parviennent à gérer leurs problèmes sans contrainte majeure sur la croissance. Les pays en développement ont un sérieux problème résultant de la pression démographique, du développement économique et de l'urbanisation rapide.

Des problèmes surviennent nés de l'héritage communiste en Europe centrale et en Russie. La mer d'Aral n'existe plus, elle est complètement asséchée. Les déchets n'ont pas été traités, il existe une pollution massive de mauvaise gestion des déchets. Les sols sont pollués, entraînant la pollution des eaux, la perte d'une partie de la biodiversité et une forte dégradation de l'environnement.

Les accords internationaux existants, même s'ils sont mis en œuvre, ne permettent pas de renverser le cours des dommages. Leur impact est en effet différé à long terme.

Les conflits, guerres et tensions se multiplient, avec une rupture de plus en plus prononcée entre le nord et le sud.

Hypothèse 2 : Un retour au protectionnisme, et une volonté d'autosuffisance

Une remise en cause de l'OMC et une volonté affichée d'autosuffisance, avec un protectionnisme renforcé sont mis en œuvre, par les pays développés.

Les politiques agricoles sont revues, le programme nucléaire est amplifié, l'utilisation des ressources marines est strictement contrôlée.

Cette hypothèse est centrée sur une volonté d'une croissance de la demande énergétique de 1,2% par an (0,9% pour le pétrole). La part des énergies nouvelles (comme le nucléaire) des renouvelables (comme la biomasse) et des efforts de réduction de la dépense énergétique est bien plus importante. Mais en même temps les besoins en brut atteignent 103Mb/j en 2030.

Or l'offre de brut ne pourra excéder que difficilement les 100Mb/j à horizon 2020, malgré le retour à la normale en Irak, une amélioration en Iran et une augmentation de la production des pays de L'OPEP.

La division internationale du travail est remise en cause, la mondialisation économique est battue en brèche. Les pays pauvres sont encore plus pauvres.

La croissance des pays « émergents » diminue, les pays non suffisant pour leurs besoins primaires (alimentation, eau, énergie) connaissent des crises violentes.

L'accès aux ressources génère de nombreux conflits, et un appauvrissement général relatif dans les pays émergents. On assiste à une immigration massive.

Hypothèse 3 : Une prise de conscience internationale

L'exploitation des ressources fait l'objet d'accords internationaux. Les transferts de technologies sont facilités, et les échanges internationaux se règlent dans le cadre de contrats à long terme.

Un équilibre sur le marché de l'énergie est trouvé entre l'offre et la demande, prenant en compte le souhait des pays exportateurs de ne pas augmenter leurs capacités de production et la mise en œuvre d'une politique d'efficacité énergétique dans les pays de l'OCDE et les pays émergents.

La coopération internationale est renforcée dans le domaine de l'environnement, les pays de l'OCDE et les autres unissent leurs efforts pour relever les défis environnementaux les plus urgents pour la planète et agir en faveur du développement durable. Les pouvoirs publics évitent de mettre en place des politiques qui imposent certains choix de technologies ou de sources d'énergie et en particulier de définir des objectifs particuliers liés à des énergies (biocarburants par exemple) de manière à n'éliminer aucune solution technologique et à favoriser la poursuite de l'innovation.

Les coûts du travail, et des matières premières, sont réglementés. Une mise en perspective du partage des richesses est effectuée.

A l'instar des vases communicants, les pays développés acceptent une croissance plus ralentie, et un niveau de vie, une croissance, plus basse.

Les coûts salariaux se rapprochent. Les modes de consommation sont revus en occident.

Via les organisations internationales, un dispositif global de contrôle, maîtrise, efficacité et partage des ressources est conclu.

Sources

- "OECD Environmental Indicators – *Development, Measurement and Use*", document de référence (<http://www.oecd.org/env/>)
- OECD 2008 « *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030* »
- Claude Mandil, rapport au premier ministre avril 2008 « *sécurité énergétique et union européenne : propositions pour la présidence française* »
- Energies « *les défis de la sécurité énergétique* ».

1. Définition de la variable

« Milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs inter-relations. »²³

Contexte

Depuis 1990, les indicateurs de l'environnement ont pris beaucoup d'importance et leur utilisation s'est largement répandue.

L'OCDE a identifié en 2001 une petite liste d'indicateurs de l'environnement qui s'appuie sur des travaux antérieurs et sur l'expérience acquise en utilisant des indicateurs de l'environnement dans ses travaux politiques et d'évaluation.

2. Indicateurs

Les indicateurs de l'environnement sont des outils essentiels pour suivre les progrès réalisés en matière d'environnement et mesurer les performances environnementales.

L'ensemble d'indicateurs clés d'environnement de l'OCDE

THÈMES DE POLLUTION	Indicateurs disponibles	Indicateurs à moyen terme
Changement climatique	Intensités d'émission de CO ₂	Indice d'émissions de gaz à effet de serre
Couche d'ozone	Indices de consommation apparente de substances appauvrissant la couche d'ozone	Indice d'émissions de gaz à effet de serre
Qualité de l'air	Intensité d'émission de SO _x et de NO _x	Population exposée à la pollution de l'air
Production de déchets	Intensités de production de déchets municipaux	Intensité de production totale de déchets,
Qualité de l'eau douce	Taux de raccordement aux stations d'épuration	Charge polluante affectant les eaux
RESSOURCES ET PATRIMOINE NATURELS		
Ressources en eau douce	Intensité d'utilisation des ressources en eau	Identique, avec ventilation infranationale
Ressources forestières	Intensité d'utilisation des ressources forestières	Identique
Ressources halieutiques	Intensité d'utilisation des ressources halieutiques	Identique, avec lien plus étroit avec les ressources disponibles
Ressources énergétiques	Intensité énergétique	Indice d'efficacité énergétique
Biodiversité	Espèces menacées	Diversité des espèces et habitats, ou des écosystèmes superficiele d'écosystèmes clés

²³ www.agrojob.com/dictionnaire/definition-environnement-

Source : "OECD Environmental Indicators – Development, Measurement and Use", document de référence (<http://www.oecd.org/env/>)

Le changement climatique

La recherche sur le changement climatique a considérablement progressé ces dernières années laissant penser qu'il constituera sans nul doute le principal enjeu du XXIème siècle. Les concentrations atmosphériques des gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O) imputables aux activités humaines ont considérablement augmenté au travers notamment de l'utilisation des combustibles fossiles. Les activités humaines sont grandement responsables du changement climatique dont les effets commencent à se faire sentir sur de nombreux systèmes humains et naturels : réchauffement de 0.13°C par décennie au cours des cinquante dernières années, élévation du niveau de la mer, augmentation du nombre de cyclones tropicaux intenses...

Comment s'adapter à ces changements ? Peut-on limiter l'ampleur du changement climatique et ses impacts par des mesures d'atténuations ? Telles sont les questions auxquelles le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du climat (GIEC) a répondu en 2007 dans sa dernière évaluation de l'état actuel des connaissances sur le changement climatique.

S'adapter aux changements climatiques : une nécessité

En substance, l'adaptation de nos territoires au changement climatique est devenue un enjeu majeur que ce soit par des solutions techniques en passant par des évolutions de comportement, de nos habitudes de consommation ou encore par des solutions politiques et de gestion (pratiques agricoles...), une large palette d'options est disponible.

L'ONERC (Observatoire National des Effets du Réchauffement Climatique) a élaboré fin 2006 une stratégie nationale d'adaptation au changement climatique et a également publié un ensemble de documents concernant l'adaptation au changement climatique en 2007. Selon l'observatoire, il n'est plus permis d'attendre, il est urgent d'agir pour adapter nos politiques sectorielles, nationales et locales, aux perturbations climatiques annoncées.

➤ Les impacts prévisibles du changement climatique

Leur nombre s'élèvera en fonction de la hausse de la température mondiale et de l'augmentation de la fréquence d'évènements climatiques extrêmes. Ils se traduiront par : des phénomènes climatiques aggravés (canicules, inondations, sécheresses), un bouleversement des écosystèmes (seuil critique pour le maintien de la biodiversité par exemple), des crises liées aux ressources alimentaires (chute de la production agricole), des dangers sanitaires (accroissement des maladies de type diarrhéiques, affections dues aux phénomènes climatiques extrêmes), des déplacements de population (provoqués par l'élévation du niveau de la mer par exemple - 18 à 59 cm d'ici 2100).

Inspiré du programme sur les impacts du changement climatique du Royaume-Uni, le tableau ci-contre illustre un certain nombre de stratégies d'adaptation envisageables.

➤ Quelques stratégies d'adaptation possibles au changement climatique

Type de stratégie	Exemple
Partage des pertes	Possibilité de s'assurer contre les pertes dues au mauvais temps, produits dérivés climatiques
Assumer les pertes	Anticiper et accepter la perte de certaines zones côtières avec la montée de la mer
Changements structurels et techniques	Renforcer les fondations des bâtiments devant l'augmentation des risques de subsidence, réhabiliter les stratégies de stocks préventifs
Changements législatifs ou institutionnels	Renforcer les orientations de planification encadrant les développements en zones inondables Rendre plus sévère les sanctions pour non prise en compte des paramètres climatiques
Eviter le risque	Eviter de construire en zone inondable
Recherche	Utiliser la recherche pour mieux comprendre les effets possibles des risques climatiques
Education	Amélioration des connaissances du public pour faire face aux inondations dans les habitations

Source : rapport ONERC sur l'adaptation aux impacts du changement climatique

Les efforts d'adaptation aux impacts du changement climatique ont leurs limites ; des mesures d'atténuation réduisant les émissions de GES seront également nécessaires afin de limiter la gravité des impacts du changement climatique.

Limiter les impacts du changement climatique par des mesures d'atténuation

La forte croissance des émissions de GES entre 1970 et 2004, + 70 %, est principalement due à la croissance de la population et au produit intérieur brut par habitant.

Les mesures d'atténuation visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre comportent un certain coût. Cependant, elles sont aussi bénéfiques au niveau économique car elles réduisent les impacts du changement climatique et donc leurs coûts. De plus, elles peuvent avoir des avantages économiques en réduisant la pollution locale de l'air et la consommation des ressources énergétiques.

Des potentiels d'atténuation des émissions globales de GES existent, ils permettraient de réduire au cours des prochaines décennies les émissions à un coût limité (100 dollars par tonne de CO₂). Il existe en effet un potentiel de réduction de 6 milliards de tonnes équivalent CO₂ par an en 2030, pour un coût négatif. Pour un objectif plus ambitieux, tous les secteurs dont la construction, l'industrie, la production d'énergie, l'agriculture, les transports, la gestion des forêts et celle des déchets, devront contribuer à l'effort général d'atténuation, par exemple à travers une plus grande efficacité énergétique.

Les gouvernements disposent d'un large éventail d'outils pour encourager les actions d'atténuation tels que la réglementation, la fiscalité, les systèmes de quotas échangeables, les accords volontaires... Les expériences passées montrent qu'il y a des avantages et des inconvénients pour chaque instrument politique donné notamment en terme d'impacts environnementaux, de rapport coût-efficacité, de faisabilité institutionnelle et de répartition coûts/bénéfices.

Même si la première période d'engagement (2008-2012) du protocole de Kyoto devrait avoir un impact limité sur les émissions mondiales de CO₂, elle a néanmoins le mérite d'instituer une réponse planétaire au problème climatique ainsi que la création d'un marché international du carbone et d'autres mécanismes pouvant constituer les fondations des futurs efforts d'atténuation.

Enfin, des mesures d'atténuation couplées à une politique de développement durable seraient de nature à contribuer efficacement à limiter les émissions de gaz à effet de serre et réduire la vulnérabilité aux impacts du changement climatique.

La qualité de l'air

Les principales préoccupations sont liées aux effets de la pollution de l'air sur la santé humaine, les écosystèmes et les bâtiments, ainsi qu'à leurs conséquences socio-économiques. L'exposition humaine est particulièrement forte dans les zones urbaines où se concentrent l'activité économique et la circulation routière. Les concentrations de particules fines, de NO₂ et de polluants toxiques, ainsi que les pics d'ozone troposphérique dans les zones urbaines et rurales, suscitent de plus en plus d'inquiétudes. Les émissions de SO_x ont nettement diminué dans beaucoup de pays et ont souvent été découplées avec succès de la consommation de combustibles fossiles et de la croissance économique (découplage fort).

Contexte

En Europe et en Amérique du Nord le problème de l'acidification a conduit à plusieurs accords internationaux parmi lesquels la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (1979) et ses protocoles relatifs à la réduction des émissions de soufre (Helsinki, 1985 ; Oslo, 1994 ; Göteborg, 1999), d'oxydes d'azote (Sofia, 1988 ; Göteborg, 1999), de COV (Genève, 1991 ; Göteborg, 1999) et d'ammoniac (Göteborg, 1999). Deux autres protocoles visent la réduction des rejets de métaux lourds (Aarhus, 1998) et des émissions de polluants organiques persistants (Aarhus, 1998).

La production des déchets

Les quantités de déchets solides, destinés à l'élimination finale, augmentent tout comme les quantités de déchets produits et ce ? malgré les progrès accomplis dans le domaine du recyclage. Les principales préoccupations sont liées aux effets que peut avoir une mauvaise gestion des déchets sur la santé humaine et sur les écosystèmes (contamination des sols et de l'eau, qualité de l'air, utilisation des sols et paysages).

Contexte

Dans la zone OCDE, la production de déchets municipaux augmente depuis 1980 et atteignait 650 millions de tonnes en 2005 (550 kg par habitant). La progression de l'intensité de production est à peu près parallèle à celle des dépenses de consommation finale privée et du PIB, abstraction faite d'un léger ralentissement ces dernières années.

La qualité de l'eau

Les principales préoccupations sont liées aux répercussions de la pollution de l'eau sur la santé humaine, sur le coût du traitement de l'eau potable et sur les écosystèmes aquatiques. Malgré des progrès importants dans la réduction de la pollution des sources fixes municipales et industrielles, grâce à l'installation de stations d'épuration adaptées, les résultats en matière de qualité de l'eau ne sont pas toujours manifestes, sauf en ce qui concerne la pollution organique. La pollution due aux sources agricoles diffuses pose des gros problèmes dans de nombreux pays, de même que la distribution d'une eau potable continuellement saine à l'ensemble de la population.

Contexte

Les pays de l'OCDE ont progressé dans la lutte contre la pollution domestique classique de l'eau. Le pourcentage de la population de l'OCDE raccordée à une station d'épuration municipale est passée de près de 50 % au début des années 80 à environ 70 % aujourd'hui. Pour l'ensemble de l'OCDE, près de la moitié des dépenses publiques de lutte contre la pollution concerne l'eau (assainissement et traitement des eaux usées), représentant jusqu'à 1 % du PIB en considérant le secteur privé.

Depuis 2001, le champ d'observation des Perspectives a été élargi afin de tenir compte des évolutions aussi bien des pays de l'OCDE que du Brésil, de la Russie, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Chine et de l'Afrique du Sud (BRICS) et d'examiner les modalités de coopération pour résoudre les problèmes d'environnement au plan local et mondial. Les analyses faites en 2008 par l'OCDE montrent qu'un ensemble de politiques susceptibles de relever les défis environnementaux d'une manière économique est possible.

En effet selon les estimations, le PIB mondial pourrait croître de près de 99% d'ici 2030. L'absence de réformes, entraînerait des conséquences considérables sur l'environnement. Une simulation réalisée précise que les mesures à prendre représenteraient un peu plus de 1% (soit 0,03 % de croissance annuelle du PIB) du PIB mondial, ce qui ferait que le PIB mondial augmenterait de + de 97 % d'ici 2030.

Certaines mesures peuvent combiner des effets mondiaux et locaux, ainsi la production de véhicules propres diminue l'émission de gaz à effet de serre mais améliore également la qualité de l'air.

Les investissements d'aujourd'hui conditionnent les effets de demain. Les économies en expansion offrent des possibilités d'investissement considérables dans les nouvelles technologies d'amélioration de l'efficacité énergétique. Aussi la mise en place de politiques anticipatives est fondamentale. Elles doivent faire face à trois principaux obstacles qu'il faudra lever pour mettre en place les réformes nécessaires.

La levée de ces freins conditionne les hypothèses possibles en matière d'environnement. Ces obstacles sont :

- les craintes d'impact sur la compétitivité industrielle, en effet, certains secteurs peuvent pâtir de mesures prises pour protéger l'environnement, en particulier lorsque celles-ci ne sont pas prises à l'échelle mondiale.
- l'incertitude quant à qui doit agir et supporter les coûts de l'action en matière d'environnement. Ainsi si aujourd'hui les pays développés sont responsables de la majorité des émissions de gaz à effet de serre, et si l'émission des gaz des pays émergents devraient doubler d'ici 2030, il restera que par habitant, les émissions des pays de l'OCDE resteront 3 à 4 fois plus élevées que celles des autres pays. Le partage de la charge reste donc un enjeu fort de l'environnement.
- la sous-évaluation du coût représenté par l'utilisation des ressources naturelles et la pollution. En effet, la détermination du juste prix, intégrant les coûts liés aux dommages de la pollution sur l'économie, la santé et l'environnement permettrait de manière efficiente « d'écologiser » l'économie.

3. Hypothèses d'évolution

Hypothèse 1 : On peut parler « d'organisation globale »

La gouvernance est globale, tournée sur une libéralisation économique et la gestion de l'environnement est faite de façon réactive. La planète poursuit le phénomène de mondialisation et il s'agit d'une ouverture des pays sur le reste du monde. On gère le développement durable en traitant les problèmes de l'environnement à l'occasion de leur manifestation et on parle alors de gestion réactive.

Tous les pays se concentrent sur un commerce mondial avec une libéralisation économique. La croissance est très élevée et entraîne une hausse des émissions de CO₂.

Les changements climatiques sont très prononcés, dus à l'intensité d'émission de CO₂. La couche d'ozone est dégradée, les écosystèmes sont perturbés, des biotopes sont modifiés voir certains ont disparu. L'activité de la croissance économique a augmenté l'intensité de production des déchets, la gestion se fait au « cas par cas » les répercussions sont fortes sur la qualité de l'eau.

Hypothèse 2 : « Chacun pour soi »

La tendance de la mondialisation s'est inversée, le monde est fortement régionalisé, les gouvernements donnent la priorité à la sécurité ainsi qu'à leurs intérêts régionaux. Il s'agit d'une approche réactive face aux problèmes des écosystèmes.

Par contre dans ce scénario, la croissance économique est au plus bas, en particulier dans les pays en développement alors qu'ils connaissent un fort taux de croissance démographique. La croissance économique est freinée, les émissions sont diminuées et les impacts sur l'environnement sont moins élevés que dans le 1^{er} scénario. Toutefois la gestion de l'environnement est faite de façon réactive.

Hypothèse 3 : « Scénario dit d'adaptation » :

La tendance est à la régionalisation, la mondialisation a échoué. Ici les gouvernements centrent leur politique en fonction des écosystèmes propres à chaque pays. Chacun gère son écosystème dans le but de préserver l'environnement. Il s'agit d'une gestion proactive des écosystèmes.

La croissance économique dans ce contexte est assez basse mais connaît une bonne évolution. La croissance démographique est très forte (idem scénario 2). Les conditions environnementales sont assez bien préservées et répondent à une politique volontariste d'une gestion proactive.

La qualité de l'air est maîtrisée et relativement bonne, la population est préservée de la pollution, la gestion des déchets est anticipée, le réseau d'eau est complètement équipé et raccordé aux stations d'épuration et permet d'améliorer la qualité de l'eau.

Hypothèse 4 : « Une majorité de pays unis pour l'environnement »

La gouvernance dans cette hypothèse est basée sur la mondialisation, le monde est interconnecté et pratique une gestion proactive de l'environnement marginalisant les pays qui ne valorisent pas de bonnes pratiques. Une majorité des acteurs prennent part à la gestion des écosystèmes. L'environnement est une préoccupation principale de ces gouvernements.

La croissance économique est élevée en forte croissance, la croissance démographique est en évolution mais sans forte croissance. Il existe un véritable contrôle au niveau de la demande économique (attentes et besoins respectent les écosystèmes) tout est géré de façon « raisonnée ».

La gestion des déchets est complètement maîtrisée, le réseau d'eau est entièrement raccordé, la qualité de l'eau permet la préservation de l'environnement, les écosystèmes sont préservés, la croissance maîtrisée évite ainsi une hausse des taux d'émission de CO₂, la pollution est faible et n'impacte pas les populations.

Dans tous les cas, il y a une croissance significative de la consommation des écosystèmes, qui entraîne une perte de la biodiversité et donc une perte de certains rôles des écosystèmes. Il est à noter qu'une augmentation de la demande en eau devrait se faire entre 30 à 85% selon les pays et que les ressources en eau (ressources halieutiques, qualité de l'eau ...) subiront une forte détérioration. Il existe donc une forte dépendance au niveau écosystème, économie et géopolitique. En effet, il apparaît important de lutter contre la dégradation des écosystèmes tout en répondant aux demandes de plus en plus croissantes des services rendus par l'environnement.

Sources

- OCDE 2008 « *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030* »
- 4^{ème} rapport d'évaluation du climat, GIEC 2007
- Rapport ONERC « *Adaptation aux impacts du changement climatique* », 2005.

1. Définition de la variable

Système financier international

Le système financier désigne l'ensemble des institutions, des mécanismes et des acteurs mobilisés pour permettre la rencontre entre des agents économiques qui, au cours d'une période, dégagent une capacité d'épargne, et d'autres agents qui, au cours de la même période, ont un besoin de financement.

La rencontre entre agents à capacité de financement et agents à besoin de financement peut être « intermédiée », via une banque (qui collecte des fonds d'épargne et accorde des crédits) ou « directe » sur le marché des capitaux (émission/souscription de titres de créance ou de propriété). Le système financier s'inscrit désormais dans un cadre mondialisé où des agents à besoin de financement peuvent faire appel à des sources d'épargne non résidentes, notamment par le truchement d'investisseurs institutionnels (compagnies d'assurances, organismes de placement collectifs, fonds d'investissement ou de pension).

Système monétaire international

Le système monétaire international recouvre les dispositifs institutionnels qui définissent et encadrent, de manière plus ou moins lâche, la manière dont les taux de change se forment (*i.e.* les prix d'une monnaie exprimés dans une autre monnaie). On distingue, à grands traits, le régime de change fixe (ou administré) et le régime de changes flottants (le taux de change est un prix de marché résultant de la confrontation entre l'offre et la demande).

2. Indicateurs

- Taux d'intermédiation (financements/placements de marché vs. financements/placements bancaires)
- Mouvements internationaux de capitaux
- Titrisation des crédits
- Encours gestion sous mandat / gestion OPC
- Volatilité des taux de change et des taux d'intérêt depuis 1985
- Corrélation épargne domestique / investissement domestique

3. Rétrospective

Système financier international

Depuis le milieu des années 80, le système financier a été marqué par une vague sans précédent d'innovations financières (déréglementation des activités, décloisonnement des marchés, création des marchés monétaires de titres courts, possibilité de recourir aux techniques de titrisation de créances bancaires et, en Europe, création des marchés dérivés sur instruments financiers).

- La libéralisation financière s'est traduite notamment par un recul relatif de l'intermédiation bancaire classique et par une montée des financements de marché (pour partie alimentée par la forte progression des émissions d'obligations de la dette souveraine) et des placements en titres.

Dès lors que les marchés sont davantage intégrés et que les capitaux peuvent circuler librement au plan international, l'épargne domestique et l'investissement domestique sont de moins en moins contingents l'un de l'autre. Aux Etats-Unis où le taux d'épargne est particulièrement bas, le financement repose de plus en plus sur le recours à une épargne non résidente (notamment sous forme d'achats massifs de bons du trésor), alimentée notamment par les pays de la zone euro, par le Japon et, plus récemment, par la Chine.

Cette épargne mondiale se place surtout par l'intermédiaire de fonds (d'investissement, de pension, souverains) qui souscrivent massivement à des titres de créance (titres de la dette souveraine, obligations privées) et à des titres de propriété (actions).

- Pour les produits de taux d'intérêt, cette demande soutenue de titres a alimenté le cours des obligations et a contribué ces dernières années à maintenir les taux de rendement à un niveau bas. En pesant ainsi sur le niveau des taux d'intérêt, les fonds interagissent avec les orientations de la politique économique.
- Pour les titres de propriété, l'importance des fonds gérés sous mandat de gestion est telle que ces fonds contribuent à modifier la gouvernance des entreprises dont ils sont actionnaires et donc la localisation des centres de décision.

Au-delà de la finance de marché, la déréglementation a également porté sur la libéralisation des taux d'intérêt débiteurs des banques (et pour partie seulement, des taux d'intérêt créditeurs) et la suppression des contingentements des crédits (l'encadrement du crédit a été supprimé en France en 1987).

Malgré la concurrence exercée par les marchés financiers, le canal du crédit bancaire reste vigoureux, à la faveur du maintien des taux d'intérêt à un niveau relativement bas (notamment les taux longs), du renforcement de la concurrence entre les banques et du maintien d'une demande de crédits soutenue.

- Le décloisonnement s'est traduit par la suppression des cloisons étanches qui séparaient les activités de banque de détail, de banque de financement et d'investissement et de banque d'affaires.

- Les marchés dérivés et la titrisation sont symptomatiques des innovations financières du milieu des années 80. Leur vocation est de permettre en principe une meilleure gestion des risques (gestion externalisée et « atomisée » des risques) et une plus grande liquidité des marchés (possibilité, avec la titrisation, de transformer un bloc de crédits non négociable en des parts négociables sur un marché). Entre 1990 et 2006, la titrisation de créances a connu un taux de croissance global de 116 % (source : NERA Economic consulting).

Ces dernières années, l'innovation de produits a marqué le pas au profit d'innovations de *process* reposant sur l'assemblage de produits : produits structurés, techniques de titrisation, dérivés de crédit (*credit default swaps*, *credit linked notes* etc...). Sur le modèle des produits dérivés classiques (sur actions, change, taux d'intérêt, matières premières...), une nouvelle génération apparaît : dérivés climatiques et dérivés de crédit.

Le risque de contrepartie devient un objet de négociation en tant que tel, coté par les grandes banques de financement et d'investissement. Avec les dérivés de crédit, une banque peut acheter une protection auprès d'un vendeur de protection (un fonds, une compagnie d'assurances, une autre banque), moyennant le paiement d'une prime. En cas « d'accident de crédit » (*credit event*), la banque est indemnisée (*pay off*). Le risque est en principe disséminé et « atomisé ».

Les banques peuvent gérer désormais un risque classique de bilan, par un instrument de marché. Le marché des dérivés de crédit a connu une croissance spectaculaire au début des années 2000 pour atteindre un encours de 50 000 milliards d'USD.

En 2007, la crise des *subprimes* révèle en partie un développement trop rapide et insuffisamment maîtrisé de ces produits composites complexes où le risque est dilué... mais toujours présent. L'évanescence et l'absence de traçabilité des risques apparaissent nettement. Cette crise soulève la question de la financiarisation de l'économie mais aussi celle des difficultés de la régulation financière, à la fois au plan domestique et international.

♦ Au plan national, la segmentation des régulateurs (un régulateur pour les banques, les compagnies d'assurances, les marchés) n'est plus en ligne avec le brouillage des activités menées par des conglomérats financiers. Depuis la fin des années 2000, la tendance est à la « déssegmentation » de la supervision prudentielle (régulateur unique comme la FSA en grande Bretagne ou dans les pays scandinaves ou régulation « bicéphale » en France¹). Malgré cette consolidation des autorités de tutelle des banques et des marchés, la supervision reste délicate, notamment parce qu'il est difficile de mesurer l'exposition aux risques des banques. La sophistication des produits financiers (notamment des produits dérivés et des produits « structurés ») et des techniques de gestion d'actifs (fonds de gestion alternative notamment) rend l'exercice du contrôle délicat. Placés en situation d'aléa moral, les superviseurs doivent compter avec les banques en reconnaissant et en validant les modèles de contrôle interne des risques que celles-ci mettent en place.

La crise financière d'octobre 2008 montre à quel point les banques sont dans l'incapacité d'estimer leur exposition aux risques de marché et maîtrisent très imparfaitement la complexité des produits financiers structurés qu'elles affichent dans leur bilan.

♦ Au plan international, la régulation des marchés repose sur une coopération renforcée entre régulateurs des marchés financiers. Alors que les portefeuilles-titres des investisseurs continuent à s'internationaliser et que les entreprises de marché ont fait l'objet de fusions-acquisitions transfrontalières (Nyse-Euronext, OMX par exemple), la régulation des marchés financiers continue à s'exercer sur une base nationale.

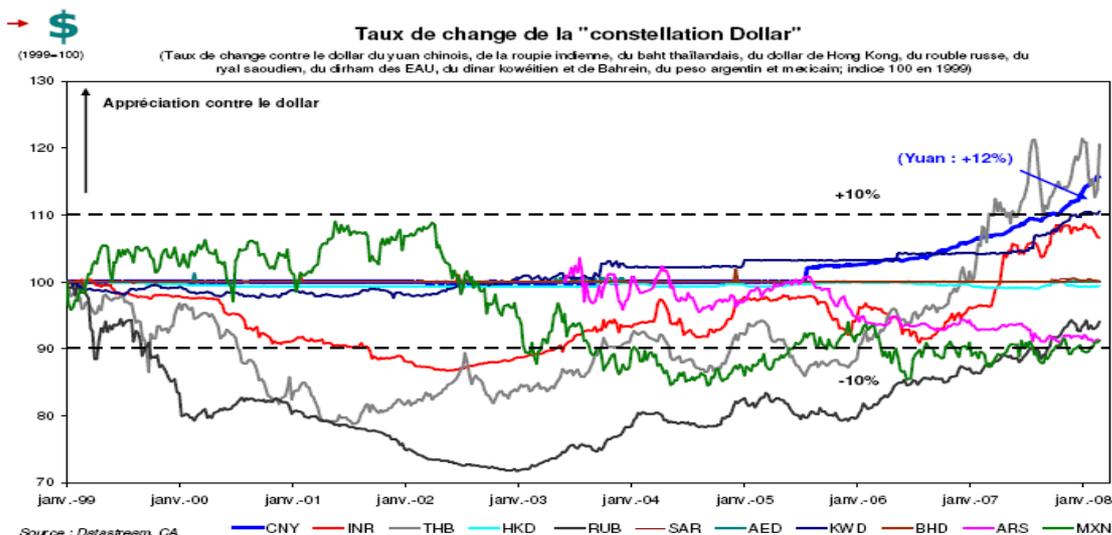
La régulation bancaire internationale est plus aboutie avec la mise en place en 1988 du ratio de solvabilité international (ratio Cooke) qui impose aux banques une « charge » en fonds propres au titre des risques de crédit (1988), de marché (1996). Dans sa nouvelle version appliquée depuis le 1^{er} janvier 2007 (ratio Mc Donough ou Bâle 2), le ratio de solvabilité internationale impose également aux banques d'allouer des fonds propres pour répondre aux risques opérationnels auxquels elles sont exposées (risque informatique, risque d'erreur, de fraude, risque juridique...). Le ratio Mc Donough impose également une meilleure connaissance des risques de crédit et de marché tenant compte notamment des notations ou des cotes de crédit des entreprises auprès desquelles elles sont engagées. La charge en fonds propres requise est d'autant plus importante que le risque de contrepartie est élevé.

La crise bancaire de 2008 semble révéler l'inconsistance de ce nouveau ratio qui prend appui sur des modèles de contrôle et de mesure des risques inappropriés.

Système monétaire international

Depuis 1976 et la fin « officielle » du régime de change instauré par les accords de Bretton Woods, le système monétaire international, dominé par le régime des changes flottants, a été caractérisé par une grande instabilité. Le processus d'intégration financière internationale tranche singulièrement avec la stabilité du régime monétaire de Bretton Woods.

¹ La loi de sécurité financière d'août 2003 a entériné le principe de la fusion entre la COB et le CMF dans l'AMF et celui d'un rapprochement entre la commission bancaire et le comité de contrôle des assurances.



Depuis le milieu des années 80, la volatilité des taux de change et des taux d'intérêt a surtout été gérée au plan microéconomique par les produits dérivés de change et de taux qui permettent à un agent en risque de marché de trouver dans ces outils un moyen de couverture.

Au plan macroscopique, les tentatives de régime de flottage administré, de systèmes à bandes de fluctuation, de *currency board* ont plus ou moins été vouées à l'échec². L'union économique et monétaire européenne fait figure d'exception : la monnaie unique européenne a été l'initiative la plus aboutie et la plus radicale pour créer un espace de stabilité au plan régional... dans un monde monétaire instable où les monnaies s'inscrivent principalement dans un régime de prix de marché.

Le marché des changes est aujourd'hui le premier marché mondial en terme d'encours. Les transactions quotidiennes sur le marché des changes s'élèvent à environ 2000 milliards d'USD... L'explosion du marché des changes traduit le delta grandissant entre la sphère réelle et la sphère financière.

Une polarisation monétaire s'est installée autour de 3 grandes zones : zone USD, zone DEM puis EUR et zone JPY. L'USD reste la principale monnaie de facturation (moyen de paiement et unité de compte au plan international) et de réserve (réserve de valeur).

Cependant, la concurrence entre standards monétaires est aujourd'hui plus vigoureuse. L'EUR se positionne de plus en plus comme un concurrent sérieux du USD, notamment sur la fonction réserve de valeur (hausse des réserves officielles et privées en EUR).

La globalisation a produit de profondes transformations des relations monétaires et financières internationales, avec l'émergence d'un système monétaire et financier intégré au plan mondial et dominé par la finance privée. Le basculement d'un système monétaire et financier conduit par les Etats à un système où les marchés prédominent, soulève la question de l'équilibre à trouver entre la liberté de ces marchés et la provision de biens publics destinés à stabiliser l'économie mondiale.³

Face à la puissance des marchés financiers, les Etats s'avèrent incapables de maintenir durablement la stabilité de leur taux de change. L'alternative se réduit au choix entre la flexibilité du change ou la constitution d'unions ou de blocs monétaires régionaux.

Le processus de globalisation financière s'est traduit par une tension entre des systèmes économiques de plus en plus intégrés et des systèmes politiques qui demeurent fragmentés.

² Depuis le milieu des années 80, la coopération au sein du G7 a été épisodique... et parfois velléitaire. L'objectif des zones-cibles était d'encadrer les fluctuations des changes autour de bornes limites supérieures et inférieures, les autorités s'engageant à intervenir pour défendre leurs monnaies, si nécessaire. Ces zones n'ont souvent pas été jugées crédibles. En l'absence de crédibilité, la zone cible est contreproductive en ce qu'elle exerce un effet déstabilisant sur les changes : au fur et à mesure que l'on s'approche d'une borne limite, les spéculateurs anticipent la révision de la bande.

³ La crise bancaire et financière de l'automne 2008 a révélé de manière éclatante cette exigence.

L'instabilité monétaire et financière tient pour partie dans le fait que les marchés « profitent » de la difficulté rencontrée par les autorités nationales et les institutions internationales pour mettre en place de nouvelles règles du jeu au plan mondial.

4. Hypothèses d'évolution

Hypothèse 1 : Une régulation monétaire et financière stricte.

Une architecture « administrée », des normes de comportement et des normes de structure renforcées.

A la suite d'une crise cambiaire, bancaire ou financière majeure, une **régulation administrée du système monétaire** est en place. Les activités monétaires et financières sont fortement encadrées par l'instauration (ou dans certains cas la restauration) de contrôles étatiques stricts. Dans un système financier qui reste morcelé, on assiste à **une reprise en mains par les Etats**.

L'activité sur marchés dérivés (produits dérivés de change, de taux d'intérêt) s'en ressent fortement et conduit à un « dégonflement » des activités de finance de marché pour compte de tiers et de *trading* pour compte propre des banques de financement et d'investissement.

Bien que prônée de longue date par certains observateurs, la séparation fonctionnelle entre banques de réseau et banque de financement n'est pas restaurée, compte tenu de l'intrication entre activités de financement, produits dérivés dans des conglomérats financiers. Cependant, à l'image des réglementations bridant le niveau d'émission de CO₂ des automobiles ou encore leur vitesse, les **innovations financières sont « bridées »⁴ et plus sévèrement encadrées.**

Dans la lignée de la restauration d'un véritable système monétaire international, une régulation des marchés est mise en place, à la fois sous la forme d'un **renforcement des normes de conduite** mais aussi, sous la forme d'une **restauration des normes de structure**.

La combinaison de la réglementation prudentielle et des normes IFRS (reposant sur une évaluation en valeur de marché des actifs financiers figurant au bilan) ont eu un impact macroéconomique contreproductif⁵. **Une régulation très administrée**, fortement impulsée par les Etats, se met en place.

Hypothèse 2 : Une combinaison retrouvée entre discipline et flexibilité ?

Une architecture plus souple, une administration du système fondée sur des codes de bonne conduite et des incitations.

Une gouvernance mondiale est en place :

- Des règles procédurales fondées sur des **codes de bonne conduite et des systèmes d'incitation ont été adoptées** : elles ne cherchent pas à définir *a priori* des normes de comportement mais reposent sur un processus continu de négociation entre les Etats : définition de la variable de principes directeurs non impératifs communs aux Etats membres et destinés à guider leurs stratégies.

⁴ Edouard Balladur : « S'il existe des opérations de marché qu'on ne peut pas bien contrôler, les banques doivent-elles être autorisées à les poursuivre au risque de déstabiliser tout le système financier ? ». Propos repris dans Alternatives économiques, Quatre pistes pour réguler la finance, mars 2008, p. 15.

⁵ Patrick Artus : « Les normes comptables demandent aux entreprises de valoriser le capital qu'elles ont à leur bilan en suivant les fluctuations du marché, avec l'objectif légitime d'éviter que chaque entreprise choisisse la technique de valorisation qui l'arrange le plus. De leur côté, les normes prudentielles (Bâle II pour les banques, Solvency II pour les assureurs) partent de l'idée raisonnable qu'il faut que les intermédiaires financiers détiennent des fonds propres d'autant plus élevés que les risques pris sont eux-mêmes élevés. La conséquence non prévue par les créateurs de ces normes est la déstabilisation des prix des actifs financiers et des économies. Par exemple, lorsque les prix des actifs financiers baissent (...), ceci induit une baisse des fonds propres des banques et des intermédiaires financiers, en application des normes comptables ; puis, en application des normes prudentielles, une réduction de la capacité des banques à prêter et de la capacité des investisseurs institutionnels (assureurs) à détenir des actifs risqués. Puisque les banques prêtent moins et que les investisseurs institutionnels détiennent moins d'actifs risqués, la baisse du prix des actifs se renforce, diminuant la valorisation des fonds propres des banques et des assureurs, etc. Avec, comme conséquence, des banques et des assureurs mal en point et des effets négatifs importants sur la croissance des économies », loc. cit., p 14.

L'institution d'un code de bonne conduite parvient à stabiliser les relations entre les différents acteurs des marchés financiers autour de normes communes. Sous les auspices du FMI, les Etats parviennent à mettre sur pied une nouvelle architecture autour de **zones-cibles** permettant de définir des zones de fluctuation des monnaies au-delà desquelles les autorités s'engagent à intervenir.

- De nouveaux arrangements institutionnels voient le jour : la crédibilité des règles appelle des arrangements institutionnels afin de redonner aux institutions de Bretton Woods une réelle capacité d'action. La **légitimité politique du FMI est renforcée**. La maîtrise des interdépendances appelle la création d'institutions dotées d'une réelle capacité de faire évoluer les comportements des Etats et le fonctionnement des marchés dans une direction plus propice à la stabilité de l'économie mondiale. Le Comité Intérimaire du FMI (ou le Conseil d'administration transformé en Conseil composé de ministres) est devenu une véritable instance de décision. Un Conseil de sécurité économique et financière est instauré. La coopération entre FMI et la BRI est renforcée dans ce cadre, notamment au titre d'une supervision mondiale de l'activité des conglomérats financiers.

Hypothèse 3 : Le primat de la finance : un modèle dépassé. Un nouveau système de mesure de la valeur des actifs immatériels et de la performance des placements. Le dépassement du modèle de la finance de marché.

L'hyper financiarisation des économies à la fin des années 2000 est remise en cause. Le gonflement de la sphère financière, la constitution de bulles spéculatives sur instruments financiers, sur les créances bancaires, sur les matières premières, ont alimenté de vives critiques pour contenir et moraliser le capitalisme financier.

La financiarisation « outrancière » de l'économie est tout particulièrement perceptible dans la pression à court terme exercée par des investisseurs en attente d'une rentabilité immédiate et élevée, peu compatible avec les niveaux de croissance de l'économie « réelle ».

Les comportements « prédateurs » de certains fonds desservent le financement des projets d'investissement à long terme et plus largement, hypothèquent la croissance.

La contestation de l'omniprésence de la finance (notamment de la finance de marché) est double :

1. Des rendements financiers « raisonnables » : le « diktat » exercé par les marchés sur la vie économique a conduit à une remise en cause de l'hypothèse selon laquelle la libéralisation des mouvements de capitaux et l'intégration croissante des marchés permettraient une meilleure allocation de l'épargne au plan mondial et constitueraient ainsi un levier de croissance et de développement économiques.

La financiarisation de l'économie (déconnexion entre la sphère financière et la sphère réelle) s'avère être un « modèle » historiquement daté au regard des impératifs d'une économie fondée sur la connaissance et sur le développement durable.

Les rendements financiers exigés par les fonds reviennent à des niveaux acceptables et en ligne avec les contraintes de financement des projets d'investissement des entreprises.

⁶ Banque des Règlements Internationaux

2. De nouveaux modes de valorisation des actifs dans une économie fondée sur l'investissement immatériel et la connaissance.

Dans le régime post-taylorien, la finance (d'entreprise et de marché) était en phase avec la « métrique économique » : valorisation monétaire des actifs, matériels et immatériels (brevets, titres de placement...) en « valeur de marché ».

La transition vers l'économie de la connaissance et de l'immatériel a révélé les limites de cette métrique purement monétaire : l'évaluation des « intangibles » (savoirs et savoir-faire, partage de connaissances en réseau, composante informationnelle et cognitive des biens et des services...) ne cadre pas avec les schémas de l'économie financière. Les modèles d'évaluation des actifs, notamment immatériels, sont profondément remaniés pour appréhender, de manière nouvelle, les questions de valeur des actifs et des entreprises dans leur ensemble, ainsi que celles des rendements financiers des placements.

Dans ce cadre, les processus d'évaluation doivent être capables d'intégrer l'économie de la connaissance, des savoirs et des savoir-faire nouveaux. Ils reposent sur une évaluation de proximité qui restaure la place de la relation de proximité banque / entreprise et banque / marché. Dans un cadre pourtant mondialisé, des territoires régionaux financiers s'organisent en réseau autour d'acteurs de proximité : places de marché régionales électroniques, banques de proximité tournées vers le financement de l'investissement et de l'innovation, fonds d'épargne collective à vocation régionale.

Hypothèse 4 : Crises bancaires, financières et cambiales récurrentes. La finance, maladie chronique de l'économie.

L'incertitude reste de mise, les crises sont récurrentes et la régulation est absente.

Le système financier est secoué par des crises fréquentes et imprévisibles. L'incertitude reste la règle. Aucune régulation financière n'est véritablement instaurée. A défaut de système curatif et préventif efficaces, la finance est considérée comme une activité chroniquement en crise. Depuis la crise des *subprimes*, la mise en évidence de la complexité croissante des activités financières, le brouillage entre activités bancaires, financières, d'assurance dans un cadre de globalité, la recherche d'une régulation globale est restée vaine.

La fonction de prêteur en dernier ressort des banques centrales reste l'outil principal pour injecter des liquidités en cas de retournement majeur.

Les secousses qui affectent le système financier conduisent les banques à resserrer périodiquement l'offre de crédits. Lorsqu'une crise s'enclenche, elles se montrent plus sévères dans l'octroi des prêts, à la fois pour les particuliers, les professionnels et les entreprises. Leur rôle pro-cyclique se poursuit (hausse des crédits en conjoncture haute, baisse en creux de cycle).

Sources

- Financial stability forum, april 2008, *report of the financial stability forum on enhancing market and institutional resilience*.
- Rapport Vigie, 2007, *La finance omniprésente*
- Allegret JP, Sandretto René, 2008, *L'esprit des lois de Bretton Woods dans la nouvelle gouvernance internationale, working paper*

1. Définition de la variable

L'explosion de la population mondiale (6 milliards en 1999 contre 1 milliard en 1804) s'explique par la transition démographique. Étendue sur trois siècles, celle-ci a fait passer l'humanité d'un régime démographique marqué par une forte natalité et une forte mortalité, à un régime nouveau, caractérisé par une natalité et une mortalité faibles. Presque partout où elle s'est produite, la transition démographique a commencé par une baisse de la mortalité, grâce aux progrès économiques et sanitaires, la natalité restant quant à elle élevée pendant une ou deux générations. L'excédent des naissances sur les décès qui en a résulté, a alimenté une croissance rapide de la population. Une fois la limitation des naissances largement répandue, l'excédent se réduit ou disparaît.

Tous les pays sont à présent plus ou moins engagés dans la transition démographique, à des rythmes différents. Toutefois, du fait de facteurs inertiels, la population mondiale continue de croître. Elle devrait cependant se stabiliser vers la fin du XXI^e siècle, et même commencer à décroître.

2. Indicateurs

Trois « variables de commande » déterminent la démographie mondiale : la fécondité, la mortalité et les flux migratoires.

- La fécondité : elle peut être mesurée par le taux de fécondité.
- La mortalité : elle est appréhendée par l'intermédiaire de l'espérance de vie à la naissance.
- Les migrations internationales : elles se traduisent pour chaque pays ou région du monde par un solde migratoire, négatif si le nombre d'émigrés est supérieur à celui des immigrants, positif dans le cas contraire.

3. Rétrospective

Baisse générale de la fécondité

De 1970 à 2005, la fécondité mondiale a chuté de 4,5 enfants en moyenne par femme à 2,55.

Elle est à présent observable dans toutes les régions du monde¹, sans exception « culturelle ».

Dans les pays développés, le taux de fécondité a continué de baisser, sans s'arrêter au seuil d'équilibre : il n'est plus que de 1,6 en 2005 (contre 2,7 en 1960). Ce phénomène vaut aussi pour les pays en croissance rapide d'Asie de l'Est (Hong-Kong, Corée du Sud, Taiwan, Malaisie, Thaïlande...), l'Europe de l'Est (Russie, Ukraine, Bulgarie notamment) ou encore la Turquie occidentale. L'enfant unique tend en effet à devenir une norme dans les sociétés urbaines et « atomisées ».

¹ Entre 1965 et 2000, la fécondité a baissé de moitié en Amérique latine et en Asie. Bien que moins net, le mouvement est également amorcé en Afrique.

C'est là un fait nouveau : **un taux de fécondité bas n'est donc plus l'apanage du seul monde développé.** Aujourd'hui, les pays dont la fécondité est inférieure à 2,5 enfants par femme comptent 3 milliards d'habitants ; ceux à fécondité « en transition » (entre 2,6 et 4,9 enfants par femme) comme l'Inde, l'Indonésie, le Pakistan, c'est-à-dire presque tous les géants démographiques sauf le Brésil, où la transition s'achève, et le Nigeria, où elle commence, en comptent 2,3 milliards. Les pays à fécondité « traditionnelle » ne représentent plus que 12 % de la population mondiale.

En 2005, la moitié de l'humanité est située au-dessous du seuil de remplacement, et l'autre moitié, au-dessus.

Progrès spectaculaires de l'espérance de vie

Dans les pays développés, l'espérance de vie continue de progresser, mais à un rythme beaucoup plus lent depuis la fin des années 1960. En revanche, les pays d'Europe de l'Est, la Russie et l'Ukraine ont connu un net déclin de leur espérance de vie depuis une quinzaine d'années.

C'est le cas également en Afrique depuis la fin des années 1980, du fait de l'épidémie de sida et d'autres maladies infectieuses comme la tuberculose, la malaria, mais aussi de nombreux conflits armés et de crises alimentaires récurrentes. 25 ans de progrès d'espérance de vie ont été annihilés sur ce continent. La réalité africaine montre que la tendance à l'allongement de la vie humaine n'a rien d'automatique et qu'elle est réversible.

Migrations internationales

Le nombre de migrants internationaux a plus que doublé depuis 1975, et cette tendance s'accroît depuis quelques années (de 1990 à 2000, le nombre de migrants vers les régions les plus riches a augmenté de 28 %).

Près de 191 millions de personnes, soit 3 % de la population mondiale, résident actuellement dans un pays qui n'est pas celui de leur lieu de naissance. 60 % d'entre elles sont installées dans un pays développé. 64 millions des migrants vivent en Europe, 53 millions en Asie et 45 millions en Amérique du Nord ². Sur la période 2000-2005, les Etats-Unis ont attiré 1,4 million de personnes par an et l'Europe, 1,1 million.

Selon les données les plus récentes ³ de nombreux gouvernements des pays de l'OCDE imposent actuellement des lois plus strictes portant sur l'entrée et la résidence d'étrangers afin d'assurer une meilleure maîtrise des flux migratoires et ceux-ci se stabilisent.

² ONU, International Migration Report 2006

³ ONU, Tendances des migrations internationales 2006

4. Hypothèses d'évolution

Une vue prospective d'ensemble

Dans l'exploration de l'évolution de la population mondiale à l'horizon d'une ou deux générations, l'incertitude reste grande.

Les projections des Nations unies, les plus souvent employées, tentent de rendre compte de cette incertitude à l'aide de plusieurs hypothèses sur la fécondité, l'espérance de vie et les migrations internationales.

Evolution générale de la population mondiale

Selon les Nations Unies et en prenant appui sur la variante moyenne, la population mondiale passerait de **6,7 milliards** (en juillet **2007**) à **9,2 milliards en 2050**, soit une augmentation de 2,5 milliards, équivalente à la taille de la population mondiale en 1950.

- Dans la **variante basse**, si le taux de fécondité était inférieur de 0,5 enfant par femme, la population mondiale ne serait plus que de **7,2 milliards en 2020** et **7,6 en 2050**.

- Dans la **variante haute**, avec un taux de fécondité supérieur de 0,5 enfant par femme, le monde compterait **7,8 milliards d'habitants en 2020** et **10,6 milliards en 2050**.

- En outre, une **variante « fécondité constante »**, de construction purement théorique, donnerait une population mondiale de **7,8 milliards en 2020** et **11,6 milliards en 2050**.

Cette croissance serait principalement absorbée par les régions moins développées, dont le nombre d'habitants (à périmètre inchangé) s'élèverait à 7,9 milliards en 2050, contre 5,4 milliards aujourd'hui. En revanche, la population des régions plus développées resterait la même, avec 1,2 milliard d'habitants.

Une quarantaine de pays, dont l'Allemagne, l'Italie, le Japon, la République de Corée, la plupart des anciens États de l'ex-URSS, verraient leur population diminuer d'ici 2050.

À l'inverse, la population des 50 pays actuellement les moins développés devrait doubler d'ici 2050 et celle de pays comme l'Afghanistan, le Burkina-Faso ou encore le Tchad pourrait même tripler.

Source : Futuribles, rapport Vigie, 2007

Hypothèse 1 : Un nouvel équilibre mondial ? Une solidarité trouvée entre le Nord et le Sud ?

La variante médiane des projections des Nations Unies fait le pari d'une **amélioration continue de l'espérance de vie dans tous les pays** (81 ans dans les pays développés, 73 ans dans les pays émergents et 67 ans dans les pays les moins avancés en 2050). L'espérance de vie dans les pays développés pourrait toutefois reculer, du fait des comportements à risque et de l'alimentation.

Ces projections intègrent une évaluation de l'impact du sida dans les 60 pays les plus touchés par cette épidémie. La population cumulée de ces pays est censée être inférieure de 115 millions en 2015 par rapport à un scénario « sans sida », la différence étant de 344 millions en 2050.

Dans les pays en développement, l'hypothèse retenue par les Nations Unies pour sa projection médiane est une hypothèse optimiste concernant le traitement du sida.

Les campagnes de vaccination et la diffusion de produits pharmaceutiques génériques de pointe, y compris contre le sida, parviennent à endiguer la propagation des maladies endémiques. Les migrations « clandestines », motivées par la pauvreté, marquent le pas au profit de **migrations « qualitatives », vers des pays ayant des besoins de main-d'œuvre à satisfaire**.

En 2025, les grandes villes constituent les centres principaux de production et de circulation des informations, des capitaux, des personnes et des échanges commerciaux. On estime qu'à cette date, plus de 60 % de la population sera citadine (82 % dans les pays industrialisés et 57 % dans les pays en développement).

Villes et métropoles des pays industrialisés investissent massivement dans les modes de déplacement doux, les parcs naturels et les « bandes vertes ». Elles privilégient les **lieux de mixité sociale et de mixité entre générations**. On mise sur une plus grande proximité entre les écoles et les maisons/habitations médicalisées. Avec le vieillissement de la population, les villes renforcent les services à la personne et les services de proximité. Les villes conservent de ce fait un pouvoir d'attraction fort.

Le renforcement des échanges scolaires, universitaires et économiques au plan international, contribue à renforcer les liens culturels entre populations des pays industrialisés et pays émergents. Une « conscience citoyenne » au plan mondial a permis de renforcer l'aide aux populations les plus démunies, au parrainage d'enfants, à des programmes d'aide éducative... La mise à disposition de traitements lourds aux populations du Sud (notamment via les médicaments génériques) contribue à améliorer la situation sanitaire dans son ensemble.

Le vieillissement est la principale caractéristique démographique du monde développé, mais également celle de la Chine. En Europe et au Japon, cette tendance lourde a de fait un impact structurant sur la composition de la population active à l'horizon 2025-2030. **Le rapport de dépendance économique des personnes âgées connaît une croissance exponentielle**. En revanche, dans beaucoup de pays en développement, la population reste relativement jeune et le nombre d'actifs augmente, créant ainsi des tensions sur les marchés du travail.

Au plan mondial, la population d'âge actif (15-64 ans) devrait passer, selon la variante moyenne des Nations Unies, de 4,1 milliards en 2005 à 5 milliards en 2020 et presque 5,9 milliards en 2050, l'essentiel de cette augmentation se produisant dans les pays émergents.

Les Nations Unies prévoient une légère baisse du nombre annuel de migrants à destination des pays développés, de 2,9 millions à près de 2,3 millions à l'horizon 2040-2050.

Les pays qui devraient attirer le plus de migrants internationaux sont, en moyenne annuelle, les États-Unis (1,1 million), l'Allemagne (204 000), le Canada (201 000), le Royaume-Uni (133 000), l'Italie (120 000) et l'Australie (100 000).

Les pays « émetteurs » seraient la Chine (333 000), l'Inde (245 000), les Philippines (180 000), le Pakistan (173 000) et l'Indonésie (168 000).

Dans les pays développés, le vieillissement et l'apparition probable de pénuries de main-d'œuvre dans certaines professions laissent penser que le recours à l'immigration reste important.

Les projections effectuées par les Nations Unies⁴ montrent que **tous les pays auront besoin de recourir à l'immigration** pour éviter que leur population ne diminue, mais le niveau nécessaire pour atteindre cet objectif varie selon les pays : pour l'Union européenne, une poursuite des niveaux observés dans les années 1990 suffirait à peu près (exception faite de l'Italie). S'agissant du Japon, une forte augmentation de l'immigration est prévisible. En revanche, le Royaume-Uni et les États-Unis pourraient conserver leur nombre d'habitants avec un flux d'immigrants moins important que dans le passé.

S'il s'agit de maintenir constante la population en âge de travailler, les flux de migration nécessaires deviennent beaucoup plus importants : l'Italie aurait ainsi besoin en moyenne chaque année de 372 000 migrants, l'Allemagne de 487 000 et la France de 109 000.

La **France apparaît de ce point de vue dans une situation différente des autres pays de l'Union européenne** : les projections des Nations Unies montrent que le recours à une immigration pour maintenir son niveau de population active, est moins important que dans les autres pays.

⁴ La Division de la population des Nations Unies a estimé les niveaux de migrations futures nécessaires à 8 pays pour 1) maintenir leur population totale constante, 2) maintenir leur population en âge de travailler constante 3) maintenir le rapport 15-64 ans/65 ans et plus constant. Source : *Replacement Migration : Is it a Solution to Declining and Ageing Populations ?*. New York : Nations Unies, mars 2007, <http://www.un.org/esa/population/publications/ReplMigED/migration.htm>

Les flux migratoires nécessaires pour maintenir la population française au même niveau sont encore moins massifs : 29 000 migrants par an seraient nécessaires pour assurer une population constante sur la période 2000-2050 contre 344 000 pour l'Allemagne et 251 000 pour l'Italie par exemple.

Dans l'ensemble, ce recours massif à l'immigration permettra à quelques pays de différer certaines échéances liées au vieillissement de la population mais non de les annuler⁵. Si la perspective du vieillissement est préparée de plus ou moins longue date dans les pays riches, elle ne l'est aucunement dans les pays pauvres, qui souvent ne possèdent pas de système de protection sociale et où, de plus, les solidarités familiales s'affaiblissent avec le développement de l'urbanisation.

En outre, une concurrence risque de s'établir entre les pays développés pour attirer la main-d'œuvre étrangère, qui deviendrait alors plus exigeante sur son choix de destination. **La politique migratoire se veut « attractive »**. Il s'agit d'attirer des talents nouveaux. De ce point de vue, les politiques d'implantation internationale des universités du « vieux monde », initiées dans les années 2000, peuvent porter leurs fruits, pour attirer une main d'œuvre bien formée, capable de s'insérer économiquement et de s'intégrer socialement.

Hypothèse 2 : Une population vieillissante et fragilisée au Nord comme au Sud

En raison de la baisse du taux de fécondité et de l'allongement de celui de l'espérance de vie, les populations de presque tous les pays vieillissent rapidement.

L'hypothèse principale des projections des Nations Unies est celle d'une convergence progressive des taux de fécondité de tous les pays entre **1,54 et 2,51 enfants par femme contre 2,55 en 2007 (4,47 en 1975)**.

À l'horizon 2045-2050, la variante moyenne prévoit que 79 % de la population mondiale vivra dans des pays dont la fécondité sera inférieure à 2,1 enfants par femme⁶.

Au plan mondial, le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans devrait ainsi tripler entre 2005 et 2050. Dans les pays développés, leur part dans la population passerait de 20 % actuellement à 32 % en 2050. Dans les pays en développement, elle devrait atteindre 20 % contre 8% actuellement.

Le nombre des plus de 80 ans dans le monde serait multiplié par cinq. Leur part grimperait de 3,7 % à 9,4 % dans les pays développés et de 0,8 % à 3,6 % dans les pays en développement.

Ce vieillissement s'inscrit dans un cadre peu favorable. Les risques sanitaires deviennent plus importants : l'urbanisation pourrait se faire de manière chaotique et déséquilibrée, dans un contexte sanitaire à haut risque. Dans « Le monde en 2025 », N. Gnesotto souligne ce risque : *« L'explosion démographique et urbaine, conjuguée à la dégradation de l'environnement, est également susceptible d'aggraver les problèmes sanitaires des pays en voie de développement. L'Afrique et l'Asie sont particulièrement concernées, la première par le sida, le paludisme et la dengue ; la seconde par la tuberculose et les infections respiratoires⁷ »*.

A cela s'ajoute l'insécurité alimentaire, provoquée par l'augmentation des prix des denrées agricoles, qui pourrait toucher 1,2 milliard de personnes en 2025. Selon la FAO, des « guerres de la faim », provoquées par l'exode rural, ne sont pas à exclure dans les pays les plus pauvres.

⁵ PARANT Alain. « Le salut par l'immigration ? ». Futuribles n°254, juin 2000.

⁶ Les variantes basse et haute sont établies de manière quelque peu schématique, avec 0,5 enfant par femme en moins ou en plus dans tous les pays.

⁷ « La dengue est actuellement la maladie à vecteur qui se propage le plus rapidement, mais la recrudescence de souches virales résistantes aux traitements existants, telles que le bacille de Koch (tuberculose), constituera un autre danger. Au cours des dix dernières années, les cas de tuberculose ont progressé de 20 % à travers le monde. La maladie a tué entre 1,7 million et 2 millions de personnes en 2004, et 8,8 millions d'individus sont infectés chaque année. Si cette tendance se confirmait, certains experts estiment que 35 millions de personnes pourraient succomber avant 2025 ». N. Gnesotto, Le monde en 2025, p. 21.

Les ressorts de cette insécurité alimentaire sont multiples : modification du comportement alimentaire des pays émergents, notamment Chine et Inde, depuis le début des années 2000 (hausse de la consommation de viande provoquant une hausse de celle des céréales), intérêt de fonds spéculatifs pour les matières premières, montée en puissance des agro-carburants, faiblesse des stocks...

Les grandes métropoles des pays du Nord restent les principaux lieux de dissémination de gaz à effet de serre, de polluants et de maladies. Certains citoyens se trouvent privés d'accès aux services de santé publique et d'éducation et ne disposent pas d'eau potable ni de logements adéquats. Les populations sont soumises à de nouvelles contraintes de santé, du fait de la pollution et du vieillissement de la population.

Les migrations et la mobilité accrue des populations facilitent la propagation d'épizooties et d'épidémies (nouveaux agents pathogènes dans la lignée de la grippe aviaire ou du SRAS par exemple, souches résistantes), voire de pandémies. L'impact de la multiplication des ondes (wifi, téléphones portables) sur la santé est par ailleurs établi dans le développement de certaines pathologies.

Hypothèse 3 : Risques climatiques : une population mondiale exposée

Historiquement, la population a toujours été attirée par les côtes pour des raisons économiques, la richesse arrivant par les ports. 8 des 10 plus grandes villes du monde sont situées sur des côtes. Aujourd'hui, le développement du tourisme et l'attrait des rivages pour les retraités font que la croissance de la population dans ces zones est plus rapide que la démographique totale. Les Nations Unies estimaient en 2001, que 44 % de la population mondiale vit à moins de 150 km de la mer et 50 % à moins de 200 km ⁸.

Selon des chercheurs du *Center for Climate Systems Research* de l'Université de Columbia⁹, le nombre de personnes vivant à moins de 100 km des côtes devrait augmenter de 35 % entre 1995 et 2025. À cette date, 2,75 milliards de personnes seraient donc exposées au risque de montée des océans ainsi qu'à celui de la multiplication des ouragans et tempêtes.

Cette « littoralisation » de la population pourrait s'avérer risquée du fait du réchauffement climatique et de la montée de la surface de la mer : en 2005, un rapport du GIEC estimait qu'à l'horizon 2050, 150 millions de personnes deviendraient ainsi des réfugiés climatiques. Dans un rapport réalisé pour le Pentagone, le GBN envisageait quant à lui un chiffre de 400 millions (ces chiffres sont en volume et non en flux annuels)¹⁰.

Les migrations climatiques bouleversent la donne et affectent considérablement les migrations économiques motivées par des ajustements nécessaires sur le marché du travail (métiers en tension dans certains pays et l'augmentation du nombre d'actifs dans d'autres).

⁸ UN Atlas of the Oceans, <http://www.oceansatlas.org/>

⁹ CCSR (Center for Climate Systems Research). It's 2025. Where Do Most People Live? 11/2006 <http://www.earthinstitute.columbia.edu/news/2006/story07-11-06.php>

¹⁰ SCHWARTZ Peter / RANDALL Doug. An Abrupt Climate Change Scenario and Its Implications for United States National Security. Emeryville (Californie) : GBN (Global Business Network), octobre 2003, 22 p.

Hypothèse 4 : Des migrations non maîtrisées de population

Les déséquilibres économiques et démographiques et plus encore, l'instabilité politique, alimentent des courants migratoires non régulés et non maîtrisés. Les vieux pays ne parviennent pas à répondre à cette pression migratoire forte.

Sources

- Centre d'analyse stratégique, France 2025, *Le diagnostic stratégique*.
- 4^{ème} rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)
- Rapport Vigie 2007 (fiche population mondiale)
- N. GNESOTTO, *Le monde en 2025*, Robert Laffont, chap. 1, la démographie, (pp. 17 - 31)

1. Définition de la variable

La démographie est déterminée par 3 « variables de commande » : la fécondité, la mortalité et les flux migratoires.

En Rhône-Alpes, ces 3 variables sont orientées favorablement : la région présente en effet l'un des plus forts taux de natalité de l'Union européenne, un taux de mortalité plus faible et un solde migratoire positif.

2. Indicateurs

- Population totale, population active
- Taux de fécondité
- Espérance de vie à la naissance
- Répartition de la population par âge
- Solde migratoire
- Dépendance

3. Evolution au cours des 20 dernières années/rétrospective

Avec 6 004 957 habitants en 2006, Rhône-Alpes est la deuxième région la plus peuplée de France après l'Île de France. Sur la période 1990 - 2006, le taux de croissance global a été de 12,2 % (8,48 % au plan national)¹, soit une progression de 0,72% par an (0,51 % à l'échelle du pays).

Depuis 2000, la croissance démographique s'est accélérée (accroissement annuel moyen de 0,9 %, soit 53.000 habitants par an en moyenne), tirée par un excédent naturel² et par un excédent migratoire qui tend à s'accroître. L'année 2006 a été marquée par une croissance de 10 % du solde naturel par rapport à 2004.

	1990	1999	2005	2006
Rhône-Alpes	5 350 701	5 645 407	5 958 320	6 004 957
France entière	58 074 215	60 185 831	62 637 596	62 999 112

Source : Insee - Recensements de la population (1990,1999),
Insee - Estimations de population au 01/01/2006 (provisoires) et au 01/01/2005 (révisées)

La répartition de la population sur le territoire est assez inégale. Près de la moitié de la population vit dans les 3 principales aires urbaines alors que les départements méridionaux comme l'Ardèche sont peu peuplés. La population régionale connaît une évolution assez soutenue, sauf dans le département de la Loire qui a vu sa population sensiblement diminuer entre les deux recensements de 1990 et 1999. Depuis 1999 toutefois, celle-ci semble stabilisée et un timide redressement est même amorcé.

¹ En 30 ans, entre 1975 et 2005, la population rhônalpine a augmenté de 25 % contre 16 % pour la France métropolitaine. Le nombre d'habitants des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie a le plus augmenté sur cette période (respectivement + 49 % et +53 %). A contrario, le département de la Loire a perdu des habitants (-1 %) (source : tableaux de l'économie Rhône-Alpes, 2006/2007).

² 1,92 enfant par femme en 2004 contre 1,88 en France métropolitaine.

Dans l'ensemble, Rhône-Alpes est une région jeune (les moins de 20 ans représentent 26 % de la population en 2006, légèrement plus qu'au plan national : 25,2 %) et attractive : depuis 1999, chaque année, 61 500 personnes en provenance d'autres régions françaises s'installent dans la région alors que 51 500 en partent (particulièrement les plus de 60 ans pour lesquels les départs sont plus nombreux que les arrivées).

L'attractivité d'ensemble de la région se retrouve nettement dans les migrations estudiantines : les mouvements étudiants représentent un solde positif de 21 000 personnes entre 1990 et 2006. Une partie des migrations des jeunes est induite par celle de leurs parents. Cependant, après correction de ce facteur, le solde demeure positif pour Rhône-Alpes qui se place en 5^{ème} position des régions françaises en terme de flux d'étudiants « importés », derrière l'Île-de-France, Midi-Pyrénées, l'Alsace et le Nord-Pas-de-Calais.

L'attractivité est également forte chez les actifs (avant tout de jeunes ménages avec enfants et de jeunes adultes) désireux de revenir en région à l'issue de leurs études ou après une première expérience professionnelle en Île-de-France. L'attractivité s'exerce également sur des jeunes en provenance de régions limitrophes.

Contrairement à l'ensemble du pays, la population active rhônalpine devrait augmenter jusqu'en 2020, à la faveur du taux d'activité des femmes, des bons taux d'emploi des seniors et de l'attractivité du territoire dans son ensemble.

Il reste que la population régionale vieillit³. En 2006, les personnes âgées de 60 ans ou plus représentaient 21 % de la population⁴, contre 18 % en 1962. Quant aux personnes âgées de 75 ans ou plus, leur nombre a plus que doublé en 40 ans. Elles étaient 186 000 en 1962 et environ 450 000 en 2005 (6,9 % de la population contre 7,6 % au plan national). Leur nombre devrait doubler d'ici 2030.

Une telle évolution est en ligne avec celle de l'espérance de vie.

	1990		2005	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Rhône-Alpes	73,6	81,5	77,8	84,3
France métropolitaine	72,9	81,0	76,8	83,7

Source : Insee - Fichier Etat-Civil et Estimations localisées de population

Le vieillissement de la population entraîne un accroissement du nombre de personnes seules, en général des femmes. La proportion de personnes seules parmi les ménages rhônalpins est ainsi passée de 27 % à 31 % entre 1990 et 1999, principalement sous l'effet du vieillissement de la population et, dans une moindre mesure, de l'évolution des modes de vie (mise en couple plus tardive des jeunes, augmentation du nombre de divorces notamment). L'augmentation du nombre de personnes seules (personnes âgées, célibataires) et la réduction du nombre de personnes par foyer (familles monoparentales, divorcés) conduit à une augmentation du nombre de ménages⁵. Conjugués à la croissance démographique, ces deux facteurs contribuent à alimenter la demande de logements⁶.

³ La population vieillit lorsque les plus de 65 ans sont plus nombreux que les moins de 15 ans. En 2030, en France, seule l'Île de France comptera plus de jeunes que de personnes âgées.

⁴ Le pourcentage de retraités diffère selon les départements : 27 % de la population en Ardèche, 25 % dans la Loire, 23 % dans la Drôme, 18-19 % en Haute-Savoie, Savoie, Rhône et Isère.

⁵ Depuis 1999, les ménages de personnes vivant seules (+ 2,6 % par an) et de couples sans enfant au domicile (+ 2,3 % par an) sont ceux qui augmentent le plus et à un rythme supérieur à la moyenne nationale. En conséquence, près de 65 % des ménages de la région ne comprennent qu'une ou deux personnes en 2005.

⁶ Depuis 1999, le nombre de ménages s'accroît chaque année de 1,6 %. Cette hausse est due pour 55 % à la hausse de la population et pour 45 % à la baisse du nombre de personnes par logement. Au niveau national, ce second effet est majoritaire. Rhône-Alpes fait partie, avec la Corse, le Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, l'Aquitaine, les Pays de la Loire et la Bretagne, des régions où le nombre de ménages augmente le plus vite et progresse surtout par croissance démographique. Source : Insee, La lettre résultats, Davantage de personnes seules que de couples avec enfants, n°86, janvier 2008

Dans un contexte de vieillissement de la population, les phénomènes de dépendance deviennent de plus en plus sensibles : le nombre de personnes dépendantes en Rhône-Alpes est estimé à 65 000, dont 39 000 âgées de 80 ans ou plus⁷. 12 % des plus de 75 ans vivent en institution et 24 % des plus de 85 ans.

	1950	1970	2005	2050 (est.)
Taux de dépendance économique⁸	/	3	2,2	1,4
Coefficient de charge parentale (%)⁹	2	/	4	11

Source : d'après Rhône-Alpes 21, synthèse d'expertises extérieures

La région compte environ 472 000 immigrés, soit 8,4 % de la population active (8,1 % au plan national). Elle est la 2^{ème} terre d'accueil après l'Île de France avec 11 % des immigrés vivant en France (37,4 % en Île de France et 9,9 % en PACA). Comme dans le reste du pays, la proximité géographique demeure le déterminant majeur des flux migratoires. L'immigration est essentiellement de type familial et non une immigration liée au travail. Les migrations permanentes liées à l'emploi (permanent ou temporaire) sont moins importantes que dans d'autres régions européennes. Si 51 % des immigrés n'ont pas de qualification secondaire ni supérieure (contre 22 % en Grande Bretagne), on constate toutefois que le pourcentage de diplômés du supérieur parmi les immigrés arrivés depuis moins de 10 ans en France progresse.

S'agissant des migrations, celles-ci ont progressé sensiblement. Si le nombre d'expatriations est demeuré stable jusqu'au début des années 90, on observe un saut qualitatif depuis 2000 : entre 2001 et 2005, le nombre de français expatriés a progressé de 6,2 % par an en moyenne. Les chiffres bruts de migrations restent cependant bien inférieurs à ceux de l'Allemagne et du Royaume-Uni et comparables à ceux de pays moins peuplés comme les Pays-Bas. A l'échelle nationale, on dénombrait en décembre 2006, 1,37 millions de français sont immatriculés à l'étranger (dont 614 000 doubles nationaux), notamment aux Etats-Unis, en Suisse, en Allemagne, au Royaume-Uni et en Belgique (progression de plus de 35 % dans ces pays pour les cadres et les professions intellectuelles).

Cette expatriation est particulièrement marquée chez les plus diplômés : 4 % des expatriés français en 2000 étaient chercheurs en France alors qu'ils ne représentent que 6 pour 1000 de la population active. Depuis 1990, la proportion de docteurs chez les expatriés français croît beaucoup plus rapidement que dans les autres pays (exception faite de l'Italie). A noter que les Français expatriés reviennent définitivement s'installer en France en plus forte proportion que les expatriés des autres pays européens. Ces données sur les migrations sont nationales. Compte tenu de la forte proportion de cadres et de diplômés de l'enseignement supérieur en Rhône-Alpes, on peut supposer que ces migrations sont plus importantes en Rhône-Alpes qu'au plan national.

⁷ Source : CESR Rhône-Alpes, Conséquences des évolutions démographiques sur les politiques publiques en Rhône-Alpes, décembre 2005. Données tirées d'une évaluation effectuée par la DREES.

⁸ Nombre d'actifs pour un inactif de 60 ans et plus.

⁹ Nombre de personnes âgées de 85 ans et plus rapporté à celui des personnes de 50 à 64 ans.

4. Hypothèses d'évolution

Une projection fournit une image de ce que pourrait être la population à venir, à partir de la connaissance du passé et en posant des hypothèses sur la fécondité, la mortalité et les migrations. Les incertitudes relatives à ces éléments sont cependant importantes.

Ces hypothèses portent en effet sur les comportements individuels ou sur les évolutions de la société. Ces hypothèses sont souvent établies à partir des évolutions entre deux recensements (1990-1999 ou 1982-1999). Or, des retournements de tendance peuvent se produire :

- elles ne peuvent pas prendre en compte des chocs imprévus (grippes sévères, épidémies, canicule de l'été 2003 par exemple)
- elles ne peuvent pas prendre en compte des facteurs économiques comme des délocalisations affectant de manière sévère un bassin d'emploi ou *a contrario*, une arrivée massive de population.

Nota : les hypothèses ci-après valent aussi pour la population française dans son ensemble compte tenu de l'homogénéité de la société française des variables « naturelles » de commande (fécondité et espérance de vie). Cependant, on peut dégager des hypothèses « orientées région », en prenant appui sur certaines caractéristiques locales : part relativement plus élevée des diplômés plus prompts à s'expatrier, deuxième pôle économique français, facteur propice à une immigration plus marquée que dans d'autres régions...

Hypothèse 1 : Une région plus peuplée, relativement jeune, malgré le vieillissement relatif de la population. Des logiques de mixité inter-âges, de partage d'espace et d'expérience

En **2030, les rhônalpins devraient être près de 7 millions** si les tendances observées depuis 1975 se poursuivent (plus forte natalité, plus faible mortalité que la moyenne nationale et solde migratoire positif).

Sous l'hypothèse que la fécondité, la mortalité et les migrations de la région Rhône-Alpes évoluent de la même manière qu'entre les recensements de 1982 et 1999, on pourrait constater, en 2030, un **gain de population qui s'élèverait à plus de 15 %** en Rhône-Alpes¹⁰ (soit 900 000 personnes). Les départements de la Haute-Savoie, de l'Isère et de l'Ain contribueraient pour les trois-quarts à l'accroissement de la population régionale, le solde naturel en Ardèche et dans la Loire, restant proche de zéro.

Grâce à son dynamisme démographique, Rhône-Alpes bénéficie d'un sursis face au vieillissement. En 2030, les plus de 60 ans représenteront près de 30 % de la population contre 20 % en 2008. En 2025, l'espérance de vie est de 86 ans pour les femmes et de 80 ans pour les hommes (contre 84 ans et 77 ans en 2007). L'Ardèche sera le département le plus concerné par le vieillissement avec près de 38 % de plus de 60 ans. La hausse de la population des plus de 80 ans et des personnes de plus de 75 ans devrait aussi être marquée, avec un doublement entre 2005 et 2030, particulièrement en Haute-Savoie, Savoie et Isère¹¹. Une telle évolution devrait contribuer à accroître l'attractivité des zones urbaines, les jeunes retraités ayant quant à eux une préférence pour les zones rurales.

Malgré la hausse de la population active jusqu'en 2020, **la part des personnes dépendantes va augmenter**. On ne devrait compter que 1,4 actifs pour un actif en 2050 (contre 2,2 en 2005). Le coefficient de charge parentale devrait atteindre 11 % en 2050 (contre 4 % en 2000). Les besoins en matière de prise en charge devraient augmenter en conséquence de manière très importante (accompagnement au quotidien, suivi médical et éventuellement placement en institution).

¹⁰ Cette projection s'appuie sur le scénario central de l'INSEE : la fécondité et la mortalité sont maintenues à leur niveau de 1999. Par ailleurs, les migrations se maintiennent à leur niveau annuel moyen de la période intercensitaire 1982-1999 ou 1990-1999.

¹¹ En France, la part des personnes âgées de plus de 75 ans devrait progresser : 10 % en 2025 et 15 % en 2050

Au plan national, on estime que **la dépendance pourrait contribuer à hauteur de 11 % des créations nettes d'emploi à horizon 2030**¹². Cependant, on peut imaginer que les générations de retraités à venir seront en meilleure santé que leurs aînés.

Dans ce contexte favorable, **les compétences des seniors seront mieux utilisées**. Le terme « retraités » pourrait s'estomper au profit de « seniors tuteurs » impliqués dans le système éducatif, dans les entreprises ou encore dans le monde associatif.

Pour les plus de 75 ans, le taux de placement en institution n'est pas conduit à augmenter de manière inéluctable. Une diversité des « parcours résidentiels » pourrait être en place (services de proximité et maintien à domicile, résidences hôtelières, résidences médicalisées). Les institutions d'accueil sont davantage placées au centre de la vie de la cité, notamment à proximité des écoles. Une mixité et le partage d'espace sont à l'œuvre, particulièrement dans les villes.

Hypothèse 2 : Une attractivité renforcée et un solde migratoire très largement positif

La pression migratoire s'accroît en France, et plus étroitement en Rhône-Alpes, sous les effets conjugués :

- de la proximité de zones géopolitiques instables (Moyen-orient, ex-URSS) et du creusement des inégalités avec celles-ci ;
- de la croissance économique et démographique des pays émergents¹³ ;
- des besoins de mobilité liés à la mondialisation, à l'intégration européenne.

Tous les pays européens auront besoin, entre 2015 et 2020, d'un solde migratoire positif pour maintenir leur population d'âge actif. Si ce besoin est moins marqué en France (100 000 personnes par an, selon l'INSEE) en raison de la vitalité de la fécondité, le **recours à l'immigration permettra de pallier les pénuries de main d'œuvre**.

L'Île de France et Rhône-Alpes sont les deux principales régions d'accueil de ces nouveaux migrants mobilisés dans les emplois en tension dans l'industrie et les services (notamment autour des métiers liés à la prise en charge des personnes âgées).

Des implantations d'entreprises, de centres de services partagés, sont également à l'origine de ces **nouveaux arrivants, souvent diplômés**, qui viennent également combler les besoins de métiers en tension dans certains territoires.

Au-delà de l'immigration en tant que telle, un phénomène d'implantation se produit : de jeunes étrangers, ressortissants de l'UE ou non, formés dans les universités et écoles de la région s'installent pour travailler et débiter leur carrière. Par ailleurs, de nombreux jeunes rhônalpins, un temps expatriés, reviennent s'installer en région après une expérience menée à l'étranger.

Hypothèse 3 : Un vieillissement et une dépendance mal maîtrisés

Le vieillissement conduit à une augmentation du nombre de personnes vivant seules qui alimente une **demande soutenue de logements adaptés**. Les pensions de retraite parviennent difficilement à couvrir des dépenses accrues (logement mais aussi santé). Le **nombre de personnes âgées en situation de précarité** augmente. L'éclatement de la cellule familiale, les exigences fortes liées au travail distendent le lien familial et renforcent la solitude.

Le taux de dépendance se détériore du fait d'une diminution de la population active accentuée par des migrations plus importantes vers d'autres pays ou d'autres régions.

Cette population vieillissante ne trouve pas dans les structures d'accueil, ni dans la cellule familiale, par ailleurs géographiquement et socialement éclatée, la réponse à ses attentes et à ses besoins.

¹² Source : CAS, France 2025.

¹³ On estime que les flux migratoires en provenance d'Asie vers le monde anciennement industrialisé pourraient atteindre des niveaux comparables à ceux de l'Europe vers les États-Unis à la veille de la première guerre mondiale. Source : Centre d'analyse stratégique, France 2025, Le diagnostic stratégique.

De nombreux rhônalpins, parmi les plus aisés, quittent le territoire pour s'installer dans les régions du Sud, l'Auvergne, la Bretagne. Les conséquences économiques et sociales du vieillissement sont préoccupantes. Epargne, consommation et investissement au plan régional sont affectés de manière significative par ces migrations.

Hypothèse 4 : Une rupture dans la fécondité, un tassement de l'espérance de vie, une fuite des plus qualifiés et un solde migratoire nul, voire négatif

Des difficultés économiques majeures, une crise de confiance dans l'avenir ou encore une remise en cause du schéma de la cellule familiale sont à l'origine d'une baisse de la fécondité. L'espérance de vie connaît par ailleurs un tassement du fait d'une dégradation des conditions sanitaires, de la découverte de nouvelles pathologies ou du développement de maladies dégénératives en lien avec la pollution, le mode de vie...

Les jeunes sont de plus en plus nombreux à s'expatrier, notamment du fait de délocalisations et de la désindustrialisation. Les jeunes rhônalpins diplômés s'expatrient fréquemment pour faire carrière dans les pays du Golfe, en Inde ou en Chine. A la différence de leurs aînés, ils sont beaucoup plus nombreux à s'installer définitivement à l'étranger.

Sources

- Centre d'analyse stratégique, France 2025, *Le diagnostic stratégique*.
- CESR Rhône-Alpes, décembre 2005, *Conséquences des évolutions démographiques sur les politiques publiques en Rhône-Alpes*
- Rhône-Alpes 21, Synthèse d'expertises extérieures
- INED, Population, 2004
- Insee, La lettre résultats, *D'avantage de personne seules que de couples avec enfants*, n°86, janvier 2008
- Insee Résultat Société n°13, août 2003 : *Les projections de population active - 2003-2050*
- Insee Résultat Société n°16, juillet 2003 : *Projections démographiques pour la France et ses départements (horizon 2030/2050)* (cédérom)
- Insee, Les Dossiers de l'Insee Rhône-Alpes, 2006, *l'année de tous les records démographiques ?* n°152, juin 2007
- La lettre Insee Rhône-Alpes, janvier 2007, n°66, *Six millions de Rhônalpins et une attractivité renforcée*.
- Economie et statistique n°355-356 2002, dossier sur les projections de population "*Perspectives démographiques et marché du travail*"
- Insee Rhône-Alpes Résultats n°89, octobre 2001 : "*Rhône-Alpes : 6,6 millions d'habitants en 2030*"
- Insee, Tableaux de l'économie Rhône-Alpes, 2006/2007

1. Définition de la variable

Le système éducatif a pour vocation d'apporter aux « apprenants » un socle de connaissances (éducation aux savoirs et formation à une ou plusieurs disciplines) et/ou de compétences (formation à un métier ou à une fonction). Il affiche un objectif ambitieux de formation du citoyen et du professionnel. Il est de fait placé au cœur d'enjeux importants, comme en témoignent les conflits qui secouent régulièrement la société française à son sujet. Si des progrès considérables ont été accomplis ces 30 dernières années (massification de l'enseignement, élévation du niveau de formation générale), un certain nombre de problèmes persistent pour adapter l'éducation aux défis de la « société de la connaissance » et la formation aux métiers d'aujourd'hui et de demain. Ces enjeux portent tant sur les dispositifs de formation initiale que continue, afin de faire face et de s'adapter aux défis économiques et à l'évolution des compétences requises pour pourvoir aux besoins de l'économie et de la société dans son ensemble.

2. Indicateurs

- Durée de la scolarité
- Nombre d'élèves issus de l'enseignement secondaire
- Niveaux de sortie du système éducatif
- Déconcentration/décentralisation
- Qualité de l'orientation / adaptation des formations aux besoins / taux d'insertion dans l'emploi
- Développement de la formation tout au long de la vie

3. Evolution au cours des 20 dernières années/ rétrospective

3.1. Cadre d'ensemble

Placée au cœur de ses fonctions régaliennes, l'éducation reste principalement en France sous le contrôle de l'État. Celui-ci intervient dans la définition de la variable et la mise en œuvre de la politique éducative, des programmes nationaux d'enseignement, du recrutement, de la formation et de la rémunération des enseignants mais aussi de la certification et de l'habilitation des diplômés.

Le symbole du diplôme national est, depuis 1808, le baccalauréat, qui couronne la fin des études secondaires et délivre le passeport d'entrée dans l'enseignement supérieur. Dès le début du 20ème siècle, la formation professionnelle s'est également développée sous la férule de l'État : les qualifications acquises sont attestées par les premiers diplômes que sont le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et le brevet d'études professionnelles (BEP).

Depuis vingt ans, la France s'est toutefois engagée dans un double mouvement de déconcentration et de décentralisation afin d'introduire plus de diversité et de souplesse d'organisation au sein du système de formation.

- La **déconcentration** consiste à donner davantage de pouvoirs aux autorités administratives régionales ou locales placées sous l'autorité du ministre. Dans chacune des académies, les recteurs peuvent ainsi décliner la politique éducative définie au niveau national, en fonction du contexte local, et en partenariat avec les collectivités territoriales¹
- Les lois de **décentralisation** de 1982 et 1983 ont par ailleurs sensiblement accru le rôle des collectivités locales. Les communes ont la responsabilité de la création des écoles (maternelles et primaires) et de leur gestion budgétaire. Elles rémunèrent en outre les personnels non-enseignants. Les départements sont responsables de l'entretien, de la construction des collèges et financent les transports scolaires. Les régions exercent les mêmes compétences pour les lycées et participent à la planification scolaire. Ces compétences ont été prolongées et étendues par la loi du 12 août 2004, transférant aux régions notamment le recrutement et la gestion des personnels TOS (techniciens, ouvriers et de service).

Les compétences régionales ont été élargies dans le domaine de la formation professionnelle avec la mise en place du Plan Régional de Développement des Formations (PRDF)². Le PRDF est l'outil de Définition de la variable de la politique à moyen terme de la formation professionnelle, de la mise en cohérence et de la coordination des filières de formation professionnelle mises en œuvre par les différents acteurs (partenaires éducatifs, économiques et sociaux).

Même s'il ne relève pas d'une compétence régionale, l'enseignement supérieur est entré de plain-pied dans les préoccupations régionales. Le SRDES³ adopté en Rhône-Alpes en avril 2005 constitue encore un cas d'espèce en France, comme vient de le souligner, dans un rapport récent, le CESE de la République⁴.

Etat, régions, partenaires sociaux sont mobilisés dans le processus d'éducation et de formation, à la fois initiale et continue, selon une gouvernance et un partage des compétences parfois complexes.

3.2. Les principales évolutions du système éducatif rhônalpin : des mutations en ligne avec les évolutions au plan national.

3.2.1 Les réussites

Le pari réussi de la massification de l'enseignement

Les progrès de la scolarisation ont conduit à une forte élévation du niveau de formation ces vingt dernières années.

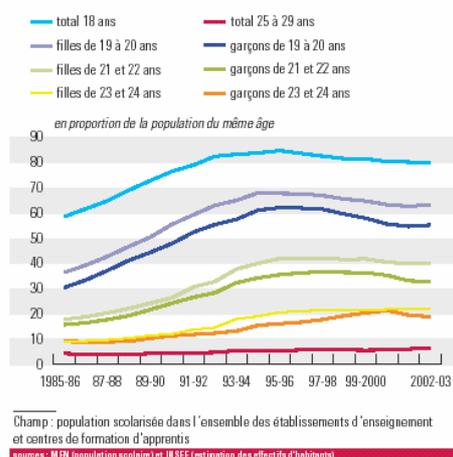
¹ Les recteurs reçoivent pour cela de l'administration centrale une enveloppe globale de moyens, dont ils assurent eux-mêmes la répartition entre les établissements. Au niveau départemental, les inspections académiques gèrent l'orientation scolaire, les personnels, essentiellement ceux de l'enseignement primaire, l'organisation des examens et concours... Au plan local, le mouvement de déconcentration a conduit à donner plus de liberté et de marges de manœuvre aux acteurs de "terrain", notamment les chefs d'établissement du second degré et les équipes éducatives et pédagogiques.

² Trois dispositions législatives précisent le cadre d'élaboration du PRDF : la loi quinquennale du 20 décembre 1993 relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle en son article 52, institue un Plan Régional de Développement des Formations professionnelles des jeunes. La loi quinquennale du 20 décembre 1993 La loi démocratie de proximité du 27 février 2002, en son article 108, a étendu le champ du PRDF à la formation professionnelle des adultes et intégré la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Enfin, la loi du 17 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dans ses articles 8, 11 et 12, a modifié le Code de l'Éducation et le Code du Travail et étendu le PRDF aux formations dans les domaines du secteur social, médico-social et sanitaire.

³ Schéma Régional de Développement de l'Enseignement Supérieur

⁴ « L'élaboration de schémas régionaux consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche constitue une avancée dans l'implication des collectivités, notamment des régions. A cet égard, la région Rhône-Alpes a fait office de pionnière. Son schéma régional doit avoir valeur d'exemple pour d'autres régions, notamment celles qui possèdent sur leur territoire un fort potentiel universitaire de R&D ». CES, février 2008, Aménagement du territoire, enseignement supérieur et recherche : entre proximité et excellence.

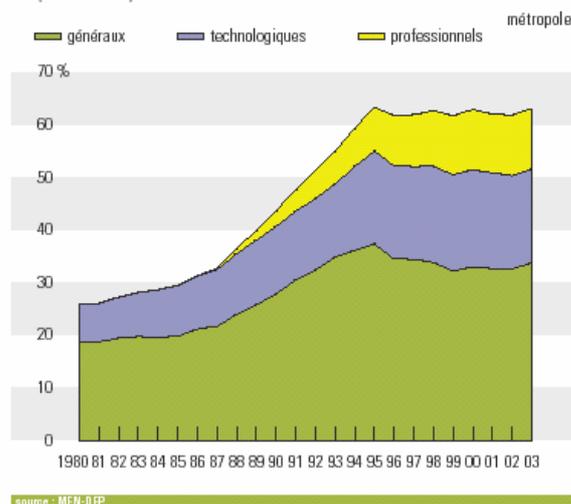
02 évolution des taux de scolarisation selon l'âge et le sexe de 1985 à 2002



De 1960 au milieu des années 1990, l'ensemble de la population scolarisée a connu une progression continue, de forte ampleur, passant de 10 millions d'élèves et étudiants à plus de 15 millions.

La création du collège unique en 1975 a marqué l'entrée dans la phase de l'enseignement secondaire de masse. Le lancement de l'objectif 80 % au niveau du baccalauréat en 1985 et la création simultanée du baccalauréat professionnel ont accentué cette tendance. La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 ajoute un objectif encore plus fondamental : mener l'ensemble d'une génération à un niveau minimum reconnu de qualification (CAP ou BEP). Ces mesures ont conduit à une élévation du niveau général de formation et à une réduction importante des sorties sans qualification. La durée moyenne de scolarité a par ailleurs doublé entre 1950 et 2000.

01 proportions de bacheliers dans une génération (1980-2003)



Source : Ministère de l'Education Nationale

La croissance forte des effectifs de bacheliers à partir du milieu des années 1980 jusqu'au milieu des années 1990 a induit une forte augmentation des effectifs d'étudiants dans le supérieur. La proportion de bacheliers parmi les générations en âge d'obtenir le diplôme se stabilise aux environs de 62 %, dont à peine plus de la moitié sont lauréats des séries générales.

L'évolution quantitative la plus considérable est celle de l'enseignement supérieur, dont les effectifs ont été multipliés par 7 en l'espace de trente ans. En 2002, parmi les 745 000 jeunes qui achevaient leur formation initiale, 284 000 (soit 38 %) sortaient diplômés de l'enseignement supérieur, dont 176 000 du supérieur long.

Cette évolution marque toutefois le pas depuis 2003 : le poids grandissant des bacheliers professionnels qui n'ont pas vocation à poursuivre leurs études, et la tendance des bacheliers généraux et technologiques à se détourner depuis quelques années des filières universitaires « longues », aboutissent ainsi à un tassement d'ensemble de l'accès des jeunes générations à l'enseignement supérieur.

La région Rhône-Alpes est, avec l'Alsace, la région où la part de non-diplômés ou de titulaires du certificat d'études comme diplôme final, est la plus faible (30,8 % de la population totale). En 2005, près de 40 % des rhônalpins ayant terminé leurs études sont bacheliers ou diplômés de l'enseignement supérieur. La région se classe à ce titre au deuxième rang national, derrière l'Ile-de-France.

Académies	Universités			IUFM	STS	CPGE	Formations d'ingénieurs (1)	Écoles de commerce, vente, gestion, comptabilité	Autres écoles et formations d'enseignement supérieur (2)	Ensemble (3)	Évolution 2006/2007 2005/2006
	Ensemble	hors IUT	IUT								
Grenoble	52 634	45 315	7 319	2 217	10 141	2 515	5 099	3 206	12 699	83 595	-2,8
Lyon	93 477	86 699	6 778	4 242	11 597	5 186	10 734	7 066	20 877	152 490	0,8
France métro. + DOM	1 399 177	1 285 408	113 769	74 161	228 329	76 160	108 846	87 333	320 964	2 254 386	-1,3

Source : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2007, Repères et références sur les enseignements, la formation et la recherche

Plus de 236 000 étudiants suivent des études supérieures en Rhône-Alpes (2005), un effectif en progression de 6 % en trois ans. Avec 10 % des étudiants du pays, Rhône-Alpes accueille le deuxième plus gros contingent étudiant du pays, ce qui s'explique par son poids démographique (9,7 % de la population française) mais également par des migrations interrégionales et internationales importantes.

La région Rhône-Alpes a fortement investi le champ des parcours européens en décidant d'accompagner le programme Erasmus par des bourses d'étude Explo'RA pour les étudiants en mobilité.

La massification de l'enseignement conduit souvent à s'interroger sur la dépréciation de la « valeur de marché » de diplômes devenus moins « rares ». Cette crainte ne semble pas justifiée : le diplôme est plus que jamais nécessaire pour obtenir un emploi, comme le confirment les statistiques sur l'emploi des jeunes. L'évolution du taux de chômage des actifs de moins de 25 ans en fonction du niveau de diplôme, pour la période 1971-2000, montre un accroissement des écarts de taux de chômage selon le niveau de diplôme et entre les diplômés et les non diplômés.

En outre, avec la création de nouveaux diplômes à vocation professionnelle (comme les licences professionnelles) et la promotion de l'apprentissage, le système d'enseignement supérieur a su dans l'ensemble répondre aux attentes et aux exigences d'une plus grande professionnalisation du supérieur.

Depuis 1993, une politique volontariste de promotion de l'apprentissage a été engagée, à tous les niveaux de formation : si le CAP reste le diplôme le plus souvent préparé (par 60 % des apprentis), sa part diminue progressivement au profit du BEP, du baccalauréat professionnel et de diplômes de niveau supérieur.

Régions	Académies	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Total	Rappel 2004-2005
Rhône-Alpes (1)	Grenoble	9 597	4 381	2 119	515	306	16 918	-
	Lyon	9 204	4 818	3 171	1 054	860	19 107	-
	Total Rhône-Alpes	18 801	9 199	5 290	1 569	1 166	36 025	33 671
Total France métropolitaine		222 956	84 821	43 547	15 003	11 341	377 668	361 693

Source : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2007, Repères et références sur les enseignements, la formation et la recherche

Entre 2004 et 2007, le nombre d'apprentis est passé de 32 500 à 40 100. Pour accompagner le développement de l'apprentissage dans le supérieur, la région Rhône-Alpes a encouragé la création d'une structure *ad hoc* : Forma-Sup. Forma-Sup réunit des représentants du Conseil régional, des représentants des établissements d'enseignement supérieur, des entreprises, des branches professionnelles, du MEDEF, de la CCI, afin de mettre en place, suivre et accompagner les formations supérieures en apprentissage.

La région poursuit aujourd'hui son effort en faveur de l'apprentissage avec un objectif de 50 000 apprentis formés par la voie de l'apprentissage d'ici 2010.

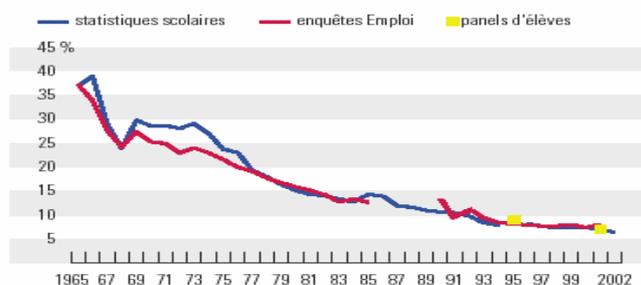
3.2.2. Les difficultés

La persistance de l'échec scolaire et universitaire

La part des jeunes sans qualification baisse. Dans l'académie de Grenoble, les sorties sans qualification (jeunes n'ayant pas atteint au moins le niveau du CAP, du BEP ou de la seconde générale et technologique) représentent 7,7 % des sortants (6,2 % au plan national⁵ en 2004 contre 25 % en 1970).

L'académie de Lyon affiche de meilleurs résultats avec un taux de 4,7 % (attention, il s'agit de statistiques de 2003). Ils étaient deux fois plus nombreux dans ce cas au début des années 80.

01 proportions de jeunes sortant sans qualification de 1965 à 2002



Lecture : en 1965, plus de 35 % des sortants finissaient leur formation initiale « sans qualification ». Ils arrêtaient avant l'année terminale d'un CAP ou BEP ou une seconde, autrement dit après l'enseignement primaire, le collège, ou quelques mois de formation professionnelle. Ils ne représentent plus aujourd'hui qu'environ 7 % des sortants.

sources : INSEE, estimation OEP ou moyen des enquêtes Emploi, statistiques scolaires et panels DEP

Au plan national, comme au plan régional, cette tendance lourde relative à la baisse des sorties sans qualification s'est arrêtée à partir de 1995, en dépit d'un effort croissant pour diversifier les approches pédagogiques et aider les élèves en difficulté ou aider à la reprise d'études. Par ailleurs, le nombre de jeunes élèves maîtrisant mal la lecture à l'entrée en classe de sixième demeure important. Selon un rapport du Haut Conseil de l'Education (HCE) 40 % des écoliers français, soit environ 300 000 élèves, sortent du CM2 avec de graves lacunes dont 200 000 avec acquis fragiles et insuffisants en lecture, écriture et calcul et 100 000 sans la maîtrise des compétences de base dans ces domaines.

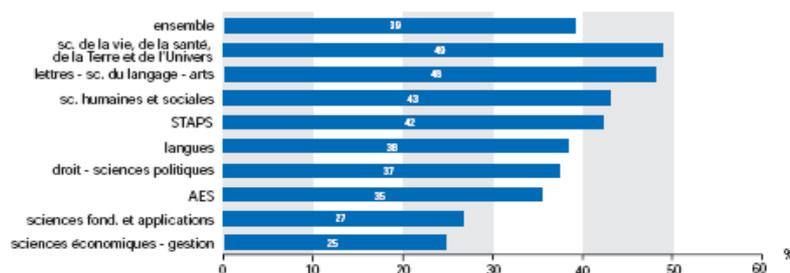
⁵ Métropole seulement

Ces difficultés se maintiennent avec le temps : les évaluations dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense⁶ montraient ainsi qu'en 2006, 20 % d'une génération ne maîtrisait pas la lecture à 17 ans.

Cette résistance de l'échec et du « décrochage » scolaires constitue aujourd'hui une réelle préoccupation. Pourtant, dans le même temps, l'effort financier s'est accru constamment, ce qui a entraîné une hausse régulière du coût moyen de formation d'un élève. De 1975 à 1999, la dépense intérieure pour l'éducation est passée de 6,3 % à 7,2 % du PIB, avec un taux de croissance annuel moyen de 2,7 %, supérieur à celui du PIB (2,2 %). La dépense moyenne par élève est passée de 3 300 € à 5 900 € (en € constants).

Dans le supérieur, l'échec dans les premières années reste une source d'inquiétude : mauvaise orientation, inadéquation des universités pour des jeunes bacheliers professionnels, motivation émoussée par des jeunes par une perspective d'études longues aux débouchés parfois incertains... Les causes de l'échec à l'université sont connues de longue date. Les DEUST et plus récemment les licences professionnelles ont apporté des éléments de réponse face à cette difficulté.

[2] Taux d'obtention de la licence en trois ans des bacheliers 2002 inscrits en licence après le baccalauréat (France métropolitaine)



Un enseignement du premier degré et du second degré qui peine à s'ajuster...

A la différence du système universitaire qui a engagé des réformes structurelles pour répondre aux signaux envoyés par le corps social et par le monde économique, le système scolaire au sens strict, en dépit de nombreuses réformes, peine à évoluer. Depuis 1975, les politiques éducatives se succèdent au fil des changements de gouvernements, avant même que l'on puisse en évaluer les résultats. Les axes de réforme sont chargés politiquement, socialement et économiquement : évaluation des élèves, des enseignants, surcharge des classes, des élèves, collège unique, enseignement privé confessionnel versus enseignement public...

Le collège constitue une étape critique de l'éducation : les redoublements, les classes de niveau et les sorties du système sans qualification sont les variables d'ajustement du collège unique. Elles alimentent des filières pour élèves en difficulté relégués dans des ghettos scolaires et sociaux qui rendent le système français globalement moins efficace et plus inégalitaire. Comme le souligne Nathalie Mons⁷ « Dans les pays scandinaves et asiatiques, on privilégie l'enseignement individualisé. Les élèves étant personnellement suivis, leurs problèmes sont traités dès qu'ils apparaissent et il n'y a plus de raison de les faire redoubler ou de les regrouper dans des classes de niveau ».

⁶ Source : Ministère de la défense-DSN, MEN-DEPP, Rapport cité dans « Les chiffres clés de la jeunesse », Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, mars 2008

⁷ Université Grenoble I « Les nouvelles politiques éducatives. La France fait-elle les bons choix ? » PUF 2007

...et une performance mesurée...

L'analyse des performances du système éducatif, selon les indicateurs du programme international pour le suivi des acquis (PISA) mené par l'OCDE, indique que les élèves français (à 15 ans) se situent dans la moyenne concernant la compréhension de l'écrit ou dans les enseignements scientifiques, mais qu'ils présentent des faiblesses en mathématiques.

La maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères est également un sujet d'inquiétude dans une économie mondialisée.

Une persistance des inégalités

L'enseignement de masse n'a pas réellement conduit à une démocratisation de l'école et à une plus grande mobilité sociale. Par le biais du choix des options (langues vivantes ou anciennes), du choix de la série de baccalauréat (général, technologique ou professionnel) ou de l'école, des inégalités subsistent. Elle se renforce par la multiplication des structures de soutien privé en dehors des heures de cours. Un enfant d'ouvrier a aujourd'hui encore 7 fois moins de chances qu'un enfant de cadre supérieur d'entrer à l'université. En 1970 cependant, il avait 28 fois moins de chances.

Le poids de la formation initiale...et les limites de la formation continue

La France est l'un des pays industrialisés où le poids « symbolique » du dernier diplôme obtenu en formation initiale pèse le plus dans la trajectoire professionnelle et accompagne souvent toute la vie du salarié.

La formation professionnelle a vocation à accompagner le salarié dans une démarche de requalification, à corriger les trajectoires. En dépit de l'obligation, depuis la loi de juillet 1971 sur la formation professionnelle continue, de financer la formation des salariés, celle-ci n'est pas très répandue. La loi de mai 2003 sur la formation « tout au long de la vie » n'a pas connu un impact significatif, puisqu'un tiers des salariés seulement suit une action de formation. Il s'agit plus souvent des salariés des grandes et moyennes entreprises et parmi eux, la catégorie cadres et celle qui en bénéficie le plus.

Les salariés les moins qualifiés se sentent moins concernés par la formation alors qu'ils sont les plus exposés aux aléas du marché du travail. De plus, la formation est concentrée sur les moins de 45 ans.

Le constat est similaire pour le DIF instauré en 2004 et la VAE, mise en place par la loi de modernisation sociale, qui peinent à trouver leur place.

3.3. Un système placé au cœur d'enjeux forts

3.3.1 Des restructurations en cours...

Pour accompagner les défis de demain, le système de formation est au cœur d'enjeux déterminants. De nombreux chantiers ont été entrepris dont les effets ne se font pas encore nécessairement sentir, particulièrement dans l'enseignement supérieur.

Dans le supérieur, le lancement du processus de Bologne (mise en place du cadre LMD dans les universités) a été un facteur d'accélération des réformes dans les universités françaises, sans toutefois provoquer une consolidation des établissements comme cela a pu être le cas dans d'autres pays européens (Belgique par exemple). La mise en place du LMD dans les universités françaises a permis d'apporter une clarification dans un système peu lisible au plan international, caractérisé par un empilement de couches héritées de réformes successives (MST, IUP, MIAGE...). Cependant, les formations restent trop nombreuses, fragmentées et parfois redondantes.

Le processus de Bologne a contribué à la prise de conscience qu'un territoire européen de formation se constitue et qu'une concurrence est à l'œuvre entre des établissements qui doivent se rapprocher pour gagner une taille critique suffisante au plan européen, voire international.

En ce sens, Bologne a tracé la route de la constitution de pôles d'excellence autour des deux PRES régionaux : Université de Grenoble⁸ et Université de Lyon, des RTRA et des labels Carnot.

En parallèle, la gouvernance des universités est revue en profondeur avec l'adoption, en août 2007, de la loi LRU qui avance le principe d'une autonomie croissante des universités et d'une gouvernance resserrée. Dans le prolongement de cette loi, une réforme des normes San Remo, relatives à l'allocation des moyens aux universités, est en cours de révision (juillet 2008). Fondées notamment sur le nombre d'étudiants inscrits et sur les mètres carrés, elles ont vocation à s'effacer au profit de nouvelles normes qui tiendront compte des performances dans le financement des universités.

3.3.2...et à venir

- En matière de formation initiale

Dans le cadre de la feuille de route tracée à Lisbonne pour l'économie européenne à l'horizon 2010, le conseil des chefs d'Etat et de gouvernement européens a mis l'accent sur l'amélioration qualitative et quantitative de l'investissement européen en éducation et formation, afin d'accroître la croissance et la compétitivité des pays de l'UE.

Cette priorité a été rappelée en mars 2002 au Conseil de Barcelone, puis à nouveau en mars 2005, à l'occasion de la relance de la stratégie de Lisbonne.

Trois orientations s'appliquent à l'éducation et à la formation :

- nécessité d'accroître l'investissement en capital humain au sein de l'UE ;
- adapter les systèmes éducatifs aux nouveaux besoins de formation ;
- augmenter l'investissement dans la recherche et le développement.

Si les orientations générales autour de l'économie de la connaissance sont peu discutées, les stratégies et les moyens à mettre en œuvre soulèvent de nombreuses questions et débats.

Les questions de concurrence, de gouvernance, de compétition entre territoires (nationaux et régionaux) sont à l'œuvre. Se pose la question de la manière dont le système éducatif peut, ou doit, s'ajuster aux besoins de l'économie, des entreprises mais aussi plus généralement à la complexification croissante des savoirs, à leur intrication et au socle de connaissances nouvelles à acquérir pour comprendre et vivre dans ce monde marqué par les TIC. Le système éducatif doit aussi être capable d'être un rempart contre le risque de fracture numérique et d'exclusion pour une partie de la population.

En avril 2008, l'UE vient de lancer le processus de Ljubljana, pierre de (re)lance de l'espace européen de la recherche (EER). Ce processus prévoit la libre circulation des chercheurs, le développement de carrières plus attractives, la modernisation des universités et des organismes de recherche pour garantir la compétitivité européenne.

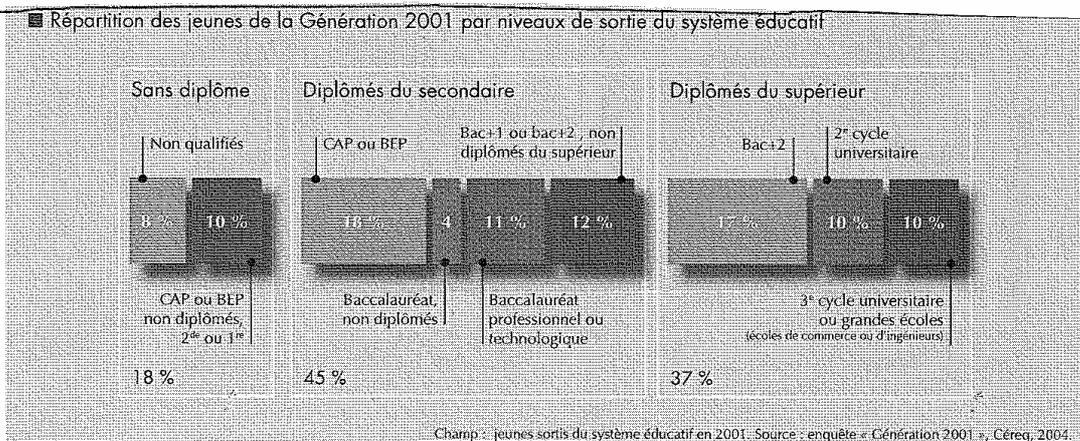
- En matière de formation continue

Dans son dernier avis sur la formation professionnelle, le Conseil d'orientation pour l'emploi a mis l'accent sur le retard pris par la France sur les nouvelles méthodes d'orientation et de formation (e-orientation, e-learning...). Des innovations pédagogiques autour du triptyque « présentiel, distanciel et expérientiel »⁹ au poste de travail ouvrent la voie vers le développement de l'auto-formation accompagnée.

⁸ GIP Grenoble universités. La constitution en PRES est prévue pour 2009

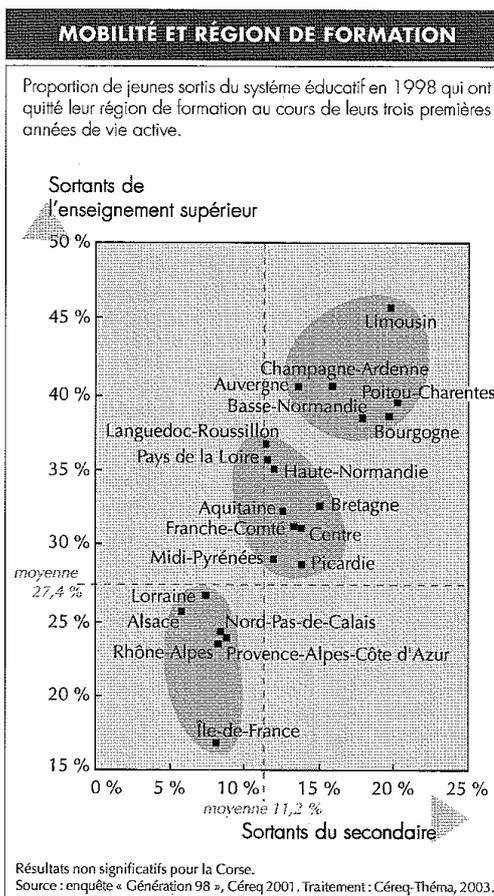
⁹ Marc Dennerly, cabinet C. Campus, in AEF.info, avril 2008

Éléments complémentaires sur les niveaux de sortie d'une génération et de la mobilité des jeunes après sortie du système scolaire (voir graphiques ci-contre).



3

n° 214 décembre 2004
Céreq BFC



4. Hypothèses d'évolution

Éducation : les scénarios de l'OCDE

« Six scénarios d'avenir de l'école ont été élaborés par l'OCDE. Le premier est celui du prolongement du statu quo qui, malgré quelques ajustements à la marge, se traduit par une dégradation générale de l'École. Le second, dénommé « l'extension du modèle du marché », montre les conséquences qui pourraient résulter d'une privatisation au moins partielle de l'institution scolaire, donc finalement d'une dualisation plus marquée entre le public et le privé. Le troisième scénario, « l'École au cœur de la collectivité », correspond à un renouveau de l'École comme principale institution citoyenne. Le scénario 4, « l'École comme organisation apprenante ciblée », répond au besoin de revalorisation du rôle de l'École tout en mettant davantage l'accent sur sa responsabilité dans le développement du savoir et des compétences. Les deux derniers scénarios incarnent une forme de déclin : celui des « Réseaux d'apprenants » se caractérise par l'éclatement des systèmes éducatifs nationaux, le déclin du rôle des pouvoirs publics et l'avènement de systèmes scolaires locaux et de grands réseaux ; le dernier, « Exode des enseignants et désintégration », décrit une dégradation de l'institution et un mécontentement général, notamment des parents et des enseignants. Parmi ces scénarios, compte tenu de la tradition française d'une école républicaine, le scénario d'une privatisation généralisée de l'éducation ou celui d'une quasi disparition de l'école remplacée par des réseaux d'apprenants par les TICE paraissent peu probables, de même le scénario catastrophe d'une grave crise de confiance envers l'école et de recrutement d'enseignants, qui au pire ne pourrait être que transitoire. Le statu quo paraît à peine plus probable, tant sont fortes les pressions externes sur l'institution. L'avenir le plus probable est donc une combinaison des deux autres scénarios envisagés : l'évolution vers un renforcement du rôle de l'école dans la société, impliquant de profonds changements dans ses modes de fonctionnement, et mettant davantage l'accent soit sur l'intégration sociale et l'éducation à la citoyenneté, soit sur l'acquisition de connaissances et de compétences ».

Source : Caisse nationale d'assurance familiale, Travaux de prospective sur l'environnement de la politique familiale, dossier d'étude n°93, juin 2007, d'après le rapport de l'OCDE, Repenser l'enseignement : Des scénarios pour agir, juin 2006

Hypothèse 1 : Un système éducatif qui ne parvient pas à s'ajuster

Le système scolaire peine à s'ajuster aux exigences de la société du numérique, à la prégnance des TIC dans les modes de production, de distribution des biens et des services. Des réformes « cosmétiques » engagées sous la pression sociale et économique ne parviennent pas à modifier en profondeur le système éducatif. Le fossé entre enseignement privé et public se creuse.

À la sortie du primaire, les connaissances des fondamentaux, dont l'anglais, ne sont pas maîtrisées, exception faite des élèves issus des écoles européennes. La fracture sociale s'aggrave, de même que la fracture numérique.

L'Éducation nationale est amenée à recruter massivement compte tenu de la pyramide des âges. En concurrence avec le secteur privé, elle peine à renouveler son personnel enseignant, dont la carrière n'apparaît plus suffisamment attractive. Des difficultés de recrutement sont donc prévisibles.

Les universités restent sous-capitalisées, sous dotées et fragmentées. À l'exception des majors regroupées sous la bannière de PRES à vocation européenne et mondiale, les établissements de « seconde zone » ne parviennent pas à se faire une place dans une compétition devenue plus sévère. Les universités étrangères gagnent des parts de marché par une politique active d'implantation et la promotion d'outils de formation à distance. L'attractivité des universités rhônalpines connaît un sérieux revers : trop nombreuses et éclatées, elles ne sont pas parvenues à trouver dans la constitution des PRES un levier de développement, faute de s'être entendues sur une stratégie cohérente et lisible au plan régional comme européen.

Dans le domaine de la recherche, la fragmentation des laboratoires reste également trop importante en dépit des regroupements opérés autour de quelques laboratoires régionaux de référence. L'émiettement de nombreux organismes de recherche développant des thématiques de recherche proches, sinon identiques, nuit à la reconnaissance des travaux menés et conduit de nombreux étudiants avancés de master recherche et doctorants à s'expatrier.

La formation continue n'est pas véritablement connectée au reste du système éducatif. On reste sur un schéma de forte segmentation entre formation initiale et formation continue. Les dispositifs de financement restent spécifiques et cloisonnés. L'appétence des moins qualifiés pour la formation reste faible. Seuls les plus qualifiés continuent à bénéficier de l'offre de formation continue.

Le système reste éclaté et piloté par de multiples acteurs dépendants de décisions nationales. La région peine à mener une stratégie.

Hypothèse 2 : Un aggiornamento réussi

Les mutations économiques et technologiques ainsi que les modes de management post-tayloriens requièrent un niveau plus élevé de compétences et de connaissances, notamment de culture générale, pour pouvoir s'adapter, se recycler et apprendre tout au long de la vie. Dans la société de la connaissance, le niveau général de formation ne cesse de s'élever. De fait, un large consensus sur les missions fondamentales de l'école voit le jour : transmission de connaissances et d'une culture (lien avec le passé) ; développement de la personnalité des enfants et éducation à des valeurs éthiques et à la citoyenneté ; préparation à une vie professionnelle (plus mobile et interculturelle) ; contribution à l'égalité des chances (objectif d'équité).

Le système éducatif a su s'adapter à ces exigences en gagnant en « plasticité ». Un ministère de l'éducation et de la formation est investi d'une double mission d'intégration sociale et d'éducation à la citoyenneté d'une part et sur l'acquisition de connaissances et de compétences d'autre part. Du primaire au supérieur, le temps de travail des enseignants n'est plus comptabilisé en heures de « face-à-face » mais tient compte de tâches administratives, d'encadrement, des projets tuteurés... En contrepartie d'un alourdissement de leurs tâches, les rémunérations sont revalorisées de manière conséquente et des dispositifs de formation continue sont mis en place.

Rhône-Alpes a su se faire une place de choix dans ce contexte : les effectifs d'étudiants inscrits dans des programmes éducatifs étrangers (en ligne et en présentiel) ont explosé, notamment à la faveur de l'implantation d'universités françaises à l'étranger, de la multiplication des double diplômés, mais aussi de l'implantation d'universités étrangères en Rhône-Alpes. L'enseignement supérieur devient véritablement « transnational ».

L'école, le lycée et l'université sont placés au cœur de la société. Le renforcement de la concurrence et l'internationalisation de l'enseignement supérieur conduisent à un rapprochement du système éducatif avec les territoires. En Rhône-Alpes, plusieurs pôles d'excellence (PRES) sont reconnus au plan mondial. Les antennes « délocalisées » ont leur place, sur certains métiers en tension, certaines niches dans des établissements de proximité proches des *colleges* américains. La formation continue est intégrée dans les parcours professionnels.

La complémentarité entre formation initiale (alternance, formation professionnalisante) et formation continue (des salariés et des demandeurs d'emploi) est lisible et visible par l'ensemble des financeurs. La Région a su animer la concertation pour dégager et mettre en œuvre une stratégie régionale de la formation partagée et opérationnelle.

Les individus sont accompagnés dans leur démarche de formation. La coordination entre acteurs régionaux garantit la qualité du service délivré.

Hypothèse 3 : Une libéralisation du marché de la formation

La déréglementation du système scolaire et universitaire aboutit à une privatisation partielle de l'éducation. Ecoles, lycées et surtout universités sont en concurrence ouverte sur le marché de la formation initiale et continue. Institutions publiques et privées « opèrent » sur le marché de la formation. L'enseignement public peine à résister à la concurrence exercée par les établissements privés, parfois étrangers. La notion de diplôme national s'efface au profit des *ratings* attribués par les agences de notation sur la base de *benchmarks* internationaux. La sélection à l'entrée des licence et master est de mise, de même qu'une augmentation significative des frais de scolarité mais aussi des bourses. La mobilité intra/inter régionale et internationale est renforcée.

Les universités étrangères s'implantent en France, notamment en Rhône-Alpes, qui demeure un territoire riche et relativement jeune. La concurrence porte à la fois sur la formation initiale et continue. Elle conduit à un mouvement de consolidation des établissements et à une disparition des universités les moins reconnues.

Les pouvoirs publics ont renoncé à organiser l'offre. Les individus sont fondamentalement placés en situation de consommateurs de formation. Ils bénéficient de financements publics ou mutualisés pour « acheter » de la formation.

Hypothèse 4 : Une organisation réticulaire de la formation

Des « réseaux d'apprenants » se constituent autour d'organismes locaux ou étrangers qui organisent un système de transmission de connaissances et de compétences, tant en matière initiale que continue. Cette organisation réticulaire prend sa source dans la formation initiale et se prolonge dans la vie professionnelle (réseaux d'apprenants en entreprise). Cette organisation est caractérisée par le déclin des pouvoirs publics centraux et l'avènement de systèmes scolaires locaux et de grands réseaux portés par les régions. Les pouvoirs publics cherchent à corriger les déséquilibres et à faire en sorte que ces réseaux s'ouvrent au plus grand nombre.

Un maillage complexe mais efficace entre organisation verticale « en silo » (par champ disciplinaire) se croise avec une organisation horizontale autour d'écoles doctorales et de quelques grands masters. Les « têtes de réseau » sont les PRES qui délivrent des diplômes « locaux ». Tous les cursus prévoient des semestres obligatoires d'enseignement dans des universités étrangères. L'étudiant est accompagné dans la construction de son parcours de formation scientifique et professionnel.

Sources

- Caisse nationale d'assurance familiale, *Travaux de prospective sur l'environnement de la politique familiale*, dossier d'étude n°93, juin 2007
- CNFPTLV, 2007, *Géographie de la formation professionnelle*
- Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2007, *Repères et références sur les enseignements, la formation et la recherche*
- OCDE, *Repenser l'enseignement : Des scénarios pour agir*, juin 2006
- *Génération 2001* CEREQ

Site internet

www.education.gouv.fr, Regards sur le système éducatif français

1. Définition de la variable

L'offre de soins regroupe l'ensemble des professionnels (infirmières, médecins, pharmaciens...), leurs lieux d'exercice (hôpitaux, cliniques, laboratoires, cabinets...) et leurs équipements : scanners, blocs opératoires...

En France, la **permanence des soins** (PDS) est une organisation de l'offre de soins, libérale et hospitalière, qui permet de maintenir la continuité et l'égalité de l'accès aux soins, notamment aux heures habituelles de fermeture des cabinets médicaux ; elle permet de répondre aux demandes de soins non programmés par des moyens structurés, adaptés et régulés¹. La loi française la reconnaît comme une « mission d'intérêt général ». Elle repose essentiellement sur deux principes : la sectorisation des astreintes et le renforcement de la régulation libérale des appels.

On distingue une organisation de la PDS pour :

- le **secteur ambulatoire** : la PDS couvre les plages horaires comprises en dehors des heures d'ouverture des cabinets libéraux et des centres de santé, de 20 heures à 8 heures en semaine et les dimanches et jours fériés.
- le **secteur hospitalier** : la convention nationale médicale du 12 février 2005 instaure de nouvelles modalités de rémunération spécifique pour la permanence des soins en établissements privés avec la possibilité pour les URCAM de passer des contrats avec des réseaux de professionnels de santé libéraux au sein des cliniques, afin que ceux ci y assurent gardes et astreintes. Seuls certains établissements et certains médecins sont concernés par cette organisation.

2. Indicateurs

- nombre d'hôpitaux publics
- nombre d'hôpitaux privés
- nombre de services d'urgence
- durée minimale d'hospitalisation
- part de la chirurgie dans les établissements de santé
- nombre de professionnels de santé

3. Rétrospective

La région en 2000

A la fin de 1998, la région Rhône-Alpes compte environ 17 700 médecins actifs inscrits au Tableau de l'Ordre, soit 313 médecins pour 100 000 habitants. Cette densité est inférieure de 3% à la moyenne nationale à la même date (323 médecins pour 100 000 habitants).

¹ Permanence des soins sur <http://www.centre.assurance-maladie.fr>

Inégalités régionales

Les huit départements de la région n'affichent pas le même niveau de médicalisation.

- Seuls trois d'entre eux marquent des densités supérieures à 300 : le Rhône (396), l'Isère (324) et la Savoie (306). Alors que l'Isère arrive au niveau de la moyenne nationale, le Rhône dépasse cette densité d'environ un quart.
- Les deux départements les moins médicalisés de la région sont l'Ardèche (229 médecins pour 100 000 habitants) et l'Ain (moins de 200).

Effectif des médecins actifs à la date de début de projection (31-12-1998)

	Effectif total	Effectif pour 100 000 habitants (ou densité médicale)
Ain	1 003	195
Ardèche	656	229
Drôme	1 207	276
Isère	3 532	324
Loire	2 106	289
Rhône	6 246	396
Savoie	1 141	306
Haute-Savoie	1 776	281
Rhône-Alpes	17 667	313
France	188 524	323

Source : DRESS

4. Hypothèses d'évolution

La région, 15 ans après...

En supposant la poursuite des tendances des deux dernières décennies, présumant donc qu'il n'y aura pas de bouleversement dans les lois et règlements qui régissent aujourd'hui l'accès aux diverses filières de formation, on peut calculer, avec l'aide des techniques démographiques, le nombre de médecins qui seront en activité en Rhône-Alpes aux dates futures.

A la fin de l'année 2013, ce nombre se situera entre 14 400 et 17 600, alors qu'il est de 17 700 quinze ans plus tôt.

- Dans la variante haute de la projection, la région conservera son effectif médical.
- Dans la variante probable, la région perd 6 % de son effectif.
- Dans la variante basse, la réduction frôlera le cinquième de l'effectif actuel, soit plus de 3 200 médecins.

Au niveau départemental, le panorama de la démographie médicale sera le suivant à la fin de 2013 :

	Taux d'évolution 1998-2013			Effectifs en 2003		
	variante basse	variante probable	variante haute	variante basse	variante probable	variante haute
RHONE-ALPES	-18%	-6%	0%	13 900	16 000	17 000
AIN	-18%	-7%	-1%	800	900	1 000
ARDECHE	-18%	-6%	-1%	500	600	600
DROME	-18%	-6%	0%	900	1 100	1 100
HAUTE-SAVOIE	-18%	-6%	0%	1 400	1 600	1 700
ISERE	-18%	-6%	-1%	2 800	3 200	3 400
LOIRE	-18%	-6%	0%	1 700	1 900	2 000
RHONE	-18%	-6%	0%	5 000	5 700	6 100
SAVOIE	-18%	-6%	0%	900	1 000	1 100
FRANCE	-15%	-3%	3%	154 200	176 800	188 100

Source : DRESS

Généralistes et spécialistes, des rythmes différents

Au sein de la région, les divers groupes de disciplines (généralistes, spécialistes médicaux, spécialistes chirurgicaux, psychiatres) accuseront d'ailleurs des rythmes d'évolution différents.

Dans la variante haute

On vient de voir que le corps médical de la région ne verra pas son effectif diminuer. Cette stabilité recouvre des situations fort diverses. De fait, si le nombre de généralistes se maintient, celui des chirurgiens et des psychiatres diminue respectivement de 4% et de 19%. Seuls, les spécialistes dits médicaux connaissent une expansion (7%).

Généraliste → Chirurgiens ↘ Psychiatres ↘ Spécialistes médicaux →

Dans la variante probable

Le corps médical de la région verra son effectif diminuer de 6 %, comme les généralistes. Les chirurgiens diminuent le leur de 10 %, les psychiatres d'un quart. Quant aux spécialistes médicaux leur nombre stagne.

Généralistes ↘ Chirurgiens ↘ Psychiatres ↘ Spécialistes médicaux →

Dans la variante basse

La baisse sera généralisée. Globalement la réduction sera de 18% mais elle atteindra 22% chez les chirurgiens et les psychiatres verront leur nombre réduit d'un tiers. Les généralistes diminueront leur effectif au rythme de toute la région (18%) et les spécialistes médicaux le leur de 12% seulement.

Généralistes ↘ Chirurgiens ↘ Psychiatres ↘ Spécialistes médicaux ↘

Pourquoi une telle diversité entre les spécialités ?

La diversité de la situation où se retrouvent les disciplines procède de deux processus,

- le premier portant sur l'entrée dans la carrière,
- le second sur les départs en retraite et les décès. Les deux processus peuvent agir dans le même sens, ou en sens contraire, ils peuvent revêtir des forces différentes.

Dans une région donnée, les médecins en formation peuvent être attirés vers certaines disciplines et délaisser d'autres. Les premières sont évidemment mieux loties dans leur évolution numérique. Ainsi, durant les 15 ou 20 années à venir, les spécialités qui attirent peu les jeunes et qui comptent aujourd'hui beaucoup de professionnels âgés connaîtront les réductions d'effectif les plus fortes. Par contre, un grand pouvoir d'attraction et une structure d'âge favorable sont les deux facteurs permettant d'atténuer la réduction de l'effectif ou de l'augmenter.

Comme la date cible de la projection est le 31 décembre 2013 et que la durée de la formation médicale est très longue, en moyenne bien plus longue que ne le stipulent les textes, la quasi-totalité des médecins qui seront en activité à cette date cible ont déjà aujourd'hui traversé la barrière du *numerus clausus* à l'entrée du PCEM2.

La situation de la région dans le paysage national

On dit qu'un groupe de disciplines est " favorisé " quand son effectif accuse une hausse plus forte ou une diminution plus faible. Un groupe est " défavorisé ", lorsqu'il marque une hausse plus faible ou une réduction plus forte que les autres groupes.

Avec cette convention terminologique, on voit que, dans la décennie à venir, dans la région Rhône-Alpes ce sont les spécialistes médicaux qui seront les plus " favorisés " suivis par les généralistes. Les chirurgiens seront " défavorisés " et les psychiatres " très défavorisés ".

Pour chacun des groupes, en comparant la situation de la région au reste du pays, on a le panorama suivant :

- psychiatrie : la région est plus défavorisée
- chirurgie : la région est plus défavorisée
- spécialités médicales : la région est plus défavorisée

Seule pour la médecine générale la région n'est pas défavorisée. Dans l'ensemble l'évolution numérique du corps médical est moins favorable à la région. Toutefois l'écart entre la région et le pays tout entier n'est pas considérable. Entre 1998 et 2013, le nombre de médecins actifs variera :

Groupe de disciplines	en Rhône-Alpes	dans toute la France
Psychiatrie	entre -19% et -34%	entre -13% et -29%
Médecine générale	entre 0% et -18%	entre 0% et -18%
Spécialités médicales	entre +7% et -12%	entre +11% et -9%
Spécialités chirurgicales	entre -4% et -22%	entre +10% et -10%
Ensemble	entre 0% et -18%	entre +3% et -15%

Effectifs de médecins - projections à l'horizon 2020 Rhône-Alpes

Nombre	2002	2010	2020
Généralistes	8999	9080	8434
Spécialistes	9496	9328	7446
Total	18495	18408	15880
Évolution en indice	100	99,5	85,9

Source : DRESS

	Rhône-Alpes			France+DOM		
	2002	2010	2020	2002	2010	2020
Densité						
Généralistes	156	151	134	162	155	136
Spécialistes	165	155	119	166	153	114

Source : DRESS

Quelles répercussions pour Rhône-Alpes ?

Rhône-Alpes subira ces évolutions sur plusieurs aspects :

- en terme de **financement** : augmentation des coûts des prestations médicales
deux sous-hypothèses se dégagent : soit la région et les pouvoirs publics soutiennent une permanence de soins sur le territoire, soit ils se désengagent de ce soutien.
- en terme d'**effectif** : le manque d'effectifs ne se fera pas trop sentir dans les grandes villes qui demeurent attractives, par contre dans les zones de la Drôme, Ardèche, ... la question de l'effectif posera d'importants problèmes d'organisation territoriale de la santé.

Les composantes :

- démographie médicale et paramédicale
- couverture territoriale de la santé : quel rôle pour l'espace régional dans une politique de territorialisation de la santé ?
- coût et financement de l'offre de soins
- organisation des formations sanitaires et sociales : quel levier stratégique pour la région ?
- le développement et le financement du soin à domicile

Hypothèse 1 : Une offre de soins fortement marquée par les tendances lourdes du passé.

Comme dans le reste du pays, dans un contexte de demande soutenue de soins et à moyens financiers constants, l'offre de soins, tant sur un plan qualitatif que quantitatif, tend à se concentrer sur certains secteurs. Le phénomène est cependant moins marqué du fait du vieillissement plus tardif de la population au regard d'autres régions.

Les caractéristiques principales de l'organisation des soins subsistent. La médecine de ville demeure indépendante et libérale; la densité des médecins généralistes reste inégale sur le territoire avec des différences marquées entre la Savoie, l'Isère, le Rhône et les autres départements de la région. Au sein des départements, le contraste entre les agglomérations et les campagnes demeure marqué.

L'organisation en réseaux des structures autour de plateaux techniques partagés, de réseaux thématiques, des pôles de compétitivité et des centres d'excellence (canceropôle notamment) se poursuit afin de garantir aux rhônalpins un accès similaire aux mêmes protocoles de soins en tous points du territoire.

La région entreprend des investissements importants dans la formation et dans le maintien des structures réparties de manière homogène sur le territoire. Une véritable politique d'organisation territoriale de la santé est mise en place, avec les financements suffisants pour la mettre en oeuvre. Un ciblage est réalisé sur les zones en difficulté et les zones fragiles en terme d'offre de soin, notamment en lien avec les problématiques de vieillissement de la population et de la recherche du maintien à domicile pour le plus grand nombre.

La région a entrepris un vaste chantier de « parcours de soins » notamment en lien avec les maisons de santé et les maisons médicalisées. Les politiques menées dans le champ des formations sanitaires et sociales ont permis de donner plus de cohérence et de lisibilité à l'offre de soins dans son ensemble. L'incorporation des études médicales dans le schéma régional de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche complète cette offre cohérente de formation aux « métiers du soin ».

Hypothèse 2 : Une offre de soins désarticulée entre secteur public et privé. Soins de luxe et « low cost » médical. Une « fracture sanitaire » criante

On assiste à une réorganisation du système de santé par la puissance publique qui se concentre sur certains secteurs, tandis que le reste est pris en charge par des acteurs privés.

Les hôpitaux publics se consacrent désormais presque exclusivement à la gestion du vieillissement de la population et des maladies affectant particulièrement les personnes âgées. Les hôpitaux privés ont la charge de toutes les chirurgies ainsi que des urgences.

Les cliniques privées se positionnent tout particulièrement sur les actes à forte « valeur ajoutée » et sur une « clientèle » plus aisée. La fracture sanitaire est désormais une réalité criante. Pour les plus aisés, le recours aux soins délivrés dans des cliniques et hôpitaux de pointe situés à l'étranger, est fréquent. Les plus démunis, voire les classes moyennes, ont recours aux soins « low cost » médical délivrés en France ou dans d'autres pays.

Certains hôpitaux rhônalpins spécialisés dans des technologies de pointe parviennent à attirer une clientèle aisée, venant de l'extérieur de Rhône-Alpes, française ou étrangère, qui vient se faire soigner pour des actes médicaux lourds, et de manière ponctuelle. Ceci contribue à renforcer les écarts avec une part de la population rhônalpine accédant difficilement à l'offre de soins.

Hypothèse 3 : Le « tout privé »

L'offre de soins est dominée par le secteur privé notamment dans les hôpitaux privés et les cliniques. L'hôpital public n'est pas parvenu à endiguer le départ de nombre de ses médecins.

L'offre de soins, plus coûteuse, introduit un creusement dans l'accès aux soins.

Le secteur associatif se mobilise pour certains soins à domicile, soins de proximité, aux côtés de la médecine et de l'infirmier libérales.

Sources

- « *Étude prospective des métiers sensibles de la fonction publique hospitalière, Monographie de 10 métiers et groupes métiers sensibles* », Ministère de la Santé, de la jeunesse et des sports, Éditions de l'École Nationale de la Santé Publique, 2007
- « *Offre de soins : comment réduire la fracture territoriale ?* », Rapport du Sénat, Jean-Marc JUILHARD, 2007/2008
- « *Quelle offre de soins en milieu rural pour demain ? Les réponses de la MSA* », Note, 2005
- « *L'offre de soins en milieu rural, une urgence pour demain* », Enjeux, BIMSA, n°84, mai 2008

1. Définition de la variable

Les pays développés doivent gérer une tension d'une part entre une demande soutenue de biens collectifs touchant notamment aux secteurs de la sécurité, de la santé, de la formation et du savoir et d'autre part l'exigence d'une rationalisation des choix budgétaires et d'une maîtrise des finances publiques.

L'offre de services publics français doit se situer dans un contexte réglementaire européen qui dissocie la question de la nature publique du service à rendre, du statut de celui qui délivre le service, et le qualifie davantage de « service d'intérêt général ». Cette conception est assez éloignée de la conception française et amène des modifications profondes dans le périmètre des services publics et les modalités de délivrance de ces services.

L'ensemble de ces paramètres constitue l'offre de services publics.

2. Indicateurs

- Poids de l'emploi public dans l'emploi total
- Taux d'administration : nombre d'emplois publics/habitants
- Poids du secteur public dans le PIB
- Couverture territoriale
- Accès aux services / TIC

3. Rétrospective

En France le poids de l'action publique représente 53,4 % du PIB, avec un endettement public à la hausse contrairement à nos voisins. Malgré une réduction du déficit public sur la période 1993-2006, l'effort de réduction a été relativement moindre que dans les autres pays développés.

Si certains pays ont réalisé une réduction importante de la masse salariale publique sur la période 1993-2006, compensée partiellement par la hausse de consommations intermédiaires imputables aux phénomènes de sous-traitance et d'externalisation, en France elle a été de -0,2 % en points de PIB.

En France on compte 5,2 millions d'agents publics.

Sur la période 1980-2003, l'emploi public a fortement augmenté en France, cette hausse a été continue avec une accélération en début et en fin de période. La hausse a notamment concerné la fonction publique territoriale et l'Etat mais du fait essentiellement de l'Education Nationale.

Si entre 1980 et 2003, l'emploi total a progressé de 12 % en France, l'emploi public a progressé de 35 % (soit + 1,3 million). La fonction publique territoriale a progressé de 49 % (soit + 501 000 personnes) principalement du fait la décentralisation. La fonction publique hospitalière a progressé de 36 % (+ 244 000 personnes) et la fonction publique d'Etat de 17 % (+ 370 000 personnes).

Au total sur l'ensemble de la période, la part de l'emploi public dans l'emploi total a progressé de 3 points jusqu'à atteindre 20,8%.

71 % des effectifs des administrations publiques sont concentrés sur 6 secteurs : défense, éducation, santé, sécurité intérieure, justice (y compris administration pénitentiaire) et administrations financières.

En Rhône-Alpes, on comptabilise 414 000 agents publics en 2004, avec un taux de croissance moyen de 1,4 % depuis 2000.

On compte aussi un taux d'administration pour 100 habitants des trois fonctions publiques réunies compris entre 7 et 7,7 % fin 2002 pour un taux moyen national de 8,1 %.

Pour la fonction publique territoriale, ce taux est de 2,3 contre 2,6 en moyenne nationale ; pour la fonction publique hospitalière le taux est de 1,5 contre un taux moyen national de 1,6 % ; pour la fonction publique d'Etat elle est comprise entre 3,3 et 3,5 contre 3,9 au plan national.

Si on rapporte l'emploi public au nombre d'actifs, Rhône-Alpes se caractérise par un taux inférieur à la moyenne nationale 20%, compris entre 16,7 % et 19 %.

Pour le secteur de l'éducation, Rhône-Alpes est une des régions où le nombre d'enseignants par élève est le plus faible : 6,8 % contre 7,1 % en moyenne nationale.

Pour autant la part des cadres (enseignants compris) dans l'emploi public est plus élevée en Rhône-Alpes, avec un taux compris entre 29 et 31 % pour un taux moyen de 28,5 % ; elle reste plus élevée que la moyenne sans la population enseignante.

En Rhône-Alpes, on observe des disparités fortes entre départements. Ainsi, pour la fonction publique d'Etat, le taux d'administration varie de 3,1 emplois pour 100 habitants à 4,9 dans le Rhône, pour la territoriale de 1,8 pour 100 habitants dans l'Ain à 3,2 en Savoie et pour le secteur hospitalier de 0,9 dans l'Ain à 1,7 dans le Rhône.

Dans la fonction publique territoriale, la majorité des agents travaillent dans un organisme communal ou intercommunal (près de 80 %).

Il est à noter que 27 % des agents territoriaux avaient plus de 50 ans en 2004, part supérieure à la moyenne régionale globale 22 %. Leur départ est une opportunité ou un enjeu pour redéfinir le service public territorial dans son contenu. Les communes rurales ont un taux de seniors encore plus élevé.

Sur un plan spatial, quatre zones d'emploi se distinguent par une proportion de seniors qui dépasse les 30 %. Il s'agit de Crest-Die, Roanne, Ambérieu et Drôme Ardèche-Nord.

Globalement, la part des seniors dans la FPT est moindre dans les zones d'emploi de l'est de la région.

Le Livre blanc adopté par la Commission européenne et consacré aux « services d'intérêt général » reconnaît l'importance cruciale de services d'intérêt général pour la qualité de vie des citoyens, l'environnement, et la compétitivité des entreprises européennes et le retient comme une composante essentielle du modèle européen, sa cohésion sociale et territoriale. Toutefois, les principes directeurs de la commission sont de :

- Permettre aux pouvoirs publics d'être proches des citoyens
- Atteindre des objectifs de service public au sein des marchés ouverts et concurrentiels
- Assurer la cohésion et l'accès universel
- Maintenir un niveau de qualité et de sécurité
- Garantir les droits des consommateurs et des usagers
- Suivre et évaluer les fonctionnements des services
- Respecter la diversité des services et des situations
- Accroître la transparence
- Assurer la sécurité juridique

Ces principes se sont traduits par une directive relative au service d'intérêt général économique. Cette directive ne concerne pas les autres services, mais si le principe de considérer l'intérêt général des services sociaux et de santé a été annoncé dans le Livre blanc, il ne s'est pas traduit par une directive.

On peut noter sur ce point l'exception française en matière de service public et son isolement relatif au traitement de cette question.

Ainsi, on peut lire dans le Livre blanc en « annexe 1 : Définition de la variable terminologique » : « *Service public : il convient de souligner que les termes « service d'intérêt général » et « service d'intérêt économique général » ne doivent pas être confondus avec l'expression « service public » qui est moins précise.*

Celle-ci peut avoir différentes significations et être ainsi source de confusion. Elle peut se rapporter au fait qu'un service est offert au grand public ou qu'un rôle particulier lui a été attribué dans l'intérêt public ou encore se référer au régime de propriété ou au statut de l'organisme qui fournit le service en question. Elle n'est donc pas utilisée dans le livre blanc. »

4. Hypothèses d'évolution

Les hypothèses d'évolution relative à l'offre de services publics doivent s'inscrire en prenant en compte 3 éléments :

- l'évolution de la part des dépenses et recettes publiques dans le PIB ;
- les contraintes réglementaires concernant la délivrance de certains services qui, selon leur nature, influenceront sur l'évolution de l'emploi public ;
- le départ à la retraite d'un certain nombre de fonctionnaires, notamment territoriaux, qui offre la possibilité, indépendamment du périmètre des dépenses publiques, de repenser la nature du service.

Hypothèse 1 : « Une approche financière uniquement »

Un maintien des dépenses publiques mais des principes de délivrance du service qui évoluent peu, des remplacements dans la fonction publique territoriale qui modifient peu la structure des emplois existants.

Cette hypothèse correspond à une logique de poursuite de la tendance actuelle. Elle se traduit par une baisse en volume de l'offre de services publics mais qui affecte peu la nature de l'offre de service offert et qui ne permet pas un redéploiement par territoire et par secteur en fonction de l'évolution des besoins.

Hypothèse 2 : « Baisse des dépenses publiques et décentralisation »

Une forte baisse des dépenses publiques, appuyée sur le non renouvellement des départs à la retraite, une évolution forte du périmètre des services publics initiée par l'Europe et une poursuite du mouvement de décentralisation.

Cette hypothèse correspond à une volonté de baisse forte des dépenses publiques qui s'appuie sur un fort taux de non remplacement des départs à la retraite et sur une logique de réduction forte du périmètre des « services publics à la française ». L'Etat conduit cette politique au prétexte d'une décentralisation. Ceci oblige à rationaliser les dépenses locales (maîtrise de la pression fiscale) et donc à réduire le périmètre des services publics par une externalisation d'un certain nombre de services et une restructuration des services publics (lieu, service à distance, regroupement de permanences, ...).

Hypothèse 3 : « Un nouveau modèle pour le service public »

Une rationalisation des dépenses publiques appuyée sur une évolution des principes de délivrance du service et une modification profonde de la structure des emplois par des redéploiements issus des départs à la retraite.

Cette hypothèse est celle d'une réduction limitée des dépenses publiques mais qui entraîne une forte évolution du rendu du service par une dimension « qualité » et des indicateurs d'efficacité. Ces indicateurs sont basés sur la satisfaction des usagers. D'après une analyse comparative, ils peuvent également faire évoluer certains services vers l'externalisation.

En matière de ressources humaines, la fonction publique modifie la structure de ses emplois vers plus de fonctions d'ingénierie et de « gestion de la commande publique » plutôt que d'exécution. Elle oblige également à davantage de mobilité, en contrepartie d'un emploi garanti.

Hypothèse 4 : « Les recettes du privé appliquées au service public »

Une forte baisse des dépenses publiques, une évolution des modes de délivrance du service et une augmentation forte de la productivité appuyée par une requalification forte des ressources humaines (insiders et outsiders).

Cette hypothèse est celle d'une réduction forte des dépenses publiques appuyée sur un management (sur des critères de qualité et d'efficacité) qui s'applique à faire évoluer le service (restructuration, fermeture de service, réduction de l'offre/certains territoires,...). Cette hypothèse s'appuie sur une gestion des ressources humaines tendue. Cela signifie une importante requalification des personnels en activité, et une politique de recrutement très différente d'un remplacement « poste pour poste » pour les départs en retraite. Le risque d'opposition et de blocage est fort dans cette dernière hypothèse.

Hypothèse 5 : « La reconnaissance de nouveaux besoins nécessitant une maîtrise publique »

Dans un contexte de hausse des dépenses publiques, cette hypothèse se caractérise par une évolution forte des besoins collectifs (formation, santé, environnement...). On assiste à l'émergence de nouveaux services locaux qui nécessitent une maîtrise publique. Celle-ci peut prendre plusieurs formes juridiques (délégation de service public, concession...). Elle se met en œuvre dans un contexte de décentralisation accrue et s'appuie sur un renforcement du partenariat public-privé. Ce partenariat est mobilisé pour le financement des investissements. Cela nécessite toutefois de s'interroger sur la notion de bien public.

Sources

- Données sociales-la société française, Annie Brenot-Ouldali : « *l'emploi public en région* »
- Ministère de l'économie des finances et de l'industrie *Diagnostics Prévisions et Analyses Economiques*
- n°83 - Septembre 2005 « *Evolution de l'emploi public en France et au Royaume-Uni depuis 1980 : éléments de comparaison* »
- Centre d'analyse stratégique, note de veille n°96 - Avril 2008 « *quelles évolutions de l'emploi public dans les pays développés ?* »
- Secrétariat d'état chargé de la prospective, de l'évaluation des politiques publiques et du développement de l'économie numérique « *France 2025 : diagnostic stratégique* ».
- DRTEFP-Rhône-Alpes SEPES « *Les emplois selon le statut de l'employeur* » présentation diaporama commission 1
- La lettre INSEE Rhône-Alpes n°72 – Mars 2007 « *collectivités locales : de nombreuses retraites à venir dans les filières administrative et technique des communes* »
- La lettre INSEE Rhône-Alpes n° 25 – Septembre 2004 « *la fonction publique en Rhône-Alpes en 2001* »
- Commission des communautés européennes « *livre blanc sur les services d'intérêt général* »

1. Définition de la variable

La créativité culturelle repose sur des individualités (les artistes), des structures (les compagnies), des initiatives (les collectifs d'artistes) et des réseaux. Elle s'appuie sur une organisation régionale de l'administration culturelle de l'Etat qui s'incarne dans les DRAC, doublée des responsabilités exercées par les collectivités locales en matière culturelle. En région, la politique culturelle est le résultat du partenariat entre le Ministère de la Culture et les collectivités territoriales, et d'initiatives propres de plus en plus nombreuses.

D'un point de vue formel, l'attractivité culturelle de la région s'analyse comme la capacité de celle-ci à attirer des activités sur son territoire. Dans une économie globale où les influences s'interpénètrent, cette attractivité doit être élargie à l'arrivée de touristes venus consommer des services ou des produits culturels.

2. Indicateurs

- Equipements culturels
- Evénements, festivals
- Production cinématographique
- Formation artistique
- Fréquentation
- Dynamisme économique

3. Rétrospective

Le secteur culturel recouvre une multitude de disciplines, d'actions et de produits. De la création à la diffusion en passant par la formation et la production...

Depuis plus de 20 ans, l'effort culturel des collectivités territoriales représente plus de 80% des financements publics contre moins de 20% au Ministère de la Culture¹, un mouvement déjà engagé dans les années antérieures. En effet, la Loi de Décentralisation de 1982 a donné aux collectivités locales plus de liberté et de moyens pour organiser leur politique culturelle.

Les dépenses des collectivités locales sont maintenant supérieures à celles de l'Etat. La loi du 13 août 2004 a élargi les compétences des collectivités territoriales en matière culturelle mais la décentralisation reste relativement limitée dans ce domaine. Les politiques culturelles des collectivités territoriales, multiples et diversifiées, reposent donc le plus souvent sur leur clause de compétence générale. Si les collectivités engagent essentiellement leurs ressources propres pour développer la culture, cela correspond à une volonté politique qui montre que la culture et la créativité sont devenues des enjeux essentiels de développement et d'attractivité territoriale².

Le soutien de l'Etat s'est donc progressivement retiré du champ culturel et s'est reporté sur les collectivités territoriales qui ne disposent pas de moyens identiques pour se mobiliser sur le front artistique et culturel³.

¹ Jean-Pierre SAEZ, « la culture a de l'avenir en région », Libération, 7 mars 2008.

² Ibid.

³ abcd, Synthèse du groupe de travail sur la scène artistique de la métropole lyonnaise, Lyon 2020, 28 février 2007.

Les départements sont depuis longtemps un partenaire réel. Leur engagement est limité aux schémas d'enseignement artistique (loi du 13 août 2004), aux archives, à la lecture publique, à l'archéologie et au patrimoine. Leurs moyens financiers, essentiellement dévoués au domaine social, ne leur permettent pas d'espérer plus dans le domaine culturel. Les villes, principaux acteurs de la décentralisation culturelle des années 60, sont désormais contraintes par l'étrécissement de leurs territoires, qui limite la mobilité artistique, et par leurs budgets, mobilisés par leurs grands équipements culturels et artistiques. Les régions agissent depuis quelques années dans le domaine du soutien à la création et à la diffusion artistiques, de la prise en charge des formations artistiques professionnalisantes et, depuis 2004, de l'inventaire du patrimoine culturel. Les collectivités intercommunales n'ont aucune obligation dans le champ culturel et artistique, ce qui leur ouvre une grande liberté d'action.

Cette évolution générale demande une réorganisation de la compétence culturelle entre les collectivités territoriales.

Le président de l'Association des Maires des Grandes Villes de France, Michel DESTOT, maire de Grenoble, vient donc de demander l'engagement d'une « *remise en ordre concertée des politiques publiques dans un souci de rééquilibrage territorial, en particulier au profit des grandes villes* »⁴ puisque les collectivités locales sont les principaux financeurs des politiques culturelles publiques. Il souhaite également la relance du conseil des collectivités locales pour le développement culturel, activé en 2002 par Catherine TRAUTMANN, afin d'examiner les responsabilités respectives de l'Etat et des collectivités locales.

Par ses impacts sur le cadre de vie, l'éducation continue, l'intégration..., la culture est **un élément de développement durable des territoires**. Elle est un élément de lien social, un facteur de développement économique⁵ et de rayonnement national et international.

* Les villes constituent **un creuset et un terrain d'expérimentation** de grandes transformations économiques et sociales, en s'efforçant d'innover, d'inventer où s'exprime leur personnalité et qui renforce leur attractivité.⁶ La culture est un ressort important de la créativité urbaine car elle mêle - en opposant parfois - de plus en plus d'apports culturels différents, et crée **de nouvelles identités et une nouvelle cohésion**.

Le dynamisme culturel du territoire constitue un motif de fierté pour les habitants, d'identification positive qu'ils fréquentent ou non les manifestations. Il participe au développement général de celui-ci. Des villes savent créer des événements qui rassemblent la population dans des manifestations collectives à potentiel identitaire et qui mettent en valeur la capacité d'innovation locale, en valorisant la ville à l'extérieur. La Biennale de la Danse à Lyon, qui associe les communes environnantes et les relais socio-culturels, en est un exemple fort. L'offre culturelle constitue un facteur de lien social et de construction d'identité collective, notamment dans les quartiers en crise.

* La culture est aussi un **élément de développement économique**

L'impact économique le plus visible de la culture se traduit dans ses **retombées touristiques**. En effet, si la France demeure le pays le plus visité au monde, il est facile de faire le lien entre tourisme et patrimoine. Le Louvre, Orsay, La Villette, Beaubourg, constituent des atouts évidents. Sur le plan du développement urbain et de la modernisation, le musée Guggenheim de Bilbao demeure dans les mémoires.

Pour la moitié des 79 millions de touristes qui visitent la France, la culture constitue une motivation importante de leur voyage⁷. L'événementiel prend désormais la relève du patrimoine pour attirer les touristes dans les territoires.

⁴ Note Localtis du 14 avril 2008.

⁵ Jean-Pierre SAEZ, Intervention à l'Assemblée nationale du mardi 8 novembre 2005, Observatoire des politiques culturelles de Grenoble.

⁶ Marcel BELLIOT, « Villes créatives - aux sources de l'innovation et de la créativité urbaine », XXVII^e Rencontre FNAU de Dunkerque, note de problématique, juin 2006.

⁷ Xavier GREFFE, économiste. Chiffres 2006.

Rhône-Alpes compte environ 400 festivals par an. Parmi ces manifestations, certaines ont acquis, depuis plus de vingt ans une audience internationale, comme la Biennale de la Danse à Lyon (1998), la Biennale d'Art contemporain (1995), le Festival de Jazz à Vienne (1981), le Festival de musique ancienne d'Ambronay (1980)... Mais l'effet multiplicateur d'un festival dépasse rarement 1,05 à 1,3⁸.

Par son classement au patrimoine mondial de l'humanité de l'Unesco en 1998, Lyon a acquis une notoriété dans ses murs et au-delà, ce qui lui a permis de développer un tourisme urbain de premier plan.

Tirant parti de son échec au titre de capitale européenne de la culture 2013, Lyon est en lice pour 2020, en espérant beaucoup de son succès, important en terme de rayonnement futur.

Un tel événement donne la mesure de la place que les grandes collectivités jouent dans la politique culturelle. Il contribue également à la revalorisation symbolique d'un territoire, comme cela s'est passé pour Lille.

L'emploi culturel représente en France près de 470 000 actifs, soit 2% des emplois totaux. Plus de la moitié de ces 470 000 actifs travaillent dans les industries culturelles, sans tenir compte des emplois indirects du secteur du tourisme et de l'hôtellerie, des industries du luxe comprenant certains métiers artistiques. L'industrie du cinéma est historiquement une industrie ancienne en France. L'emploi culturel en France a progressé deux fois plus vite que le reste de l'emploi depuis 1990. Dans le secteur de l'audiovisuel, le nombre d'entreprises a augmenté de 42% dans la même période (contre 10% dans le reste de l'économie)⁹. Si la culture représente en moyenne plus de 15% du budget global des villes de plus de 100 000 habitants, elle oscille entre 17 et 20% pour des villes comme Lyon ou Grenoble.

Sur le plan des **industries culturelles**, on remarque, depuis quelques années, l'investissement croissant des régions dans la production cinématographique : en 2007, elles ont soutenu 65 films pour un montant total de 15,86 millions d'euros, 17,63 millions si l'on ajoute l'apport en coproduction de Rhône-Alpes Cinéma (soit une progression de 18,1% par an par rapport à 2006).

L'apport des régions à la production cinématographique a plus que doublé en cinq ans¹⁰. Les aides ont été rendu possibles par l'action de la Commission européenne : elle a, en 2007, réaffirmé ce mouvement en étendant, jusqu'à la fin 2009, le régime actuel des aides au cinéma européen qui facilite le financement public des œuvres cinématographiques dans l'UE¹¹. En Rhône-Alpes, Rhône-Alpes Cinéma, créée en 1990, est une société anonyme dont la Région est actionnaire et dont la gestion a été confiée à des professionnels. Si sa principale activité est de coproduire des longs métrages, elle doit aussi valoriser la région en tant que grand plateau cinématographique, développer l'activité cinématographique en Rhône-Alpes source de retombées économiques, promouvoir la région, et assurer son rayonnement national et international.

Le secteur européen des jeux vidéo devrait générer 7,3 milliards de recettes en 2008. Rhône-Alpes dispose d'un secteur très actif à travers la création, en 2005, du pôle de compétitivité Imaginove dédié au jeu vidéo, à l'audiovisuel, au cinéma et au multimédia interactif. Ce pôle, qui fédère plus de 210 entreprises, a lancé 3 programmes de R&D sur les jeux vidéo en 2006 et en a initié 9 courant 2007. Sa stratégie est celle d'une collaboration inter-pôles avec différents pays européens.

Enjeux

Pour une longue période, engagement sur des lieux forts et phares, et des activités de création et de diffusion.

⁸ Françoise BENHAMOU, Les dérogations de l'exception culturelle, Paris, Seuil, 2006.

⁹ Renaud DONNEDIEU DE VABRES, Discours d'ouverture du séminaire « Attractivité culturelle », Institut National d'Histoire de l'Art, 14 juin 2006, www.culture.gouv.fr

¹⁰ Actualités Localtis du 27 mars 2007.

¹¹ Actualités Localtis du 13 juin 2006.

4. Hypothèses d'évolution

Hypothèse 1 : La disparition de la créativité et de l'attractivité rhônalpine

Le modèle des majors et des institutions internationales prend le pas sur la créativité locale. Les produits culturels sont de plus en plus identiques à travers le monde et la norme se banalise. Le milieu cinématographique et des nouvelles technologies se rétrécit, les productions se font à l'extérieur ; les productions locales sont délaissées entraînant pertes d'emploi, mais aussi perte de discours et de points de vue. Il n'y a plus rien de particulier à montrer ou à expérimenter en Rhône-Alpes.

Hypothèse 2 : L'explosion de l'attractivité culturelle en Rhône-Alpes

Dans le cadre d'une politique active des milieux publics et d'un engagement du secteur privé, Rhône-Alpes construit une réalité culturelle autour des industries culturelles, du patrimoine et du spectacle vivant.

Plus une région sait attirer des activités, plus les niveaux de vie réels y sont élevés et plus cette région peut exercer des effets d'attraction et de développement, la création de nouvelles entreprises dépendant de la densité du tissu d'entreprises existantes. Par le développement d'une approche en réseau, il est possible que cette attractivité passe aussi par l'émergence et l'installation d'un ou plusieurs pôles d'attractivité culturelle, jouant un rôle de porte d'entrée vers la création culturelle et artistique de l'ensemble du territoire rhônalpin. Il y a hausse de fréquentation locale, mais aussi augmentation de la fréquentation touristique.

Rhône-Alpes, dans tous ses territoires, est perçue comme une région de référence pour l'exploration de nouvelles voies de création et de diffusion. La comparaison se fait au niveau local et international.

Hypothèse 3 : L'apparition d'un pôle unique de créativité et d'attractivité culturelle en Rhône-Alpes

La région n'est pas parvenue à créer une dynamique globale en développant harmonieusement sur ses territoires le patrimoine, la création, les activités et les industries culturelles. Le développement s'est focalisé sur une ville ou sur un bassin : Lyon, par exemple, a tiré profit, au détriment d'autres villes ou d'autres territoires, de son statut de capitale régionale, des infrastructures de transport, de l'effervescence créatrice née du choix qui a enfin été porté sur elle d'en faire une capitale européenne de la culture. Elle attire les artistes, les expositions, les visiteurs, les industries culturelles nouvelles et de fort avenir, encouragée par des fonds internationaux, européens et les collectivités locales.

Les autres villes et territoires régionaux ronronnent, centrés sur leur patrimoine et sur des activités et créations culturelles d'envergure modeste.

Hypothèse 4 : La stagnation de la créativité et le manque de souffle culturel régional

Il y a un soutien constant mais faible des acteurs. La région demeure un lieu de second plan, perçu comme une destination intéressante mais sans grande particularité. Le patrimoine continue à être visité, des expositions montées, des spectacles créés. Les territoires ne sont pas désertés mais l'élan est bridé par un cloisonnement persistant, une absence de communication, la peur du risque. La région, dans ses différentes composantes, n'a pas su exprimer de véritable personnalité qui aurait renforcé son image et son attractivité.

1. Définition de la variable

C'est la science de l'organisation spatiale des villes. L'urbanisme comprend une composante fonctionnelle et une composante culturelle :

- Les fonctions usages de la ville identifiées en 1934 par les architectes rassemblés autour de la charte d'Athènes sont au nombre de quatre : Habitation, Travail, Délassement, Circulation.
- La dimension de représentation de la ville déclenche l'appropriation de la ville par ses citoyens. C'est la dimension culturelle de l'urbanisme.

2. Indicateurs pertinents

- Le degré d'imbrication entre les quatre usages de la ville (habitation, travail, délassement, circulation), soit un choix entre zoning ou mixité.
- La nécessité de marier harmonieusement l'urbanisme réglementaire qui uniformise la forme (plafonds de hauteur, zonages et densité etc.) et l'urbanisme de projets, lequel en s'affranchissant ponctuellement de l'urbanisme réglementaire, permet de signifier la ville et de favoriser son appropriation par ses habitants.
- La fluidité des échanges, soit la gestion des migrations alternantes.

3. Rétrospective

Le développement des villes est lié à leur site et surtout à leur situation, c'est-à-dire leur position au sein du réseau d'échanges. Cette situation est le facteur réellement déterminant tout au long de l'histoire.

Au début du vingtième siècle et davantage encore au cours des Trente Glorieuses, un phénomène d'étalement urbain s'est répandu sur le principe d'une séparation des quatre fonctions urbaines (zoning). Zones industrielles, parcs-urbains, zones résidentielles et grands ensembles de logement sont distincts et génèrent d'importantes migrations pendulaires domicile-travail.

Dès les années 60, on prend conscience de la nécessité d'enrayer le développement des grandes villes en tache d'huile. En France et en Grande-Bretagne, les gouvernements lancent le concept des villes nouvelles. La Caisse des Dépôts et de Consignations reçoit comme mission de loger tous les français. Pour cela, elle crée les EPAD (Etablissements Publics d'Aménagement et de Développement). Pour Lyon ce sera l'EPIDA (l'Isle d'Abeau). A l'Isle d'Abeau, l'ensemble des fonctionnalités sont regroupées. La ville nouvelle est éclatée en plusieurs entités (St-Quentin Fallavier, Villefontaine, St-Alban de Roche, Isle d'Abeau). Chaque quartier regroupe les quatre fonctionnalités. Ils sont séparés par des ceintures vertes dans lesquelles on trouve des terres agricoles.

Au fil du temps les EPAD s'estompent et le pouvoir politique local est restitué aux élus locaux.

Les années 80 sont aussi celles du lancement des technopoles (ex. Gerland) où on cherche à regrouper dans un même quartier l'activité (recherche, innovation...), le logement et les loisirs (parc, sports...).

Mais la tendance de fond à l'extension du périmètre urbain dans des aires urbaines majeures persiste aujourd'hui, par effet de la pression foncière : en 30 ans, les villes de Rhône-Alpes ont crû de 20 % en population et de 100 % en espace. Les aires urbaines regroupent 6 rhônalpins sur 10. Cette extension est liée à l'aspiration à la propriété d'une maison individuelle que les ménages sont contraints de satisfaire plus loin que prévu de la ville-centre, en raison du prix des terrains que peut admettre leur pouvoir d'achat. Ceci favorise un nouveau développement du milieu rural où la population s'est accrue en Rhône-Alpes de + 6 % de 1999 à 2005 (contre + 2,7 % dans le périurbain et + 1,1 % dans l'urbain). Mais ceci aggrave les conflits d'usage du foncier avec le monde agricole ou concernant les préservations des espaces naturels.

La question des déplacements est en outre devenue primordiale. En effet, certaines décisions ne sont pas toujours prises pour une intermodalité performante. On relève au contraire, au titre de certains PLU, des restrictions intempestives d'usage de l'automobile (stationnements et voies de circulation réduits) sans réelle alternative, ce qui ne fait qu'accroître la congestion, la pollution, et les dysfonctionnements de la ville, avec ses coûts économiques et sociaux. La pollution est largement aggravée par les embouteillages provoqués dans l'urbain et le périurbain.

A titre d'exemple, il a été aménagé des zones commerciales exclusivement piétonnières dans les centres-bourgs de l'Isle d'Abeau. Or les habitants les délaissent, comme le reconnaît l'EPIDA, en raison de l'interdiction d'accès automobile.

Au contraire, la pollution a décliné dans l'interurbain par suite des progrès technologiques des carburants et des moteurs ; ceci malgré la progression du trafic.

4. Hypothèses d'évolution

Hypothèse 1 : Morcellement des fonctions urbaines et ségrégation, en raison des restrictions de la fluidité des échanges et de politiques foncières inadaptées

Les plafonds légaux de construction ne sont pas relevés et les prix de l'urbain demeurent peu abordables pour le foncier. Les SCOT manquent de cohérence entre eux.

Le discours sur la densification urbaine et le regroupement des fonctions ne se traduit pas dans les faits. On constate des délocalisations d'activités et un renforcement du mitage et de l'étalement urbain par les ménages contraints de quitter les agglomérations.

Il existe un manque d'investissement dans les axes forts de transport collectif de type métro, tram-train et les parcs-relais. Les pratiques déjà engagées au titre de certains PLU (restriction de voies de circulation et limitation de stationnements auto) sont contreproductives, en particulier pour développer un report modal.

La pollution urbaine s'accroît en première période. Une seconde période (à partir de quelle date ?) devrait suivre avec la commercialisation en masse de la voiture « propre », fonctionnant à l'électricité, à l'hydrogène, c'est-à-dire sans émission. Davantage que des problèmes de pollution ou de CO² que les véhicules n'émettront plus à terme, se posera la question de la congestion aggravée faute de possibilités de rupture de charge performante automobile/transport collectif. La ségrégation sociale et spatiale augmente du fait des contraintes sur le foncier et sur la mobilité.

Hypothèse 2 : Un urbanisme fonctionnel et de projet à l'échelle du quartier ou de l'agglomération

Dans certains quartiers, on réalise des évènements architecturaux majeurs permettant de donner à la ville une identité forte et un meilleur sentiment d'appartenance par le citoyen.

La cohérence de l'ensemble des quatre fonctions urbaines est assurée dans des périmètres restreints où sont intégrés notamment les impératifs d'une fluidité des échanges.

Qualité de vie, services de proximité et mixité des fonctions y sont préservés par un effort soutenu de la puissance publique, avec une aide à la maîtrise foncière.

Deux options peuvent être envisagées :

- pour certains quartiers, des échanges difficiles avec l'extérieur malgré une structuration interne équilibrée des fonctions urbaines et une bonne fluidité interne (fonctionnement en îlot) ;
- une dynamique aisée des échanges physiques et fonctionnels dans les agglomérations mais plus aléatoire dans l'interurbain.

La vision d'ensemble des quartiers ou des agglomérations au sein de la dynamique des échanges est absente. Il existe ainsi un risque à terme d'isolement ou de thrombose pour le quartier ou l'agglomération concernée, puis de développement du territoire régional à plusieurs vitesses avec un déclin potentiel de certains pôles d'attractivité.

Hypothèse 3 : Un urbanisme multipolaire hiérarchisé

Le parti est celui d'une organisation de Rhône-Alpes hiérarchisée entre les différents niveaux de la conurbation/grande agglomération, de la ville moyenne et du bourg-centre ; chacun de ces niveaux regroupent les quatre fonctions urbaines, irrigué par une fluidité d'échanges internes et externes.

Moins dispendieuse que la logique de concentration urbaine et moins contre-productive que la solution règlementaire à outrance, cette hypothèse multipolaire est celle de la ville à taille humaine. Elle fonctionne bien si les réseaux d'échange sont hiérarchisés selon la portée du service de desserte attendu.

Des restructurations de centres-bourgs, avec espaces publics, commerces de proximité et équipements culturels attractifs sont mis en place dans une logique de projets locaux. Ces projets locaux sont rendus cohérents entre eux par un emboîtement des outils d'aménagement tels que les directives territoriales d'aménagement (aire métropolitaine lyonnaise et Alpes du Nord) et les SCOT.

Des lieux de travail proches de ces centres sont restructurés et/ou créés selon la compatibilité avec les fonctions habiter et se distraire. Des capacités d'évolution sont préservées dans le temps pour ces nouvelles unités urbaines, en réservant des zones sans affectation immédiate. De telles unités permettent de limiter les migrations alternantes.

1. Définition de la variable

La première définition technique de l'environnement est apparue dans les années 20, au sens de l'ensemble des conditions naturelles (physiques, chimiques, biologiques) et culturelles (sociologiques) susceptibles d'agir sur tous les organismes vivants et les activités humaines. A partir des années 60, cette notion recouvre les ressources naturelles biotiques (faune, flore) et abiotiques (air, eau, sol) et leurs interactions réciproques, les aspects caractéristiques du paysage et les biens que composent l'héritage culturel¹.

De manière très générale, l'environnement désigne l'ensemble des éléments naturels et artificiels au sein duquel se déroule la vie humaine. Avec les enjeux écologiques actuels, cette notion a pris une dimension de plus en plus mondiale.

Lorsque l'on évoque notre perception de l'environnement (social, écologique, politique...) on doit donc intégrer la dimension mondialisation et la penser d'emblée à l'échelle du monde.

Cependant, sa composante territoriale demeure forte : l'environnement est aussi perçu comme une « matière à sculpter », un territoire à structurer, à ménager, soucieuse de l'homme mais aussi adaptée aux nécessités économiques, industrielles et financières.

Dans la compétition territoriale qui s'exerce, les régions peuvent défendre des choix volontaristes en faveur de l'environnement comme facteur de développement durable et soutenable et aussi comme facteur d'attractivité d'un territoire.

L'environnement, en tant qu'élément d'attractivité, recouvre deux dimensions :

- l'environnement au sens des « espaces emblématiques » : espaces naturels qui contribuent à forger l'image et la notoriété d'un territoire (littoral, massifs montagneux...)
- l'environnement « ordinaire » : qualité de l'air, de l'eau, nuisances sonores ou olfactives, sentiment de sécurité (au plan industriel)... Cette nature dite ordinaire participe à la bonne fonctionnalité des écosystèmes (concept de corridor écologique²) mais aussi à l'attractivité d'un territoire.

2. Indicateurs

- Qualité de l'air (intensité d'émission de SO₂, de NOx...)
- Production de déchets
- Qualité de l'eau douce
- Ressources en eau douce
- Ressources forestières
- Consommation énergétique

3. Rétrospective : évolution au cours des 20 dernières années

La région Rhône-Alpes, dotée d'un patrimoine naturel exceptionnel, mène depuis une vingtaine d'années une politique volontariste, en matière de restauration de la qualité des milieux aquatiques, de traitement des déchets, de développement des énergies renouvelables, d'emplois liés à l'environnement et de préservation du patrimoine naturel, notamment au travers de ses six parcs naturels régionaux.

¹ Source : techno-science, glossaire en ligne.

² L'expression « corridor biologique » (ou *Biocorridor*) désigne au sens strict un ou des milieux reliant fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèce (habitats, sites de reproduction, de nourrissage, de repos, de migration, etc.). Le corridor écologique désigne une structure spatiale plus large n'engageant pas nécessairement de notion génétique. L'écologie urbaine s'est rapidement saisie de la notion de corridor au travers de projets de type trames vertes.

Evolution des enjeux globaux et locaux

Il y a trente ans les enjeux relevaient plutôt des économies et de tensions géopolitiques. Aujourd'hui, les enjeux sont de nature plus complexe :

- enjeu environnemental : l'impact climatique ;
- enjeu socio-économique : hausse du pétrole, ouverture du marché gaz et électricité, développement industriel insuffisant, recherche de savoir-faire, besoin d'innovation, emplois potentiels (+ de 10 000 en Rhône-Alpes d'ici 2010) ;
- enjeu géopolitique : raréfaction des énergies fossiles.

3.1. L'énergie

La production et la distribution d'énergie sont traditionnellement en France très centralisées, de grands opérateurs nationaux du secteur concurrentiel jouant un rôle prépondérant. Rhône-Alpes est depuis une vingtaine d'années une région pilote en France, en s'impliquant de plus en plus largement dans la définition des politiques de l'énergie, prenant ainsi en compte les priorités territoriales.

La consommation d'énergie finale

La consommation d'énergie finale est en constante augmentation depuis 1987, en moyenne 1% par an et Rhône-Alpes est la 2^{ème} région française pour la consommation d'énergie. Elle représente environ 10% des consommations nationales d'énergie finale. L'électricité et le gaz sont les deux énergies les plus utilisées. Les secteurs les plus consommateurs en Rhône-Alpes sont le bâtiment, les transports et l'industrie.

La production d'énergie

La Région Rhône-Alpes est la première région française productrice avec près d'un quart de la production nationale.

	hydroélectricité	éolien	nucléaire	photovoltaïque	cogénération bois
Puissance (MW)	14 000	112	14 800	7	25
Énergie (GWh)	41 700	300	89 200	15	80
Part France	60%*	5%	25%*	16%	8%
Population alimentée	8 300 000	60 000	17 600 000	3 000	16 000

L'hydraulique

Avec ses 250 barrages et une production de 42% de l'énergie d'origine hydraulique française, Rhône-Alpes est le berceau de l'électricité hydraulique.

Le nucléaire

Forte de ses 14 tranches nucléaires réparties sur 4 sites de production, Rhône-Alpes est, pour l'industrie nucléaire, l'une des premières régions à l'échelle mondiale. Elle représente près d'un tiers de la production d'origine électronucléaire française.

Les énergies renouvelables

Depuis plus de vingt ans, la Région Rhône-Alpes soutient le développement des énergies renouvelables. Elle a fait des énergies renouvelables, un axe fort de développement, en facilitant l'investissement des particuliers, des entreprises et des collectivités locales dans ce secteur. Ainsi, le 7 avril 2005, la Région a adopté un plan régional le développement des énergies renouvelables et la maîtrise des énergies qui comprend cinq axes :

- Rechercher la performance et modifier les comportements
- Préserver et promouvoir l'accès à l'énergie
- Développer la chaîne de l'emploi, le savoir-faire et l'innovation
- Savoir situer, piloter une politique de l'énergie
- Diversifier les moyens, s'inscrire dans la durée.

La Région a initié une politique en faveur des énergies renouvelables basée sur l'ensemble des facettes du secteur : la formation, la recherche, l'innovation, la croissance des entreprises...

Elle est aussi la première région à avoir structuré l'ensemble de la filière solaire : Rhône-Alpes, la « solar region » française. Rhône-Alpes dispose d'un tissu économique riche, associant des PME dynamiques et de grands groupes, tels que Photowatt ou Tenesol.

Par ailleurs, la Région possède un fort potentiel en terme de recherche en la matière : sur le secteur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, elle recense plus de 1.000 chercheurs et la présence de grandes universités, de grandes écoles, de centres de recherche et de formation tels que le CEA, le CNRS, le CSTB, l'INSA...

Depuis 2004, la Région Rhône-Alpes a entrepris une organisation inédite de la filière énergies renouvelables, de la recherche fondamentale jusqu'au développement économique qui a donné naissance à quatre entités:

- La création du Cluster de recherche n°7 «Energies renouvelables et efficacité énergétique» qui structure la communauté scientifique rhônalpine autour de quatre axes stratégiques : les matériaux, les bâtiments, les sources renouvelables, la gestion et le stockage des énergies.
- La contribution à la création et au développement de l'Institut National de l'Energie Solaire (INES). Plateforme technologique de rang européen, l'INES réunit des chercheurs du CEA, du CNRS, du CSTB, des Universités de Rhône-Alpes et des scientifiques internationaux. L'institut assure le lien entre recherche, formation et innovation.
- La participation au pôle de compétitivité TENERDIS qui associe des entreprises, des centres de formation, des unités de recherche publiques et privées. L'objectif est de développer la filière R&D (recherche et développement) dans les nouvelles technologies de l'énergie. 164 projets ont été labellisés, en 2 ans, notamment sur le secteur « Solaire et bâtiment ».
- La création du Cluster Rhône-Alpes « Eco Energie » qui fédère un grand nombre de PME. L'objectif du cluster est d'accroître le développement commercial des entreprises adhérentes, notamment à l'international.

Ces acteurs interviennent respectivement à un moment clé de la filière. Ils fonctionnent en synergie et contribuent, aujourd'hui et pour les années à venir, à faire de Rhône-Alpes une grande région européenne du solaire. L'enjeu est important puisque le potentiel, en Rhône-Alpes, représente 10.000 créations d'emplois d'ici 10 ans.

3.2. La qualité des milieux aquatiques

Dotée de 7 000 km de cours d'eau, 4 000 km² de glaciers, des centaines de lacs de montagne, plus d'un millier d'étangs, de multiples nappes souterraines, et des précipitations annuelles de l'ordre de 1 100 mm, la région Rhône-Alpes dispose, en moyenne, de 2,5 fois plus d'eau douce que les autres régions françaises. Mais, malgré sa richesse, ce patrimoine aquatique demeure fragile. Depuis la loi sur l'eau de 1992, la politique de l'eau se traduit sur le terrain dans des démarches concertées de gestion (SAGE ou contrats de rivière) mises en œuvre par les collectivités locales avec l'ensemble des acteurs de terrain.

Au cœur de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)...

Les politiques concertées de gestion des milieux aquatiques constituent un élément central dans la mise en œuvre de la DCE qui vise à atteindre un bon état écologique avant 2015, pour l'ensemble des masses d'eau d'un bassin versant.

Rhône-Alpes mobilise l'ensemble des acteurs concernés, dans le cadre d'une politique contractuelle de "contrats de rivières" associant les collectivités locales d'un même bassin versant, l'État, le Conseil régional, le Conseil général, l'Agence de l'eau et les usagers (chambres consulaires, industriels, associations, fédération de pêche ...). L'objectif est de "penser" la rivière de manière globale, de la source à l'embouchure, pour mieux la préserver. En Rhône-Alpes, une soixantaine de ces contrats a déjà été signée. Ils couvrent 60 % de la région. Parallèlement, la Région est l'un des acteurs clés du "plan Rhône", signé en 2006 par l'Europe, l'État et les autres régions concernées (PACA et Languedoc-Roussillon). Avec une triple ambition: concilier prévention des inondations et pression du développement en zone inondable ; améliorer le cadre de vie des habitants; assurer un développement économique, sur long terme, de ce territoire stratégique au plan national et européen.

3.3. Le traitement des déchets

Le principal enjeu concerne l'évolution des capacités d'élimination des déchets ménagers et des déchets banals des entreprises.

La création de centres de traitement et de stockage demeure désormais une priorité.

La réduction des déchets à la source est devenue également depuis 2004 un enjeu majeur avec pour objectif de stabiliser la production de déchets dans les années à venir. Des initiatives régionales principalement menées par des collectivités ont vu le jour, allant de la sensibilisation des consommateurs au développement de l'éco-conception de produits.

La collecte sélective des déchets a été portée en Rhône-Alpes par le volontarisme des collectivités territoriales et l'encadrement réglementaire.

La Région Rhône-Alpes, en partenariat avec l'ADEME, a créé un Système d'Information des Déchets en Rhône-Alpes (SINDRA) véritable système de gestion locale et globale des déchets ménagers. L'objectif poursuivi est de réduire le volume des déchets et de sensibiliser tous les acteurs de la société (particuliers, entreprises, institutions...).

Concernant la gestion des déchets dangereux, dont la Région a la responsabilité, un plan régional d'élimination des déchets dangereux, le Predd-RA, est entrain de voir le jour en complémentarité avec les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA).

3.4. Les espaces naturels

La situation géographique de la région Rhône-Alpes lui vaut d'être l'une des régions françaises où les milieux naturels sont d'une grande richesse et les mieux préservés.

Rhône-Alpes abrite, en effet, deux des sept Parcs Nationaux, une trentaine de Réserves Naturelles Nationales, 12 Réserves Naturelles Régionales (les anciennes "réserves naturelles volontaires", dont la gestion revient désormais à la Région depuis 2005), 6 réserves biologiques domaniales...

Quant aux Parcs Naturels Régionaux (PNR), Rhône-Alpes détient le record national, avec pas moins de six PNR.

Dès 2005, la Région a lancé, en partenariat avec les acteurs locaux, un état des lieux des espaces naturels remarquables, confirmant la nécessité de travailler à la mise en œuvre d'un réseau d'espaces naturels régionaux protégés.

La politique de préservation du patrimoine naturel ne pouvant se suffire de la seule protection des zones remarquables, des corridors biologiques, constituant l'ossature principale du réseau régional de préservation du patrimoine naturel de Rhône-Alpes ont été associés au réseau des réserves naturelles régionales.

3.5. La prévention des risques

Bien que la prévention des risques relève essentiellement de la responsabilité de l'État, la Région Rhône-Alpes entend en assurer sa part. Ainsi, en décembre 2006, s'est-elle dotée d'une véritable politique de gestion des risques majeurs qui fixe les modalités d'intervention de la Région en cas de catastrophe mais insiste, plus encore, sur un mot clé : la prévention.

Développer une culture du risque

Prévenir le risque, qu'il soit naturel, technologique ou induit de manière chronique par les activités de l'homme, nécessite de développer une solide "culture du risque". Dans cette optique, la Région soutient de nombreuses actions d'information et de sensibilisation, pour attirer l'attention de tous sur les risques.

Le soutien à la recherche, pour mieux comprendre la nature des risques, concevoir de nouveaux outils pour les surveiller, mais aussi enrichir la palette des moyens de défense, est également fondamental. Avec des organismes tels que l'Institut des Risques Majeurs de Grenoble (IRMA) ou le Pôle Grenoblois des Risques Naturels (PGRN), Rhône-Alpes concentre de nombreux atouts que la Région souhaite dynamiser pour donner naissance à un véritable pôle d'excellence, internationalement reconnu.

Le partage des avancées scientifiques et technologiques, pour que le risque soit encore mieux pris en compte dans les projets d'aménagement, est encouragé.

L'anticipation des situations à risque est constamment recherchée, par exemple dans le cadre du Plan Rhône, dont un volet porte sur la prévention des inondations, ou à travers le programme CLIMCHALP, qui voit collaborer l'ensemble des régions alpines pour mieux prendre en compte l'impact du changement climatique sur les massifs montagneux.

Autre exemple : le risque sanitaire lié à la pollution de l'air.

C'est au début des années 60 que les premiers « réseaux » de surveillance de la qualité de l'air (Lyon, Saint-Etienne, par exemple) se sont mis en place dans la région Rhône-Alpes. Dans les années 70 et sous la pression de la DRIRE assurant l'inspection des installations classées, certains industriels ont dû assurer également la surveillance de la qualité de l'air ambiant dans les zones de retombées de leurs émissions.

A ce jour, six associations agréées de surveillance de la qualité de l'air opèrent sur la région Rhône-Alpes.

Le PRQA (Plan Régional de la Qualité de l'Air) en Rhône-Alpes a été adopté par le Préfet le 1er février 2001.

3.6. Le management de l'environnement

La prise en compte des enjeux énergétiques et environnementaux à un niveau mondial conduit à une évolution de nos modes de production, de consommation, d'habitation ou de déplacement. En effet, la prolongation d'une croissance découplée de son empreinte écologique n'est pas envisageable dans une logique de développement durable. Le respect de l'environnement et le développement économique sont conciliables.

En cohérence avec la délibération cadre pour une Eco Région n°05-08-165 du 18/02/2005 et le schéma régional de développement économique, la Région, chef de fil de l'action économique, a mis en place un programme d'accompagnement des petites et moyennes entreprises pour améliorer l'intégration des critères environnementaux dans leur stratégie de développement.

Par ailleurs, la recherche d'une plus grande sobriété des activités humaines représente donc un objectif incontournable. De nouveaux produits, services et systèmes, issus de la recherche et développement, sont à inventer. C'est ce que l'on appelle l'éco-innovation.

Les produits et services éco-innovants répondent aux besoins des utilisateurs et conservent leurs performances fonctionnelles tout en utilisant moins de ressources et en dégradant moins l'environnement durant leur cycle de vie.

A la fois sources de performance et génératrices de valeur ajoutée pour les entreprises, créatrices d'emplois et garantes d'un développement économique durable pour les territoires, les éco-innovations représentent un facteur majeur de compétitivité individuel et collectif. En revanche, la prise de risques, les difficultés d'accès aux marchés publics ou privés, le manque de temps et de compétences, d'informations ou de financements, peuvent parfois représenter des obstacles importants pour les porteurs de projets éco-innovants.

Partant de ces constats et des conclusions des travaux du réseau ECREINetwork sur le financement des éco-innovations, la Région Rhône-Alpes, OSEO et l'ADEME soutiennent les entreprises régionales (TPE, PME-PMI) ou groupements d'entreprises dans leurs démarches d'éco-innovation au travers d'instruments financiers et économiques.

4. Hypothèses d'évolution

Hypothèse 1 : Un choc climatique non anticipé

Le changement climatique et l'accélération de ses effets sur l'environnement se font sentir et constituent le principal facteur de rupture. Ce scénario pose l'hypothèse d'une mauvaise évaluation des conditions climatiques futures et d'une connaissance approximative des secteurs d'activités les plus sensibles aux changements climatiques.

En absence de capacité à réagir, les impacts du changement climatique sont visibles, les pertes acceptées et les mesures d'adaptation trop tardives sont jugées de ce fait trop onéreuses à mettre en œuvre au regard des dommages subis.

Hypothèse 2 : La crise énergétique

La vulnérabilité des ressources énergétiques européennes est un facteur clé de rupture. Plus que la disponibilité des réserves, c'est leur concentration dans quelques zones géographiques, pour ce qui concerne le pétrole et dans une moindre mesure, le gaz, qui semble poser problème dans les années à venir par le risque sur les prix qu'elle implique.

L'Europe sera de plus en plus indépendante de son énergie : de 48% à 55-70% en 2020 ³

- pour le gaz, de 40% à 75% en 2020
- pour le charbon, de 37 à 80% en 2020
- pour le pétrole, de 80% à 90% en 2020.

³ Source : Conseil français de l'énergie

Hypothèse 3 : La coopération avec la nature

La société, la science et la technologie, en tant que facteurs clés étroitement liés entre eux, conduisent vers une relation symbiotique et bénéfique de ces différents facteurs. Cette hypothèse projette une situation idéale où les sciences et la technologie ont été efficacement déployées pour garantir un développement durable à tous les niveaux.

L'environnement est pris en compte au moment de la prise de décision notamment lorsqu'elle impacte le futur. Cela implique, d'une part, que la question environnementale soit représentée et défendue au même titre que les enjeux économiques et sociaux, et, d'autre part, que les décideurs disposent et utilisent des indicateurs pertinents.

Sources

- Conseil régional Rhône-Alpes, *CPER 2007-2013*
- Conseil régional Rhône-Alpes et Ademe, *Profil environnemental régional 2005*
- DRIRE, *rapport d'activité 2007*
- FRAPNA, *88 propositions pour améliorer l'environnement, 2007*
- Rhône-Alpes 21, *synthèse d'expertises extérieures, état des lieux prospectif*
- CESR Rhône-Alpes, *Les déchets en Rhône-Alpes. Bilan de l'existant et propositions, 1994*
- CESR Rhône-Alpes, *Avis sur le projet de schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, janvier 2003*
- CESR Rhône-Alpes, *Maîtrise de l'énergie : économie et utilisation rationnelle de l'énergie, vol.1, novembre 2006*
- Rhône-AlpEnergie Environnement, Région Rhône-Alpes, « *Changement climatique : comment s'adapter en Rhône-Alpes ?* »
- Région Rhône-Alpes, « *Rhône-Alpes : pour tout savoir sur la 2^{ème} région française* », 2003

1. Définition de la variable

Le développement de la mobilité des hommes et des marchandises constitue un fait incontournable pour répondre aux aspirations de chacun à la préservation et à l'amélioration de son niveau et de sa qualité de vie, dans une économie mondialisée où les exigences d'adaptation sont de plus en plus fortes.

Il convient donc de confronter les besoins de transport constatés aujourd'hui et envisageables dans l'avenir avec les réponses politiques à anticiper, pour prévenir tout risque de régression économique et sociale.

Concernant la demande de transport, des projections globales et multimodales à l'horizon 2025 ont été établies par le Ministère des transports (service Economie, statistiques et prospective) dans une étude publiée en décembre 2004. ¹

Sa mise à jour en mai 2007, avec une approche probabiliste intégrant l'évolution des prix de l'énergie, n'a guère apporté de modifications substantielles sur les tendances estimées pour les trafics des différents modes. ²

L'exercice de prospective doit cependant être placé dans un cadre de contraintes croissantes en matière de ressources énergétiques, notamment pétrolières, et d'émissions de gaz à effet de serre.

2. Indicateurs permanents

- la croissance économique, déterminant majeur de la demande de transport
- les progrès technologiques sur les moteurs et les carburants
- l'organisation des transports et de la logistique
- l'offre d'infrastructures de transport tous modes.

3. Rétrospective et projections de trafic

Depuis deux siècles, l'histoire des transports fait apparaître une réduction ininterrompue de la contrainte de la distance parcourue, avec un temps passé quotidiennement à se déplacer qui a peu varié pour les personnes.

L'intensification du transport de marchandises est explicable :

- par la hausse globale des revenus qui permet au consommateur un choix beaucoup plus important de produits ;
- par la rationalisation des coûts logistiques. ³

Les distances parcourues demeurent globalement faibles, même si elles s'accroissent. Selon le CITEPA, en 2005, les trois quarts des émissions de CO² liées aux VL et PL en France correspondent à des trajets de moins de 100 km⁴. La distance moyenne parcourue en France par les poids lourds n'est guère plus élevée que celle revenant aux VL : 130 km pour le transport pour compte d'autrui selon le ministère des transports, ce qui limite largement les possibilités de report modal.

¹ Rapport du Conseil Général des Ponts et Chaussées, démarche prospective transports 2050, mars 2006.

² MTETM / SESP, Note de mise à jour de la demande de transport en 2025, projections des tendances et inflexions, mai 2007.

³ Arie BLEIJENBERG, les moteurs de la croissance de la demande de transport et leurs implications pour l'action, séminaire international, Comment agir sur les déterminants de la demande de transport, CEMT, Bruxelles, 16 décembre 2002.

⁴ Secrétariat d'Etat à la prospective, à l'évaluation des politiques publiques et au développement de l'économie numérique, Centre d'analyse stratégique, France 2025 – diagnostic stratégique, 2008.

Les analyses et projections du Ministère des transports (SESP) montrent une sensibilité très forte de la demande de transport à la croissance de l'économie et à la dépense de consommation finale des ménages ; les autres déterminants de la demande (coût kilométrique des carburants, parc automobile, offre ferroviaire,...) étant d'un second ordre. Il en ressort que sauf en cas de récession, la demande de transport croîtra, notamment sur la route. La Commission Européenne confirme cette tendance à l'échelle du continent.

CROISSANCE MOYENNE ANNUELLE DU TRANSPORT ROUTIER EN FRANCE Evolution 1980-2002 - projection 2002-2025

	1980-2002	2002-2025		
Croissance PIB Moyenne annuelle	2,1 %	1,5 %	1,9 %	2,3 %
T interurbain voyageurs sur réseau routier national	3,5 %	1 à 1,6 %	1,5 à 2,1 %	1,9 à 2,5 %
Milliards voy-km	302 en 2002		422 à 487	
T routier de fret	2,9 %	1 à 1,4 %	1,3 à 1,7 %	2 à 2,4 %
Milliards t km	257 en 2002		343 à 382	

Source Ministère des transports, SESP
Note de mise à jour de la demande de transport en 2025, projections des tendances et inflexions, mai 2007.

Dans son étude de mars 2006 « Démarche Prospective Transports 2050 », le Conseil Général des Ponts et Chaussées considère (page 32) :

- qu'une hypothèse de croissance faible du PIB (+ 1 %) avec un carburant vendu 1,33 € le litre entraîne une augmentation de 18% des flux de transport d'ici 2050 ;
- qu'un carburant vendu à la pompe 2,43 €/l avec une croissance économique plus forte (+1,5 %) autorise des perspectives de trafic en hausse de + 58 % en 50 ans.

LES CHIFFRES CLÉS DES QUATRE SCÉNARIOS

Les chiffrages présentés dans le tableau ci-dessous doivent être considérés non pas comme des prévisions, mais comme des ordres de grandeurs ou fourchettes d'évolutions possibles.

	rétrospective	2002	Scénarios 2050			
			Scénario 1 : Gouvernance mondiale et industrie environnementale	Scénario 2 : Repli européen et déclin	Scénario 3 : Grande Europe économique	Scénario 4 : Gouvernance européenne et régionalisation
Démographie (M. hab.)	46,5 (1962)	59	67	58	67	70
PIB (croissance annuelle)	-	2 %	1,5 %	1 %	2 %	1,5 %
Prix du baril de pétrole dont taxe carbone	-	28 \$	90 \$ 60 \$	60 \$ 0	90 \$ 30 \$	180 \$ 60 \$
Prix du carburant TTC (valeur moyenne au litre)	-	0,87 €	1,85 €	1,33 €	1,76 €	2,43 €
Voyageurs terrestres (0 à 1000 km)	49 (1975)	100	150	118	164	158
Voyageurs aériens (trafic aéroportuaire)	46 (1986)	100 (2004)	191	185	318	168
Marchandises (trafic intérieur)	54 (1965)	100	167	94 à 117	146 à 182	150

Extrait du rapport du Conseil général des Ponts et Chaussées,
démarche prospective transport 2050, mars 2006 (page 32).

L'incidence d'un prix élevé du pétrole serait donc intrinsèquement faible sur la croissance de la mobilité, au-delà d'un impact qui ne doit cependant pas être oublié sur un ralentissement de la conjoncture économique, en pénalisant ménages et entreprises.

Au-delà d'un certain seuil, le prix du pétrole stimule fortement la recherche et le développement sur les technologies économes en énergie ou sur les carburants alternatifs au pétrole qui demeuraient jusqu'ici trop peu compétitifs pour être mis en marché. Pesant lourdement sur les entreprises et les ménages (pouvoir d'achat), ce prix élevé permet par contre de satisfaire la préoccupation nouvelle devenue obligation internationale de réduction des émissions de CO₂. Amélioration des rendements énergétiques des moteurs à explosion, recours aux motorisations hybrides et électriques avec des batteries au lithium, technologies à air comprimé, piles à combustible,... pourraient être ainsi boostés sur le plan commercial, plus ou moins rapidement selon les déclarations des constructeurs. Le pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus se fixe pour objectif de faire de Rhône-Alpes la première région à systèmes de transport sans pétrole et sans nuisances.

Dans ce contexte national et européen où les projections de trafics ne laissent pas de place à une réduction de la mobilité, notamment du mode routier, sauf à envisager une récession, Rhône-Alpes est sollicitée par les échanges davantage que la moyenne des régions françaises.

Région en croissance démographique relativement forte (susceptible de passer de 17 à 19 millions d'habitants en 2030), Rhône-Alpes est positionnée au cœur des grands flux d'échanges européens empruntant l'axe Rhin-Rhône et les franchissements alpins. Ces axes historiques, s'ils ne sont pas modernisés, risquent toutefois d'être marginalisés au profit de l'axe Allemagne-Italie, dans une Europe dont le centre de gravité se déplace vers l'Est.

On observe globalement un effet de ciseau entre la très forte demande économique et sociale de déplacements, et une offre d'infrastructures qui a décroché depuis de nombreuses années : le réseau autoroutier est en limite de capacité, le réseau ferré est pénalisé par les goulots d'étranglements et les voies uniques, les parcs relais sont insuffisants pour permettre l'utilisation des transports collectifs urbains et périurbains.

Les dépenses d'investissement en infrastructures de transport en France se stabilisent en euros courants mais régressent en euros constants, selon les comptes des transports de la Nation. ⁵

4. Hypothèses d'évolution

Hypothèse 1 : Régulation de la demande de transport dans un contexte de croissance économique ralentie

La conjoncture économique européenne et en particulier française est déprimée.

L'opinion des intérêts particuliers prévaut sur l'intérêt général bien compris.

Par manque de courage politique, les décisions d'engagement de la mise à niveau des infrastructures ne sont pas prises.

Une politique de réduction de la mobilité est parfois même instaurée.

Rhône-Alpes voit en conséquence sa position européenne marginalisée.

De région attractive, elle devient une région prise dans une spirale de perte de richesse, de dynamisme, de population, d'emploi. Les progrès technologiques dans les transports profitent à d'autres régions plus dynamiques. Les efforts passés d'organisation du secteur des transports sont annihilés.

⁵ OITC, Une politique des transports pour soutenir la croissance, mars 2005

Hypothèse 2 : Malgré une croissance économique pouvant être préservée et une politique des transports centrée sur une organisation régionale, une offre constante d'infrastructures fragilise Rhône-Alpes

La conjoncture générale internationale demeure assez satisfaisante.

Des politiques d'innovation sont menées sur les moteurs et les carburants autour des pôles de compétitivité. Un effort de gouvernance régionale se développe sur la base du schéma régional des services de transport.

Les collectivités publiques ne consacrent cependant pas la priorité nécessaire à la mise à niveau de l'offre d'infrastructures de transport tous modes. La liaison transalpine est différée, comme les contournements ferrés et autoroutiers des agglomérations. La vallée du Rhône s'asphyxie inexorablement et les entreprises la quittent les unes après les autres.

Rhône-Alpes est fragilisée et peut décliner au moindre revers conjoncturel.

Hypothèse 3 : Volonté politique forte et cohérente en matière d'offre de services de transport, anticipant l'intérêt général à long terme

Une priorité renforcée est accordée aux investissements dans les infrastructures de transport et dans la recherche, notamment en matière de motorisation par des énergies alternatives au pétrole, dont l'usage et ses pollutions et émissions de CO² disparaissent peu à peu.

Une gouvernance de qualité est par ailleurs mise en œuvre pour optimiser l'action publique et privée dans le transport interurbain et dans les transports urbains et périurbains.

Les échanges se développent et permettent de créer de nouvelles richesses, et ainsi de redresser la situation économique et sociale si celle-ci est difficile, voire de repositionner Rhône-Alpes au cœur de l'Europe dynamique.

En cas de conjoncture morose, la rigueur est instaurée sur les dépenses de fonctionnement. Dans une conjoncture plus favorable, son volontarisme sur l'offre de services de transport permet à Rhône-Alpes un positionnement parmi les régions européennes qui tirent la croissance.

1. Définition de la variable

Les échanges sont le fondement de toute vie. La position de carrefour européen constitue pour Rhône-Alpes un atout majeur pour préserver et valoriser son économie et l'emploi dans l'Europe de demain. De plus, le maillage des communications est essentiel pour assurer l'existence des bassins d'emploi les plus isolés.

La qualité des réseaux d'infrastructures est primordiale, qu'ils soient routier et autoroutier, ferroviaire, fluvial, dans une logique de complémentarité des modes, ou qu'ils concernent la couverture du territoire par la téléphonie mobile ou par le haut débit. Ces réseaux constituent la première condition de la réalisation de l'ensemble des objectifs humains en matière de développement et d'aménagement des territoires.

2. Indicateurs permanents

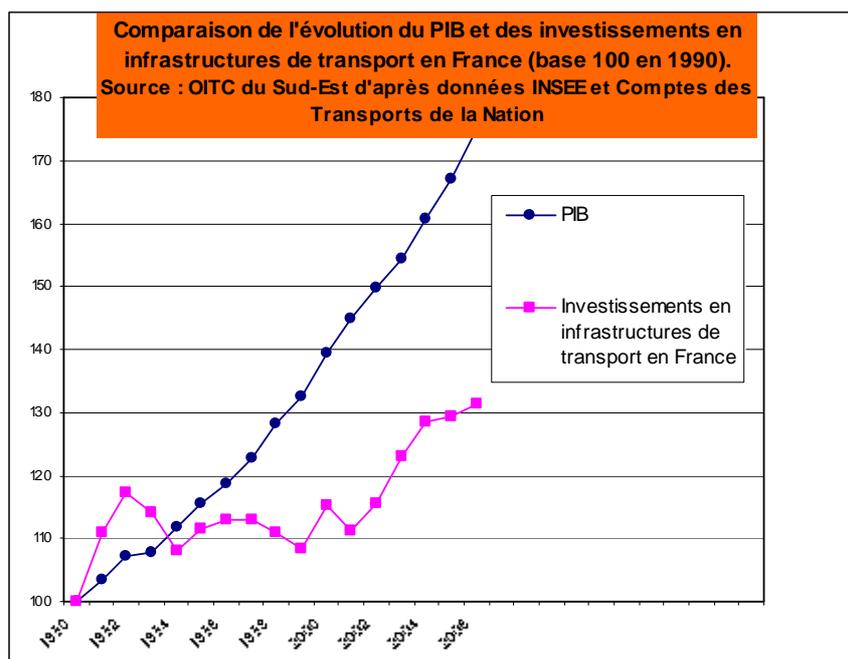
- capacités de financement public et privé
- volonté politique sur les choix et les réalisations pour répondre à la demande de transport
- anticipation

3. Rétrospective

Alors que les entreprises et les ménages exigent toujours plus de qualité des services de transport, ceux-ci se dégradent progressivement en raison :

- des congestions croissantes (transports urbains et périurbains dans les agglomérations, vallée du Rhône, liaison Lyon-St Etienne).
- de capacités insuffisantes pour assurer des liaisons performantes à l'international où d'autres grands axes sont en concurrence (ex. liaison transalpine).
- de dessertes à renforcer pour préserver la compétitivité de certains territoires (ex. Roannais, Alpes du Sud, transversales Est-Ouest).
- d'une valorisation indispensable de la fonction logistique, un des pôles d'excellence de Rhône-Alpes.
- de l'apparition d'une nouvelle fracture territoriale numérique du fait d'un équipement en communications haut débit, voire en téléphonie mobile, concentré sur les zones les plus densément peuplées.

En Rhône-Alpes, on retrouve la tendance constatée au niveau national d'une chute de l'effort d'investissement consacré aux infrastructures de transport : ce dernier décroche comme le montre le graphique ci-après, comparant l'évolution des investissements en infrastructures à celle du PIB.



Cette tendance est confirmée par Christian Saint-Etienne, membre du Conseil d'analyse économique. Ce dernier souligne que le niveau d'investissements est passé de 1,3% du PIB en 1990 à 0,9% du PIB en 2006.¹

Une telle situation est liée à la dérive des dépenses de fonctionnement et de la charge de la dette de l'Etat qui a provoqué un effet d'éviction relative des investissements porteurs d'avenir. Les collectivités territoriales sont invitées à prendre le relais de l'Etat sur des infrastructures ferroviaires qui ne relèvent pas de leur compétence. Mais leurs marges de manœuvre trouvent aujourd'hui leurs limites, notamment pour la Région engagée à plus de 300 M€ d'ici 2013 et au-delà à près de 700 M€ dans la seule partie française de la liaison transalpine, hors gares et réseau classique.

Le financement des grandes infrastructures est par ailleurs devenu très difficile au cours des années récentes par effet successif :

- de la suppression du mécanisme d'adossement des concessions autoroutières
- de la privatisation des sociétés d'autoroutes qui a privé la collectivité publique (à travers l'agence de financement des infrastructures de France) de la recette pérenne des dividendes versées autrefois à l'Etat actionnaire.

De plus, les choix politiques actuels ne sont pas orientés en faveur des infrastructures routières.

Enfin, les procédures de consultation, débat public et instruction des dossiers n'ont cessé de croître au fil des ans, augmentant d'autant les délais de réalisation des projets qui atteignent et dépassent parfois désormais une vingtaine d'années.

4. Hypothèses d'évolution

Hypothèse 1 : Le non-choix politique pour l'aménagement d'infrastructures

Débats publics, concertations et mini-grenelles s'enchaînent faisant ressortir les intérêts locaux et particuliers qui s'opposent aux différents tracés des projets d'infrastructures d'intérêt national, voire européen.

La démocratie d'opinion domine, relayée par les médias, plaçant en priorité des préoccupations de court terme.

¹, Le Figaro économie, 3 juin 2008, page 19

Certains élus s'alignent sur cette opinion malgré les alertes de nombreux acteurs pour élargir le champ de vision dans l'espace et le temps.

La fuite en avant se poursuit pour préférer de multiples dépenses publiques au détriment d'un nouvel effort dans les équipements publics d'avenir. Des décisions parfois irrationnelles sont prises (ex. contrainte de l'usage de l'automobile en ville sans aménagement de parcs-relais permettant d'utiliser les transports collectifs).

Aucune imagination n'est déployée pour mobiliser des recettes dédiées aux infrastructures.

L'absence de décisions sur les infrastructures laisse sans solution des difficultés croissantes de circulation. Rhône-Alpes région attractive devient progressivement répulsive.

Hypothèse 2 : Le choix de privilégier les seuls modes « alternatifs » à la route, à ressources budgétaires constantes.

Malgré la pression des opinions locales, les projets ferroviaires ou fluviaux parviennent à émerger par suite d'une volonté politique forte, au nom d'un discours environnemental global.

Les transports collectifs urbains sont encouragés et l'usage de la voiture est pénalisé.

Sur longue distance, la massification de certains flux de fret trouve sa solution avec le chemin de fer et la voie d'eau, dont le maillage européen finit par se réaliser après de longues discussions, notamment sur le financement.

L'effort public dans les transports collectifs urbains ne débouche pas sur la fréquentation escomptée, faute de solution capacitaire pour laisser sa voiture dans de grands parcs-relais. Alors que les VL et les PL n'utilisent progressivement plus le moteur à explosion et n'émettent ainsi plus ni pollution, ni CO² (grâce notamment aux efforts du pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus), la congestion s'accroît faute d'équipements routiers nécessaires à la satisfaction d'une demande de parcours toujours majoritairement à courte distance et exigeant une grande souplesse d'utilisation.

Les entreprises et les ménages sont pénalisés dans leur développement, malgré les atouts de modes non routiers, correspondant cependant à une faible part de la demande de services de transport, à plus longue distance.

Un discours dogmatique sur le report modal ne rencontre pas les réalités vécues par les usagers.

Hypothèse 3 : Une volonté de l'ensemble des collectivités publiques en faveur de la comodalité (utilisation complémentaire de l'ensemble des modes) avec des ressources publiques constantes et l'apport de recettes complémentaires dédiées aux infrastructures.

L'endettement public persiste dans toutes les catégories de collectivités.

Des ressources dédiées aux infrastructures tous modes sont mises en place :

- partenariat public privé
- retour de ressources propres pour les concessions autoroutières
- eurovignette, après consensus de l'ensemble de l'Union Européenne.

Les pouvoirs publics font prévaloir l'intérêt général et lancent les projets autoroutiers, ferroviaires, fluviaux, d'intermodalité périurbaine pour les transports de personnes, indispensables pour l'économie régionale.

La congestion est limitée, et les échanges se développent.

Si, comme l'ont déjà fait d'autres pays, la France retrouve un équilibre de ses finances publiques, ses marges de manœuvre sont utilisées préférentiellement pour les investissements d'avenir tels que les infrastructures de transport et la recherche.

1. Définition de la variable

La métropolisation est souvent confondue à tort avec la concentration des populations des activités et des richesses dans de très grandes villes. L'enjeu de l'attractivité métropolitaine ne se situe en fait pas dans une réponse démographique.

Il s'agit de se placer sur un autre champ, celui des villes connectées, intégrées dans un système urbain mondial, comme l'est Genève, agglomération plus petite que Lyon. Une métropole n'est pas seulement une grande ville, mais surtout un « nœud de l'économie-monde »¹ où sont valorisées des fonctions supérieures majeures ou d'exception, soit par une spécialisation productive et une forte création de valeur économique, soit par des capacités de décision ou de régulation internationale, ou par des services exceptionnels (aéroport ; congrès, foires et salons ; place financière ; directions financières de grandes entreprises ; équipements de recherche, culturels ; système performant de transport terrestre).

La métropolisation étant un processus multiforme mais inévitable, Rhône-Alpes n'a pas d'autre choix que s'y intégrer avec la plus grande maîtrise, notamment foncière sauf à risquer le déclin ou une évolution à deux vitesses. Le défi est important, seule la place de Lyon pouvant prétendre un jour à une fonction d'entraînement européen, à la condition expresse qu'elle développe une logique de développement gagnant-gagnant avec les autres territoires de Rhône-Alpes.

Il s'agit de savoir quelle démarche volontariste et concertée des acteurs pourra émerger, pour quelle stratégie et sur quels projets². La notion de réseau est au cœur de la démarche si on veut atteindre une masse critique de fonctions stratégiques à une échelle continentale et permettre à Rhône-Alpes de relever le défi de la métropolisation.

2. Indicateurs permanents

- volontarisme politique de coopération
- problèmes liés à l'isolement des agglomérations
- partage de souveraineté
- capacités de médiation et négociation

3. Rétrospective

Avec la politique des métropoles d'équilibre et des villes nouvelles engagée dans les années 60, une politique nationale d'aménagement du territoire a été menée en faveur d'un rééquilibrage par rapport à l'Île de France.

La décentralisation des pouvoirs locaux à partir des années 80 a conforté à certains égards cette dynamique, avec la montée en puissance notamment de la Région et de sa compétence générale d'aménagement. Mais l'émiettement communal et la clause générale de compétence de chaque collectivité territoriale ont dilué le pouvoir local, malgré la relance de l'intercommunalité à la suite de la loi Chevènement de 1999 (développement des communautés d'agglomération et des communautés de communes à TPU).

¹ Gabriel JOURDAN, Le processus de métropolisation et ses spécificités en Provence Alpes Côte d'Azur, conférence cycle les défis du développement durable, mars 2005, 22 pages.

² Rapport de mission parlementaire présidée par Dominique PERBEN, Imaginer les métropoles d'avenir, janvier 2008.

Le morcellement institutionnel avec quatre niveaux de collecteurs fiscaux locaux et le grand nombre de territoires de projet (pour bâtir des CDRA/CDPRA ou des SCOT) entraînent une gouvernance complexe qui rend difficile la fédération des énergies à la bonne échelle pour un positionnement international.

Un certain nombre d'outils prennent néanmoins corps depuis les années 90.

L'Etat met en œuvre depuis début 2007, après 10 ans de concertation, une directive territoriale d'aménagement qui permettra de faire prévaloir certains grands enjeux stratégiques sur l'aire métropolitaine lyonnaise (2,3 M hab).

Il envisage un autre exercice de même type sur les Alpes du Nord, dans les axes recensés par un livre blanc en date de décembre 2005.

Une charte à l'horizon 2030 vient d'être signée par les élus français et suisses concernés pour dégager un projet commun d'agglomération francovaldogenevois qui devrait regrouper environ 1 million d'habitants en 2030 (780 000 hab aujourd'hui) ; ce projet d'agglomération étant de plus labellisé par la Région « grand projet régional ».

Les années 90 ont vu l'émergence par ailleurs de trois autres initiatives fédératives locales :

- le réseau des huit villes-centres et agglomérations de Rhône-Alpes
- la conférence des élus du sillon alpin
- l'association Région Urbaine de Lyon-St Etienne

En réponse à une demande de l'Etat (appel à projets de coopération métropolitaine), ces trois entités ont formulé des projets de coopération présentés sous le vocable commun « Vers un réseau métropolitain » dans le contrat de projets Etat-Région 2007-2013.

Il s'agit de mettre en commun les énergies pour apporter un effet levier du développement économique.

4. Hypothèses d'évolution

Hypothèse 1 : Le retour des villes

Un développement séparé s'organise entre les agglomérations rhônalpines, avec des efforts dilués. Hormis Genève qui s'ouvre aujourd'hui sur la France voisine pour préserver sa position internationale, les agglomérations de Rhône-Alpes prises isolément sont trop faibles pour dégager une masse critique par rapport à l'espace européen.

Lyon est 17^{ème} ville européenne par sa population et ne comporte guère de sièges sociaux de grandes entreprises de banques internationales, de pouvoirs de commandement international, la présence d'Interpol elle-même s'étant avérée fragile.

Les grandes collectivités territoriales et les forces vives socioéconomiques coopèrent insuffisamment, même entre Lyon et Saint-Etienne. La RUL ne parvient pas à s'imposer comme espace de coopération. Genève sort gagnante d'une telle situation.

Hypothèse 2 : L'aire métropolitaine Lyon/Saint-Etienne se structure seule (en sus de l'agglomération genevoise)

La RUL devient le lieu majeur de la concertation et des choix entre les acteurs économiques et les élus locaux du territoire. Une stratégie et des projets fédérateurs y sont mis en œuvre.

Le sillon alpin ne s'organise pas.

Lyon accroît sa taille critique pour attirer investisseurs et fonctions supérieures. Elle grignote de l'influence sur Genève. Mais elle ne parvient toujours pas à devenir une métropole européenne qui pèse réellement.

Hypothèse 3 : L'aire métropolitaine lyonnaise se structure, ainsi que le sillon alpin, avec une concurrence entre ces deux espaces.

Avec le Genevois, ce sont trois espaces multipolaires qui mettent en œuvre des projets fédérateurs très concrets, générateurs de richesses et d'emploi.

Rhône-Alpes devient une région qui compte dans l'espace européen. Mais des problèmes de cohérence subsistent que le Conseil régional ne parvient pas à résoudre seul, en raison d'un développement trop séparé des différentes aires urbaines qui regroupent pourtant 6 Rhônalpins sur 10.

Hypothèse 4 : Un réseau régional s'organise entre les trois aires métropolitaines

Une structuration des trois aires métropolitaines se met en place avec :

- une stratégie différenciée pour leurs projets spécifiques
- une stratégie commune pour les dossiers les plus fédérateurs (au niveau du réseau des huit villes-centres et grandes agglomérations).

Une telle démarche à deux niveaux de coopération peut être organisée soit en concomitance soit en séquence.

Hypothèse 5 : Une région métropole, avec un réseau régional unique.

Rhône-Alpes est considérée comme une région métropole, riche de l'ensemble de ses territoires en réseau.

Les projets réellement communs sont développés. Mais les projets du niveau de chaque aire métropolitaine sont occultés (ex. tourisme hivernal dans les Alpes, transports collectifs périurbains,...).

Dans l'ensemble des cinq hypothèses, pour certains domaines d'action, des alliances peuvent aussi se nouer à l'échelle du Grand Sud-Est (ex. transports, recherche et enseignement supérieur, tourisme, énergie) de façon à constituer une masse critique.

Ces stratégies en réseaux à géométrie variable sont envisageables, à condition que l'architecture soit parfaitement clarifiée.

1. Définition de la variable

La question foncière devient de plus en plus un préalable à la plupart des projets, qu'ils concernent le développement économique, la production agricole, le logement, les infrastructures de transport, les espaces naturels, les équipements publics... Elle retarde des projets essentiels pour l'avenir de Rhône-Alpes, voire parfois les paralyse par suite d'un manque d'anticipation des collectivités publiques.

2. Indicateurs

- concertation et transversalité
- anticipation
- pédagogie/lisibilité des enjeux, choix ou non choix de maîtrise foncière.

3. Rétrospective

De 1992 à 2003, la France est passée d'un exode rural à un exode urbain dominant. Tous les 10 ans, l'équivalent d'un département est soustrait à l'agriculture. Le mouvement de consommation foncière est en France deux fois plus rapide qu'en France. Alors que la population s'est accrue en 20 ans de + 4,4 %, les surfaces consacrées à l'habitat individuel ont crû de 24 %. Les écarts et les conflits d'usage s'accroissent entre les marchés fonciers. Ainsi, les prix des prés agricoles et des terrains à bâtir s'échelonnent dans une fourchette de 1 à 17, et leur évolution respective en cinq ans est de + 20 % et de + 44 % (sources CES national, rapport Boisson du 12/04/2005).

Dans ce contexte national, **le Sud-Est -notamment Rhône-Alpes- subit une pression foncière maximale.**

En Rhône-Alpes, selon la SAFER, 3500 hectares sont urbanisés chaque année, aux dépens quasi exclusivement de terres agricoles, alors que la demande alimentaire connaît une forte hausse depuis 2005 et que les productions agricoles de qualité et la compétitivité des exploitations exigent des tènements importants. La SAFER indique en outre qu'en 10 ans, de 1998 à 2007, les valeurs globales des terrains ont quintuplé.

Selon l'Observatoire régional de l'habitat et du logement Rhône-Alpes, les terrains non bâtis sont acquis 7 fois plus cher par les non-agriculteurs que par les agriculteurs.

Le marché non bâti atteint selon ce même observatoire un indice 350 en 2005 pour une base 100 en 2000, et le marché des terrains à bâtir viabilisés passe dans la même période de l'indice 100 à l'indice 228.

Dans ce cadre, ce sont les aires urbaines qui connaissent la plus forte pression foncière, par exemple :

- Haute Savoie et Pays de Gex (prix 5 fois supérieurs à Chamonix par rapport à la moyenne régionale),
- Aire urbaine lyonnaise (dans le Grand Lyon, résidentiel rural 2 fois plus cher que la moyenne régionale),
- Aire grenobloise (prix 50 % supérieurs à la moyenne régionale).

A noter également les prix en Sud Drôme très élevés pour le marché du résidentiel rural. Il est à souligner également la hausse des prix du foncier auprès des gares TER.

Cette pression foncière croissante fragilise la cohésion sociale et territoriale de Rhône-Alpes par une dégradation des espaces, une fragilisation des ménages modestes. Elle risque aussi de priver Rhône-Alpes d'atouts économiques (ex. logistique, agriculture, accueil d'entreprises, infrastructures de transport et fonctions majeures pour la métropolisation).

L'expansion périurbaine de l'habitat répond à deux facteurs :

1 - une attraction liée à l'emploi

Selon la base de données PERVAL renseignée par les notaires sur le principe du volontariat, les évolutions démographiques sont différenciées :*

- 1 % par an à Chambéry, Annecy, dans le Genevois,
- + 0,6 % par an à Lyon, Grenoble, Valence, Bourg,
- stagnation dans la Loire.

2 - une attraction résidentielle et touristique

Elle est très importante, avec des motifs sociologiques et économiques.

Le **désir d'habitat individuel** à la campagne est très fort, comme celui de loisirs. La France n'étant encore qu'au 11^{ème} rang européen pour le taux de propriétaires occupants, ce phénomène ne se réduira pas. Et le vieillissement de la population l'accroît par la déconnection du lieu d'emploi et par un taux plus faible d'occupation des logements.

A cela s'ajoutent les impacts de la **décohabitation** ou encore ceux de **l'attractivité prix et espace** du sud de la France pour les Européens du Nord.

Certaines données économiques et sociales jouent également un rôle dans la diffusion en tâche d'huile du logement et dans l'augmentation de la valeur de la pierre dans le périurbain et le rural : le pouvoir d'achat des ménages avec enfants et les incertitudes face à l'avenir des retraites ou du système de protection sociale.

On constate en fait une crise de la maîtrise foncière :

- **les outils et procédures surabondent** avec une complexité et une insécurité juridique,
- **l'anticipation des enjeux fonciers est insuffisante**, étant rendue difficile à la fois :
 - o par la faible lisibilité de données incomplètes et peu mutualisables dans l'établissement d'un diagnostic pertinent des arbitrages ;
 - o par l'inadaptation et le manque d'expertise de l'échelon communal institutionnellement compétent ;
 - o par la multiplication des débats publics et des procédures sur les grands projets (ex. minigrenelle pour le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise).

A noter cependant **l'action ancienne des SAFER et celle, plus récente mais encourageante, menée par les établissements publics fonciers. Leur savoir-faire et leur action en matière de conseil, de médiation, de concertation entre les propriétaires et l'ensemble des acteurs concernés par tous les usages des sols, sont essentiels.**

4. Les hypothèses d'évolution

Hypothèse 1 : Poursuite de la tendance à faible maîtrise foncière

L'observation du marché est déficiente. On anticipe peu, notamment pour les grands projets, et on peut constater une attitude de non décision politique stratégique.

Des outils sont en place tels que les établissements publics fonciers, mais sans moyens d'action importants. Politiques foncières et instruments pourtant nombreux sont dispersés.

Le système fiscal demeure inadapté. De lourdes procédures paralysent l'action.

Les maires, juridiquement en charge du foncier, sont sans capacité de réelle action et ont une faible vision globale, alors que le niveau stratégique des SCOT ne trouve pas d'application opérationnelle.

Peu de consensus se dégage et le dialogue entre acteurs demeure assez réduit.

On limite l'action à des mesures ponctuelles et peu concertées, à travers des politiques d'opportunité. La spéculation est ainsi peu maîtrisée.

Hypothèse 2 : Volonté des acteurs publics d'une maîtrise foncière non concertée, génératrice de conflits, et donc peu efficiente

Les décisions publiques sont prises a priori et déconnectées des réalités économiques du terrain, en oubliant le principe de subsidiarité.

Une planification pluriannuelle rigide limite, soit l'offre de logements, soit celle de terrains à vocation économique.

La confusion des interventions règne et on déplore une faible efficacité de prélèvements obligatoires cependant élevés (fiscalité, Taxe spéciale d'équipement déplafonnée,...).

Les conflits d'usage des terrains s'intensifient (habitat, usages économiques, équipements publics, espaces naturels,...).

Hypothèse 3 : Régulation et décloisonnement/coopération entre usages

Une observation foncière cohérente, pérenne, globale, est instaurée.

Une politique stratégique de long terme intègre tous les facteurs, en développant l'anticipation.

La réactivité est permise : des décisions rapides sont prises avec une bonne capacité d'adaptation. La Région exerce sa compétence d'aménagement du territoire au titre d'une cohérence d'ensemble, dans le respect complet du principe de subsidiarité.

La politique foncière est coordonnée avec l'urbanisme réglementaire. Les procédures sont articulées et lisibles.

Une cohérence est assurée entre communes et intercommunalités de projet sur les SCOT, en lien direct avec les outils fonciers (EPF, SAFER).

Les PLU sont conçus au niveau intercommunal et déclinent réellement des SCOT projets de territoires, alors que trop souvent aujourd'hui les SCOT sont des agrégats de PLU.

Une coopération s'instaure entre acteurs de tous niveaux Etat, Région, collectivités locales, tandis que la médiation des SAFER et par les EPF dotés d'un poids financier satisfaisant est renforcée ?

1. Définition de la variable

Le rapport au travail est envisagé dans cette fiche variable comme élément de cohésion sociale, qui fait référence à son influence en terme d'intégration sociale. Le travail y est considéré comme une expérience dans laquelle les personnes sont amenées à prendre des responsabilités et à en répondre. Enfin, le travail est entendu en tant que valeur, et dans son articulation avec les différents temps de vie des individus (loisirs, ...).

On entend ainsi rapport au travail non seulement en tant que concept, comme facteur de développement des individus et dans le sens du rapport des individus au travail, mais également en tant que donnée organisationnelle de la société (répartition des individus selon les activités, les branches, les secteurs d'emploi, et les territoires).

Même si les éléments de réflexion prospective du rapport au travail comme concept peuvent s'appliquer au niveau national, et plus largement au niveau des sociétés occidentales, ils impactent Rhône-Alpes dans son sens organisationnel, compte tenu des spécificités territoriales de la région en terme d'économie et de secteurs d'activité (prédominance du tertiaire, évolution des secteurs industriels, forte attractivité...).

2. Indicateurs

- Mobilité professionnelle
- Gestion des stocks / gestion des flux
- Départ en retraites (âge, taux, préretraites...)
- Nature des contrats professionnels
- Répartition de la population active : par classe d'âge, par sexe, par niveau d'études...
- Taux de chômage
- Niveau de salaire

3. Rétrospective

Avec la révolution industrielle de la fin du XVII^{ème} siècle, la relation au travail des sociétés occidentales s'est profondément transformée pour donner une place centrale à l'emploi salarié. A partir de la période dite des « trente glorieuses », la situation de plein emploi est devenue une norme sociale. Les transformations de l'organisation du travail, notamment la taylorisation et les changements techniques, puis le développement des services et l'évolution des qualifications, entretiennent le débat sur le travail en tant que facteur d'autonomie, de réalisation de soi et d'intégration sociale.

Depuis 1975, et principalement entre 1985 et 1990, la mobilité s'est fortement accrue sur le marché du travail. Elle s'est également transformée : les changements d'employeur s'accompagnent de plus en plus souvent de période de chômage, les recrutements se font de moins en moins en contrat à durée indéterminée (même si cela demeure la grande majorité des contrats actuels).

Souvent associées aux jeunes cadres dynamiques, les mobilités sont pourtant deux fois plus fréquentes sur les postes non qualifiés. Dans ces emplois, en début comme en fin de carrière, les trajectoires prennent le plus souvent la forme d'une alternance entre périodes de chômage et d'emploi.

Le chômage a suivi en Région Rhône-Alpes les grandes tendances nationales. Toutefois, la région se situe toujours en deçà du taux national (hormis en 1993 et 1994).

En moyenne le taux national est d'un point en dessous du taux métropolitain. De 5,7 % en 1982, il est monté à 10,7 % en 1993. Toutefois on note de fortes disparités entre l'est avec des taux toujours plus faibles voire beaucoup plus faibles qu'à l'ouest de la région. Il faut noter également la persistance d'un écart de taux de chômage plus fort entre les hommes et les femmes, en région qu'au plan national.

A l'autre extrémité du marché du travail, un pôle d'emplois stables s'est fortement développé. Il est majoritairement composé de cadres et de professions intermédiaires de plus de vingt ans de carrière, salariés dans la fonction publique, dans de grandes entreprises industrielles ou dans des organismes financiers.

Nous sommes aujourd'hui à un nouveau tournant des sociétés industrielles occidentales où l'intégration mondiale bouscule la capacité des États. L'activité économique, en pleine recomposition depuis près de 10 ans, est maintenant caractérisée par la prédominance du secteur tertiaire dans le marché du travail.

4. Hypothèses d'évolution

Avant de pouvoir envisager plusieurs hypothèses, il est nécessaire de distinguer les différentes composantes qui auront une influence sur telle ou telle tendance amenant à un scénario.

⇒ **L'évolution de l'emploi / la nature des emplois**

Sera-t-on dans une situation de plein emploi ou de chômage accru ? Sur cette question, on observe que 2 secteurs sont en forte croissance : le high tech tertiaire qualifié (plutôt masculin), et les services à la personne (plutôt féminin).

Cela pose deux difficultés :

- l'emploi des femmes sera peu valorisé alors que les niveaux de formation des femmes augmentent de façon constante. Cela aura pour conséquence un décalage croissant entre la montée en puissance d'un potentiel de compétences des femmes et une augmentation des emplois féminins peu valorisés.
- quel destin pour les jeunes hommes à faible qualification ? cela pose un problème d'intégration sociale à ne pas négliger

⇒ **L'intégration par le travail et territoires**

La situation actuelle repose sur une spécialisation des zones (de production, administratives, résidentielles...) qui contraignent les individus à des déplacements nombreux, longs et coûteux.

Du fait du risque de pollution, entre autres raisons, ira-t-on vers une meilleure intégration et une diversification entre toutes ces zones ?

⇒ **Quel statut ?**

On peut vraisemblablement envisager un développement du salariat, mais également une précarisation du travail, telle que le laisse présager l'accroissement du rôle de l'intérim, ou encore le phénomène dit de « flexsécurité ». Comment ces deux tendances de fond impactant le statut des personnes actives, vont-elles influencer sur les relations sociales ? Individus isolés ou processus collectifs renforcés ?

⇒ Quel pouvoir de négociation ?

La question du pouvoir de négociation est un élément important dans le sentiment d'appartenance. Elle concerne non seulement les syndicats, mais également les associations de consommateurs, les associations de protection de l'environnement, etc...

- soit la société est de plus en plus individualisée : la négociation avec le supérieur hiérarchique, avec le client se réalise alors davantage au cas par cas, de manière bilatérale, et en fonction du contexte et des opportunités. Ceci correspond à la tendance actuelle, facteur de désintégration du lien social à terme ;
- soit on assiste à une reconquête de la capacité de négociation collective et à un renforcement de la démocratie sociale.

Concernant ces différentes composantes, on peut alors s'interroger sur :

- quelle spécificité Rhône-Alpes ?
- comment le niveau régional peut-il répondre aux mutations du rapport au travail ?
- quels niveaux de négociations ? entre branches, au sein d'une même branche, sur le territoire...

Les hypothèses 1 et 3 s'inscrivent dans une dynamique d'individualisation croissante tandis que les hypothèses 2 et 4 s'orientent davantage vers un renforcement des régulations collectives.

Hypothèse 1 : Une société du travail individualiste et duale

Rhône-Alpes évolue au sein d'une société de plus en plus individualiste et duale, avec d'un côté des salariés du high tech, ou des seniors, aisés financièrement, et de l'autre une main-d'œuvre moins aisée, notamment concentrée dans les services à la personne.

Une partie de la population demeure durablement exclue de l'emploi, tandis que d'autres travaillent. La culture du travail disparaît pour une partie de la population.

Le pouvoir de négociation devient quasi inexistant, les déséquilibres entre les différentes classes sociales étant de plus en plus importants.

En Rhône-Alpes, dans le cadre de cette hypothèse, on assiste à une segmentation du territoire, avec une forte spécialisation des espaces, entre secteurs résidentiels (tendance aux résidences fermées, telles qu'aux États-Unis actuellement), et zones d'activité.

Deux sous-hypothèses peuvent être envisagées :

- une société duelle et individualiste libérale, où chacun est au commandement de son parcours professionnel,
- une société duelle et individualiste munie d'un système de protection : la sécurisation des parcours y est alors davantage régulée.

Hypothèse 2 : Un marché du travail harmonisé

Sur le modèle scandinave, le rapport au travail en Rhône-Alpes se développe avec une harmonisation des différents métiers. Le tissu industriel demeure.

On constate moins d'individualisation dans le rapport au travail, tandis que le pouvoir de négociation se renforce.

L'accompagnement à l'emploi, dont les politiques de formations, est de plus en plus actif dans le but de rapprocher les populations éloignées, notamment sur les emplois peu qualifiés. Cet accompagnement se fait grâce au soutien régional.

Hypothèse 3 : La fin du modèle salarial dominant

La part du salariat dans la population tend à diminuer en proportion. Les marges de manœuvre de créations d'emplois se concentrent davantage sur la démarche entrepreneuriale, création de micro-entreprises.... Ceci pose des questions en terme de protection sociale.

On assiste à un phénomène de « déterritorialisation » où le lieu d'implantation des entreprises n'est plus prioritaire, et où l'enjeu des territoires est d'être le plus attractif possible pour voir s'implanter les entreprises qui se créent.

Hypothèse 4 : Vers une sédentarité des parcours professionnels

A l'inverse des hypothèses prédisant un renforcement de la mobilité professionnelle, on constate une sédentarité des parcours professionnels. Les entreprises mettent en place des conditions de travail, et des modalités de contrats favorisant la fidélisation des salariés. Le taux de chômage est résiduel.

Par ailleurs, la fonction publique accueille de plus en plus de population active, du fait de l'accroissement des compétences, notamment des collectivités, pour ce qui est de la fonction publique territoriale.

Ce scénario correspond non seulement à une aspiration de la population active à une certaine sécurité de l'emploi, mais aussi à la volonté de coordonner sa vie professionnelle et sa vie privée, dans une organisation harmonieuse des temps de vie.

Sources

- « Réduire la segmentation hommes/femmes du marché du travail en Europe : quels leviers d'action ? » La note de veille du CAS, n°92, mars 2008
- « Réduire la segmentation du marché du travail selon le genre et accroître les taux d'emploi féminin : à court terme, est-ce compatible ? » La note de veille du CAS, n°72, septembre 2007
- « Mobilités professionnelles et compétences transversales », rapport du CAS, Juin 2006
- « Vingt-cinq ans de transformation des mobilités sur le marché du travail », Thomas AMOSSE
- « Evolution du taux de chômage en Rhône-Alpes depuis 25 ans » DRTEFP Rhône-Alpes, juin 2008
- « Anticiper les importants besoins d'emplois dans les services marchands », La lettre de l'INSEE Rhône-Alpes, n°46, octobre 2005
- « Le travail dans 20 ans », Rapport Boissonnat, Commissariat au Plan, 1995

1. Définition de la variable

Comme la plupart des Régions françaises, Rhône-Alpes connaît des déséquilibres de développement entre des territoires qui ne sont pas dotés des mêmes atouts.

Ces déséquilibres sont largement structurels, liés à plusieurs facteurs :

- le relief : massifs anciens et Alpes du Sud non concernés par la formation des auges glaciaires quaternaires sont pénalisés par l'enclavement, par la faible altitude qui réduit le tourisme hivernal, par l'incision des vallées dans la partie méridionale soumise aux influences méditerranéennes (ex crues de type cévenol) et par des barrières encadrant le sillon rhodanien qui limitent les relations Est-Ouest en termes de distances temps.
- la structuration économique basée sur des industries traditionnelles (ex sidérurgie, mines, papier-carton, textile, cuir, mécanique,...).
- la structure démographique par âge et en termes de flux migratoires infra et suprarégionaux, ainsi qu'en termes de densité de population et d'occupation de l'espace.
- le niveau de services et d'équipements publics.

A l'échelle de Rhône-Alpes, des territoires en expansion, situés en majorité au nord-est, contrastent avec des territoires qui perdent leurs emplois ou qui sont touchés par le vieillissement de la population.

Il existe par ailleurs un déséquilibre rural/périurbain au profit de ce dernier qui progresse de 3000 ha par an aux dépens des zones agricoles. Or, le fait périurbain pose des problèmes de mixité sociale, de sécurité des personnes et des biens, de maîtrise du tissu économique et de l'emploi ¹.

Le CESR a souligné en 2005 combien une réflexion sur les conséquences des évolutions démographiques doit croiser les projections statistiques avec les évolutions sociétales, inévitables mais peu prévisibles.

En Rhône-Alpes, on observe des phénomènes cumulatifs entre les différents facteurs structurels de déséquilibres, auxquels s'ajoute la dynamique disparate des territoires de projet (taille critique, volontarisme local,...).

2. Indicateurs

- Evolution de l'accessibilité (distances temps)
- Evolution de la population
- Evolution de l'emploi
- Evolution du taux de chômage
- Evolution des services et équipements
- Evolution de la dynamique et de la cohérence de structuration territoriale.

¹ CESR, Conséquences des évolutions démographiques sur les politiques publiques en Rhône-Alpes, décembre 2005.

3. Rétrospective

Un phénomène d'exode rural constaté depuis le milieu du 19^{ème} siècle laisse désormais place à un relatif exode urbain.

Les aires urbaines se sont étendues, progressant de 30 % en superficie entre 1990 et 1999 ²⁾. Celles de Lyon et Grenoble ont ainsi vu leur périmètre croître respectivement de 57 et 18 communes. La hausse des prix immobiliers a accentué l'éloignement des habitants de leur lieu d'emploi, demeuré concentré dans les centres urbains.

Cet étalement de l'habitat a concerné aussi l'espace à dominante rurale où la population s'est globalement accrue de 4% dans les années quatre vingt dix ². Mais la perte de population s'est néanmoins poursuivie dans l'Ouest de la Loire, une partie du Diois, le plateau ardéchois, la Maurienne et le Bugey où l'enclavement et le vieillissement de la population sont importants. De 1975 à 1999, le Roannais, le bassin stéphanois et la Maurienne ont été particulièrement concernés par la diminution de population et le vieillissement.

En matière d'emploi, les données de la DRTEFP montrent un clivage important entre le Sud et l'Ouest de Rhône-Alpes (avec des taux de chômage en baisse comme dans l'ensemble de Rhône-Alpes, mais demeurant supérieurs à 8,6 % en septembre 2006) et le reste de la Région³. La DRTEFP souligne que la Loire, la Drôme et l'Ardèche affichent des taux d'activité plus faibles que la moyenne, avec une activité tournée essentiellement vers l'industrie, notamment l'industrie de main d'œuvre à effectifs en baisse, moins forte au cours des dernières années.

Entre 1975 et 1999, selon l'INSEE, le nombre total d'emplois a diminué dans deux zones (Roanne et Saint-Etienne), sous l'effet des reconversions industrielles. Les évolutions sont très contrastées selon les sphères d'activité. Les effectifs de la sphère "productive" (qui regroupe notamment l'agriculture, l'industrie et les services aux entreprises) diminuent dans la plupart des zones, mais progressent dans certaines. Les emplois de la sphère "résidentielle" (qui englobe principalement le bâtiment et les services à la population, y compris les activités liées au tourisme) augmentent de façon générale, mais à des rythmes différents, en lien avec les évolutions démographiques.

On retrouve un clivage nord-est/sud-ouest concernant :

- le poids des publics à difficulté d'insertion, pour lesquels il faut adjoindre les territoires en difficulté comme les banlieues lyonnaises et chambériennes ;
- l'ancienneté moyenne d'inscription à l'ANPE, avec des durées variant de 192 jours en Haute-Savoie à 310 jours en Ardèche ⁴ ;
- le taux de bas revenus parmi les allocataires des CAF Rhône-Alpes par canton au 31/12/2005⁵. L'INSEE indique que les disparités de revenu entre zones d'emploi ont tendance à s'atténuer, du fait de l'arrivée de nouvelles populations (actifs et retraités) dans les zones les plus rurales où les revenus étaient initialement faibles. Toutefois, dans le sud de la région, les revenus restent inférieurs à la moyenne de Rhône-Alpes.

Les déséquilibres territoriaux sont marqués dans plusieurs domaines :

- l'accessibilité dans certaines zones rurales, les relations banlieue à banlieue qui connaissent la plus forte croissance, les réseaux de transport collectif étant organisés surtout de manière radiale dans les grandes agglomérations.
- l'accès aux services tels que les soins, les pratiques sportives, la culture, les services publics, les technologies de l'information et de la communication ...

² CRCI, Panorama de l'économie Rhône-Alpes

³ CESR, Avis sur la situation économique en Rhône-Alpes : bilan 2006 et perspectives 2007, septembre 2007, annexe 3 p 53

⁴ DRTEFP, Synthèses Rhône-Alpes n°31, février 2008, page 3.

⁵ MRE, Pauvreté, précarité, exclusions, état des lieux en Rhône-Alpes 2005-2006

4. Hypothèses d'évolution

Par suite de leur forte inertie, les évolutions démographiques peuvent faire l'objet de projections. Elles ont été présentées par le CESR en décembre 2005 dans son rapport sur les conséquences des évolutions démographiques. Cette étude reprend les travaux de l'INSEE réalisés avec le modèle OMPHALE pour l'horizon 2030 :

- carte de l'évolution de la population par zones d'emploi (page 18)
- carte de l'évolution du nombre de 15 - 29 ans par zones d'emploi (page 18)
- carte de la part des 60 ans et plus (page 15). Le phénomène de vieillissement devrait se généraliser, toutes les zones n'étant cependant pas concernées dans les mêmes proportions.

Ces projections doivent être croisées avec différentes hypothèses d'évolution socioéconomique.

Hypothèse 1 : Appauvrissement des territoires : la crise atteint la plupart des territoires en dépit d'une politique de solidarité

Les projets de territoires sont bien construits sur le papier avec l'appui de la Région, une dynamique et une proximité du terrain, mais ne sont pas finançables faute de capacités contributives. Celles-ci ont été compromises par l'absence de soutien à la création de richesses et par un niveau croissant de prélèvements obligatoires.

Rhône-Alpes perd sa compétitivité internationale, et les handicaps locaux ne sont pas comblés.

On accroît très fortement les financements des équipements collectifs, sans maîtriser le coût de fonctionnement de ces équipements, ce qui dégrade les services sociaux.

Les déséquilibres territoriaux se réduisent dans une première phase, avant de s'aggraver ensuite.

La politique territoriale de la Région trouve peu d'effet, alors qu'elle devient dirigiste.

Hypothèse 2 : Un déséquilibre accentué par un écart grandissant entre territoires riches et pauvres

Les pôles d'excellence sont développés au titre d'une priorité accordée par toutes les collectivités publiques dont la Région. Les zones fragiles sont abandonnées. La fracture territoriale et sociale s'accroît. Quelques territoires tirent leur épingle du jeu. Les autres déclinent. La politique des territoires de projet est délaissée par la Région comme par les autres acteurs. Les tensions dans les banlieues s'aggravent. La désertification s'accroît dans les espaces en difficulté notamment du fait d'un déclin des services publics et privés.

Hypothèse 3 : Un développement économique des territoires mêlant anticipation et politique territoriale régionale

La Région Rhône-Alpes conduit une forte politique territoriale. Cette politique s'ancre sur les acteurs de terrain qui fédèrent l'ensemble des niveaux de collectivités locales et qui déterminent des priorités stratégiques autour de projets d'« excellence », émergeant des territoires. Ceci permet d'anticiper les mutations économiques.

L'économie résidentielle se développe par ailleurs à des degrés divers selon les territoires. Elle est accompagnée par des politiques publiques qui tendent à réduire les déséquilibres structurels, et à anticiper les mutations économiques.

Hypothèse 4 : Un équilibre dynamique, dans une logique gagnant-gagnant

Les pouvoirs publics assurent une péréquation territoriale.

Les pôles d'excellence sont encouragés. Les Rhônalpins s'adaptent à la transformation continue et anticipatrice des structures économiques.

Le développement local est assuré par des projets de territoire lisibles par tous et fondés sur le principe de subsidiarité ascendante partant des réalités et des acteurs du terrain. La Région n'impose pas ses choix. Des équipements collectifs et de services à coût maîtrisé sont engagés pour préparer l'avenir, à l'aide des richesses créées localement par la compétitivité des territoires et des entreprises.

Solidarité territoriale et développement local s'entretiennent dans une logique gagnant-gagnant.

1. Définition de la variable

Intégration : (sociologie) processus de rapprochement entre une personne, ou un groupe de personnes, et un autre groupe de personnes plus vastes. L'intégration peut concerner des personnes immigrées non pourvues de la nationalité du pays d'accueil ou bien des personnes qui ont acquis cette nationalité, voire sont nées avec, mais qui ne seraient pas encore pleinement insérées dans la société.

Dans le débat politique, l'intégration est souvent assimilée à un **modèle social et politique de gestion des immigrés dans une nation ou un pays**. Ce modèle est basé sur l'idée que les immigrés font partie, de manière provisoire ou définitive, de la communauté nationale, et donc possèdent les mêmes droits et devoirs (exceptés ceux liés à la nationalité pour ceux qui ne l'ont pas).

Ce modèle est différent de **l'assimilation** puisqu'il ne s'agit pas de « mouler » l'individu dans un modèle social unique, mais de trouver dans le cadre public un consensus entre les différentes cultures.

Il est également différent du **communautarisme**, modèle dans lequel le respect des traditions ethniques, la liberté individuelle de choisir son mode de vie et ses valeurs, prime devant la mixité des ethnies.

On distingue souvent deux types d'intégration :

- l'intégration **culturelle** : les individus participent à la vie commune, parlent la langue...
- l'intégration **économique** : les individus occupent un travail stable qui leur procure un revenu permettant des conditions de vie décente.

Le terme « intégration » est souvent **utilisé à tort à propos d'enfants d'immigrés nés sur le sol national ou arrivés en bas âge**. En effet, ces personnes ont été dès le départ insérées dans le tissu social, notamment par la fréquentation de l'école. Cet emploi abusif marque en général le fait que ces individus vivent dans des conditions sociales difficiles (échec scolaire, chômage), et marque un **échec de la politique d'intégration** puisqu'ils n'ont pas eu les mêmes chances que les enfants de citoyens « ordinaires ». **Cette mise à l'écart sociale s'accompagne souvent d'un repli identitaire vers les coutumes et les valeurs culturelles des parents**, alors même que souvent les individus n'ont jamais connu le pays d'origine de leurs parents.

Immigration : (terme connexe) : un immigré, d'après le Haut Conseil à l'intégration, est, en France, une personne née étrangère à l'étranger et entrée en France en cette qualité en vue de s'établir sur le territoire français de façon durable.

2. Indicateurs

Les facteurs d'intégration peuvent être :

- le travail
- l'école
- les associations de migrants
- l'engagement social, politique, syndical
- le logement
- les médias
- le sport

3. Rétrospective

3.1. Politiques d'immigration en France

De 1900 à 1970 : d'une immigration économique encouragée à la politique de regroupement familial.

Au XX^e siècle, la France a, en théorie, toujours refusé le principe des quotas de nationalité tels que pratiqués dans les pays anglo-saxons, mais en pratique opérait une sélection des nationalités entrantes sur le territoire, en installant par exemple les bureaux de l'Office national d'Immigration « plutôt à Milan qu'à Istanbul »¹.

Dans les années 1920, l'État a cependant demandé au patronat de gérer les populations entrantes, jusqu'à ce qu'il décide de la fermeture des frontières (ordonnance du 2 novembre 1945) et de la politique du regroupement familial au début des années 1970. L'immigration est alors vue d'une façon ambiguë : durable, familiale et de travail dans le droit, ce qui n'empêche pas l'administration d'interrompre l'installation des travailleurs étrangers en juillet 1974, puis de tenter entre 1978 et 1980, sans succès, le retour forcé des travailleurs nord-africains vers l'Algérie.

En 1980, la loi Bonnet, qui durcit les conditions d'entrée sur le territoire français et facilite l'expulsion des immigrés clandestins, déclenche des grèves de la faim et doit être partiellement suspendue.

Années 1980 et 1990 : des tentatives de régulation du flux des immigrés

1981 : **régularisation massive d'immigrés en situation irrégulière**, assouplissement des conditions de séjour des immigrés en annulant la loi Bonnet et suppression de la prime d'aide au retour.

1984 : instauration d'un **titre unique de séjour** de dix ans, dissocié du titre de travail. Dans le même temps le gouvernement propose à nouveau une **aide à la réinsertion** des travailleurs étrangers dans leur pays d'origine.

1986 : **Loi Pasqua** relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, qui restreint l'accès à la carte de résident et facilite les expulsions d'étrangers en situation illégale.

1988 : l'Office national d'immigration devient l'**Office des migrations internationales** (en 2005 ses attributions sont reprises par l'Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM)).

1989 : la loi Pasqua est en partie adoucie. Le premier ministre, Michel Rocard, déclare l'année suivante que « la France ne peut accueillir toute la misère du monde, mais il faut qu'elle y prenne sa part ». Le gouvernement crée le **Haut conseil à l'intégration**, organisme consultatif.

Été 1996 : manifestations en faveur de la régularisation des « **sans-papiers** », et expulsion par la force des Africains qui occupent l'église Saint-Bernard, à Paris.

Avril 1997 : la **loi Debré est abrogée** après un mouvement soutenu notamment par des réalisateurs de cinéma. Peu après, le nouveau gouvernement de Lionel Jospin lance un nouveau processus de régularisation d'étrangers en situation irrégulière.

De 1990 à nos jours : un statut en perpétuel évolution

Alors que depuis la loi du 22 juillet 1993 un enfant étranger né en France devait « **manifestar sa volonté** » pour être naturalisé à sa majorité, une nouvelle loi rétablit le 16 mai 1998 l'**acquisition automatique** de la nationalité et renforce le droit du sol.

¹ Patrick Weil, Immigration, Intégration, discrimination, Le Seuil, 2005

26 novembre 2003 : loi relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité :

- subordonne la délivrance de la carte de résident à un critère d'intégration,
- renforce la lutte contre l'immigration clandestine,
- restreint l'application du système dit de la « double peine ».

Pendant ce temps, **l'immigration est traitée de plus en plus par l'Union européenne**, qui adopte ainsi en 2003 une directive² sur le regroupement familial et tente d'harmoniser les politiques d'immigration des pays membres. Cette directive fixe des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les États membres, tout en leur laissant une grande marge de manœuvre.

Juillet 2006 : loi relative à l'immigration et à l'intégration :

- porte **de 12 à 19 mois le délai** au terme duquel un étranger en séjour régulier en France peut solliciter un **regroupement** pour les membres de sa famille proche,
- **autorise le recours à de la main d'œuvre étrangère**, suspendu depuis 1974, **sans avoir à justifier** qu'il n'y a pas de nuisance à des demandeurs d'emploi en France. Cette mesure est limitée à quelques professions : l'hôtellerie - restauration, la construction et les travaux publics, les travaux saisonniers, les professions commerciales. Le terme d'**« immigration choisie »**, utilisé lors de la présentation du projet de loi, a toutefois été critiqué par de nombreuses associations.

Cette loi débouche sur le **contrat d'accueil et d'intégration** (obligation devenue effective depuis le 1^{er} janvier 2007) qui impose une **formation civique** portant sur les institutions françaises et les « valeurs de la République » (laïcité, égalité hommes-femmes notamment), une **formation linguistique**, ainsi que des sessions d'information sur **l'organisation de la société française** et un bilan de **compétences professionnelles**.

3.2. Immigration en France

Par sa situation économique et par son histoire d'ancienne puissance coloniale, la France est un pays de migration de longue date. Cependant depuis les années 1990, la France présente un solde migratoire deux fois et demi inférieur à la moyenne des autres pays européens.³

Selon Michèle Tribalat, démographe à l'Institut national d'études démographiques (INED), près de 14 millions de Français avaient en 1999 un parent ou un grand-parent immigré, soit 23 % de la population.⁴

À la mi-2004, la France métropolitaine comptait 4,9 millions d'immigrés d'après l'INSEE⁵, soit 760 000 de plus qu'en 1999 et 8,1 % de la population totale. 40% d'entre eux avaient la nationalité française, qu'ils ont pu acquérir par naturalisation ou par mariage.

² Directive 2003/9/CE du Conseil du 27 janvier 2003/35

³ Entre 1991 et 2001, la France a présenté un solde migratoire d'environ 0,8 pour 1000 (parfois négatif de -0,3 pour 1000 à 1,1 pour 1000, tandis que les moyennes, suivant que ce soit l'Europe des 15, des 25 ou de la zone Euro variaient autour de 2,5 pour 1000, en allant de 1,2 à 5 pour 1000. Statistiques d'Eurostat

⁴ Une estimation des populations d'origine étrangère en France en 1999, M. Tribalat, dans *Population 2004 n° 1*, INED

⁵ Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 - Près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004, INSEE Première, par Catherine Borrel.

Origine géographique

	Nombre d'immigrés	Part de la population immigrée	Part de la population totale	Commentaires
UE à 25	1,7 million	35%	2,7%	La baisse progressive du nombre d'immigrés italiens, espagnols ou polonais est compensée par l'arrivée d'immigrés en provenance d'autres pays, en particulier le Royaume-Uni. Le nombre d'immigrés portugais est stable par rapport à 1999. Les immigrants en provenance de pays européens extracommunautaires sont au nombre de 250 000, en forte hausse.
Maghreb	1,5 million	31%	2,4%	Ce nombre est en hausse de 220 000 par rapport à 1999.
Afrique subsaharienne	570.000	12%	1%	Ce chiffre est en hausse de 45 % par rapport à 1999. 2 Africains sur 3 proviennent d'anciennes colonies françaises. À noter que sur les 15 millions d'Africains subsahariens qui vivent hors de leur pays d'origine, seulement un sur 30 vient en France.
Reste du monde	830.000	17%	1,3%	La part de l'Asie, Turquie comprise, dans la population immigrée est de 14 % contre 12,7 % en 1999 et seulement 3,6 % en 1975.

Caractéristiques socio-démographiques des immigrés

Le passage d'une immigration de travail, essentiellement masculine, à une politique de regroupement familial au milieu des années 1970 a entraîné une **féménisation** croissante de la population immigrée, au sein de laquelle hommes et femmes sont aujourd'hui en nombre égal.

La population immigrée est un **peu plus âgée que la population non immigrée**, car ses membres sont arrivés en France pour la plupart après l'âge de 15 ans et leurs enfants nés en France sont comptés parmi les résidents non immigrés. L'afflux récent d'immigrés a contribué à maintenir égal l'âge moyen de la population immigrée (45 ans).

Le niveau éducatif des immigrés est en progression nette. Aujourd'hui un quart des immigrés possède un diplôme de l'enseignement supérieur, soit quatre fois plus qu'en 1982. Dans l'instruction, à la mi-2004, 24 % des immigrés étaient diplômés de l'enseignement supérieur, alors qu'ils étaient 6 % en 1982.

La majorité des immigrés résident en Île-de-France (40%) ou dans le Sud-Est. Un habitant de la région parisienne sur six est immigré.

Motifs

Les données récentes révèlent une **baisse des entrées pour motif familial**, passant de 109 800 entrées en 2004 (soit 63,1 % du total) à 102 500 en 2005 (60,8 %). A l'inverse, les entrées pour raison de travail ont récemment augmenté, passant de 20 900 en 2004 à 22 800 en 2005, soit une répartition respective de 12 % à 13,5 %.

Immigration illégale

Les chiffres concernant l'immigration clandestine (immigration illégale) sont difficiles à évaluer. En mai 2005, on **estime entre 200 000 et 400 000 le nombre d'immigrés en situation irrégulière** sur le territoire français. Dans les DOM-TOM, l'immigration illégale tend à s'accroître.

Étudiants étrangers

En 2003, **11%** des étudiants en France sont des étudiants étrangers; de 1998 à 2003 cette part s'est accrue « à un rythme annuel de 12% ». Selon l'INSEE, la moitié des étudiants étrangers inscrits dans les universités françaises est originaire des pays francophones d'Afrique (47%). Un quart des étudiants étrangers est originaire du Maroc ou de l'Algérie.

L'INSEE précise que « cette population recouvre non seulement les étrangers venus étudier en France mais aussi les enfants de nationalité étrangère de parents résidant en France ».

Naturalisation des étrangers

Si le chiffre des étrangers en France reste relativement constant au fil des ans, malgré une arrivée continue de plus de 100 000 immigrants étrangers (du moins ces dernières années), c'est que chaque année un nombre plus ou moins équivalent d'entre eux acquiert la nationalité française. Début 2007, les derniers chiffres publiés par l'INSEE remontaient à 2003 :

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre d'acquisitions	92.410	109.823	116.194	123.761	147.522	150.025	127.548	128.092	144.640

En 2005, le chiffre de 155 000 acquisitions de la nationalité a été atteint, ce qui porte leur nombre à plus d'un million depuis 1999⁶. En extrapolant quelque peu pour l'année 2006, et retenant le chiffre minimal de 120 000 naturalisations pour cette année, on constate que, depuis début 1999, date du dernier recensement, jusqu'au début de 2007, plus d'un million cent mille étrangers sont devenus français.

3.3. Immigration en Rhône-Alpes

En 1999, 472 000 immigrés résident en Rhône-Alpes. Avec 8,4 % d'habitants issus de l'immigration, Rhône-Alpes se situe **au-dessus de la moyenne métropolitaine (7,4 %)** et se place au **6^{ème} rang national**, après l'Île-de-France, les trois régions du sud-est méditerranéen et l'Alsace.

L'immigration de main-d'oeuvre, essentiellement industrielle, a **surtout concerné les villes**. La population immigrée se concentre ainsi davantage dans les régions urbaines et/ou frontalières. Depuis 1975, la proportion d'immigrés s'est stabilisée en France métropolitaine. En Rhône-Alpes, elle tend à se réduire : le nombre d'immigrés augmente, mais beaucoup moins vite que l'ensemble de la population.

La population immigrée de Rhône-Alpes est **très majoritairement issue d'un pays d'Europe** (48 % en 1999) ou du Maghreb (32 %). Ces proportions sont légèrement supérieures à la moyenne nationale.

Les cinq pays les plus représentés sont, par ordre décroissant, **l'Algérie, l'Italie, le Portugal, le Maroc et l'Espagne**. Proximité géographique oblige, les natifs d'Italie sont presque deux fois plus présents qu'au niveau national (16 % contre 9 %). Depuis les années 70 et 80, l'éventail des origines géographiques s'est davantage ouvert, avec notamment l'arrivée d'asiatiques, de turcs ou de personnes venant d'Afrique subsaharienne.

L'immigration récente, celle des années 90, concerne tout particulièrement des pays comme la Suisse, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Roumanie, l'Afrique hors Maghreb, les États-Unis ou le Brésil : les natifs de ces pays sont, pour 30 à 70 % d'entre eux, arrivés en France depuis 1990.

⁶ INSEE - Acquisition de la nationalité française selon le mode (juin 2004)

Une immigration aux multiples visages

Les **natifs d'Italie et d'Espagne** (23 % des immigrés rhônalpins en 1999), installés en France depuis longtemps, sont relativement âgés. En conséquence, cette population est plutôt féminisée et compte peu de familles nombreuses. Elle est plus souvent propriétaire de son logement que la moyenne des habitants de la région et elle apparaît bien insérée sur le marché du travail, avec un taux de chômage inférieur au niveau régional.

Les **populations d'origine maghrébine et turque** (38 % des immigrés) sont caractéristiques d'une immigration de main-d'oeuvre plus récente, datant surtout des années 60 aux années 80. Elles comptent beaucoup de familles nombreuses et sont très fréquemment logées en HLM. Majoritairement ouvrières, elles sont particulièrement touchées par le chômage.

Enfin, **l'immigration européenne récente**, en provenance notamment de Suisse, d'Allemagne ou du Royaume-Uni, présente des caractéristiques très différentes. En comparaison de l'ensemble des habitants de la région, ces populations ont des conditions de logement particulièrement favorables. Elles appartiennent plus souvent aux professions intermédiaires, et surtout aux cadres, et elles sont nettement moins concernées par le chômage. Au total, les natifs de Suisse, d'Allemagne et du Royaume-Uni ne représentent toutefois que 7 % des immigrés.

Les tendances : vieillissement et féminisation

La structure par âge de la population immigrée est particulière dans la mesure où, par définition, elle comprend peu de jeunes : **les enfants d'immigrés ne sont pas eux-mêmes immigrés s'ils sont nés en France**. Inversement, 19 % des immigrés ont dépassé 65 ans contre 16 % de l'ensemble des rhônalpins, ce qui tient en partie à l'ancienneté des phénomènes d'immigration.

Le fait que la population immigrée soit plus âgée que la moyenne se traduit par **un niveau d'études plus faible**, les jeunes étant généralement davantage formés que leurs aînés. L'effet âge n'explique toutefois que partiellement les écarts : quels que soient la tranche d'âges et le sexe, les immigrés sont moins diplômés que la moyenne de la population. Par exemple, si 45 % des femmes de la région âgées de 25 à 34 ans n'ont pas le baccalauréat en 1999, la proportion atteint 63 % lorsqu'il s'agit d'une femme immigrée. Le niveau de diplôme est également lié à la qualification des emplois de la population immigrée, généralement plus faible sauf pour les arrivants les plus récents. Cette caractéristique a une incidence forte dans de nombreux domaines, comme les conditions d'emploi ou de logement. Ainsi, **avec un taux de chômage de 19,8 % en 1999, la population immigrée apparaît davantage exposée au chômage que la moyenne des rhônalpins (11 %)**.

Mais cet écart s'explique en partie par le fait qu'elle est **globalement moins diplômée et moins qualifiée**. En effet, le risque de chômage tend à décroître lorsque le niveau de qualification et de formation augmente. A catégorie socioprofessionnelle égale, l'écart de taux de chômage entre les immigrés et la moyenne régionale se réduit : s'il atteint 8,8 points en moyenne, il varie de 3,3 points pour les indépendants à 7,8 points pour les employés, en passant par 3,7 points pour les cadres et 6,4 points pour les ouvriers.

Avec l'arrêt de l'immigration de main-d'oeuvre, essentiellement masculine, conjugué au développement des mesures favorisant le regroupement familial, le nombre de femmes immigrées a beaucoup augmenté dans la région tandis que celui des hommes diminuait. En 1999, 49,6 % des immigrés rhônalpins sont des femmes.

Si la surreprésentation des ouvriers est sensible chez les hommes, elle l'est plus encore chez les femmes qui sont deux fois plus souvent ouvrières que la moyenne de la population active féminine (27 % contre 13 %). S'il est en nette progression, le taux d'activité des femmes immigrées reste très inférieur à celui de la moyenne des rhônalpines : 54 % contre 64 % en 1999 pour la tranche d'âges 15 à 64 ans. Sur dix femmes immigrées actives, deux font partie des personnels de services aux particuliers (assistantes maternelles, femmes de ménage, employées de l'hôtellerie-restauration...), deux sont ouvrières non qualifiées, une est employée de la fonction publique (aide-soignante, agent de service...), une est employée administrative d'entreprise (secrétaire, employée de services comptables et financiers...). Les professions masculines sont moins diversifiées. Les hommes sont ouvriers, pour près de 60 % d'entre eux. Ils sont notamment maçons, peintres, soudeurs, mécaniciens, conducteurs routiers, manutentionnaires...

Cette image doit toutefois être relativisée. Comme tous les rhônalpins, **les immigrés travaillent en effet surtout dans le secteur tertiaire**, même si c'est dans une proportion moindre (59 % contre 69 % en 1999).

S'ils sont **moins présents dans l'éducation-santé-action sociale** que la moyenne des actifs, ce secteur est pourtant leur deuxième employeur. De nombreuses femmes travaillent ainsi dans les hôpitaux, les crèches ou l'aide à domicile. Par ailleurs, **la population immigrée est surreprésentée dans les services aux particuliers**, plus précisément l'hôtellerie-restauration et les services personnels et domestiques.

Les immigrés sont en revanche **davantage concernés par les contrats courts**, en partie en raison de leur moindre qualification (en 1999, 19,3 % contre 15,5 % pour l'ensemble des salariés). Cela dit, ils occupent, pour la grande majorité d'entre eux, un emploi salarié "stable", en contrat à durée indéterminée pour la plupart. Les caractéristiques socio-économiques se reflètent dans la vie familiale et les conditions de logement. Les familles d'au moins trois enfants sont ainsi deux fois plus fréquentes dans la population immigrée que dans l'ensemble de la population régionale.

L'une des principales explications est la **fécondité plus élevée** des femmes immigrées, notamment lorsqu'elles sont nées en Turquie, en Algérie ou au Maroc. Selon une étude nationale, cela est partiellement lié au fait que les immigrés appartiennent souvent à des groupes sociaux ayant une fécondité relativement élevée.

Les ménages immigrés ont également en moyenne des **conditions de logement différentes de celles de l'ensemble des ménages**. Ils sont plus fréquemment locataires, en immeuble collectif et, surtout, habitent deux fois plus souvent en HLM. Pour une part, cela est dû au fait que la population immigrée vit davantage dans les villes, où l'habitat collectif prédomine. Mais pour le logement HLM, l'écart persiste même si l'on considère uniquement les citadins. D'après des études nationales, les caractéristiques du parc HLM correspondent particulièrement au profil social et familial de la population immigrée, composée en grande partie de familles nombreuses à faibles revenus.

4. Hypothèses d'évolution

Hypothèse 1 : Une immigration de travail renforcée

Descriptif : basculement vers un taux de 50% d'immigration liée au travail, afin de répondre aux objectifs affichés par la législation.

Une distinction est à faire entre l'immigration des ressortissants européens et on peut envisager, d'ici 20 ans, un espace Schengen élargi, et l'immigration des personnes de pays hors-UE. Pour la première catégorie, l'État français ne peut mener une politique volontariste d'accueil d'étrangers pour le travail que par des leviers favorisant l'attractivité du territoire français, ceci participant à une certaine concurrence entre les territoires français entre eux, mais également avec les autres territoires européens. La seconde catégorie sera quant à elle mobilisée par l'attractivité du territoire, de la même manière que les ressortissants de Schengen élargi, mais elle sera également contrainte par les dispositifs de quotas de métiers, tels que cela se dessine actuellement.

Deux sous-hypothèses sont possibles :

1) soit l'immigration de travail se concentre sur la main d'œuvre qualifiée

Conséquences possibles : élévation du potentiel de main d'œuvre qualifiée (chercheurs, etc...), qui peut se loger dans le parc libre.

2) soit l'immigration de travail se concentre sur la main d'œuvre non qualifiée

Conséquences possibles :

- répond au problème des métiers en tension sur le marché du travail (services à la personne, hôtellerie, restauration...);
- meilleure intégration des femmes immigrées dans le marché du travail;

- réponse aux besoins liés au vieillissement global de la population ;
- manque d'intégration si personnes isolées (sans regroupement familial), risque de communautarisme, risque de turn-over fort, manque d'implantation dans la durée ;
- les personnes doivent se loger dans un parc locatif aidé.

Hypothèse 2 : Une immigration familiale renforcée

Descriptif : une politique de regroupement familial forte est mise en place.

Conséquences possibles :

- élément de cohésion sociale, cellule familiale préservée ;
- pour les enfants : installation durable dans le système éducatif français, ce qui constitue un vivier de main d'œuvre qualifiée au fort potentiel pour les années à venir ;
- pour les femmes : réservoir de main d'œuvre, notamment, mais pas uniquement dans le domaine des services à la personne ;
- taux de chômage toujours beaucoup plus important que la moyenne nationale ;
- risque de repli sur la cellule familiale, et par conséquent, manque d'intégration sociale ;
- logement aidé et besoins d'équipements collectifs (ex : écoles...).

Les hypothèses 3 et 4 sont à envisager dans le périmètre des dispositions législatives européennes qui organisent la circulation des personnes (UE et Hors UE).

Hypothèse 3 : Vers une fermeture des frontières

Descriptif : ralentissement de l'immigration, le nombre d'immigrés légaux est réduit, tandis que celui des immigrés illégaux tend à s'accroître en terme de proportion. Le travail au noir et les reconduites à la frontière se multiplient.

Conséquences possibles :

- impact négatif en terme de cohésion sociale, notamment impact psychologique sur les enfants des familles en situation irrégulière, et plus largement sur l'opinion publique ;
- pour répondre aux besoins de main d'œuvre non-qualifiée qui ne sont plus couverts par la population immigrée, politique volontariste de l'emploi qui contraint les chômeurs de longue durée d'accepter un poste au bout de la 2^{ème} ou 3^{ème} proposition ;
- vieillissement de la population immigrée (du fait du manque d'afflux de population immigrée plus jeune) : posent des problèmes sur les métiers traditionnels, ainsi que sur les métiers de service à la personne ;
- déséquilibre social, creusement des écarts sociaux.

Hypothèse 4 : Vers une ouverture des frontières

Descriptif : régularisation massive de tous les immigrés sans-papiers, accent mis sur les politiques d'intégration sociale (prise en compte des réalités sociales d'une nouvelle population).

Conséquences possibles :

- phénomène d'« appel d'air » : afflux, plus ou moins massif, des personnes étrangères des pays en difficulté (économiques, politiques...), à la recherche d'un emploi et d'un environnement stable ;
- les emplois de service à la personne sont pourvus et permettent de gérer les conséquences du vieillissement de la population ;
- deux conséquences sociales contradictoires possibles : accentuation des tensions sociales du fait de l'afflux important d'immigrés : méfiance, et renforcement du communautarisme d'une part, ou accentuation de la diversité culturelle, et des échanges socio-culturels entre les individus, phénomène de « melting pot » ;
- besoins importants en logements, équipements, voire prestations familiales.

Sources

- « *L'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration* », Rapport de la Cour des comptes, 2004
- « *Le bilan de la politique d'intégration 2002-2005* », Rapport du Haut Commissariat à l'Intégration, 2006
- « *Les indicateurs de l'intégration* », Charte de la laïcité dans les services publics et autres avis, Rapport du Haut Commissariat à l'Intégration, 2007
- « *Les défis de l'immigration future* », Rapport du CES de la République, 2003
- « *Besoins de main-d'oeuvre et politique migratoire* », Rapport du Centre d'Analyse stratégique, 2006
- « *Une population immigrée aux multiples visages* », Lettre de l'INSEE Rhône-Alpes, n°39, 2005

Politique et localisation de l'habitat

1. Définition de la variable

L'habitat constitue un des éléments majeurs des conditions de vie des populations. Il associe le logement, en tant qu'unité d'habitation, sa localisation, et son environnement.

Le logement a une dimension économique essentielle : il mobilise une part importante du budget des ménages et n'est accessible pour une partie des ménages qu'avec des aides publiques. Le logement a une dimension sociale, d'insertion dans la société. Il a aussi une dimension économique concernant les investissements publics et privés.

L'organisation spatiale de l'habitat fait la ville et « fait plus ou moins société ». Selon la manière dont les politiques et les différents acteurs de l'habitat édifient et transforment l'habitat, les villes et leurs quartiers seront plus ou moins porteurs de diversité, de mixité ou au contraire de ségrégation.

2. Indicateurs pertinents

Sur chaque bassin d'habitat, quel est le degré de correspondance entre la demande et l'offre de logements? L'ajustement de l'offre à la demande doit être à la fois quantitative et qualitative (du point de vue de l'adaptation aux ressources des ménages, de la composition des ménages, des zones d'emploi, des facilités de desserte et de transports, de la qualité urbaine, etc...).

L'habitat doit permettre des parcours résidentiels où chaque ménage peut trouver une offre adaptée et accessible selon ses évolutions et ses besoins.

Les écueils à éviter sont la ségrégation des populations, notamment des populations fragiles et/ou aux ressources limitées, dans certains types d'habitat et dans certains quartiers et le repli sur soi volontaire de populations plus aisées. Les politiques d'habitat doivent permettre à l'échelle de quartiers et/ou de morceaux de ville, une certaine diversité sociale.

3. Rétrospective

L'après deuxième guerre mondiale se caractérise par une crise massive du logement à la fois quantitative et qualitative. Pour répondre à ces impérieux besoins, une politique publique volontariste se met en place : en France, on passe de 50.000 logements construits en 1949 à 530.000 en 1973. Cette production s'appuie notamment sur un système d'aide au logement social (HLM), sur une politique urbaine étatique, centralisée et administrée, sur un type d'habitat et des formes urbaines qui, associant une part d'idéologie, une part de technique et les exigences de rapidité et de coûts modérés, aboutissent à la constitution d'ensembles de logements sous formes d'immeubles collectifs (tours et barres), généralement situés en bordure de l'habitat existant. Les « grands ensembles » dominent cette période, même si l'accession à la propriété en opérations groupées et en lotissements prend de l'ampleur à partir du milieu des années 1960.

Sur la région Rhône-Alpes, ces types d'habitat sont fortement représentés dans les grandes agglomérations mais aussi dans les villes et agglomérations moyennes (sur l'agglomération de Lyon, entre autres, Lyon/La Duchère, Rillieux, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Bron-Parilly, etc... sur Saint-Etienne, l'ex-Muraille de Chine et Montreynaud, sur Grenoble, la Ville Neuve, Echirolles, sur Bourg-en-Bresse, la quartier de la Reyssouze, Chambéry-Haut, etc...).

A partir de la fin des années 1970, les politiques de logement et les politiques urbaines s'infléchissent : l'aide à la personne devient dominante par rapport à l'aide à la pierre, la qualité des logements est rehaussée, les nouvelles opérations sont de plus petite taille, plus diversifiées, mieux insérées dans la ville, les tours et les barres sont bannies. Une attention plus particulière est portée au parc existant, à son amélioration, voire à sa réhabilitation. Des opérations d'amélioration sont entreprises pour les grands ensembles qui commencent à connaître des processus marqués de ségrégation. On passe progressivement d'une politique étatique et centralisée à une politique plus concertée avec les collectivités locales. Les agglomérations de Lyon et de Grenoble sont souvent à la pointe de politiques et démarches qui se mettent en oeuvre notamment dans le champ des actions sur le logement social et ses difficultés. Toutefois, des violences urbaines se déroulent au début des années 1980 puis des années 1990 en particulier dans les grands ensembles de Vaulx-en-Velin et de Vénissieux.

Dans les vingt dernières années, les villes de Rhône-Alpes, et plus spécifiquement l'agglomération lyonnaise, ont connu une évolution caractérisée par trois « mouvements » :

1. d'une part, les coeurs de villes et agglomérations connaissent un phénomène de rehaussement qualitatif urbain qui se traduit par des processus dit de « gentrification » ou dit plus récemment de « boboïsation »,
2. d'autre part, les périphéries dominées par l'urbanisme de l'après guerre (schématiquement les grands ensembles) connaissent des phénomènes accentués de dévalorisation et de pertes de population,
3. en outre, le développement de l'habitat individuel essentiellement en accession à la propriété s'accroît dans des périphéries de plus en plus éloignées.

La puissance publique ne cesse d'intervenir dans des démarches d'amélioration et d'accompagnement social sur les grands ensembles des quartiers difficiles, comme en témoigne la succession des démarches : Habitat et Vie Sociale, Développement Social des Quartiers, Développement Social et Urbain, Contrat de Ville, Grand Projet Urbain, Zones Franches Urbaines.... Cette « politique de la ville » apporte des améliorations, mais n'arrive cependant pas à enrayer la course-poursuite entre les actions de revalorisation sociale et urbaine et les processus de dégradation et de marquage.

Depuis le début des années 2000, une politique plus ambitieuse de renouvellement urbain conduit une transformation forte d'un certain nombre de quartiers en difficultés sociales et urbaines, en recourant à la fois à la démolition, la réhabilitation, la diversification des types et des formes d'habitat, à de l'aménagement urbain de qualité, au renforcement des équipements, au désenclavement.

Ces politiques, dont la métropole lilloise (sous le terme « ville renouvelée ») et Vaulx-en-Velin ont été les pionnières dès le milieu des années 1990, se développent fortement en Rhône-Alpes puisque près de quarante projets de rénovation urbaine sont lancés dans les grandes villes comme dans des villes moyennes. Dans le même temps, les parties centrales des villes et agglomérations qui ont connu un « redéveloppement » lié surtout à l'habitat privé non social, font l'objet d'un effort accru des pouvoirs publics vis-à-vis du logement social.

Par ailleurs, le développement « périurbain » ne ralentit pas.

En deçà de ces évolutions, il faut prendre en compte **les grandes tendances d'évolution du contexte de l'habitat**, d'autant que l'on évoque souvent une situation de « crise du logement » :

- une évolution mal anticipée des besoins et de la demande : la conjugaison du vieillissement de la population, du développement des séparations, des familles décomposées et recomposées, de l'individualisme, de l'arrivée du « baby-boom » à l'âge de la retraite qui se traduit dans un cas sur dix par l'occupation de deux logements par un ménage (ville/campagne, été/hiver, semaine/week-end), etc... a conduit à une croissance plus forte que prévue des besoins.
- une évolution des besoins forte mais ciblée géographiquement : les processus de métropolisation et d'héliotropisme notamment font que les besoins se concentrent plutôt dans les grandes villes et agglomérations en situation de dynamisme économique et au soleil. L'essentiel des distorsions offre/demande, en particulier pour le logement social se concentre en Île de France, en Rhône-Alpes, en Provence/Côte d'Azur et dans des agglomérations comme Montpellier, Nantes, Toulouse.
- une évolution rapide des coûts du logement sous l'effet conjugué de l'accroissement des coûts des matières premières et de l'énergie, des coûts de main d'oeuvre, des coûts du produit logement, conséquences des exigences renforcées de qualité et de développement durable, des coûts du foncier, notamment dans les territoires de tension du marché.
- une concentration du désajustement de l'offre et de la demande sur le logement social : l'offre sociale de fait du locatif privé s'amenuise assez rapidement, le renforcement des coûts rend moins accessibles le locatif privé et l'accession à la propriété. Ceci aboutit à la diminution des taux de rotation dans le parc locatif social public et donc à la réduction de l'offre. A cela, il faut ajouter une politique attentiste des organismes HLM dans la période 1995-2004 pour différentes raisons (amélioration, réhabilitation, démolition, reconstruction). De même, les attitudes frileuses de certaines collectivités locales, malgré la loi SRU, a pénalisé l'accroissement du parc locatif aidé.

4. Hypothèses d'évolution

En amont des hypothèses, il faut définir quelques **données structurelles susceptibles de variation** :

- à court terme (5/10 ans), les **éléments du contexte sociodémographique et du contexte économique** n'évolueront guère : des besoins encore importants notamment dans les agglomérations dynamiques. A plus long terme, 10/20 ans, il existe plus d'incertitudes : structurellement, les besoins démographiques devraient s'atténuer à moins que l'économie exige l'arrivée importante d'immigrés.
- **l'évolution du coût du logement** : cette évolution n'a pas été linéaire, à des périodes de baisse relative ont succédé des périodes de hausse substantielle. Au delà de variations plus ou moins conjoncturelles, l'évolution des coûts peut dépendre dans un sens « haussier » des exigences qualitatives et environnementales, dans un sens « baissier » des progrès techniques et de rationalisation de la construction. A court et moyen terme, la tendance « haussière » risque de se poursuivre mais à plus long terme, une évolution dans l'autre sens est envisageable.
- **les politiques nationales du logement** seront sans doute assez contraintes budgétairement, plus ou moins selon la conjoncture économique : elles se concentreront sur les aides à la personne, sur l'accès au logement des populations démunies et en difficulté et sur la rénovation urbaine (grands ensembles et quartiers anciens dégradés), sans doute aussi sur les aides fiscales mais probablement de manière plus ciblée.

Les politiques locales, notamment au niveau des agglomérations prendront de l'importance, bien entendu en terme de localisation de l'habitat mais aussi en terme d'aides au logement social et d'une certaine régulation des marchés locaux du logement. Les politiques de localisation dépendront du degré d'intercommunalité et du degré de coopération entre les territoires, elles dépendront également de la capacité de ces collectivités à mener durablement des projets de territoires, des projets urbains, une solidarité à différentes échelles de territoire.

Hypothèse 1 : Rhône-Alpes autour des villes, politique volontariste des pouvoirs publics

Une politique d'offre gérée par les pouvoirs publics

Deux maîtres mots : densification et diversité interne de l'habitat des villes et agglomérations s'appuyant sur une politique volontariste, interventionniste et contraignante.

Le politiquement correct concernant l'habitat est actuellement :

- d'une part, de permettre et de favoriser une densification forte des villes, de leurs quartiers centraux et péri-centraux, de leurs « banlieues » proches et,
- d'autre part, de permettre que ces territoires densifiés accueillent une diversité de logement et donc une diversité de population.

Cette politique est exigeante. Densifier a un coût d'investissement assez important (même si on estime « récupérer » à terme, le surcoût par des coûts moindres de fonctionnement). Les logements construits et leur environnement aménagé ou réaménagé auront un coût nécessairement assez élevé, même si on arrive à mieux maîtriser le foncier : ceci signifie que si on veut une diversité d'habitat, il faut rendre les logements, notamment les logements sociaux, accessibles. Cela implique des efforts publics importants.

Cette politique ne peut être qu'assez contraignante. Elle nécessite d'obliger plus ou moins les acteurs publics et privés à privilégier des quartiers et des sites définis, ce qui implique une politique très volontariste de projets. Elle nécessite par ailleurs de contraindre le « périurbain » à freiner et à réduire ses capacités de construction, donc d'obtenir un accord d'autres collectivités locales, et de résister à la pression de la demande sur ce périurbain qui ne manquera pas de se faire sentir.

Hypothèse 2 : Rhône-Alpes, la grande dispersion

Une politique de la demande portée essentiellement par les ménages.

Une poursuite des politiques « de fait » des 20 dernières années, c'est-à-dire de confiance dans le « marché », accompagnée d'une marge de régulation.

Cette politique se veut à la fois plus économe à court et moyen terme, moins contraignante par réalisme, plus confiante dans les ajustements de l'offre et de la demande par le marché, plus guidée par une régulation douce.

Elle intervient plus sur les marges : de la rénovation urbaine dans les quartiers les plus dégradés (grands ensembles et quartiers anciens vétustes), des opérations dans les friches urbaines importantes, des actions pour le logement très social, un renforcement progressif de centralités secondaires, et des contraintes limitées et surtout qualitatives vis-à-vis du périurbain.

Cette politique est plus facile à conduire, plus réaliste mais moins ambitieuse en terme de développement durable et de diversité interne de l'habitat.

Hypothèse 3 : La mosaïque territoriale

Des logiques d'habitat portées sur des projets de territoire.

Une ville à la fois plus dense et plus multipolaire avec une politique fortement volontaire et concertée en termes de projets.

Cette politique veut contribuer à densifier la ville mais à différentes échelles et de manière diversifiée. Elle cherche à densifier les quartiers centraux et péricentraux des agglomérations, mais elle s'efforce aussi de densifier et de structurer les différents pôles du périurbain, à chaque fois en essayant de miser sur une diversité de l'offre d'habitat.

Cette politique implique d'avoir une politique ambitieuse de « projets » urbains, de sites voire de quartiers nouveaux, de rénovation urbaine, de restructuration urbaine. Elle nécessite de contraindre le périurbain à des densifications autour de centralités à conforter. Elle implique aussi un effort partagé vis-à-vis du logement social. Elle demande une très forte concertation et un consensus fort entre l'intercommunalité centrale et les intercommunalités du périurbain (ce qui essaye de se faire sur la région lyonnaise).

Cette politique s'inscrit naturellement dans les documents de planification urbaine (SCOT, PLU...) grâce à un dialogue constructif entre les collectivités locales concernées.

1. Définition de la variable

Dans son rapport d'octobre 2007, le CESR Rhône-Alpes a défini l'exclusion comme « un **processus** par lequel un individu ou un groupe est rejeté hors d'un ensemble social donné et ne peut plus participer à son fonctionnement collectif. Elle est le **résultat** (ou la conséquence) **d'un cheminement multifactoriel**. Comme le définit Saül Karsz¹, l'exclusion est, en dernier ressort, une exclusion sociétale et sociologique car elle est un **phénomène de société ayant lieu dans la société et engageant des enjeux de société**. ».

Mots connexes :

- **Pauvreté** : « une situation des individus et des ménages marquée par l'**insuffisance des ressources**. Elle se caractérise par l'exclusion du mode de vie matériel et culturel dominant »,²
- **Précarité** : « l'**absence d'une ou plusieurs sécurités**, notamment celle de l'emploi, qui permettent aux personnes et aux familles d'assurer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux ». ³
- **Inclusion, Intégration sociale, Misère, Lien social**

2. Indicateurs

- indice de pauvreté : revenus des ménages
- part des prestations sociales
- taux d'illettrisme
-

3. Rétrospective

Les 20 dernières années ont été marquées, en matière de lutte contre les exclusions, par deux dispositifs phares : le RMI, Revenu Minimum d'Insertion en 1988, pour les personnes sans ressources et la CMU, Couverture Maladie Universelle, en 1999 visant un accès aux soins des plus démunis. Ces deux dispositifs avaient pour objectif de permettre aux personnes sans ressources de pouvoir subvenir à leurs besoins vitaux et permettre ainsi leur insertion sociale. Ils sont considérés aujourd'hui comme une avancée sociale incontestable, qui a permis à un grand nombre de personnes en situation d'exclusion de s'en sortir, et de lutter efficacement contre la grande pauvreté en France. Malgré cette nette amélioration grâce à des dispositifs de lutte contre l'exclusion volontaristes, on constate que la pauvreté persiste. De nouvelles formes de pauvreté et d'exclusion sont apparues, comme l'illustre particulièrement le phénomène des travailleurs pauvres. Les dispositifs nationaux montrent leur insuffisance à affronter un contexte renouvelé dans lequel encore trop de personnes n'accèdent pas à l'emploi, et où les ressources liées au travail ne permettent pas de répondre à l'ensemble des charges supportées par les ménages. Par ailleurs, l'évolution des phénomènes d'exclusion en France est caractérisée par la grande diversité des situations, entre les personnes exclues d'une part, entre les territoires d'autre part.

¹ KARSZ Saül (dir.), L'exclusion, définir pour en finir, Paris, Dunod, 2000, p.111

² VALTRIANI P. Un concept de pauvreté disjonctif, Presses Universitaires de Grenoble, t. XLVI, n°4, 151-154, 1993

³ WRESINSKI J. Rapport « Grande pauvreté et précarité économique et sociale », présenté au Conseil Économique et Social, Journal Officiel, 28 février 1987

Rhône-Alpes a connu les mêmes évolutions ces 20 dernières années que le territoire national dans son ensemble, mais se distingue par sa richesse relative. En effet, Rhône-Alpes est parmi les régions les plus riches : au 3^{ème} rang par la médiane du revenu fiscal par unité de consommation, au 2^{ème} rang par le niveau de la rémunération de ses salariés. Ceci n'écarte pas un accroissement des situations de pauvreté : on constate ainsi que le nombre des allocataires des CAF percevant un minimum social a augmenté de près de 17% entre 2000 et 2005.

Face à ce constat, on note des situations très inégales, avec une précarité des ménages qui tend à se focaliser sur certains territoires. Ainsi, le Rhône et la Haute-Savoie apparaissent comme les départements les plus riches selon les principaux indicateurs (revenu fiscal des ménages au dessus de la moyenne nationale), face à l'Ardèche et la Drôme qui se trouvent sous la moyenne nationale. Au-delà des différences entre les départements rhônalpins, la région a également pour caractéristique de grandes disparités au sein même des départements.

Ainsi, même si Rhône-Alpes reste un peu moins touchée par la pauvreté que les autres régions, elle en subit les mêmes évolutions, dont l'ampleur est très diverse selon les départements voire les territoires.

Comme le relève la MRE dans son rapport annuel de 2008, le nombre de personnes pauvres est en augmentation. La baisse du pouvoir d'achat et des revenus, la hausse du chômage, des emplois précaires et des coûts du logement sont autant d'obstacles que rencontrent désormais les rhônalpins.

Dans son rapport d'octobre 2007 « Anticiper et prévenir l'exclusion en Rhône-Alpes : quelles causes ? Quels leviers d'action ? », Le CESR Rhône-Alpes reprend ces évolutions et place sa réflexion dans une démarche de prévention, où il s'agit de dépasser l'action d'urgence pour agir sur le long terme.

C'est selon cet axe de travail que la Section Prospective envisage la place de la lutte contre l'exclusion dans les 20 prochaines années, dans une articulation délicate entre dispositifs nationaux et ancrage territoriale, entre traitement différencié des situations des individus et sécurisation des parcours de vie. »

4. Hypothèses d'évolution

Hypothèse 1 : Une gestion de l'exclusion par des politiques correctrices qui l'atténuent mais ne la résolvent pas (scénario tendanciel)

Considérée comme un « accident individuel ou collectif », la pauvreté fait l'objet de mesures correctives de « cohésion sociale » confinées dans le domaine des politiques sociales aux budgets limités. La grande pauvreté n'est ni ignorée, ni rejetée : elle est soulagée et administrée.

Le mouvement social ne pèse pas suffisamment pour imposer une économie plus humaine et la société se déculpabilise par des gestes compassionnels fugaces à l'égard des personnes en situation d'exclusion. Les organisations syndicales se maintiennent dans la mesure où elles apportent une aide juridique à leurs membres.

Aux régulations par la loi, se substituent de plus en plus des régulations contractuelles. Les populations peu qualifiées, aux emplois souvent précaires, ne se sentent pas prises en compte et s'expriment par des attitudes protestataires ponctuelles. Tandis que le chômage tend à se réduire, on constate une pauvreté au travail grandissante, en lien avec le phénomène des travailleurs pauvres, ce qui entraîne une approche nouvelle de la prise en charge de l'exclusion.

Soumis à des contrôles incessants, chômeurs et autres « assistés sociaux » survivent dans des dispositifs d'insertion dont ils sortent rarement.

On assiste à un système scolaire dual, avec un pôle élitiste d'un côté et une relégation de l'autre. En l'absence de réelles perspectives d'insertion, les jeunes des quartiers défavorisés cèdent à la violence et à l'emprise de divers trafics.

La répartition sur les territoires se fait avec une région à deux vitesses où les écarts se creusent entre les populations les plus intégrées et les populations les plus exclues. De fortes disparités territoriales se confirment selon un axe Nord-Est / Sud-Ouest, avec des agglomérations autour desquelles se constituent des périphéries de plus en plus pauvres.

La Région Rhône-Alpes cherche à corriger ces écarts par des politiques de formation initiale et continue, mais à la marge, dans le cadre d'une régulation qui demeure ponctuelle. La Région échange avec les autres niveaux concernés sans pour autant participer d'une réelle stratégie régionale concertée. Le vide laissé par le retrait de l'État sur les questions de lutte contre l'exclusion n'est pas particulièrement comblé par l'échelon régional.

Hypothèse 2 : Le retrait d'une gestion publique de l'exclusion

L'opinion publique dominante considère la pauvreté et l'exclusion comme la responsabilité personnelle des individus.

Pour faciliter la création d'entreprises et dynamiser la croissance économique, les cotisations sociales sont fortement réduites et le droit du travail revu à la baisse. Les pouvoirs publics se désinvestissent du social, laissé aux assurances privées, pour ceux qui peuvent les payer, aux associations caritatives pour les autres. La privatisation des systèmes nationaux de retraite et de protection sociale s'accélère dans les années qui suivent. Le mouvement social se mobilise pour défendre les acquis mais manque de forces pour se faire entendre.

L'éducation et la justice fonctionnent à deux ou trois vitesses (baisses des aides aux zones d'éducation prioritaire, ...).

La pauvreté est fortement criminalisée (les prisons se multiplient et finissent par être gérées par des compagnies privées).

En réaction, les initiatives locales de solidarité foisonnent pour combler les trous de la protection sociale et des services publics.

Le taux de chômage moyen d'ici 2025 a diminué et la croissance économique se poursuit à un niveau satisfaisant, mais les écarts entre les personnes riches et les personnes les plus pauvres sont de plus en plus importants. Le nombre de personnes avec des salaires bas voire très bas, sans protection sociale et sans domicile s'accroît considérablement.

On observe dans ce scénario un désengagement général des acteurs publics, la Région Rhône-Alpes participant à ce mouvement autant que les autres. Elle se concentre sur des politiques d'excellence (pôles de compétitivité, innovation, recherche...), laissant le secteur social, et la lutte contre l'exclusion aux mains du milieu associatif, qu'elle soutient par le biais d'un saupoudrage de subventions important mais sans réelle cohérence. La Région Rhône-Alpes agit donc dans la lutte contre l'exclusion mais davantage par « sous-traitance » à des associations locales que par le biais de politiques de fond. L'impact en terme d'image est assez positif pour la Région, qui communique sur les enjeux de la lutte contre l'exclusion. Toutefois, le fait de déléguer à des associations rend très peu lisible les actions menées dans ce sens.

La répartition sur les territoires se fait de manière relativement homogène à l'échelle de la région, toutefois on constate une forte ghettoïsation des espaces en périphérie des zones urbaines. La répartition territoriale dépend également beaucoup de l'implication et des réseaux associatifs locaux.

Hypothèse 3 : La lutte contre l'exclusion par la loi, relayée au niveau régional

L'opinion publique considère la misère comme une violation des droits de l'homme, contrevenant aux droits économiques et sociaux, civils et politiques auxquels doit pouvoir prétendre tout individu. Le rôle du politique est restauré dans la garantie des droits fondamentaux permettant le développement et l'égalité de dignité de tous les êtres humains sur le territoire.

L'éradication de la grande pauvreté fait partie des priorités des pouvoirs publics, qui concentrent leur action, de concert, pour mettre en œuvre la lutte contre l'exclusion.

Les atteintes aux droits sont sévèrement sanctionnées, notamment sur la mise en œuvre des principes de droit au logement opposable et de droit au travail opposable.

La Région Rhône-Alpes s'appuie sur un socle associatif solide spécialisé dans la protection des droits fondamentaux pour aider à faire porter les droits prévus par la loi.

La répartition sur le territoire se fait de manière inégale, les personnes en situation d'exclusion étant mieux défendues sur les territoires où le système associatif et le service public sont présents et structurés. Ce scénario comporte donc des risques de disparités territoriales importantes.

Hypothèse 4 : Le Pacte régional contre l'exclusion

Afin de mieux prendre en compte les bénéfices et les coûts sociaux et environnementaux des phénomènes d'exclusion, les acteurs publics locaux s'unissent pour mettre en place des politiques concertées de lutte contre l'exclusion, sous l'impulsion de la Région. Ces politiques se basent sur la recherche de leviers contractuels complémentaires permettant aux individus de sortir durablement de la spirale de l'exclusion. Ils lancent notamment des programmes favorisant les expérimentations locales.

Ces leviers contractuels reposent sur une meilleure articulation entre les différents échelons territoriaux (Région, départements, intercommunalité). Ils peuvent consister par exemple à la mise en place de primes incitatives pour pourvoir les postes peu qualifiés par des personnes en situation d'exclusion. Ces mesures se font sur des critères se rapportant aux personnes, ou sur des critères territoriaux.

La répartition sur le territoire s'organise dans le souci de réaliser une péréquation entre les territoires, les efforts collectifs ne sont donc pas les mêmes selon les territoires, compte tenu des enjeux identifiés. Il existe ainsi une vraie différenciation entre les territoires qui supposent une action plus ou moins importante de la part des acteurs régionaux (collectivités, secteur associatif, partenaires sociaux...). Ceci pose des problèmes, avec la nécessité d'une information importante auprès des rhônalpins pour justifier des actions spécifiques sur certains territoires où l'exclusion y a été identifiée de manière plus présente que dans d'autres.

Au-delà de la question de la lutte contre l'exclusion, des actions sont mises en œuvre afin de permettre une meilleure prévention des risques d'exclusion en Rhône-Alpes.

Sources

- « *La pauvreté en Europe, quatre scénarios* », Xavier GODINOT et Saphia RICHOU, Revue Futuribles, Analyse et prospective, Octobre 2003, n°290
- « *Anticiper et prévenir l'exclusion en Rhône-Alpes : quelles causes ? quels leviers d'action ?* » CESR Rhône-Alpes, Octobre 2007
- « *Précarité et grande pauvreté en Europe à l'horizon 2010 : une démarche prospective* » Journées d'étude prospective des 24 et 25 janvier 2002, ATD Quart Monde – Futuribles (actes)
- *L'exclusion*, intervention de Julien DAMON, Futuribles, 10 juin 2008
- Rapports annuels de la MRIE

1. Définition

- **La recherche recouvre les activités intellectuelles ayant pour objet la production et la progression des connaissances.** Une distinction est souvent opérée entre la recherche fondamentale, placée au sens strict au service de la production de nouveaux savoirs et la recherche appliquée, où les nouvelles connaissances produites visent une application, dans l'industrie ou dans la santé par exemple.
Les activités de recherche sont conduites au sein d'organisations dédiées, publiques ou privées, sur la base de champs disciplinaires relevant des sciences « dures » (mathématiques, sciences physiques, biologie, chimie...) ou « molles » (sciences humaines et sociales).
- **L'innovation désigne le processus par lequel on cherche à apporter une réponse nouvelle à un besoin formulé de manière plus ou moins explicite**¹. A la suite de Schumpeter, on distingue habituellement les innovations de produits et les innovations de *process* ou de procédés. Alors que l'invention est un savoir, un produit ou un procédé nouveau, l'innovation est indissociable de ses applications et se place dans le champ de l'économie, de l'usage. Elle offre un avantage concurrentiel².

La **recherche et l'innovation sont donc corrélées sans toutefois recouvrir le même périmètre**. Certaines innovations peuvent découler de processus purement empiriques. Cependant, dans une économie tournée davantage vers la connaissance, l'innovation est de plus en plus sous-tendue par un protocole formalisé de recherche.

La paroi entre recherche fondamentale, recherche appliquée et innovation est également poreuse. Une recherche fondamentale peut déboucher sur des applications industrielles, des innovations de produits ou de procédés, de la même manière que la recherche appliquée, « orientée marché », peut nourrir la recherche fondamentale.

Par ailleurs, l'idée selon laquelle la recherche fondamentale serait « exorbitante » des règles du marché et se confondrait avec recherche académique n'est pas fondée : une partie de la recherche menée dans les laboratoires universitaires ou de recherche publique est étroitement liée à des contrats privés.

L'organisation de la recherche en Rhône-Alpes ne présente pas de caractéristique institutionnelle spécifique. La recherche est conduite dans des laboratoires publics du CNRS, du CEA, des Unités Mixtes de Recherche (UMR) dans les Universités, dans des laboratoires communs CNRS ou CEA/Entreprises ou dans des entreprises et organismes privés. La spécificité rhônalpine tient en revanche au poids de la recherche dans l'économie régionale :

- 2^{ème} région de recherche après l'Ile-de-France en terme d'intensité de R&D ;
- région équilibrée entre recherche fondamentale et appliquée ;
- présence de 14 clusters de recherche accompagnés par la Région
- 15 pôles de compétitivité³
- 2 pôles universitaires (Grenoble et Lyon) retenus dans le cadre de l'opération Campus

¹ D'après M Sarrazin, recteur de l'académie de Grenoble, La science : un enjeu sociétal, Les actes, CESR Rhône-Alpes, septembre 2007

² Source : Rhône-Alpes 21

³ Dans l'évaluation rendue le 19 juin 2008, les principaux pôles régionaux ont atteint les objectifs (Imaginov, Lyon Urban Trucks and Buses, Lyon Biopole, Minalogic, Plastipolis, Techtera, Tennerdis). 4 ont atteint partiellement les objectifs et doivent travailler à l'amélioration de certaines dimensions de leur action (Arve industries, Innovation fruits et légumes, Trimatec, Viaméca). 2 pôles, Sporaltec et Innoviandes sont appelés à se reconfigurer en profondeur.

2. Indicateurs

- Dépenses de R&D publiques et privées
- Intensité de R&D (dépenses intérieures de R&D / PIB régional)
- Part du PIB régional consacré à la recherche
- Nombre de chercheurs et d'enseignants-chercheurs
- Effectifs étudiants dans les filières scientifiques
- Nombre de thèses de doctorat soutenues
- Production technologique mesurée par les brevets
- Production scientifique mesurée par les publications

3. Rétrospective : évolution au cours des 20 dernières années

3.1. Caractéristiques d'ensemble

Avec près de 12 % des dépenses nationales de R&D (soit environ 4 Milliards d'euros), 11,3% des chercheurs français (soit environ 38 500 personnes dont 23 000 dans les entreprises et 15 500 dans les institutions publiques de recherche), près de 12 % des thèses de doctorat soutenues en France, Rhône-Alpes est le deuxième pôle de recherche français, loin derrière l'Île-de-France cependant (43 % des dépenses domestiques de R&D en 2003).

Dépenses de R&D (publique et privée) (en millions d'euros)

	1997	1999	2001	2002	2003	2004
Rhône-Alpes	2 820	2 966	3 647	3 985	3 896	3 927
Provence Alpes-Côte-d'Azur*	1 801	1 575	1 958	2 045	2 113	2 247
Midi Pyrénées	1 609	1 886	1 841	2 133	2 283	2 680
Île-de-France	12 327	13 426	14 132	14 671	14 364	14 506

Données MENESR-DEPP - Source : DRRT Rhône-Alpes

Depuis 1998, les dépenses de R&D augmentent plus que la moyenne nationale. Entre 1998 et 2003, la part de Rhône-Alpes dans les dépenses publiques de R&D a augmenté de 8 % (+ 4 % pour PACA) alors que dans le même temps, celle de l'Île-de-France a diminué de 6 % (celle de Midi-Pyrénées a reculé de 33 %).

L'intensité de R&D en Rhône-Alpes (dépenses intérieures de R&D / PIB régional) s'élève à 2,6% du PIB régional, un ratio supérieur à la moyenne nationale (2,1%)⁴ et à la moyenne de l'UE 27 (1,7 %), mais inférieur à celui des régions Île-de-France (3,2%) et Midi-Pyrénées (3,7%).

Les dépenses de recherche et développement réalisées en Rhône-Alpes sont comparables à celles de la Finlande, du Danemark ou des régions de Madrid et Barcelone réunies. Cependant, la région reste en retrait par rapport à certaines régions leaders. Les dépenses de R&D représentent en effet entre 3,33 % et 8,70 % dans ces régions européennes en pointe (Braunschweig en Allemagne, Västsverige en Suède). Midi-Pyrénées est la seule région française à figurer dans cette fourchette haute avec une intensité de dépenses en R&D s'élevant à 3,7 % du PIB régional.

⁴ Plus de 70 % des dépenses de R&D réalisées par les institutions publiques civiles en 2003 sont exécutés dans cinq régions : Île-de-France (39 %), Rhône-Alpes (11 %), PACA (8 %), Midi-Pyrénées (7 %) et Languedoc-Roussillon (6 %).

La performance de la recherche en Rhône-Alpes au plan européen peut se mesurer à l'aune des critères suivants :

- Publications scientifiques : 8^{ème} rang (Rhône-Alpes produit 12,6 % des publications scientifiques françaises. Sa part a augmenté de 4 points depuis 1999. Rhône-Alpes apparaît spécialisée dans la science de la matière : physique, chimie et sciences pour l'ingénieur, et sous spécialisée en biologie appliquée-écologie et en mathématiques).
- Demande de brevets européens : 10^{ème} rang
- Activité scientifique et technique (somme des deux indicateurs précédents) : 7^{ème} rang

Source : DRTT, OST

La recherche rhônalpine est soutenue :

- par les collectivités territoriales : elles ont apporté en 2005 114 M€, soit environ 3,1 % du budget total de la recherche dans la région. Cette contribution est en constante augmentation depuis 2003. La Région est le plus gros financeur (47 %) devant le Conseil général de l'Isère (26 %) et Grenoble Alpes Métropole (11 %).
En Rhône-Alpes, l'effort budgétaire vers la R&T du conseil régional s'élève à 3,1 %, contre 3,3 % en PACA et 2,7 % en Ile-de-France (moyenne 2003-2004).
- par l'Agence nationale pour la recherche (ANR) : les laboratoires et entreprises de Rhône-Alpes ont bénéficié de 16 % des crédits de l'ANR soit environ 86 M€ en 2005 et de 14,6 % soit 90 M€ en 2006 dont 23 % des crédits dans le programme thématique "énergie durable et environnement".

3.2. La recherche publique

La recherche publique connaît depuis plusieurs années des difficultés de financement. La politique de désendettement de l'Etat et de lutte contre les déficits publics ne plaide pas pour un renforcement structurel des dépenses publiques en faveur de la recherche. Le Conseil de Lisbonne a d'ailleurs clairement affirmé l'objectif d'un financement privé qui deviendrait majoritaire (1/3 de financements publics, 2/3 de financements privés). Le gouvernement français a cependant annoncé en 2007 qu'il consentirait un effort significatif en faveur de la recherche.

- Etablissements de recherche publique

La recherche publique représente un budget annuel d'environ 11 641 Millions d'euros (2003).

La part de Rhône-Alpes pour les dépenses de R&D réalisées par les institutions publiques est de 10,7%. Alors que la part de l'Ile de France a baissé régulièrement depuis 1993 pour atteindre moins de 40 %, la part de Rhône-Alpes est stable. En volume, la dépense de R&D publique a plus que doublé pendant cette période.

Rhône-Alpes présente une concentration supérieure à la moyenne pour les laboratoires du CNRS et des institutions de recherche finalisée. Tous les organismes publics de recherche nationaux sont implantés en Rhône-Alpes. Ils sont regroupés au sein de la Conférence des Etablissements Publics de Recherche en Rhône-Alpes (CEPPRA) : AFSSA, CEA, CEMAGREF, CEN, CNRS, CRSSA, CSTB, INRA, INRETS, INRIA, INSERM, ONERA.

Fer de lance de la recherche publique française, le CNRS est actuellement en cours de réforme. Le CNRS doit être découpé en 6 instituts :

- IN2P3 (Institut national de physique nucléaire et de physique des particules) & INSU (Institut national des sciences de l'univers)
- INMI (Institut national des mathématiques et de leurs interfaces)
- INPN (Institut national de physique et nanosciences)
- INC (Institut national de chimie)
- INE (Institut national d'écologie et biodiversité).

Les sciences de la vie, l'informatique et les sciences humaines et sociales sont soumis à des régimes spécifiques.

- Organismes internationaux

La région Rhône-Alpes accueille plusieurs laboratoires internationaux tels que l'European synchrotron radiation facility (ESRF), l'Institut Laue-Langevin (ILL), le Laboratoire des champs magnétiques intenses, l'Institut de radioastronomie millimétrique (IRAM), le Laboratoire européen de biologie moléculaire (EMBL), le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

- Universités

La Région Rhône-Alpes s'est dotée en 2004 d'un Schéma régional de la recherche et de l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, elle a décidé d'accompagner la création et le financement de 14 clusters de recherche, dont le cluster de recherche « relation science société, représentation de la science et de la technologie et des usages par rapport à la société ». Ce cluster figure parmi les seuls en France à être tourné vers les sciences humaines et sociales (SHS).

La recherche universitaire en Rhône-Alpes s'exerce principalement dans les quatre sites universitaires pluridisciplinaires : Grenoble, Lyon, St Etienne, Chambéry-Annecy.

Dans le cadre de l'opération Campus⁵, les deux projets régionaux Grenoble, Université de l'innovation⁶ et Lyon cité Campus⁷ ont été retenus⁸. A Grenoble, le CEA, Grenoble INP, l'Université Joseph Fournier et le CNRS, proposent actuellement la création d'un MIT « à la française », nommé GIANT (Grenoble Isère Alpes Nano-Technologies) localisé sur le site du polygone scientifique – gare (actuellement en cours de rénovation). Ce campus devrait attirer à terme 10 000 étudiants et contribuer à coordonner la recherche autour de 3 axes : nanotechnologies et information, bio-nanotechnologies et énergies du futur.

Les deux autres sites de Saint-Etienne et Chambéry-Annecy, complètent le réseau universitaire régional et présentent des pôles d'excellence dans certains domaines : optique et ingénierie de la santé à Saint-Etienne, énergie solaire et la montagne à Chambéry, mécatronique à Annecy.

3.3. La recherche privée

La part de Rhône-Alpes pour les dépenses de R&D des entreprises est de 11,9 %, une part supérieure à la part du secteur public (10,7 %). Cette part a augmenté de 3 points entre 1992 et 2003. En volume, la dépense de R&D des entreprises a augmenté de 40 % pendant cette période.

La dépense de R&D exécutée par les entreprises représente 1,8 % du PIB en Rhône-Alpes en 2003, elle est de 1,1 % en France, 2,4 % en Midi Pyrénées, 2,2 % en Ile-de-France et 1,9 % en Bretagne.

Rhône-Alpes occupe la 1^{ère} place pour la R&D dans les industries intensives en ressources naturelles et main d'oeuvre, et la 2^{ème} place dans tous les autres secteurs économiques, à l'exception de l'aérospatial où elle est en 3^{ème} position derrière Midi Pyrénées. 3 secteurs concentrent 80 % de la dépense de R&D des entreprises : l'aérospatial - électronique, la pharmacie-chimie et les transports-biens équipement.

La région Rhône-Alpes est en 2^{ème} position pour les dépenses de R&D des grandes entreprises.

Des laboratoires de grands groupes sont installés, notamment dans les domaines de la chimie (ARKEMA, RHODIA), la santé (BIOMERIEUX, MERIAL, SANOFI, BD), l'électronique (ST MICRO et l'Alliance), l'énergie (SCHNEIDER ELECTRIC), l'environnement (SUEZ) ou les transports (RENAULT TRUCKS et IRISBUS), mais aussi de nombreuses petites entreprises innovantes.

⁵ Sur les 46 projets déposés dans le cadre de l'opération Campus, 6 projets ont été retenus en mai 2008 : Bordeaux, Grenoble, Lyon, Montpellier, Strasbourg et Toulouse.

⁶ Porté par l'Université Joseph Fourier, l'Université Pierre Mendès-France, l'Université Stendhal, l'Institut National Polytechnique de Grenoble (INPG)

⁷ Porté par le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Université de Lyon

⁸ Uniquement le campus scientifiques de La Doua (Science et technologie au service du développement durable) et du Campus Charles Mérieux (Biosciences et Sciences humaines et sociales) dans le projet Lyon Cité Campus. Le projet grenoblois a, en revanche, été retenu dans sa totalité.

Une particularité de la région Rhône-Alpes est en effet qu'elle représente presque 20% des dépenses de R&D des entreprises de moins de 250 salariés en France.

Face à la montée des coûts de R&D et aux contraintes en matière de dépenses publiques, la forte participation des entreprises aux investissements en R&D est un enjeu véritablement stratégique. Le sommet de Lisbonne a affiché l'objectif qu'à horizon 2010, deux tiers des dépenses soient supportés par les entreprises. En France, la part financée par les entreprises est de l'ordre de 50 % (alors qu'elle atteint l'objectif de la feuille de route tracée à Lisbonne en Allemagne (67 %), au Luxembourg (80 %), en Finlande (69 %) et en Suède (65 %) ainsi qu'aux Etats-Unis, en Chine et qu'elle la dépasse largement au Japon (75 %).

Rhône-Alpes affiche un effort plus soutenu que la moyenne nationale. Entre 1993 et 2003, la dépense des entreprises régionales a augmenté de près de 64% (2655 Millions d'€ en 2003 contre 1620 Millions en 1993). Cependant, l'investissement privé en R&D reste moins important que celui consenti par les entreprises des régions européennes leaders : 1,78 % du PIB régional contre une fourchette de 2,36 % - 6,75 % dans ces régions leaders. Seule Midi-Pyrénées figure dans le classement des 15 premières régions européennes pour ses dépenses de R&D rapportées au PIB régional (dépenses totales et dépenses effectuées par les entreprises).

3.4. Les pôles d'excellence

La recherche rhônalpine présente plusieurs pôles d'excellence. Les acteurs scientifiques et industriels de la région se sont mobilisés autour des « espaces collaboratifs » créés ces dernières années : pôles de compétitivité (15 en Rhône-Alpes sur un total national de 70), des RTRA (réseaux thématiques et recherche avancée) (3 en Rhône-Alpes sur 13) ou des RTRS (réseaux thématiques de recherche et de soins) (3 en Rhône-Alpes sur 8). Ainsi les domaines suivants ont-ils notamment donné lieu à de nouvelles structurations et à la convergence d'initiatives :

- Biologie et santé : après Rhône-Alpes Génopôle reconnu en 1999 parmi les 8 génopôles français, le canceropôle CLARA Lyon-Auvergne Rhône-Alpes labellisé en 2004 parmi les 7 canceropôles français, ont été créés le pôle de compétitivité mondial LyonBiopôle, le RTRA Innovations thérapeutiques en infectiologie, et les 3 RTRS Neurocap (neurosciences et handicap), Synergie Lyon Cancer et CENTAURE (transplantation).
- Nanophysique, électronique et logiciels embarqués : après la création du pôle Minatec⁹ et de l'Alliance industrielle Crolles II, ont été créés le pôle de compétitivité mondial MINALOGIC et le RTRA Nanosciences aux limites de la nanoélectronique à Grenoble.
- Chimie : pôle de compétitivité à vocation mondiale AXELERA.
- Energie : pôle de compétitivité TENNERDIS et Institut national de l'énergie solaire à Chambéry.
- Sciences humaines et sociales : un Institut d'études avancées (IEA) a été créé à Lyon et doit être la tête du réseau des 4 IEA français.

3.5. Innovation

En France, le développement et l'accès au capital des entreprises innovantes, lors du démarrage et des phases d'expansion, demeure une faiblesse. Les efforts de R&D et d'innovation sont souvent les variables d'ajustement en creux de cycle.

« Le processus d'innovation relève plus de la maîtrise de systèmes complexes que de la seule maîtrise des technologies de base. Les méthodes de conception, d'organisation, de marketing, de gestion des connaissances, sont aussi déterminantes dans le succès d'une innovation que de la technologie proprement dite ». Une mobilisation efficace des acteurs, des savoirs et des savoir-faire « de support » (sciences de gestion, du management, de l'organisation notamment) est importante dans un pays qui reste marqué par les sciences de l'ingénieur.

⁹ Minatec réunit les leaders mondiaux de la recherche et de l'industrie en micro et nanotechnologies.

Les incubateurs soutenus par la Région, GRAIN à Grenoble et CREALYS à Lyon, dont le rôle est d'accompagner les projets de jeunes créateurs issus du monde de la recherche et de l'enseignement supérieur, ont contribué à hauteur de 14 % des entreprises créées en France depuis 1999, soit environ 25 entreprises par an. D'après la DRRT, les résultats obtenus par ces incubateurs sont sensiblement équivalents à ceux d'Ile-de-France. Le capital-risque et la création d'entreprises innovantes reste en retrait en France. Les *business angels* (investisseurs providentiels) sont moins nombreux en France (5 000) qu'au Royaume-Uni (25 000) et aux Etats-Unis (250 000).

Rhône-Alpes produit 16 % des brevets européens en France (5,5 % en PACA et 41,3 % en Ile-de-France), ce qui est significativement supérieur à son poids de R&D. Toutefois sa part nationale a baissé depuis 1999. Le nombre de demandes de brevets rapporté à la population, ou densité technologique, est supérieur à la moyenne nationale en Rhône-Alpes.

Au plan national, selon l'indicateur synthétique d'innovation de la Commission européenne, la France se situe légèrement au-dessus de la moyenne UE 25 (0,56 contre 0,50) mais bien en retrait des pays les plus innovants (pays scandinaves, Allemagne, Japon et Etats-Unis).

Les points forts figurent dans les innovations non technologiques (marques, dessins, modèles) et dans le potentiel scientifique et technologique (proportion de chercheurs dans la population, nombre de diplômés du supérieur en sciences et technologie).

Rhône-Alpes apparaît fortement spécialisée en chimie - matériaux et consommation des ménages - BTP, mais sous spécialisée en pharmacie-biotechnologies. Rhône-Alpes est la 10ème région européenne pour les brevets avec une part de 2,26 %. Mais cette part a baissé de 11 points depuis 1999 et Rhône-Alpes a rétrogradé de 2 places depuis 2001 au profit des régions de Lombardie et Karlsruhe.

4. Hypothèses d'évolution

Hypothèse 1 : Dilution et recul de la recherche rhônalpine dans un contexte mondialisation de la recherche

Avec la finance, la recherche est le domaine d'activité dans lequel le processus de globalisation est le plus abouti. La mondialisation des compétences et des connaissances se renforce. Elle contribue à accroître la mobilité des chercheurs au plan international, la concentration des laboratoires et leur intégration dans des réseaux internationaux fédérés par des équipes leaders. La recherche se polarise autour de quelques grands centres internationaux.

La région Rhône-Alpes ne parvient pas à défendre ses positions, y compris dans les domaines des bio et des nanotechnologies. Le centre de gravité de la recherche se déplace à l'Est. La Chine, l'Inde, les pays du Golfe ont consenti des efforts colossaux en faveur de la recherche pour attirer des doctorants, post-doc et chercheurs du monde entier. La France, et plus étroitement Rhône-Alpes, ne parviennent pas à s'ajuster et à s'aligner, faute de moyens suffisants et d'une gouvernance opérationnelle de la recherche efficiente.

Absorbée par des querelles intestines et de sempiternels conflits au sein de petites baronnies locales, les laboratoires ne parviennent pas à tisser des liens solides entre eux, maintenant une recherche éclatée et redondante au sein de la région.

En dépit des « espaces collaboratifs » (pôles de compétitivité, clusters, RTRA...), de la constitution des PRES et de la mise en réseau entre universités, grandes écoles et laboratoires de recherche, la recherche rhônalpine reste en effet trop éclatée et fragmentée. Les rapprochements ont avant tout été en trompe-l'œil. Les laboratoires et universités régionales restent dans l'ensemble sous dotées, faiblement capitalisées et « empilées » dans des constructions à l'habillage habile mais peu efficaces.

Dans ce contexte, la région connaît un repli en matière de R&D, à la fois au profit d'autres régions françaises mais aussi européennes. L'Etat poursuit sa politique de désengagement et le secteur privé peine à prendre le relais au point que l'intensité de R&D, tant au plan national que rhônalpin, baisse de manière préoccupante. La mobilité des chercheurs et des enseignants-chercheurs reste faible. La région a perdu son pouvoir attractif et voit ses jeunes chercheurs s'exporter massivement

Hypothèse 2 : Une mise en réseau audacieuse et efficace des acteurs de la recherche rhônalpine

Rhône-Alpes demeure une région européenne de référence en matière de recherche et innovation. Elle se maintient au 2^{ème} rang de la recherche au plan national, grâce à des universités, des EPST (Etablissements Publics Scientifiques et Techniques) dynamiques qui ont pu tirer partie des stratégies de mise en réseau et espaces collaboratifs (pôles de compétitivité, clusters recherche, PRES, Giant...). La mondialisation de la recherche n'est pas subie mais maîtrisée.

Les effectifs étudiants inscrits dans les filières scientifiques continuent à être vigoureux ainsi que le nombre de thèses de doctorat soutenues dans le domaine scientifique. Les thèses sont souvent co-dirigées par des universitaires rattachés à des laboratoires de plusieurs pays. La région a su tirer parti des liens solides tissés avec des universités et grandes écoles étrangères, européennes, mais aussi américaines, chinoises ou arabes.

Grenoble et Lyon ont pu pleinement profiter, par de fortes externalités de réseau, des regroupements et initiatives prises dans la première décennie : PRES, RTRA, RTRS, Instituts Carnot... Les universités et laboratoires ont réussi des regroupements horizontaux « par ligne métier » pour atteindre une masse critique. Par sa position géographique, Rhône-Alpes est au cœur des réseaux de recherche. Noyau de réseaux transfrontaliers, Rhône-Alpes occupe une position de coordinateur de la recherche, prenant appui sur sa position centrale en Europe et son accessibilité.

Les regroupements opérés ont profité aux deux métropoles régionales au détriment des villes moyennes et des sites ou antennes situés dans les territoires. Les déséquilibres territoriaux s'accroissent entre zones d'enseignement supérieur et de recherche, pôles d'excellence dans les grandes agglomérations et les villes moyennes.

Hypothèse 3 : L'Europe de la recherche : de l'Atlantique à l'Oural...en passant par Rhône-Alpes

L'Europe de la recherche, longtemps fragmentée et balkanisée s'est mise en ordre de marche. Des regroupements horizontaux, par « ligne-métier de la recherche » sont opérés autour d'objectifs et de moyens mis en commun. Après de nombreuses pannes institutionnelles et un brouillage de l'image de la construction européenne, l'Union trouve dans la recherche un symbole fort de restauration de l'intégration. Comme pour l'Europe monétaire, un vase chantier de construction d'une Europe de la recherche aboutit, sur les fondations du processus de Bologne, de la feuille de route de Lisbonne et de Ljubljana. Un passeport d'éducation et de recherche est instauré pour les étudiants, doctorants, enseignants-chercheurs afin de favoriser la mobilité entre universités et laboratoires de recherche européen. Les citoyens sont appelés à se prononcer et à s'engager sur un « impôt recherche ». Une plate-forme commune de recherche, publique, considérée comme « utility », au service de la communauté scientifique est instituée afin d'assurer la cohérence et la lisibilité des projets de recherche. La recherche européenne est assimilée à un « bien collectif pur » et placée en dehors du marché.

A un stade où le « benchmark » minimal est européen, la région est le territoire susceptible d'impulser une marque forte en matière de recherche. Rhône-Alpes parvient à se hisser comme région européenne motrice en matière de recherche.

Hypothèse 4 : Une déréglementation sauvage du « marché » de la recherche

A l'image d'autres secteurs (télécom, énergie, rail...), la recherche fait l'objet d'une politique de déréglementation. Elle est considérée comme un bien économique « banalisé », soumis à la concurrence et aux normes du marché. Le CNRS, démantelé, est organisé en laboratoires fortement dépendants de financements privés, bridant la liberté de la recherche, dans un contexte de désengagement de l'Etat. Les laboratoires deviennent des « opérateurs » de recherche dans un marché de la recherche totalement ouvert. L'organisation de la recherche est calquée sur celle des entreprises. On assiste à une consolidation des acteurs (moins d'acteurs en présence).

Dans ce mouvement de consolidation « à marche forcée », certains laboratoires régionaux sont placés en situation de « sous-traitants » de grands laboratoires donneurs d'ordres. La recherche est « outsourcing » au même titre que certaines fonctions support. Dans ce marché, certains laboratoires régionaux parviennent à « vendre » leur production et se trouvent en position dominante. D'autres sont en revanche éliminés, faute de demande.

Sources

- CESR, Les actes, *La science : un enjeu sociétal*, septembre 2007
- DRRT Rhône-Alpes, *Les chiffres clés de la recherche en Rhône-Alpes*, février 2007
- Observatoire des sciences et techniques, rapport biennal, *indicateurs de sciences et de technologie*, 2006, Economica
- France 2025, partie 3, *Création, recherche, innovation*

variable n°26

Recherche et progrès scientifique

1. Définition

Le progrès scientifique désigne l'accumulation des connaissances produites par la recherche (fondamentale et appliquée), dès lors que cette accumulation sert le développement humain dans son ensemble (nouvelles applications, amélioration des conditions de vie, de travail, de santé...).

Au cours des dernières décennies, les sciences et technologies ont connu des avancées très significatives, **notamment au croisement des corpus académiques constitués** (sciences de la vie, sciences de la matière...). Toutefois, le lien entre recherche et progrès scientifique est aujourd'hui davantage distendu. Dans l'ensemble, le progrès scientifique et technologique ne suscite en effet plus le même enthousiasme ni la même confiance en l'avenir.

Les nouvelles technologies apportent des solutions mais posent de nouvelles questions, justifiant le garde-fou du principe de précaution et d'un environnement juridique plus resserré. Cependant, dans un cadre mondialisé où les législations restent pour l'essentiel nationales, certains pays peuvent s'engager dans des recherches prohibées dans d'autres et prendre ainsi une avance décisive.

Riche d'un passé scientifique et industriel de premier plan, 2^{ème} région française en matière de recherche, Rhône-Alpes participe de longue date activement à la production des connaissances et des savoirs scientifiques. Du fait de la présence sur son territoire d'un potentiel scientifique et technologique particulièrement développé, **la région est de fait placée au cœur des interrogations sur le progrès scientifique au service du développement humain.**

Cette variable vise à s'interroger sur la manière dont Rhône-Alpes a pu contribuer au progrès scientifique, notamment par **un système intégrant centres de recherche, établissements d'enseignement supérieur et entreprises** et à la manière dont cet écosystème est susceptible d'évoluer. Il s'agit en particulier d'examiner les lieux où le progrès scientifique est susceptible de se réaliser et au positionnement de Rhône-Alpes en la matière, notamment pour répondre aux fortes attentes à venir : santé, changement climatique, devenir énergétique, vieillissement et dépendance...

2. Indicateurs

- diversité des champs de recherche
- culture de l'interdisciplinarité
- environnement juridique de la recherche
- richesse de la mise en réseau des acteurs de la recherche

3. Rétrospective : évolution au cours des 20 dernières années

Une triple révolution a marqué le XX^{ème} siècle, particulièrement dans les deux dernières décennies : révolution du vivant, informatique et quantique.

- Révolution du vivant : découverte de la structure et du fonctionnement du patrimoine génétique des êtres vivants, mariage de la biologie et de la génétique dans les biotechnologies, perspectives de thérapie cellulaire et du clonage ;

- Révolution informatique : la puissance de calcul des ordinateurs a été démultipliée sous des formats de plus en plus miniaturisés. L'essor des techniques numériques pour capter et véhiculer l'information a également été fulgurant.
- Révolution quantique : elle est à l'origine des nanosciences et nanotechnologies, c'est-à-dire de systèmes et matériaux élaborés à l'échelle de l'atome.

Dans ces trois domaines, la région Rhône-Alpes est placée de longue date comme un lieu de recherche et d'innovation référent, particulièrement dans le domaine des biotechnologies appliquées à la santé, de la chimie-environnement (Lyon), des nanotechnologies, de la microélectronique, du nucléaire et de l'informatique (Grenoble). Grenoble occupe une place particulière dans ce paysage : le « triptyque grenoblois », fondé sur la recherche, l'industrie et l'université, a marqué de son empreinte la vie de l'agglomération. Les interactions entre enseignement, recherche et applications sont particulièrement fortes au sein du pôle scientifique grenoblois¹. Le polygone scientifique fait figure de pionnier des clusters et pôles de compétitivité, comme « espaces collaboratifs » en faveur de la recherche fondamentale et de la recherche technologique, de l'innovation et d'un enseignement en prise avec les axes de recherche et de développement industriels locaux. Bâti autour du LETI (laboratoire de recherche), puis de Minatec (centre d'excellence), de Minalogic (pôle de compétitivité) et bientôt de GIANT² (MIT « à la française »), le pôle affiche l'ambition de devenir un véritable « écosystème d'innovation endogène »³ (J Therme). Bannière unique visible et lisible au plan international, le projet GIANT, qui associe universités et grandes écoles, organismes nationaux de recherche et grands instruments (ESRF⁴, ILL⁵) s'installe au moment même où l'espace européen de la recherche se met progressivement en place et nécessite une taille critique importante pour continuer à exister au plan européen et international.

L'espace européen de la recherche (EER)

Une recherche fragmentée entre les 27 pays de l'UE ne peut rivaliser avec les efforts de R&D des États-Unis ou des pays asiatiques. La mise en place de l'EER, réaffirmée en 2008 dans la feuille de route de Ljubljana, fait partie des réponses à l'insuffisance de coordination entre les recherches conduites au plan mondial. Cet EER soulève la question de la place de la recherche régionale dans cet espace élargi. Un renforcement de la coopération inter-régionale semble inévitable (coopérations renforcées entre laboratoires de recherche des pays membres par des échanges de chercheurs, de doctorants, des publications communes). Le mouvement est d'ores et déjà engagé : les publications de chercheurs français réalisées avec des chercheurs européens sont en constante augmentation en Rhône-Alpes.

Ces mises en réseaux d'entreprises, de centres de recherche, d'universités et de grandes écoles sont d'autant plus nécessaires que la recherche, et le progrès scientifique qui en découle, doivent faire face à de nombreux défis :

- hausse de la complexité
- convergence des savoirs et des technologies
- accélération du processus d'innovation
- hausse des coûts de recherche et développement

¹ Forgé à la fin du XIX^{ème} siècle par l'action de chercheurs par des scientifiques, parfois jouant sur leur choix de rester à l'écart de la capitale, le pôle scientifique s'est constitué autour de structures de recherche, sachant jongler entre les diverses sources de financement : l'État, les pouvoirs locaux et l'industrie locale. Des hommes de premier plan, Louis Néel, René Fortrat ou Louis Weil ont su convaincre des collègues ou des organismes d'État, comme le CEA, d'installer des centres de recherche à Grenoble, avant qu'une politique de recherche nationale soit mise en œuvre.

² Grenoble Isère Alpes Nano Technologie

³ Un écosystème peut, à grands traits, être défini comme un système intégré entre recherche, industrie et formations relevant de l'enseignement supérieur. Christian Blanc, Pour un écosystème de la croissance, rapport au premier ministre, 2004.

⁴ European Synchrotron Radiation Facility

⁵ Institut Laue-Langevin

Une orientation réticulaire de la recherche doit permettre de se positionner efficacement face aux ruptures technologiques à venir et de développer les technologies décisives pour l'avenir :

- Nanotechnologies
- Biotechnologies et biomédecine
- Calcul avancé et technologies de l'information
- Neurosciences cognitive

C'est à l'intersection de ces NBIC (nanotechnologies, biotechnologies, infotechnologies, technologies cognitives) que les innovations les plus « perturbatrices » devraient se produire⁶. Elles concerneront :

- l'homme, sa santé (cellules souches, biomatériaux, robotique médicale, capacités sensorielles et cognitives) mais aussi sa reproduction ;
- les interfaces homme-machines, lesquelles sont appelées à être de plus en plus proches du cerveau et des structurations de la pensée et du langage humains, ainsi que les relations entre humains (systèmes inter-personnels intelligents et autonomes) ;
- les capacités de l'homme dans ses activités (apprentissage, efficacité au travail).

On observe de plus en plus une **convergence des savoirs scientifiques : les avancées décisives sont transdisciplinaires alors que l'organisation de la recherche demeure largement fondée sur des « sections » scientifiques cloisonnées**. L'équation est délicate : il faut savoir à la fois gérer une complexité croissante des savoirs, et donc une spécialisation sans cesse plus pointue, tout en intégrant l'interdisciplinarité, souvent le siège de la progression de la recherche.

Si le progrès scientifique est appelé à se produire au croisement de différentes technologies, en prenant appui sur des plate-formes technologiques (imagerie, calcul et procédés de traitement du signal...), Rhône-Alpes peut sembler en bonne position compte-tenu de son positionnement fort et relativement diversifié en matière de recherche et de la mise en réseaux des acteurs de la recherche, notamment au travers des pôles et des clusters soutenus par la Région.

Rhône-Alpes est en effet bien placée dans l'ensemble de ces technologies clés :

- sciences de la vie et de la santé :
 - neurosciences et lutte contre les maladies neuro-dégénératives (Alzheimer, Parkinson...) (projet Neurospin du CEA, associant techniques d'IRM et de spectroscopie).
 - traitement du cancer (destruction des tumeurs cancéreuses par le recours aux nanoparticules ciblant les tumeurs) et recherches sur la mise au point d'un vaccin fondé sur la technique des vaccins recombinants (Lyon Biopole, canceropole, CIRC).
 - thérapies géniques.
- TIC : logiciels, électronique (course à la miniaturisation, puissance de calcul mise au service de modèles puissants de simulation dans les biotechnologies, l'énergie, les grands équipements scientifiques...) (Tennerdis, Lyonbiopole, Minalogic, cluster Informatique, signal, logiciels embarqués...).
- énergies renouvelables (Tennerdis, Ines⁷).

Les pôles de compétitivité régionaux et les clusters de recherche ou économiques soutenus par la Région Rhône-Alpes sur des thématiques transversales (neurosciences, handicap, vieillissement par exemple) ou par compétences (énergies renouvelables, montagne...) ont la capacité de faire vivre ces croisements et ces interactions entre champs disciplinaires différents, entreprises et établissements d'enseignement supérieurs régionaux.

⁶ Source : France 2025, partie 3, Création, recherche, innovation

⁷ Institut national de l'énergie solaire

Le positionnement de Rhône-Alpes autour de la mise en réseau d'acteurs (clusters recherche, pôles de compétitivité) constitue un élément de structuration de cette recherche et des conditions d'un progrès scientifique qui s'effectueront sans doute à l'intersection de l'ensemble de ces technologies. **C'est sans doute par la réussite de ces espaces de collaboration scientifique que Rhône-Alpes est en mesure d'apporter une contribution significative au progrès scientifique.**

Ces écosystèmes, associant dans un espace intégré système productif, d'éducation et de recherche, sont ancrés dans les territoires. La connaissance est produite par davantage de relations, de décloisonnement et d'ouverture de l'ensemble des acteurs sur leur environnement. L'espace globalisé ne signe pas l'acte de mort de la proximité : *« les entreprises forment avec leurs territoires locaux des écosystèmes ouverts, riches et stimulants.*

*Ces écosystèmes sont favorables à la production collective de connaissances, donc à l'innovation et à la croissance économique »*⁸, une variante de la formule *« Act local, think global »* de Jacques Ellul.

Cette contribution locale à des connaissances globales s'inscrit dans un **cadre réglementaire plus contraint**. La mise en évidence de certains impacts négatifs de l'action humaine sur la nature ont conduit à l'adoption de limitations sur le champ d'intervention de l'homme sur la nature et la manipulation du vivant (loi sur la bio-éthique, sur les OGM...), sur l'adoption d'un calendrier sur l'environnement (protocole de Kyoto, convention sur l'eau...), sur la mise en exergue de l'éthique (comité de bioéthique).

Cependant, l'interprétation de ces limitations est parfois plus ou moins lâche selon les pays et peut conduire à des différences d'appréciation, notamment en fonction de la sensibilité de la société face à ces sujets. Une forme de « dumping de la recherche » peut conduire certains pays à s'engager dans des voies de recherche inexploitées par d'autres.

4. Hypothèses d'évolution

Hypothèse 1 : Un écosystème d'enseignement supérieur et de recherche diversifié à fort ancrage territorial

Rhône-Alpes parvient à maintenir sa position de référence en France et en Europe grâce à une structuration réussie de son territoire de recherche, qui prend appui sur la richesse et la diversité de ses filières industrielles. La mise en réseau des acteurs sous la forme des clusters, des pôles de compétitivité a porté ses fruits. L'industrie a permis de tirer la recherche et de maintenir une dynamique forte sur le territoire régional. La collaboration menée au sein des pôles, mais aussi entre les pôles ou les clusters (régionaux ou européens, voire internationaux), permet de réaliser des avancées dans les domaines des NBIC. Si la région renforce sa place dans les nanotechnologies, les biotechnologies ou encore la chimie-environnement, la choix a été fait de conserver une « biodiversité » de la recherche : plusieurs écosystèmes de recherche se maintiennent dans différents domaines. La notion de progrès scientifique n'est plus remise en cause. Plus généralement, l'image de la science dans son ensemble est restaurée et s'inscrit dans un cadre où le principe de précaution tend à se relâcher.

Les universités et grandes écoles régionales sont parties prenantes de cette dynamique : étroitement associés aux pôles et impliqués dans les clusters recherche, les établissements d'enseignement supérieur régionaux impulsent cette dynamique territoriale marquée. La recherche s'appuie sur des formations « consolidées » et qui ont parfaitement intégré la dimension recherche, y compris dans les formations à vocation professionnelle.

⁸ Rhône-Alpes 21, Défi innovation technologique et société, d'après Emile Hooge et Geoffroy Bing « Quelle place pour Lyon dans la compétition internationale ? Anticiper un nouveau changement des règles de la compétition », Agenda métropolitain Lyon/Saint-Etienne, Automne 2006.

Hypothèse 2 : Un écosystème d'enseignement supérieur et de recherche intégré à un espace de recherche élargi

La déclinaison « progrès scientifique en Rhône-Alpes » n'a guère de sens. Le territoire de la recherche est européen, sinon mondial. La spécialisation nécessite à la fois de regrouper les savoirs hautement spécialisés tout en sortant de la logique du territoire. Les centres de recherches, les universités de la région ont tissé de nombreux liens avec leurs homologues étrangers.

On mise sur les complémentarités, notamment avec les territoires limitrophes, notamment suisses et italiens mais aussi avec les Etats-Unis et la Chine. L'implication de la Région et des acteurs régionaux, en particulier des universités et grandes écoles (notamment par le truchement des coopérations internationales qu'elles ont pu tisser au plan international) dans des pôles, clusters et plus largement des réseaux inter-régionaux a permis de maintenir une activité de recherche importante en Rhône-Alpes, laquelle ne peut cependant pas être dissociée de cette transversalité, transdisciplinarité...transalpine ou transatlantique.

La convergence des savoirs est trop forte pour qu'une recherche de pointe épouse les contours d'un seul territoire. Interdisciplinarité de l'enseignement supérieur et de la recherche rime de fait avec internationalité.

Hypothèse 3 : Un écosystème d'enseignement supérieur et de recherche fortement spécialisé dans certains domaines de recherche

La tendance lourde relative à la convergence de la recherche rend illusoire le maintien dans la région d'une activité de recherche capable d'investir tous les domaines. Le cap d'un écosystème diversifié ne peut être maintenu, notamment faute de moyens suffisants. Une spécialisation s'opère sur l'excellence (énergie, biotechnologies...), tant en matière de formation que de recherche. Les pôles d'enseignement supérieur et de recherche se spécialisent. Une partie des formations relevant du supérieur et de la recherche est externalisée.

Les technologies dans lesquelles les investissements de recherche et développement ont eu lieu n'ont pas été en mesure de répondre à certains enjeux sociétaux dominants : sécurité, changement climatique, ressource en eau, vieillissement démographique. D'autres pays qui ont plus massivement investi ces champs ont réussi des avancées décisives. La réglementation française, contraignante au regard de celle en vigueur dans d'autres pays, a bloqué certains projets dans d'autres domaines (santé, recherche en matière génétique notamment). Les laboratoires français pâtissent de cette situation. Le progrès scientifique est désormais un bien collectif pour partie importé.

Hypothèse 4 : Une absence d'écosystème d'enseignement supérieur et de recherche

Les montages en réseau subissent un sérieux revers. La « greffe » des systèmes intégrant recherche, innovation, enseignement supérieur et entreprises est rejetée. Au lieu de gérer la complexité inhérente à une recherche sans cesse plus pointue, il faut gérer la complexité organisationnelle d'initiatives trop nombreuses, hétérogènes, complexes à saisir et, au final, peu lisibles. Les pôles et clusters n'ont pas réussi à convaincre. L'éclatement des structures « clubs » a porté atteinte à la qualité des échanges, des recherches et des échanges entre chercheurs eux-mêmes, entre chercheurs industriels et universitaires. L'absence de mobilité fonctionnelle entre milieu académique et industrie a sérieusement porté atteinte à l'efficacité des clusters et pôles qui sont perçus comme des couches de complexité et non comme des « éléments facilitateurs » de la recherche.

L'innervation de la formation par la recherche est insuffisante. Les universités et écoles régionales restent trop nombreuses, éclatées et de taille régionale. Par ailleurs, l'environnement juridique dessert la recherche française dans son ensemble. D'autres pays, moins rétifs aux thérapies géniques ou au clonage par exemple, ont réalisé des avancées décisives.

Sources

- Christian Blanc, *Pour un écosystème de la croissance*, rapport au premier ministre, 2004.CESR, Les actes, *La science : un enjeu sociétal*, septembre 2007
- DRRT Rhône-Alpes, *Les chiffres clés de la recherche en Rhône-Alpes*, février 2007
- Observatoire des sciences et techniques, rapport biennal, *indicateurs de sciences et de technologie*, 2006, Economica
- France 2025, partie 3, *Création, recherche, innovation*
- Muriel Le Roux et Girolamo Ramunni, « Conclusions », *La Revue pour l'histoire du CNRS*, N°2 - Mai 2000
- Rhône-Alpes 21, synthèse d'expertises extérieures, *état des lieux prospectif*

Acceptabilité sociale des sciences et technologies

1. Définition

Le paradigme de l'apport bénéfique de la science a été remis en question à plusieurs reprises au cours du XX^{ème} siècle. **Ce n'est pas tant la science en tant que telle qui est aujourd'hui questionnée, que ses résultats et ce qu'on est susceptible d'en faire.**

Le citoyen s'interroge sur certains choix technologiques et de recherche, sur les avancées réelles de la science à son bénéfice (attentes pour partie déçues en matière de recherche médicale au regard des efforts déployés par exemple). La prise en compte de l'acceptabilité sociale des sciences et technologies est aujourd'hui incontournable. Comme l'innovation, la recherche se place de fait dans le champ de l'usage et tend à n'exister qu'en relation avec ses utilisateurs, alors qu'elle en était pour partie déconnectée. L'acceptabilité sociale suppose de tenir compte des attitudes et des contraintes sociales et normatives conduisant le corps social à recourir effectivement à l'utilisation d'une technologie donnée ou à en tirer bénéfice.

La notion d'acceptabilité sociale peut être entendue de deux manières :

- L'acceptabilité, dans une version « dramatique », se pose en termes négatifs. **La science suscite l'émergence de poches de résistance.** Le recours à l'arme atomique a provoqué une première rupture forte, sinon un traumatisme. Plus récemment, une attitude de défiance, ou à tout le moins, de prudence, s'est installée dans un nouveau paradigme, celui du principe de précaution. La mise en évidence des impacts des innovations technologiques sur l'environnement (effet de serre), la santé (amiante, vache folle, pesticides), le vivant (procréation médicalement assistée, clonage, OGM) ont contribué à remettre en cause le principe fort d'une science qui parviendrait, « par nature », à être placée au service de l'homme et de son environnement.

- Dans une acception plus positive, la notion d'acceptabilité recouvre l'idée d'une plus grande lisibilité, fondée sur une meilleure connaissance du fait scientifique afin d'accepter et de comprendre les avatars industriels et technologiques à venir. L'acceptabilité/lisibilité permet de comprendre les choix opérés et l'engagement de la société dans son ensemble sur les sciences et techniques. L'adhésion aux choix techniques et scientifiques repose sur une meilleure connaissance des citoyens. En ce sens, l'acceptabilité est synonyme d'**appropriation**.

L'appropriation des sciences et techniques permet de comprendre les choix opérés et en cours ainsi que l'engagement de la société dans son ensemble dans les sciences et techniques. Une telle adhésion aux choix techniques et scientifiques suppose l'acquisition d'une **culture scientifique des citoyens, composante de la culture dans son ensemble**, au même titre que l'art.

Particulièrement tournée vers la recherche « nano, micro, bio », la région Rhône-Alpes est de fait directement concernée par la manière dont le corps social peut s'approprier, rejeter, ou éventuellement être indifférent à la recherche scientifique et technologique menée dans ses territoires.

Par l'impulsion qu'elle donne aux actions orientées vers la formation ainsi que la culture scientifique, la Région est un moteur puissant pour contribuer à l'appropriation, par le plus grand nombre, d'une **culture territoriale de la science et de la technologie**.

2. Indicateurs

- Poids des mouvements citoyens
- Limitations des droits d'intervention de l'homme sur la nature, le vivant...
- Pratiques culturelles scientifiques
- Place de la science dans le débat public

3. Rétrospective : évolution au cours des 20 dernières années

Une perte relative de confiance à l'égard de la science, en Rhône-Alpes, comme dans le reste de l'Europe.

De nombreuses enquêtes montrent que la population européenne n'éprouve pas de défiance particulière à l'égard de la science. Les Européens ont dans l'ensemble une confiance très robuste dans les valeurs incarnées par les sciences et technologies, plus au Sud qu'au Nord de l'Europe, la France étant située dans une position médiane.

Si cette « question de confiance » est souvent posée aux citoyens, c'est sans doute qu'elle est complexe et/ou que la réponse n'est sans doute pas unique et stabilisée. Les citoyens affichent en effet une position très ambivalente sur la science et sa perception : l'intérêt pour le fait scientifique croît (les gens s'informent davantage) mais il y a aussi un flou dans sa perception ainsi qu'un manque de culture et d'appropriation sur les avancées « nano et bio », bien plus difficiles à appréhender et à visualiser qu'un pas d'être humain sur la lune...

Si la science intéresse et intrigue, elle inquiète aussi. Dans une étude prospective récente, l'INRA¹ constate une perte de confiance à l'égard de la science et une méfiance croissante à l'égard de ses applications. Le rapport de l'OCDE en 1979 « la technologie contestée » illustre les fissures du modèle de développement et de croissance porté par le chercheur/ingénieur (programme spatial, programme de construction de centrales nucléaires, programme supersonique...). Ces premières fissures sont perceptibles en 1968 dans la remise en cause, à la fois d'un modèle social, mais aussi d'un modèle de croissance qui serait sous-tendu par la science et la technologie. Elles se creusent dans les années 70 (en particulier dans le domaine du nucléaire civil).

Au début des années 80, la dépense nationale en recherche et développement augmente de manière décisive. Le nouveau gouvernement entend donner une nouvelle impulsion à la recherche scientifique. Les biotechnologies prennent le relais du nucléaire civil comme têtes de pont de la modernité et du progrès scientifique au service de l'homme. Les applications en matière médicale (révolution du diagnostic, des thérapies), de lutte contre la pollution (procédés de méthanisation, de fermentation), d'agriculture sont nombreuses et les espoirs à la hauteur de ces nombreuses applications.

Ces attentes sont en partie déçues dans les années 1990-2000. Des crises sanitaires récurrentes (ESB-encéphalopathie spongiforme bovine...) brouillent l'image de la science, des gestionnaires de la recherche (scandale de l'ARC) et des politiques (sang contaminé). A cela s'ajoute le refus des OGM en France, assorti de la mise en place de dispositifs d'évaluation d'impact ou encore l'opposition au clonage thérapeutique par crainte de dérives eugénistes. Des comités d'éthique sont chargés d'examiner ces questions. L'éthique devient un critère d'acceptabilité des innovations. Le cadre réglementaire se resserre par ailleurs avec la création d'agences de sécurité sanitaire (AFFSSA², AFSSE³).

Les affaires du sang contaminé, la crise de la vache folle, sont emblématiques des rapports nouveaux entre science et société. D'ampleur potentiellement mondiale, cette crise « mêle une incertitude scientifique, des systèmes de production industriels susceptibles de diffuser le risque à grande échelle, une demande forte de réassurance des consommateurs et une intrusion du judiciaire dans les affaires scientifiques qui interroge le rôle des Etats »⁴.

¹ INRA, INRA 2020, Des scénarios pour la recherche, Alimentation, Agriculture, Environnement, N°19, janvier 2004

² Agence française de sécurité sanitaire des aliments

³ Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement

⁴ Source : Fiche variable FutuRIS, Le droit d'intervention de l'homme sur la nature, janvier 2004

Les citoyens et leurs représentants cherchent à garder la main, en avançant l'idée que ce ne sont pas les découvertes scientifiques qui décident de l'avenir. En même temps, les politiques se sentent dépassés par ces sujets. Le rôle grandissant des experts vise à éclairer les décideurs sur leurs décisions futures (tout en intervenant suffisamment en amont pour laisser des options ouvertes). S'agissant des citoyens, une culture scientifique est à développer si l'on entend conserver la main sur le développement scientifique.

Cette question renvoie pour partie à la manière dont la connaissance scientifique est diffusée. Ce sont pour l'essentiel les grands media qui assurent la transmission de l'information scientifique... mais pas de l'éducation scientifique⁵. Sous le coup de crises, les chercheurs appelés à s'exprimer « à chaud » émettent des sons de cloche parfois différents, ce qui contribue à brouiller l'image de la science.

Globalement, la science vit sur une contradiction. Alors que les sciences sont très imbriquées dans la vie sociale, économique et politique, elles sont historiquement exclues de la culture dite générale, contrairement à la littérature et à l'art. L'école considère la science comme un outil de sélection et ne la valorise pas en tant qu'élément majeur de notre société, au point que beaucoup de jeunes français apprennent les sciences sans jamais les pratiquer⁶.

Le niveau de culture scientifique reste au total relativement faible en France et la vision du chercheur contrastée : peu vénal, dévoué au bien public mais potentiellement dangereux⁷. Depuis quelques années, sans doute à la faveur du développement des questions d'éthique, de développement durable, on peut relever cependant un progrès de la culture scientifique sur des sujets ciblés (réchauffement climatique, santé notamment).

En Rhône-Alpes, la sensibilité de la population aux problèmes d'environnement en lien avec la santé (pesticides, élevage intensif et qualité des eaux...) est croissante. Les groupes et associations de défense de l'environnement, de défense des animaux sont très actifs, dans une région qui compte un nombre élevé de chercheurs (près de 48 000). Grenoble est une métropole symptomatique de la richesse et de la complexité de la relation entre science et société. L'agglomération compte la plus forte densité de chercheurs au regard de la population totale en région.

C'est aussi dans cette ville militante que la sensibilité « verte » est fortement ancrée et que la contestation scientifique est souvent vive (nucléaire, chimie-environnement, nanotechnologies, OGM...). La proximité des laboratoires semble exercer à la fois un effet attractif (recherche de pointe, fer de lance pour l'image de la ville...) et un effet de défiance mêlant interrogations sur la science et considérations économiques et sociales (poids des grands groupes, multiples restructurations...) se traduisant par une implication citoyenne « alter » plus marquée que dans d'autres territoires.

L'INRA⁸ souligne ce saut qualitatif : *« L'organisation de l'expertise collective au sein des organismes de recherche, la généralisation des débats publics, la mise en scène des controverses scientifiques font émerger dans l'opinion l'idée d'une science en mouvement, qui progresse par hypothèses successives, et dont les avancées potentiellement lourdes de conséquences pour la société doivent être mises en débat. Cette dynamique de pontage entre les scientifiques et la société est portée par des citoyens qui se regroupent en associations pour la défense de l'environnement et des consommateurs ».*

⁵ A l'exception d'émissions ciblées sur les jeunes (C'est pas sorcier) ou diffusées en dehors du « prime time ».

⁶ En terminale S, 2 élèves sur 3 souhaitent entreprendre des études scientifiques dans le supérieur. Or, 1 sur 5 suit des études de chimie et de physique après l'obtention du baccalauréat.

⁷ « Quatre enquêtes conduites sur 20 ans, consacrées aux attitudes du public à l'égard de la science, montrent l'évolution critique de l'opinion vis-à-vis de la science, comme l'attestent les réponses à la question : diriez-vous que la science apporte à l'homme, plus de bien que de mal : 56 % en 1973, 37 % en 1999

plus de mal que de bien : 5 % en 1973 et en 1999 (stable)

autant de mal que de bien : 38 % en 1973, 56 % en 1999 ». Source : INRA 2020, *Place et perception de la science et de la technologie en France et en Europe*, p.69

⁸ id., p 70

La culture scientifique rhônalpine

La promotion de la culture scientifique rhônalpine s'exerce notamment par l'intermédiaire des 8 CCSTI⁹ régionaux.

L'orientation donnée à la culture scientifique et technique répond à une double préoccupation :

- concourir à l'information, l'orientation et la formation des jeunes sur des métiers à caractère scientifique, technique et industriel ;
- éclairer le citoyen et le rendre plus autonome vis-à-vis des enjeux des évolutions scientifiques, technologiques et industrielles.

Fête de la science, des Exposciences, Camion des sciences, Odyssée des savoirs... les initiatives sont nombreuses et rencontrent souvent un réel succès populaire. Par exemple, l'exposition sur les enjeux des nanotechnologies s'est diffusée largement (cité des sciences et de l'industrie, CERN, ambassades...).

Le CCSTI grenoblois affiche particulièrement une « dynamique nano » mais souligne le problème de la suppression de la participation de la DRAC. La culture scientifique et technique n'est plus ressentie comme partie intégrante de la culture mais placée dans le domaine de l'économie et de l'innovation¹⁰.

La Région considère pourtant que la culture scientifique, technique et industrielle fait partie de la culture dans son ensemble car elle permet de comprendre le monde, en évitant l'écueil de la manipulation. Avec la création du cluster « relation science et société » dans le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, la région Rhône-Alpes affiche une longueur d'avance en la matière. Une composante sciences humaines et sociales est également présente dans les autres clusters de recherche.

4. Hypothèses d'évolution

Hypothèse 1 : La Région favorise l'émergence d'une véritable gouvernance territoriale

La science ne se développe pas sans son environnement dont elle se nourrit et qu'elle contribue à alimenter. Elle est partagée entre ceux qui produisent la connaissance scientifique et ceux qui la reçoivent.

La région Rhône-Alpes parvient, en s'appuyant sur les territoires, à développer une communication volontariste d'informations, et plus encore une politique de culture scientifique et technique associant écoles, lycées, universités et monde économique. Cette politique active en faveur de la diffusion de la culture scientifique a porté ses fruits et emporté l'adhésion de la société rhônalpine.

Une **diffusion des savoirs** s'opère grâce à une politique active (« *up / bottom* ») mais aussi par une participation active et coopérative des citoyens (forums mixtes, commissions avec représentations de citoyens, consultations citoyens voire referendums). Grâce au débat public, les citoyens perçoivent plus facilement l'intérêt des investissements considérables consentis en faveur de la recherche, élevée au rang de bien collectif, tout en ménageant l'espace de liberté des chercheurs, à l'image de la création dans le domaine de l'art. Les conférences du consensus, mises en œuvre depuis le milieu des années 90 dans le domaine médical¹¹, sont étendues à d'autres champs scientifiques. Le croisement des différentes disciplines permet d'appréhender l'homme dans sa globalité et de situer les choix scientifiques et technologiques dans leurs différentes composantes.

Un co-pilotage consensuel de la recherche par la société est à l'œuvre.

⁹ Centre de culture scientifique, technique et industrielle

¹⁰ Pierre Mendiola, rapport du CA du CCSTI de Grenoble du 15/05/08

¹¹ Médecins, pharmaciens, praticiens hospitaliers appelés à se rencontrer afin de juger du bien-fondé technique, scientifique, économique d'une stratégie thérapeutique et de son acceptation par le malade.

Hypothèse 2 : De forts mouvements d'opinion hypothèquent la recherche régionale

De nombreuses **poches de résistance à la science** perdurent ou émergent au fil des innovations et recherches nouvelles. Elles drainent autour d'elles des mouvements d'opinion dans une constellation plus ou moins organisée d'associations, groupes de pression, manifestations... Ces mouvements d'opinion ont un poids politique non négligeable.

Cette résistance est particulièrement active dans les métropoles régionales où la proximité de l'activité de recherche mobilise les citoyens de manière plus rapide et plus aiguë. Elle se manifeste pour des raisons parfois idéologiques ou une mauvaise compréhension d'ensemble. Le sentiment que les investissements sont réalisés en pure perte au regard d'autres enjeux sociétaux jugés plus importants peut aussi émerger. Ces foyers de résistance portent atteinte au développement de certains programmes scientifiques et brouillent l'image de la région en matière de recherche. Au-delà de Rhône-Alpes, la société dans son ensemble est inquiète sur la science, dont le budget ne cesse de baisser. La recherche de pointe se délocalise (Etats-Unis, Chine, Inde...). Une recherche subsiste en région, notamment en matière médicale, conduite au sein de laboratoires qui ont du mal à rivaliser avec les organismes étrangers.

Hypothèse 3 : La Région dans une gouvernance conflictuelle

Des foyers de « résistance positive » à la science s'organisent. Parfaitement informés, des réseaux d'influence, groupes de citoyens, associations parviennent à orienter efficacement certains choix... et à en réfuter d'autres. Une « gouvernance » partagée *de facto* de la science se met en place. La Région tente de jouer un rôle moteur, à la fois comme bailleur de fonds et comme carrefour entre scientifiques, citoyens et entreprises. Articulateur, coordinateur, ... le Conseil régional peine à trouver sa place de chef de file en matière scientifique et technologique dans cet espace brouillé où chacun tente d'avoir voix au chapitre. Cette gouvernance est en équilibre complexe et instable. De nombreuses contingences (financeurs, groupes de pression, associations de consommateurs, groupes de citoyens...) rendent les choix difficiles et hypothèquent des investissements à long terme dans la R&D dont les effets et la portée sont jugés respectivement aléatoires et incertaines. Ce co-pilotage est conflictuel au point que la recherche peine à définir ses orientations et hiérarchiser ses choix. Le modèle du chercheur / ingénieur « à la française » est bousculé dans une société qui valorise désormais beaucoup plus les sciences de gestion, de l'organisation... que les sciences de l'ingénieur.

Hypothèse 4 : Un cercle vertueux sans gouvernance particulière

Les résultats des recherches conduites dans de grands laboratoires régionaux ont abouti dans de nombreux domaines. Des avancées significatives ont été réalisées dans ceux de la santé, de l'environnement, du vieillissement. Les applications ont développé l'emploi dans le secteur industriel et contribué à valoriser l'image de la recherche, de fait à nouveau très consensuelle. Les fonds d'investissement en faveur de la recherche drainent des capitaux sans cesse plus importants. L'Etat et la Région mettent davantage de moyens dans les filières sciences et technologies pour répondre aux besoins de la recherche et aux besoins industriels.

Au plan régional, les filières scientifiques et techniques affichent complet. Les citoyens se contentent des bénéfices de la recherche et de ses retombées économiques. Le fait scientifique soulève moins de questions et le débat éthique est réduit à une portion congrue.

Sources

- CESR, Les actes, *La science : un enjeu sociétal*, septembre 2007
- Futuris, les variables Futuris, *le droit d'intervention de l'homme sur la nature*, janvier 2004
- INRA, INRA 2020, *Des scénarios pour la recherche, Alimentation, Agriculture, Environnement*, n°19, janvier 2004
- Rapport Hamelin, *Développement et diffusion de la culture scientifique et technique. Un enjeu national*, 2004

1. Définition

Le tissu économique en Rhône-Alpes a fortement évolué dans les 30 dernières années. D'une économie fortement industrielle à une économie où le poids des services a considérablement augmenté, du fait d'un double mouvement : une délocalisation importante d'activités industrielles vers d'autres régions du monde et un fort mouvement d'externalisation des entreprises industrielles. Ces effets ont conduit aujourd'hui à une réflexion récente sur les politiques et stratégies industrielles qui ont amené à la mise en place des pôles de compétitivité (15 en RA) et des clusters. Cela permet de considérer également les activités selon leur risque de délocalisation ou non. Le secteur des services est lui aussi touché par ce mouvement. Ces évolutions ont des répercussions fortes sur l'organisation des activités et de la chaîne de valeur. La région Rhône-Alpes doit aussi faire face à un éloignement important des centres de décision d'un certain nombre d'entreprises, hors région, ou même hors Europe. La relation des entreprises avec le système bancaire s'en trouve modifiée. La région, maillée d'un important tissu de PME, et de PME sous-traitantes, est particulièrement sensible. Toutefois, le nombre de PME/PMI à caractère patrimonial constitue un tissu économique équilibré face aux grands groupes souvent en situation de donneur d'ordre.

2. Indicateurs

- Part des différents secteurs/emploi
- Evolution de l'emploi
- Part des différents secteurs/PIB
- Structure du tissu économique/grandes entreprises/PME/TPE
- Types d'activités
- Nombre de centres de décisions et évolutions
- Part de la sous-traitance
- Niveau de productivité
- Part à l'international
- Répartition des activités
- Politique industrielle

3. Rétrospective : évolution au cours des 20 dernières années

Rhône-Alpes représente environ 10 % du PIB national, elle arrive seconde à la fois en part de PIB et la part de PIB/habitant, mais troisième quant à sa part par emploi.

La contribution de Rhône-Alpes à la richesse nationale s'est accrue ces dernières années mais selon Eurostat, la région a perdu des places au plan européen.

En terme de valeur ajoutée, le tertiaire domine largement dans la valeur ajoutée régionale avec une part de 73 % dont 53 % pour le seul tertiaire marchand. Toutefois la région se caractérise par un important socle industriel, qui représente environ 20 % de la valeur ajoutée totale contre environ 15 % au plan national. L'agriculture représente 1,2 % contre 2,2 % au national et la construction 6,6 % contre 5,6 % au national.

Depuis 30 ans, le nombre total d'emplois progresse plus vite en Rhône-Alpes qu'au niveau national. Entre 1975 et 1999, il a augmenté de plus de 16 % soit 7 points de plus qu'en France. Mais tous les secteurs d'activité n'ont pas eu la même croissance. L'agriculture a perdu plus de la moitié de ses effectifs. En 1999, elle compte moins de 3% des emplois de la région. Les effectifs industriels ont baissé de manière importante, ils ne représentent que 22 % des emplois contre 35 % en 1975. La construction, qui représente 6 %, a perdu près d'un quart de ses effectifs sur la même période. La baisse de ces trois secteurs a été plus que compensée par l'augmentation des effectifs dans le tertiaire.

Rhône-Alpes est caractérisée par une part de 10 points supérieurs à la moyenne nationale dans la valeur ajoutée produite par les industries de biens intermédiaires (chimie, plasturgie, textile, transformation des métaux, composants électroniques et électriques). La part des biens d'équipement est supérieure à la moyenne nationale, même si elle est inférieure à l'Alsace ou aux Pays-de-Loire. En revanche, les biens de consommation, l'agro-alimentaire et l'automobile représentent une part inférieure au national. L'industrie de l'énergie occupe une part croissante dans la valeur ajoutée de l'industrie rhônalpine depuis 2002.

Rhône-Alpes affiche une position de leader national en part d'emploi dans sept secteurs :

- textile
- composants électriques et électroniques
- équipements mécaniques
- métallurgie
- chimie, caoutchouc, plastique
- énergie
- équipements du foyer

Par ailleurs, en terme de parts de marché, on observe que Rhône-Alpes occupe des places de leader dans les domaines suivants :

- **décolletage** > 1^{er} pôle mondial
- **génie climatique / froid** > 1^{er} pôle européen
- **nucléaire / chimie nucléaire** > 1^{er} pôle européen nucléaire
- **mécanique et construction mécanique** > 1^{ère} région française
- **construction électrique, électronique** > 1^{ère} région française
- **métallurgie et transformation des métaux** > 1^{ère} région française
- **médical et instrumentation scientifique** > 1^{ère} région française
- **sous-traitance mécanique** > 1^{ère} région française
- **poids lourds - équipementiers de l'automobile** > 3^{ème} région française
(source UDIMERA : « L'industrie Rhône-Alpine un bâtisseur d'avenir »)

Les entreprises rhônalpines comptent à 99,8 % des PME (à 96 % des TPE). Rhône-Alpes compte 2975 entreprises entre 250 et 500 salariés et 516 entreprises de plus de 500 salariés. Les grandes entreprises rhônalpines ont toutefois un effectif moyen nettement moins important qu'au plan national (1675 contre 2034).

Rhône-Alpes est particularisée par un portefeuille d'activités très diversifié. Elle est la première région française de sous-traitance industrielle. Mais son tissu industriel est traversé par d'importantes mutations économiques à caractère structurel, variables selon les secteurs. Rhône-Alpes se caractérise également par un ensemble de bassins industriels à forte spécialisation et donc sensibles aux évolutions positives comme négatives.

En terme d'emplois recensés dans la haute technologie, la région s'illustre dans la fabrication de composants électroniques. Dans la moyenne et haute technologie, elle se distingue par la fabrication d'équipements mécaniques et de matériel électrique. Si Rhône-Alpes se place au 9^{ème} rang des régions européennes en nombre d'emplois recensés dans l'industrie de haute et de moyenne technologie, ces emplois ne représentent que 9 % de l'emploi régional et la région n'arrive qu'au 48^{ème} rang au plan européen.

Les services sont inégalement répartis selon les territoires, les zones de Lyon et Grenoble concentrant près de la moitié des salariés des services dans la région contre 37 % pour l'industrie.

Rhône-Alpes se caractérise comme une région riche en emplois métropolitains supérieurs. Le taux de ces emplois, 7,4 % des emplois localisés dans la région, situe Rhône-Alpes au second rang français, loin derrière l'Ile de France (16,1%). Les fonctions représentées dans ces emplois sont principalement liées au caractère industriel de la région : commerce et gestion dans l'industrie, recherche et informatique. Par contre, les fonctions de banque et d'information sont nettement sous-représentées car elles restent très concentrées en Ile-de-France avec les centres de décision. Ces emplois sont bien représentés dans six villes de la région qui se classent dans les 30 premières villes françaises :

Grenoble	2 ^{nde}	12,7 % de l'emploi
Lyon	5 ^{ème}	10,6 % de l'emploi
Annecy	12 ^{ème}	8,3 %
Valence	19 ^{ème}	7 %
Chambéry	20 ^{ème}	7 %
Saint Etienne	28 ^{ème}	6,3 %

Entre 1998 et 2005, on constate que la part des services s'est accrue de manière plus importante dans les zones fortement tertiairisées. Marquée par son histoire industrielle, Rhône-Alpes est fortement marquée par un fort développement des services directement liés à l'activité de production : ingénierie, logistique, recherche et développement, informatique, nettoyage....

Le tissu économique de Rhône-Alpes est largement internationalisé. En 2006, on dénombrait 2 500 établissements d'entreprises à capitaux étrangers ou de filiales de groupes étrangers. C'est dans l'industrie que les capitaux étrangers sont les plus présents, ils représentent 32 % des établissements industriels et 39 % de l'effectif salarié. Pour ce dernier pourcentage, on note une augmentation de 5 points depuis 2000. Dans le tertiaire, il représente un peu plus de 20 % des effectifs salariés.

4. Hypothèses d'évolution

Hypothèse 1 : La poursuite de délocalisations massives dans le secteur industriel et dans le tertiaire productif, seul le tertiaire résidentiel est créateur d'emplois.

Les délocalisations massives se poursuivent compte tenu d'une perte de compétitivité des entreprises dans les secteurs traditionnels et l'acquisition de savoir-faire dans les pays émergents. Aucun secteur de pointe à caractère industriel n'est concurrentiel à l'échelle mondiale, et le tertiaire productif se délocalise au plus près des zones de production. Le vieillissement de la population entraîne un développement important des services de proximité à caractère résidentiel et créateur d'emplois. Toutefois, les emplois créés sont faiblement qualifiés et leur gestion peut même être délocalisée dans certains cas. Une activité industrielle continue toutefois à exister mais sa part diminue fortement entraînant une chute de l'emploi dans le tertiaire productif.

Hypothèse 2 : Un ralentissement net des délocalisations et une relocalisation de certaines activités

Dans un contexte international incertain, le coût des matières premières et les incertitudes politiques, les questions de qualité et de sécurité environnementale, le phénomène de délocalisations connaît un ralentissement net. A l'inverse, les entreprises relocalisent leur activité industrielle et les services associés suivent le mouvement. Cette relocalisation n'est toutefois pas un retour en arrière et les entreprises choisissent leur localisation en fonction de critères de marché mais également de savoir-faire, de disponibilité de la main-d'œuvre, d'environnement industriel et technologique, de disponibilité et de coût du foncier.

Rhône-Alpes a des atouts à mettre en avant et sait valoriser son image dans une concurrence avec des régions de tradition industrielle française et européenne. A l'intérieur de Rhône-Alpes, cette relocalisation permet de rééquilibrer partiellement les inégalités entre territoires.

Hypothèse 3 : Une perte d'emploi dans les secteurs traditionnels compensée par une croissance dans de nouvelles activités industrielles et tertiaires dont les centres de décision sont davantage rhônalpins.

De nouvelles activités industrielles se développent en Rhône-Alpes avec des centres de décision qui s'y implantent. La perte d'emploi des secteurs traditionnels est compensée par ces nouvelles activités à partir des pôles de compétitivité, après une période de transition importante accompagnée par des politiques de formation et de mobilité des salariés. Le tertiaire se développe autour de ces nouvelles activités et réussit sa mutation. Le passage d'un type d'économie à un autre se fait progressivement.

Hypothèse 4 : Une croissance tirée par un secteur-clef, une compétitivité renforcée pour les secteurs traditionnels, et un effet d'entraînement fort sur les activités de service.

Un secteur leader, au croisement des biotechnologies et des technologies de l'information, entraîne l'ensemble de l'économie rhônalpine par sa vigueur et sa compétitivité à l'échelle mondiale. Il tire la croissance et l'image des industries traditionnelles rhônalpines à l'export, notamment, avec une marque de savoir-faire et de technologies « Rhône-Alpes ». Le tertiaire, en particulier le tertiaire productif, est renforcé par cette image de qualité.

Sources

- Site de la CRCI Rhône-Alpes : *Panorama de l'économie*
- INSEE et CRCI : la lettre N°84 Décembre 2007 « *L'externalisation contribue à l'extension de la sphère productive au-delà de l'industrie* »
- DRIRE et INSEE site « *l'industrie en Rhône-Alpes* »
www.rhone-alpes.drire.gouv.fr ou www.insee.fr/ra
- INSEE- la lettre N°54 juin 2006 « *Rhône-Alpes, une région riche en emplois métropolitains supérieurs* »
- UIMM Rhône-Alpes : « *Les industries de la métallurgie en Rhône-Alpes* »
- L'essor : 6 juin 2008 « *Industrie : le casse-tête de l'emploi dans une conjoncture favorable* »
- Centre d'analyse stratégique : les dossiers de la mondialisation n°2
« *Mondialisation et délocalisations : état des lieux et stratégies d'action* » .

Création et dynamique des activités, filiales d'excellence

1. Définition

La région Rhône-Alpes comporte un certain nombre de filiales d'excellence au plan mondial. L'industrie, la recherche et la formation avec l'appui de l'Etat et des collectivités territoriales se sont organisées notamment au sein de clusters ou de pôles de compétitivité, pour en assurer le développement. La création et la dynamique de certaines activités ne relèvent pas uniquement d'innovations technologiques mais également d'innovations organisationnelles (tourisme, textile, environnement...) qui sont autant sources de croissance et de compétitivité.

La variable sera considérée ici essentiellement du point de vue des pôles et des clusters, mais elle intégrera aussi la capacité de ces derniers à produire de l'innovation organisationnelle en intégrant les industries de services.

2. Indicateurs

- Le taux de croissance de la filiale
- La part et l'évolution de la filiale dans la valeur ajoutée régionale
- Organisation de la filiale
- Place de la filiale rhônalpine dans le système mondial
- Influence de la filiale sur les filiales traditionnelles
- Influence directe ou indirecte de la filiale sur l'emploi régional
- Rôle de la filiale comme porte-drapeau régional au plan international

3. Evolution au cours des 20 dernières années/rétrospective

En Rhône-Alpes comme au plan national, les 20 dernières années, ont été principalement marquées par une politique industrielle globalement peu active qui a peu cherché à organiser les relations industrie-recherche-formation pour répondre aux mutations économiques profondes (tertiarisation de l'économie, baisse de l'emploi industriel, externalisation et délocalisation).

Les grandes entreprises, de par leur taille, avaient les moyens d'entretenir des relations avec la recherche publique et de mettre en œuvre des innovations. Quant aux PME, à l'exception de certaines positionnées sur des niches de haute technologie, elles étaient peu en mesure d'établir des liens avec la recherche. Cette situation a moins permis que chez nos voisins des innovations suffisantes compte tenu des contraintes de compétitivité qui pèsent davantage sur les entreprises françaises, notamment les PME dans un contexte de globalisation de l'économie.

La politique des pôles de compétitivité, initiée en 2004, visait à relancer une politique industrielle active appuyée sur un ensemble intégrant la recherche et la formation.

La politique nationale se nourrit d'écosystèmes de croissance dont l'efficacité dépend d'acteurs de nature diverse et de la qualité de leurs interactions. Elle accepte qu'une grande marge d'initiative soit laissée à chacun pour adapter son action aux spécificités locales et sectorielles.

Les pôles ont pour objectif de renforcer la compétitivité des entreprises, l'attractivité des territoires et leur visibilité internationale. La nouveauté consiste à insister sur la dimension locale plutôt que sur la dimension sectorielle, autrefois largement dominante.

Les pôles s'inscrivent **dans un cadre de rupture** avec les politiques passées : ils réaffirment un affichage fort d'une politique industrielle nationale, mais laissent « la main » au territoire, et s'appuient dans de nombreux cas, notamment en Rhône-Alpes pour les secteurs d'excellence (pôles mondiaux Minalogic, Biopole, Axelera), **sur des organisations préexistantes ou des clusters ou des systèmes productifs locaux**. Ces systèmes consistaient déjà pour la plupart en un regroupement de tout ou partie des acteurs membres des pôles.

Rhône-Alpes compte 15 pôles de compétitivité - un 5^{ème} des pôles labellisés au plan national – qui concernent un nombre important de filières C'est une force par sa diversité mais cela peut être aussi une faiblesse avec un possible effet de dilution et d'émiettement au plan territorial.

L'accompagnement de ces pôles au plan régional est un point important de la dimension rhônalpine. La création de l'Agence régionale du développement et de l'innovation doit créer une transversalité et des économies d'échelle au niveau régional, pour optimiser l'accompagnement de l'innovation au plan territorial. La stratégie européenne de Lisbonne définit des principes au niveau européen. Le modèle des EIT (European Institute of technology) vise à optimiser la relation recherche-industrie dans un contexte territorial.

La réussite de ces pôles, leur dynamique et leur capacité à s'adapter et à associer fortement les activités de service liées à l'industrie et à un environnement extrêmement mouvant, conditionnent fortement les hypothèses. Mais, pour d'autres filières, la notion d'excellence est aussi liée à une innovation organisationnelle ou commerciale.

Cette dimension doit se mesurer à la capacité d'innovation des PME, largement dominantes dans le tissu rhônalpin et à leur capacité à relever le défi de leur développement à l'international.

4. Hypothèses d'évolution

Hypothèse 1 : Les pôles de compétitivité atteignent les résultats fixés en permettant de soutenir l'innovation dans les PME et d'améliorer leur compétitivité internationale. Les filières d'excellence sont les vitrines de cette réussite collaborative.

Le modèle des pôles de compétitivité s'impose comme pertinent. La majorité des initiatives sont des réussites, les PME et les activités de services profitent de la dynamique créée. Les pôles mondiaux et à dimension mondiale sont les principaux fleurons de cette réussite. Les relations inter-pôles sont vertueuses et reposent sur un accompagnement optimisé au plan régional.

Hypothèse 2 : Seules quelques filières atteignent les objectifs, elles ne sont toutefois pas modélisables et profitent peu à l'économie rhônalpine dont le cloisonnement reste un frein au développement et la croissance au plan international.

Aucune locomotive ne se dégage et les pôles n'apparaissent pas comme un modèle pertinent. En aucun cas, une dynamique inter-pôle ne se dégage, seules quelques filières se positionnent au plan international, mais sans aucun effet d'entraînement sur les autres. Les disparités territoriales se creusent.

Hypothèse 3 : Aucune filière ne parvient à s'imposer au plan mondial. Les capacités d'innovation des PME rhônalpines ne peuvent pas être renforcées et sont enfermées dans des tâches de sous-traitance à faible valeur ajoutée.

Les pôles sont un échec en région. Leur nombre n'a pas permis de dégager de locomotive, et leur éparpillement n'a pas favorisé de stratégie industrielle visible.

Les pôles ayant bénéficié de subventions importantes sont positionnés sur des filières à faible croissance. En revanche, des pôles aux moyens trop limités sont potentiellement sources de croissance importante. Cependant, le retard pris dans la compétition internationale semble rédhibitoire et condamne l'industrie à de la sous-traitance.

Hypothèse 4 : Le modèle des pôles, tel qu'initié en 2004, est un échec dans sa dimension territoriale. L'écosystème ne s'appuie plus sur une dimension locale et s'appuie sur des éléments virtuels.

Les pôles ont explosé dans leur conception initiale, le critère territorial n'existe plus, des réseaux virtuels ont succédé aux pôles. Rhône-Alpes conserve certaines activités sur le tertiaire supérieur, sur l'industrie, mais l'ensemble ne croise plus la logique territoriale. La chaîne de valeur est déconnectée de toute dimension territoriale, les échanges sont de plus en plus numérisés et le critère de la proximité géographique n'est plus du tout prépondérant. Les politiques publiques interviennent comme des politiques de réparation d'une logique marchande ; leur point d'entrée est davantage celui d'aides individuelles que de dimensions collectives.

Hypothèse 5 : Le modèle des pôles tel qu'initié en 2004 est un échec. Mais des initiatives et des secteurs d'excellence se développent en dehors des pôles.

La nature des activités industrielles a fortement évolué, les pôles de compétitivité fondés en 2004 ne correspondent plus à la réalité industrielle. Les entreprises les plus compétitives se sont regroupées en dehors des pôles trop marqués par des contraintes administratives importantes. Aussi, les organisations mises en place sont plus flexibles et sont plus en adéquation avec la réalité des entreprises qui ont permis de soutenir quelques filières d'excellence.

Sources

- Rapport du CESR Rhône-Alpes janvier 2006 « *Quinze pôles de compétitivité en Rhône-Alpes : transformer l'essai !* »
- Futuribles juin 2006 Thierry Weil et Stéphanie Fen Chong : « *Les pôles de compétitivité français* »
- Christian Blanc. La documentation française 2004 « *Pour un écosystème de croissance* »
- ANRT fiches variables futuris janvier 2004
- Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile de France janvier 2008 « *Clusters mondiaux : regards croisés sur la théorie et la réalité des clusters - identification et cartographie des principaux clusters internationaux* »
- Le Figaro économie. Laurent Chavane 9 juin 2008 « *La France numéro sept mondial des pôles de compétitivité* »

Gouvernance régionale en Rhône-Alpes

1. Définition de la variable

Avec les lois de décentralisation de 1981-1982 est apparue une première phase de décentralisation des pouvoirs locaux consacrée vingt ans plus tard dans la Constitution.

Aux côtés des autres collectivités territoriales, la Région a progressivement pris une part croissante dans l'intervention publique.

Au-delà de ses compétences propres, elle exerce de nombreuses compétences partagées avec l'Etat ou les autres niveaux de collectivités.

Elle dialogue également de plus en plus avec les différentes formes de société civile : le CESR, les conseils de développement, les citoyens à travers les forums et ateliers de démocratie participative.

2. Indicateurs permanents

Marges de manœuvre de la Région.

Ouverture de la Région aux autres acteurs.

Le fait régional en Rhône-Alpes.

3. Rétrospective

La Région s'est développée, à l'origine surtout, comme collectivité de mission, sur des fonctions de conception, d'incitation et de mise en cohérence. Il s'agissait :

- d'intégrer Rhône-Alpes dans la compétition européenne
- d'animer des réseaux d'acteurs
- d'assurer cohérence et solidarités dans l'espace régional, notamment à travers une politique territoriale.

Cette collectivité de mission cherchait à « faire faire » plus qu'à « faire elle-même » ; la mise en cohérence permettait d'édifier progressivement un sentiment d'appartenance et un fait régional entre des territoires qui s'ignoraient.

La Région est néanmoins née aussi, dans les années 80, autour de compétences de gestion qui se sont développées comme :

- la formation professionnelle (7 % de l'enveloppe budgétaire 2008 des politiques régionales, hors AFPA).
- la gestion des bâtiments des lycées (17 % du montant des politiques régionales en 2008).

La poursuite de la décentralisation, au cours des années 2000, a renforcé considérablement cette fonction de gestion avec :

- la prise en charge de l'exploitation des TER, devenue le premier budget régional (22 % des politiques régionales en 2008 y compris le matériel roulant) ;
- les effets de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales impactant le budget régional à hauteur de 14 % en 2008, avec le transfert des formations sanitaires et sociales, de la gestion des TOS et de l'AFPA (pour l'essentiel) ;
- l'apprentissage, auquel la Région consacre désormais près de 10 % de ses crédits.

Par voie de conséquence, la fonction d'incitation et de cohérence propre à une collectivité de mission s'estompe fortement, mais la volonté d'animer des réseaux d'acteurs subsiste, notamment à travers la mise en œuvre de schémas régionaux et d'une démarche prospective « Rhône-Alpes 21 ».

La Région est incitée à multiplier les partenariats : malgré les nouveaux transferts, la collectivité pèse encore peu à l'échelle européenne au regard des régions des Etats régionalisés ou des Etats fédéraux. La décentralisation des compétences n'a de fait pas encore été accompagnée d'une décentralisation des capacités à décider de nouvelles ressources ; l'autonomie fiscale réelle de la Région a été au contraire progressivement restreinte par les lois de finances successives depuis les années 90. La décentralisation demeure ainsi au milieu du gué.

Parallèlement, les élus prennent conscience d'un fossé de plus en plus grand entre responsabilité politique et opinion publique.

Le CESR, représentant la société civile organisée aux côtés de l'assemblée politique régionale, a démontré sa capacité à valoriser une démocratie plus participative en mobilisant le potentiel des acteurs intermédiaires dans une expertise collective et une action fondée sur le dialogue construit et argumenté.

D'autres entités de la société civile organisée se développent : les conseils de développement.

En outre, le Conseil Régional encourage une politique complémentaire de forums et ateliers citoyens.

4. Hypothèses d'évolution

La Région Rhône-Alpes dispose d'un vécu particulier sur la gouvernance « sociale » (avec une pratique ancienne de négociation notamment en matière de formation) et sur une pratique des collaborations internationales qui permettent de supposer que, dans les 20 prochaines années, elle sera plus en capacité que d'autres régions de profiter des évolutions à venir.

Les scénarios pour Rhône Alpes pourront développer ce particularisme :

Hypothèse 1 : Le statu quo dans la concurrence entre collectivités

La gouvernance régionale est éclatée entre les acteurs, y compris dans la société civile.

Les compétences et les fiscalités sont enchevêtrées et imprécises.

Le pouvoir local est partagé sans marge de manœuvre entre les différentes collectivités en raison d'une fiscalité obsolète et inappropriée.

La réforme fiscale est toujours annoncée mais jamais mise en œuvre.

L'émergence de la démocratie participative informelle entraîne une confusion avec la société civile organisée, ce qui accroît l'éparpillement de structures et trouble l'image.

Hypothèse 2 : La société civile (organisée et désorganisée) s'impose.

Les Collectivités agissent en réaction à l'opinion publique qui tient le pouvoir. Deux versions peuvent exister :

- la révolte fiscale
A l'exemple des mouvements de contribuables Ouest américains, une opposition forte aux prélèvements fiscaux locaux et nationaux voit le jour, entraînant une pratique de gestion fondée sur la réduction des dépenses et de la pression fiscale.
Le choix de la gouvernance est uniquement fondé sur ces deux critères qui excluent nombre de dépenses d'investissements et qui les renvoient à l'initiative privée.
- la gouvernance par les forums citoyens.

Hypothèse 3 : Rehiérarchisation et recentralisation financière

Les recettes sont recentralisées puis péréquées dans les collectivités régionales. Le niveau régional s'impose nettement dans l'organisation déconcentrée de l'Etat.

Deux sous-hypothèses :

- 1) La gouvernance régionale se replie sur des compétences inachevées et floues.
- 2) Les compétences s'élargissent. L'Etat en région perd de son importance. Le système est de type allemand avec une grande liberté sur les compétences mais sans autonomie fiscale.

Dans les deux cas, la société civile organisée assure un véritable rôle de contrôle, de proposition et de médiation.

Hypothèse 4 : La Région chef de file

La décentralisation est poursuivie et positionne la Région en complémentarité des territoires.

Les propositions du CESE national pour refonder la fiscalité locale (rapport Valletoux) sont mises en œuvre : chaque niveau de collectivités retrouve des marges de manœuvre en matière de recettes.

La gouvernance est partagée entre collectivités territoriales au sein d'une conférence des exécutifs qui devient un lieu majeur de la décision.

Une place de choix est accordée à la société civile organisée.

L'Etat joue seulement son rôle de régulateur.

L'échelon régional dispose de larges compétences, avec les attributions non régaliennes de l'Etat en région. La Région assure un rôle de coordination et de chef de file.

Une pratique parfaitement complémentaire et harmonieuse s'instaure entre les deux catégories de société civile (organisée ou non).

3ème partie : Micro-scénarios

SYNTHESE DES MICRO-SCENARIOS PAR COMPOSANTE

VARIABLES DE CONTEXTE	H1	H2	H3	H4	H5
CONTEXTE INTERNATIONAL					
9) Population mondiale	<i>Croissance harmonieuse et migrations orchestrées</i>	Population mondiale fragilisée. Crises sanitaires et alimentaires	Migrations climatiques majeures	Des migrations de population non maîtrisées	
5) Géopolitique	Monde unipolaire / Etats-Unis tout puissants	Monde multipolaire régulé avec un leadership occidental (Union Européenne + Etats-Unis)	Monde multipolaire instable et incertain	Repli des Etats ou régions et montée des extrêmes	
7) Environnement	Croissance éco mondiale. Dégradation envt & gestion réactive	Chacun pour soi. Régionalisation, croissance éco basse ; dégradation et gestion réactive.	Scénario d'adaptation. Gestion proactive par les gouvernements. Croissance éco moyenne.	L'environnement est une priorité au plan international pour la majorité des pays. Monde interconnecté et gestion proactive de l'envt. Croissance éco forte.	
6) Dispo et accès aux ressources naturelles et matières premières/Energie	"Voir et laisser faire". Laisser faire et tensions notamment Nord/Sud	Protectionnisme et conflits.	Prise en charge internationale et répartition équitable.		
4) Développement économique	Montée en puissance pays émergents, Europe marginalisée	Montée en puissance pays émergents (voire croissance très forte en Afrique) et qui profite à l'ensemble de l'économie mondiale	Crise mondiale et protectionnisme	Crise de croissance dans les pays émergents. Triade s'affirme sans eux.	
8) Finance	Une nouvelle architecture financière internationale.	Une combinaison retrouvée entre discipline et flexibilité	Primat de la finance dépassé. Un nouveau système de mesure de la valeur (actifs immatériels & performance des placements).	Crises bancaires, financières et cambiales récurrentes...La finance, maladie chronique de l'économie	
Micro-scénarios CI	Croissance non régulée et à risques élevés	Monde multipolaire. Régulation géopolitique a minima (Chine au G8) sous impulsion occidentale avec solidarité Nord/Sud	Morcellement. Crise mondiale liée aux ressources et retour des nationalismes (nouvelle architecture financière mais morcelée, contrôle des changes...)	L' Europe marginalisée dans la mondialisation	Les pays émergents en difficulté, l' Europe, Etats-Unis et Japon imposent une nouvelle donne au nom de l'environnement

CONTEXTE EUR / France					
1) Construction et politiques européennes/Pouvoir des régions	Laisser faire: la continuité sans perspective de progrès. déclin européen, fractures territoriales, pas de choix sur infra transport	Epaulement mutuel cohésion & compétitivité. Subsidiarité. Coopération interrégionale. Harmonisations politiques fiscales & sociales	Europe à fragmentations et en ordre dispersé. Europe à la carte. Régions riches s'organisent entre elles.	" <u>Tout compétitivité</u> ". Budget Union Européenne réduit, <u>élargissement poursuivi. Fragmentations sociales et territoriales. Concentration de la population et activités.</u>	" <i>Tout cohésion</i> ". <i>Coûts croissants. Priorité aux régions périphériques. Liaisons transalpines en panne.</i>
17A) Offre et demande de transport.	<i>Régulation de la demande de transport dans un contexte de croissance économique ralenti</i>	Gouvernance régionale mais pas de grandes infrastructures	<u>Gouvernance optimisée sur les transports. Offre de qualité à toutes les échelles.</u>		
2) Diversité culturelle	<u>Jeu du marché. Imposition d'un modèle culturel unique.</u>	Protection des productions nationales. Equilibre et diversité culturelle.	Encouragement à la diversité culturelle favorise cohésion sociale	<i>Marché régulé (politique union européenne). Survie des cultures.</i>	
3) Economie et société de l'information	Cercle vertueux. Interopérabilité, interaction, intégrations sociales.	<u>Lien dangereux. Uniformisation comportements, fracture numérique, dégradation lien social.</u>	Lien lâche. Impact limité des Technologies de l'Information et de la Communication sur Développement Durable.	<i>Lien ambivalent Technologies de l'Information et de la Communication & Développement Durable : monitoring des comportements individuels.</i>	
22) Immigration	<u>Immigration de travail renforcée</u>	Immigration familiale renforcée	<i>Vers une fermeture des frontières</i>	Vers une ouverture des frontières	
Micro-scénarios UE / France	Inertie / au milieu du gué. (l'Europe marque le pas. Pas de croissance économique. Immigration familiale confortée. France développe politique de diversité culturelle.)	Europe performante et dynamique : conquête de la subsidiarité. (Cohésion européenne ; clarification et renforcement du pouvoir des régions en France). Moteur : subsidiarité et cap sur le Développement Durable.	Les régions (riches) font leur marché. Moteur : délitement européen et Etat français (finances...)	<i>Intégrisme vert. Priorité à l'environnement. Union Européenne se ferme sur elle-même.</i>	<u>L'Europe néolibérale. Régulation par le marché et investissements dans l'économie.</u>

VARIABLES INTERNES				
LES HOMMES				
10) Démographie	Tendanciel. Des jeunes & vieillissement maîtrisé.	Attractivité forte. Migrations & implantations.	Vieillesse et dépendance mal maîtrisés.	Déclin par chute fécondité, esp de vie et migrations.
11) Education, formation, compétences	Système éducatif continue à exclure. Déclin sauf pôles universitaires les plus dynamiques. Fracture sociale s'accroît.	Aggiornamento réussi. Consensus sur missions fondamentales. Plasticité. Rhône-Alpes, place de choix.	Libéralisation marché de la formation. Privatisation, concurrence.	Organisation réticulaire de la formation. Systèmes scolaires locaux & grands réseaux.
20) Rapports au travail	Société individualiste et duale. Rhône-Alpes segmentée.	Un marché du travail harmonisé. Accompagnement des populations éloignées de l'emploi par région vers emplois de services et industrie	Fin du modèle salarial dominant. Micro entrepreneurs.	Sédentarité des parcours pro. Fonction publique en croissance.
24) Exclusion	Une gestion de l'exclusion qui atténue mais pas de résolution	Le retrait d'une gestion publique de l'exclusion	La lutte contre l'exclusion par la loi relayée au niveau local par les associations régionales (pas les collectivités)	Le pacte régional contre l'exclusion. Région pilote.
Micro-scénarios "hommes"	Société duale (in/out). Société se durcit sans corrections majeures par le politique.	Développement des micro-entreprises tirées par le service aux personnes notamment (+ seniors entrepreneurs). Economie présentielle.	Plasticité. Adaptation permanente. Rhône-Alpes se caractérise par deux priorités politiques affirmées : la sécurisation des parcours et la lutte contre l'exclusion. Le marché du travail harmonieux, négociation forte et dialogue social permettent flexibilité et trajectoires sécurisées ; Rhône-Alpes, région attractive plus peuplée et plus jeune que la moyenne malgré le vieillissement relatif de la population. Le système de formation s'est parfaitement adapté au choix politique, sa plasticité et la clarté de ses objectifs en font une référence en Europe . Pacte contre l'exclusion, à l'initiative de la Région est mis en œuvre.	

LE CADRE DE VIE					
21) Déséquilibres territoriaux	Appauvrissement des territoires. Croissance financements publics, mais aussi des coûts de fonctionnement et dégradation des services.	Déséquilibre accentué. Pôles d'excellence privilégiés. Zones fragiles délaissées.	Priorités stratégiques élaborées par RRA autour de projets émergeant des territoires.	Subsidiarité ascendante. Pouvoirs publics assurent la péréquation territoriale	
16) Environnement	Régulation administrée et étouffante nuisible à la croissance	Démarche éco citoyenne des citoyens et des entreprises accompagnées par pouvoirs publics	Démarche éco citoyenne des entreprises, mais pas des citoyens (législations contraignantes sans compensations)	Démarche éco citoyenne des citoyens, les entreprises à la traîne pour cause de concurrence internationale.	
13) Offre de services publics	Maintien des dépenses sans modification de structure. Baisse du volume de l'offre.	Baisse des dépenses publiques et décentralisation. Rationalisation des dépenses locales.	Rationalisation des dépenses publiques, évolution des services rendus, modification des emplois	Baisse dépenses, modification services, forte productivité et requalification ressources humaines.	Nouveaux besoins. Augmentation dépenses publiques. Décentralisation accrue. Partenariat Public-Privé.
12) Offre de soins	Regroupement. Couverture inégale de la médecine libérale. Offre graduée.		La fracture sanitaire. Le public se concentre sur certains secteurs, laissant le reste au privé	Le tout privé	
14) Culture, créativité, rayonnement	Culture mondialisée. Disparition créativité & attractivité en Rhône-Alpes.	Engagements publics + privés : Explosion attractivité RA	Un pôle unique de créativité et d'attractivité culturelle	Stagnation créativité et manque de souffle culturel régional (par timidité des politiques)	
Micro-scénarios "Cadre de vie"	Gestion administrée de territoires appauvris. Administration étouffante, peu de croissance.	La Région rationalise les dépenses et limite les priorités. Disparité des territoires.	La Région partenariale. Subsidiarité. Implication du privé autour de projets.		

ORGANISATION DU TERRITOIRE					
17 B) Infrastructures de transport et Technologies	<i>Pas de choix sur les grandes infrastructures. Organisation locale des transports et de la mobilité.</i>	Priorité aux modes alternatifs à la route ne rencontrent pas les besoins des ménages. Ressources budget constantes.	Ressources publiques constantes. Compléments de financements. Comodalité (utilisation complémentaire de l'ensemble des modes)		
18) Métropolisation	<i>Le retour des villes. Des efforts dilués sont sans effets sur la métropolisation. Genève gagnant</i>	Lyon-St Etienne se structure seul. (Grignote influence genevoise.)	Région Urbaine de Lyon + sillon alpin, mais sans liens, voire en concurrence.	Réseau régional entre les trois aires.	Rhône-Alpes, région métropole
15) Urbanisme	<i>Morcellement des fonctions urbaines à cause de restrictions de la fluidité des échanges</i>	Urbanisme fonctionnel et de projet limité au périmètre de l'agglomération	Réseau régional de villes hiérarchisées (DTA & SCOT)		
19) Foncier	<i>Au fil de l'eau. Poursuite de la faible maîtrise foncière et dispersion des instruments et politiques</i>	Une volonté politique de maîtrise foncière non concertée. Des conflits d'usages.	Région assure la cohérence d'ensemble dans le respect de la subsidiarité. Coopération entre acteurs. Des moyens.		
23) Politique et localisation de l'habitat	Retour des villes. Politique volontariste des pouvoirs publics.	<i>La grande dispersion. Politique des ménages.</i>	La mosaïque territoriale. Projets de territoire.		
Micro-scénarios "organisation"	<i>Périurbanisation non maîtrisée et politique des équipements et d'organisation urbaine qui peine à suivre. Grande dispersion de l'habitat, morcellement des fonctions urbaines, les projets d'infrastructures de transport sont bloqués. Difficultés de circulation augmentent, l'attractivité de Rhône-Alpes en pâtit.</i>	Volonté politique régionale et puissance régionale : la Région assure la cohérence d'ensemble d'aménagement du territoire par la maîtrise foncière. Densification des villes et diversification de l'habitat, équilibre des fonctions urbaines à tous les niveaux, structuration des aires métropolitaines. Les modes alternatifs à la route privilégiés mais des problèmes de congestion demeurent faute de parcs-relais.	Prééminence du pouvoir politique local (départements et aires urbaines). Aucune concertation sur la maîtrise foncière, urbanisme à l'échelle du quartier voire de l'agglomération. La concurrence entre agglomérations rhônalpines s'intensifient et se développent séparément. Priorité donnée à la comodalité et financements dégagés pour de grands projets d'infrastructures afin de fluidifier la circulation et favoriser les échanges.		

L'ECONOMIE					
25) Recherche - innovation	Dilution et recul de la recherche en RA	Une mise en réseau audacieuse et efficace des acteurs de la recherche en RA. Déséquilibres territoriaux.	Rhône-Alpes, région motrice de l'espace de recherche européen.	Déréglementation du "marché" de la recherche. Certains labo s'en sortent.	
26) Recherche et progrès scientifiques.	Ecosystème de recherche et d'enseignement supérieur diversifié à fort ancrage territorial.	Ecosystème d'enseignement supérieur et de recherche intégré à un espace de recherche élargi.	Ecosystème d'enseignement supérieur et de recherche spécialisé dans quelques domaines.	Absence d'écosystèmes d'enseignement supérieur et de recherche. Initiatives isolées.	
27) Acceptabilité sociale S&T	Politique active de Région Rhône-Alpes dans la diffusion d'une culture scientifique. Copilotage consensuel.	De forts mouvements d'opinion hypothèquent la recherche régionale.	La région dans une gouvernance conflictuelle. Difficultés à hiérarchiser les choix.	Un cercle vertueux sans gouvernance particulière.	
28) Tissu économique	Délocalisations dans le 2aire et 3aire productif. Seul le résidentiel est créateur d'emplois.	Ralentissement des délocalisations et relocalisations. RRA valorise son image.	Pertes d'emplois dans les secteurs traditionnels et gains dans les nouvelles activités.	Un secteur leader.	
29) Création et dynamique des activités/Filières d'excellence	Succès des pôles et entraînement	Succès de quelques filières sans effets d'entraînement	Echec. PME en sous-traitance.	Des réseaux succèdent aux Pôles. Dimension territoriale disparaît.	Dynamisme des activités, en-dehors des pôles qui sont un échec.
Micro-scénarios "Activités"	Rhône-Alpes perd son socle industriel et est déclassée	Succès des filières d'excellence (nano, bio, énergie, matériels de transport...)	Rhône-Alpes valorise ses atouts : sa dynamique industrielle et son système de recherche et d'enseignement supérieur, ancrés sur le territoire et reconnus au plan européen. La Région investit dans la culture et la communication scientifique et technique.	RA s'appuie sur un secteur leader pour résister (au croisement des biotechnologies et des nanotechnologies).Secteur à forte croissance tire l'économie rhônalpine, les secteurs traditionnels en profitent au plan international. Recherche à l'échelon mondial et interdisciplinaire et image valorisée par les applications et emplois créés.	
30) Gouvernance régionale	Statu quo dans la concurrence entre collectivités. Pouvoir éclaté de la société civile.	La société civile s'impose.Les collectivités agissent en réaction à l'opinion publique qui tient le pouvoir ; deux versions : 1) révolte fiscale, 2) gouvernance par les forums citoyens.	Rehiérarchisation et recentralisation financière. Société civile organisée médiatrice	Région, chef de file. Gouvernance partagée. Région en complémentarité.Association forte de la société civile organisée.	

Micro-scénarios sur le contexte international

CONTEXTE INTERNATIONAL					
9) Population mondiale	<i>Croissance harmonieuse et migrations orchestrées</i>	Population mondiale fragilisée. Crises sanitaires et alimentaires	Migrations climatiques majeures	Des migrations de population non maîtrisées	
5) Géopolitique	Monde unipolaire / Etats-Unis tout puissants	Monde multipolaire régulé avec un leadership occidental (Union Européenne + Etats-Unis)	Monde multipolaire instable et incertain.	Repli des Etats ou régions et montée des extrêmes	
7) Environnement	Croissance éco mondiale. Dégradation envt & gestion réactive.	Chacun pour soi. Régionalisation, croissance éco basse ; dégradation et gestion réactive.	Scénario d'adaptation. Gestion proactive par les gouvernements. Croissance éco moyenne.	L'environnement est une priorité au plan international pour la majorité des pays. Monde interconnecté et gestion proactive de l'envt. Croissance éco forte.	
6) Dispo et accès aux ressources naturelles et matières premières/Energie	"Voir et laisser faire". Laisser faire et tensions notamment Nord/Sud	Protectionnisme et conflits.	Prise en charge internationale et répartition équitable.		
4) Développement économique	Montée en puissance pays émergents, Europe marginalisée	Montée en puissance pays émergents (voire croissance très forte en Afrique) et qui profite à l'ensemble de l'économie mondiale	Crise mondiale et protectionnisme	Crise de croissance dans les pays émergents. Triade s'affirme sans eux.	
8) Finance	Une nouvelle architecture financière internationale.	Une combinaison retrouvée entre discipline et flexibilité	Primat de la finance dépassé. Un nouveau système de mesure de la valeur (actifs immatériels & performance des placements).	Crises bancaires, financières et cambiales récurrentes. La finance, malade chronique de l'économie	
Micro-scénarios CI	Croissance non régulée et à risques élevés	Monde multipolaire. Régulation géopolitique a minima (Chine au G8) sous impulsion occidentale avec solidarité Nord/Sud	Morcellement. Crise mondiale liée aux ressources et retour des nationalismes (nouvelle architecture financière mais morcelée, contrôle des changes...)	L'Europe marginalisée dans la mondialisation	Les pays émergents en difficulté, l'Europe, Etats-Unis et Japon imposent une nouvelle donne au nom de l'environnement

MS 1 - Une croissance non régulée et à risques élevés.

La croissance mondiale est élevée, la montée en puissance des pays émergents profite à l'ensemble de l'économie mondiale. Le système financier reste marqué par des crises fréquentes et imprévisibles, l'incertitude reste la règle. La finance est considérée comme le « malade chronique de l'économie ». En parallèle, le contexte géopolitique est marqué par un monde multipolaire à caractère instable et incertain sans régulation. En effet, si le poids des économies des pays émergents s'accompagne d'une présence plus large de ces nations sur la scène politique internationale, certaines zones d'Asie et d'Afrique sont très instables, dans la mesure où leur niveau de vie reste très bas et des tensions d'ordre culturel se manifestent. La population de ces pays est fragilisée par des crises sanitaires et alimentaires. Les migrations restent importantes vers les pays du Nord qui tentent de la réguler sans succès. La croissance économique mondiale forte entraîne une hausse des émissions de CO₂, la gestion de l'environnement est faite de façon réactive par les gouvernements à l'occasion de la manifestation des problèmes d'environnement. L'accès aux ressources est laissé au fonctionnement du marché, le laisser faire est dominant mais s'accompagne de conflits et tensions entre le Nord et le Sud.

MS 2 - Un monde multipolaire avec une régulation géopolitique a minima qui reste sous impulsion occidentale.

Le monde occidental cherche à affirmer le maintien de son leadership géopolitique en prouvant sa capacité à assurer une régulation minimale dans un monde multipolaire. Pour cela, il élargit le G8 à la Chine. Cela permet notamment de générer une croissance démographique harmonieuse, et des migrations « qualitatives » prennent le pas sur des migrations clandestines.

L'aide au développement Nord/Sud qui redevient une priorité notamment en terme de mise à disposition de traitements sanitaires et d'échanges éducatifs et économiques, produit des effets vertueux importants. Sur le plan économique, la montée des pays émergents profite à l'ensemble de l'économie mondiale, mais sur le plan financier une nouvelle architecture internationale se met en place. Une nouvelle conférence internationale permet de jeter les bases d'un nouveau système de changes, elle se traduit notamment par la réévaluation du Yuan et la préservation d'une parité acceptable entre le dollar et l'euro. Sur le plan environnemental, des scénarios d'adaptation visant à relever les défis environnementaux sont adoptés par les gouvernements et une stratégie volontariste proactive s'impose, les principaux pays s'accordant sur un Kyoto 2. Cela s'accompagne de l'acceptation d'une croissance économique plus ralentie. L'exploitation des ressources fait l'objet d'accords internationaux, garantissant les intérêts des pays producteurs (capacité de production stables et stabilité des prix) et des pays consommateurs (politique d'efficacité énergétique, stabilité de la consommation et des prix).

Des difficultés demeurent avec certains pays détenteurs de ressources en Afrique ou au Moyen-Orient qui, contestant le leadership occidental, refusent toute forme de régulation.

MS 3 - Le morcellement : les difficultés d'accès aux ressources créent une crise mondiale, on assiste au retour des nationalismes.

Les difficultés d'accès aux ressources naturelles et le coût des matières premières créent une véritable crise mondiale qui incite les pays consommateurs à une volonté d'autosuffisance et un retour du protectionnisme sur l'ensemble des zones de la planète. On observe une réduction des échanges et des voyages internationaux. Les échanges financiers et monétaires se réduisent sous la pression des états qui exercent un contrôle accru et restrictif. Les crises financières, après une phase douloureuse d'ajustement, disparaissent. On assiste à une relocalisation des activités industrielles en Europe et aux Etats-Unis. Le monde est composé d'états ou de régions repliés sur eux-mêmes. Le repli communautaire ou ethnique s'accroît et favorise le morcellement des états existants. La croissance économique se ralentit, la question environnementale apparaît moins prégnante et les difficultés sont gérées de façon réactive, dans une logique de chacun pour soi.

Toutefois, des migrations climatiques majeures s'effectuent contre la volonté des états. Ceux-ci adoptent des stratégies plus ou moins répressives, mais globalement peu efficaces, qui viennent profondément modifier les équilibres internes recherchés, notamment sur le marché du travail.

MS 4 - L'Europe marginalisée dans la mondialisation.

L'Europe abandonne son activité traditionnelle qui est délocalisée, elle se concentre sur quelques activités à forte valeur ajoutée et sur les activités domestiques. Le vieillissement de la population et l'immigration non souhaitée à laquelle elle n'arrive pas à faire face, entraînent un repli de l'Europe sur elle-même. C'est une Europe autocentrée qui apparaît.

Les pays émergents se développent rapidement, notamment la Chine. Ils réussissent une évolution institutionnelle et parviennent à investir dans les infrastructures.

Les Etats-Unis sont moins marginalisés du fait de leur position dominante sur les biotechnologies et le rôle du dollar. Toutefois, les crises bancaires et financières se succèdent, la finance reste « le malade chronique de l'économie ». Au plan politique, le monde est multipolaire mais relativement instable et incertain compte tenu de l'évolution des rapports de force en pleine mutation entre occident et pays émergents. L'Afrique en particulier fait monter les enchères en terme de coopérations politiques privilégiées et d'accès aux matières premières et ressources énergétiques, complètement dépendantes des mécanismes du marché. Aucune gouvernance ne se met en place ni pour les phénomènes migratoires non maîtrisés ni pour les problématiques environnementales. Dans les deux cas, « le coup par coup » est la règle.

MS 5 - Les pays émergents sont en difficulté, l'Europe, les Etats-Unis et le Japon imposent une nouvelle donne au nom de l'environnement.

Les pays émergents connaissent un ralentissement important de leur croissance importante, dû notamment à des problèmes d'approvisionnement en énergie et matières premières, et des secousses politiques et sociales. Au nom de l'environnement et de ses principes, tant pour réduire les nuisances que pour économiser les ressources, la triade Amérique du Nord/Europe/Japon-Corée s'appuyant sur une nouvelle économie dont elle en domine les ressorts, profite de cette opportunité pour marginaliser l'Inde et la Chine qui éprouvent des difficultés d'adaptation aux contraintes environnementales. Au plan politique, la triade affirme son leadership et impose une régulation a minima. La croissance est de nouveau tirée par ces pays.

La triade en profite pour imposer un nouveau système de valeur qui succède au primat de la finance et favorise des indicateurs de développement durable et de responsabilité sociale. La population mondiale est vieillissante et fragilisée au Nord comme au Sud, les risques de pandémie apparaissent.

Micro-scénarios sur le contexte UE/France

CONTEXTE EUR / France					
1) Construction et politiques européennes/Pouvoir des régions	Laisser faire: la continuité sans perspective de progrès. déclin européen, fractures territoriales, pas de choix sur infra transport	Epaulement mutuel cohésion & compétitivité. Subsidiarité. Coopération interrégionale. Harmonisations politiques fiscales & sociales	Europe à fragmentations et en ordre dispersé. Europe à la carte. Régions riches s'organisent entre elles.	"Tout compétitivité". Budget Union Européenne réduit. élargissement poursuivi. Fragmentations sociales et territoriales. Concentration de la population et activités.	" <i>Tout cohésion</i> ". Coûts croissants. Priorité aux régions périphériques. Liaisons transalpines en panne.
17A) Offre et demande de transport.	Régulation de la demande de transport dans un contexte de croissance économique ralenti	Gouvernance régionale mais pas de grandes infrastructures	Gouvernance optimisée sur les transports. Offre de qualité à toutes les échelles.		
2) Diversité culturelle	Jeu du marché. Imposition d'un modèle culturel unique.	Protection des productions nationales. Equilibre et diversité culturelle.	Encouragement à la diversité culturelle favorise cohésion sociale	Marché régulé (politique union européenne). Survie des cultures.	
3) Economie et société de l'information	Cercle vertueux. Interopérabilité, interaction, intégrations sociales.	Lien dangereux. Uniformisation comportements, fracture numérique, dégradation lien social.	Lien lâche. Impact limité des Technologies de l'Information et de la Communication sur Développement Durable.	Lien ambivalent Technologies de l'Information et de la Communication & Développement Durable : monitoring des comportements individuels.	
22) Immigration	Immigration de travail renforcée	Immigration familiale renforcée	Vers une fermeture des frontières	Vers une ouverture des frontières	
Micro-scénarios UE / France	Inertie / au milieu du gué. (l'Europe marque le pas. Pas de croissance économique. Immigration familiale confortée. France développe politique de diversité culturelle.)	Europe performante et dynamique : conquête de la subsidiarité. (Cohésion européenne ; clarification et renforcement du pouvoir des régions en France). Moteur : subsidiarité et cap sur le Développement Durable.	Les régions (riches) font leur marché. Moteur : délitement européen et Etat français (finances...)	Intégrisme vert. Priorité à l'environnement. Union Européenne se ferme sur elle-même.	L'Europe néolibérale. Régulation par le marché et investissements dans l'économie.

Description rapide des micro-scénarios sur le « contexte UE/France »

MS 1 - Inertie / Au milieu du gué

La construction européenne est en panne, et l'Union se délite progressivement. Il n'y a donc pas de politiques de cohésion forte de l'Union, pas de choix sur les grandes infrastructures de transport : la décision sur le Lyon-Turin est sans cesse repoussée. La régulation en Europe comme en France, dans un contexte de croissance économique ralentie, se fait sur la demande de transport.

Dans cette ambiance européenne morose, la France développe une politique nationale centrée sur la diversité culturelle. L'immigration familiale est confortée au nom de la cohésion sociale. La croissance économique reste néanmoins faible, malgré le développement des TIC qui ne sont pas un moteur suffisant pour entrer dans une nouvelle économie. Le développement durable reste un slogan, et un objectif assez peu contraignant.

MS 2 - Europe performante et dynamique

Après une période de crise et de doutes, l'Europe politique est relancée de façon ambitieuse. La subsidiarité est un principe de fonctionnement qui s'incarne et les régions acquièrent, en France, une place qu'elles n'avaient pas auparavant même si la question de leur taille par rapport aux autres régions européennes se pose.

Cette clarification de la répartition des pouvoirs va de pair avec un aggiornamento et une harmonisation des politiques fiscales et sociales françaises.

Le nouvel élan de l'Europe s'incarne dans un effort renouvelé en faveur des infrastructures de transport à toutes les échelles : le droit à la mobilité est affirmé avec force, c'est un des ciments de l'Europe.

Le Lyon-Turin notamment est mis en service en 2020 comme prévu. Ce droit s'accompagne néanmoins d'efforts sans précédent en faveur de l'environnement. Le développement durable a en effet été clairement affiché comme une ambition motrice de l'Europe tant sur le plan économique que politique. Dans un contexte économique qui devient rapidement plus florissant, les migrations de travail vers l'UE sont encouragées tant sur des métiers en tension que sur des postes qualifiés. La compétence communautaire sur les migrations est un acquis.

MS 3 - Les régions (riches) font leur marché

L'Europe se délite. En France, l'Etat est très affaibli (difficultés financières et marges de manœuvres très réduites) et les régions qui en ont les moyens développent donc leurs propres politiques dans des domaines de plus en plus importants (développement économique, politiques sociales, souvent à minima, etc.). De fait, la compétition entre régions se développe. La priorité va à la compétitivité économique. Les régions riches développent des infrastructures de transport sur leur territoire, mais peinent à s'accorder sur des liaisons interrégionales à la traîne. Les soutiens à la création culturelle, de même que les politiques sociales ne paraissent souvent pas des priorités et sont réduites à minima. Dans ces régions riches d'Europe, la fracture sociale s'accroît. Le fossé s'accroît entre les populations in branchées sur les technologies de pointe et les out qui en sont très éloignées et sont cantonnées dans des tâches à très faible qualification. Cette société duale est accentuée par l'ouverture des frontières qui permet de faire jouer les concurrences aussi bien sur la main d'œuvre qualifiée que sans qualification.

MS 4 - Intégrisme vert

Le processus de construction européenne est relancé autour d'un projet politique et social fort et contraignant visant la cohésion sociale. La priorité va à l'intégration des régions périphériques de l'Europe, des territoires les plus pauvres, des populations les plus fragiles. Le « développement durable » offre le cadre idéologique idoine pour porter ces priorités. L'Europe ferme ses frontières, réduit et contrôle drastiquement les flux migratoires et mise sur un développement centré sur le développement durable. Les TIC sont développées et permettent d'assurer un contrôle accru des comportements, en réduisant les déplacements. De fait, on ne développe pas les infrastructures de transport à l'exception des liaisons ferroviaires et les politiques publiques cherchent à limiter la demande de déplacements. Le respect de l'environnement est érigé en impératif moral et social.

MS 5 - L'Europe néolibérale

L'Europe mise sur sa compétitivité. L'Union est un support pour le développement économique. Réduit, le budget de l'UE est investi prioritairement sur les infrastructures de transport qui améliorent la mobilité, des hommes, des marchandises, des informations et dynamisent les réseaux européens. L'immigration de travail est renforcée à la fois sur les métiers en tension à faible qualification et surtout sur les hautes qualifications : dans la compétition mondiale pour les talents, l'Europe ne veut pas être à la traîne.

Pour s'en sortir, les régions ont intérêt à développer des pôles d'excellence qui attirent les talents et les entrepreneurs. Des progrès notables sont faits dans les TIC, mais ne profitent pas à l'ensemble de la population. La fracture sociale s'accroît entre les personnes connectées sur des réseaux mondiaux performants et celles qui fonctionnent davantage dans une économie de services de proximité (à la personne notamment). Les fractures territoriales s'accroissent. La culture n'est pas une priorité et ne permet pas d'être le ciment de cette société duale, mais compétitive.

Micro-scénarios sur les hommes

VARIABLES INTERNES				
LES HOMMES				
10) Démographie	Tendanciel. Des jeunes & vieillissement maîtrisé.	Attractivité forte. Migrations & implantations.	Vieillesse et dépendance mal maîtrisés.	Déclin par chute fécondité, esp de vie et migrations.
11) Education, formation, compétences	Système éducatif continue à exclure. Déclin sauf pôles universitaires les plus dynamiques. Fracture sociale s'accroît.	Aggiornamento réussi. Consensus sur missions fondamentales. Plasticité. Rhône-Alpes, place de choix.	Libéralisation marché de la formation. Privatisation, concurrence.	Organisation réticulaire de la formation. Systèmes scolaires locaux & grands réseaux.
20) Rapports au travail	Société individualiste et duale. Rhône-Alpes segmentée.	Un marché du travail harmonisé. Accompagnement des populations éloignées de l'emploi par région vers emplois de services et industrie	Fin du modèle salarial dominant. Micro entrepreneurs.	Sédentarité des parcours pro. Fonction publique en croissance.
24) Exclusion	Une gestion de l'exclusion qui atténue mais pas de résolution	Le retrait d'une gestion publique de l'exclusion	La lutte contre l'exclusion par la loi relayée au niveau local par les associations régionales (pas les collectivités)	Le pacte régional contre l'exclusion. Région pilote.
Micro-scénarios "hommes"	Société duale (in/out). Société se durcit sans corrections majeures par le politique.	Développement des micro-entreprises tirées par le service aux personnes notamment (+ seniors entrepreneurs). Economie présentielle.	Plasticité. Adaptation permanente. Rhône-Alpes se caractérise par deux priorités politiques affirmées : la sécurisation des parcours et la lutte contre l'exclusion. Le marché du travail harmonieux, négociation forte et dialogue social permettent flexibilité et trajectoires sécurisées ; Rhône-Alpes, région attractive plus peuplée et plus jeune que la moyenne malgré le vieillissement relatif de la population. Le système de formation s'est parfaitement adapté au choix politique, sa plasticité et la clarté de ses objectifs en font une référence en Europe . Pacte contre l'exclusion, à l'initiative de la Région est mis en œuvre.	

MS 1 - Une société duale : une société qui se durcit sans corrections majeures par le politique.

Rhône-Alpes évolue au sein d'une société de plus en plus individualiste et duale. D'un côté des salariés high-tech et des seniors aisés, de l'autre une main d'œuvre moins qualifiée surtout concentrée sur les services à la personne. Une partie de la population demeure exclue de l'emploi. La segmentation du marché du travail s'accompagne d'une segmentation du territoire entre secteurs résidentiels et zones d'activité. Rhône-Alpes reste une région plus peuplée que la moyenne, relativement jeune, malgré le vieillissement relatif de la population ; la part des personnes dépendantes augmente. Le système éducatif continue à exclure. Il reste éclaté et piloté par de multiples acteurs dépendants de décisions nationales. La Région peine à mener une stratégie. Une organisation réticulaire de la formation se met peu à peu en place et conteste les pouvoirs publics centraux. A l'exception des pôles universitaires les plus dynamiques, le système ne parvient pas à s'ajuster aux besoins. La fracture sociale et la fracture numérique s'aggravent. La gestion de l'exclusion se fait par des politiques correctrices qui cherchent à l'atténuer. Aucune stratégie ne se dégage à l'échelon régional pour tenter de la résoudre. La Région ne prend pas d'initiative sur ce sujet autre que des échanges ponctuels, le retrait de l'Etat n'est pas comblé par l'échelon régional.

MS 2 - Le développement de micro-entreprises tirées par le service aux personnes

Au plan démographique, les conséquences économiques et sociales du vieillissement sont préoccupantes. Le vieillissement et la dépendance sont mal maîtrisés. Le nombre de personnes vivant seules et le nombre de personnes âgées en situation de précarité augmentent.

La création importante en nombre de micro-entreprises, positionnées sur le service aux personnes et le développement de l'entrepreneuriat chez les seniors, entraîne une diminution relative du salariat. La dynamique de l'emploi est donc liée fortement à la dynamique des créations d'entreprises. Les territoires cherchent à être les plus attractifs pour voir s'implanter les nouvelles entreprises. En matière de formation, la déréglementation du système scolaire et universitaire aboutit à une privatisation partielle de l'éducation. La concurrence est forte entre établissements. Les pouvoirs publics ont renoncé à organiser l'offre, mais interviennent par le biais de financements aux individus, qui sont placés en situation de consommateurs de formation.

La lutte contre l'exclusion est inscrite dans la loi et elle fait partie des priorités des pouvoirs publics. Au plan régional, la Région s'appuie sur un socle associatif solide spécialisé dans la protection des droits fondamentaux pour aider à faire porter les droits prévus par la loi. Des disparités territoriales existent dans des territoires où le système associatif est plus ou moins présent.

MS 3 - L'adaptation permanente et la plasticité

Rhône-Alpes est une région marquée par des choix politiques affirmés en matière de gestion des parcours professionnels et de synergie des acteurs : la sécurisation des trajectoires professionnelles et la lutte contre l'exclusion sont les deux objectifs prioritaires. En effet, le marché du travail est harmonieux dans la mesure où de gros efforts sont réalisés par les pouvoirs publics, les partenaires sociaux et les entreprises pour combiner flexibilité et sécurisation des trajectoires. La négociation et le dialogue social s'imposent à tous comme les moyens pour développer de la motivation chez les salariés et de la compétitivité dans les entreprises. Par ailleurs, des efforts importants sont menés en faveur de la création d'entreprises et du développement de l'entrepreneuriat chez les seniors notamment. Ce cercle vertueux des trajectoires professionnelles favorise l'attractivité de Rhône-Alpes. Elle reste une région plus peuplée que la moyenne, relativement jeune, malgré le vieillissement relatif de la population. La part des personnes dépendantes augmente, mais les services adaptés se mettent en place rapidement.

Fortement impacté par les processus de sécurisation des parcours et par la contrainte de flexibilité du marché du travail, réaffirmée par tous, le système éducatif rhônalpin a su gagner en plasticité, il est désormais fondé sur un large consensus sur les missions de l'école du primaire au supérieur : l'école, le lycée et l'université sont placés au cœur de la société.

Le système rhônalpin est reconnu à l'échelle européenne et internationale. La complémentarité entre la formation initiale et continue est visible et lisible par l'ensemble des financeurs. La Région a su animer la concertation pour dégager et mettre en œuvre une stratégie régionale partagée et opérationnelle.

Les individus sont accompagnés dans leur démarche de formation, et la coordination entre acteurs régionaux garantit la qualité du service délivré. Afin de mieux prendre en compte les bénéficiaires et les coûts sociaux de l'exclusion, les acteurs publics locaux s'unissent pour mettre en place des politiques concertées de lutte contre l'exclusion, sous l'impulsion de la Région qui revendique cet objectif politique. Basé sur des leviers contractuels et des expérimentations locales, c'est un véritable pacte régional contre l'exclusion qui est mis en œuvre, accompagné d'actions de prévention des risques d'exclusion.

Micro-scénarios sur le cadre de vie du territoire

LE CADRE DE VIE					
21) Déséquilibres territoriaux	Appauvrissement des territoires. Croissance financements publics, mais aussi des coûts de fonctionnement et dégradation des services.	Déséquilibre accentué. Pôles d'excellence privilégiés. Zones fragiles délaissées.	Priorités stratégiques élaborées par RRA autour de projets émergeant des territoires.	Subsidiarité ascendante. Pouvoirs publics assurent la péréquation territoriale	
16) Environnement	Régulation administrée et étouffante nuisible à la croissance	Démarche éco citoyenne des citoyens et des entreprises accompagnées par pouvoirs publics	Démarche éco citoyenne des entreprises, mais pas des citoyens (législations contraignantes sans compensations)	Démarche éco citoyenne des citoyens, les entreprises à la traîne pour cause de concurrence internationale.	
13) Offre de services publics	Maintien des dépenses sans modification de structure. Baisse du volume de l'offre.	Baisse des dépenses publiques et décentralisation. Rationalisation des dépenses locales.	Rationalisation des dépenses publiques, évolution des services rendus, modification des emplois	Baisse dépenses, modification services, forte productivité et requalification ressources humaines.	Nouveaux besoins. Augmentation dépenses publiques. Décentralisation accrue. Partenariat Public-Privé.
12) Offre de soins	Regroupement. Couverture inégale de la médecine libérale. Offre graduée.		La fracture sanitaire. Le public se concentre sur certains secteurs, laissant le reste au privé	Le tout privé	
14) Culture, créativité, rayonnement	Culture mondialisée. Disparition créativité & attractivité en Rhône-Alpes.	Engagements publics + privés : Explosion attractivité RA	Un pôle unique de créativité et d'attractivité culturelle	Stagnation créativité et manque de souffle culturel régional (par timidité des politiques)	
Micro-scénarios "Cadre de vie"	Gestion administrée de territoires appauvris. Administration étouffante, peu de croissance.	La Région rationalise les dépenses et limite les priorités. Disparité des territoires.	La Région partenariale. Subsidiarité. Implication du privé autour de projets.		

MS 1 - Une gestion administrée de territoires appauvris : peu de croissance et une administration étouffante.

L'appauvrissement des territoires est manifeste, la crise atteint la plupart d'entre eux malgré une politique de solidarité. Les projets de territoire sont bien construits sur le papier mais ne sont pas finançables faute de capacités contributives compromises par l'absence de soutien à la création de richesses et par un niveau croissant de prélèvements obligatoires. Les financements des équipements collectifs s'accroissent sans maîtrise des coûts de fonctionnement, ce qui conduit à une dégradation des services sociaux. La politique territoriale de la Région devient dirigiste mais produit peu d'effet. La gestion de l'environnement se traduit dans une régulation purement administrée au travers d'une réglementation qui étouffe l'initiative, bride la croissance et nuit au développement. Les structures publiques trop nombreuses et mal coordonnées **peinent à être efficaces** dans ce domaine. **L'offre de services publics connaît une baisse de volume relative malgré un maintien des dépenses : sa structure n'est pas modifiée et peine à répondre aux besoins croissants et évolutifs.** L'offre de soins continue son mouvement de recomposition et se concentre. L'offre hospitalière évolue vers une offre organisée dans une graduation cohérente et lisible, alliant rationalisation et service nécessaire. Outre des différences entre les départements, sa répartition est fortement contrastée entre agglomérations et campagne. **L'offre culturelle est mondiale**, la créativité régionale et locale a tendance à disparaître, il y a très peu de production spécifique en Rhône-Alpes.

MS 2 - La Région rationalise les dépenses, limite les priorités, la disparité des territoires persiste.

La Région élabore des priorités stratégiques en fonction des projets qui émergent des territoires. Elle fédère l'ensemble des niveaux de collectivités locales et conduit une forte politique territoriale ancrée sur les acteurs de terrain. Les dépenses publiques sont orientées à la baisse. Celle-ci s'accompagne d'une poursuite du mouvement de décentralisation, d'une rationalisation des dépenses locales et d'une évolution forte du périmètre des services publics initiée par l'Europe. L'offre de service se modifie soit par restructuration des services publics (lieu, regroupement, service à distance) soit par externalisation.

L'anticipation des mutations économiques permet d'atténuer les déséquilibres structurels entre les territoires. Les entreprises poursuivent leurs efforts en faveur de l'environnement mais ne sont pas suivies par les ménages qui restent très réticents, compte tenu des contraintes sans compensation. Ils n'ont pas suffisamment modifié leur mode de vie, la qualité de vie est détériorée et une gestion réactive n'est pas suffisante. L'offre de soins est profondément modifiée et la fracture sanitaire actée. Les hôpitaux publics se concentrent sur les personnes âgées, le privé prend en charge la chirurgie et les urgences. Les acteurs régionaux ne font pas de la culture une priorité et la soutiennent très faiblement. La créativité stagne, mais si elle ne disparaît pas le manque de souffle régional ne renforce pas l'image et l'attractivité de Rhône-Alpes.

MS 3 - La Région partenariale : la subsidiarité est mise en œuvre et le privé s'implique dans les projets.

La Région crée les conditions permettant de favoriser et de développer le partenariat public-privé. Solidarité territoriale et développement local se complètent dans une logique gagnant-gagnant qui investit dans des équipements et des services à coût maîtrisé pour préparer l'avenir. Les pouvoirs publics assurent une péréquation territoriale, les pôles d'excellence sont encouragés. Le développement des territoires est assuré par des projets de territoire lisibles, fondés sur le principe de subsidiarité ascendante partant des réalités et des acteurs de terrain : la Région n'impose pas ses choix. En matière d'environnement, les ménages **et les entreprises sont accompagnés par les pouvoirs publics dans une démarche éco-citoyenne**. La qualité de l'environnement s'améliore, renforçant l'attractivité de Rhône-Alpes. De nouveaux besoins collectifs nécessitant une maîtrise publique émergent dans un contexte de décentralisation accrue. Ces nouveaux services locaux prennent différentes formes concernant leur délivrance (partenariat public-privé, délégation de service public, concession..).

L'offre de soins continue son mouvement de recomposition et se concentre. L'offre hospitalière évolue vers une offre organisée dans une graduation cohérente et lisible, alliant rationalisation et service nécessaire. Le public se concentre sur l'urgence, le privé s'occupant principalement des chirurgies en aval.

Dans le cadre d'une politique active des milieux publics et d'un engagement du secteur privé, Rhône-Alpes construit une réalité culturelle autour des industries culturelles, du patrimoine et du spectacle vivant. Rhône-Alpes, dans tous ses territoires, est perçue comme une région de référence pour l'exploration de nouvelles voies de création et de diffusion.

Micro-scénarios sur l'organisation du territoire

ORGANISATION DU TERRITOIRE					
17 B) Infrastructures de transport et Technologies	<i>Pas de choix sur les grandes infrastructures. Organisation locale des transports et de la mobilité.</i>	Priorité aux modes alternatifs à la route ne rencontrent pas les besoins des ménages. Ressources budget constantes.	Ressources publiques constantes. Compléments de financements. Comodalité (utilisation complémentaire de l'ensemble des modes)		
18) Métropolisation	<i>Le retour des villes. Des efforts dilués sont sans effets sur la métropolisation. Genève gagnant</i>	Lyon-St Etienne se structure seul. (Grignote influence genevoise.)	Région Urbaine de Lyon + sillon alpin, mais sans liens, voire en concurrence.	Réseau régional entre les trois aires.	Rhône-Alpes, région métropole
15) Urbanisme	<i>Morcellement des fonctions urbaines à cause de restrictions de la fluidité des échanges</i>	Urbanisme fonctionnel et de projet limité au périmètre de l'agglomération	Réseau régional de villes hiérarchisées (DTA & SCOT)		
19) Foncier	<i>Au fil de l'eau. Poursuite de la faible maîtrise foncière et dispersion des instruments et politiques</i>	Une volonté politique de maîtrise foncière non concertée. Des conflits d'usages.	Région assure la cohérence d'ensemble dans le respect de la subsidiarité. Coopération entre acteurs. Des moyens.		
23) Politique et localisation de l'habitat	Retour des villes. Politique volontariste des pouvoirs publics.	La grande dispersion. Politique des ménages.	La mosaïque territoriale. Projets de territoire.		
Micro-scénarios "organisation"	<i>Périurbanisation non maîtrisée et politique des équipements et d'organisation urbaine qui peine à suivre. Grande dispersion de l'habitat, morcellement des fonctions urbaines, les projets d'infrastructures de transport sont bloqués. Difficultés de circulation augmentent, l'attractivité de Rhône-Alpes en pâtit.</i>	Volonté politique régionale et puissance régionale : la Région assure la cohérence d'ensemble d'aménagement du territoire par la maîtrise foncière. Densification des villes et diversification de l'habitat, équilibre des fonctions urbaines à tous les niveaux, structuration des aires métropolitaines. Les modes alternatifs à la route privilégiés mais des problèmes de congestion demeurent faute de parcs-relais.	Prééminence du pouvoir politique local (départements et aires urbaines). Aucune concertation sur la maîtrise foncière, urbanisme à l'échelle du quartier voire de l'agglo. La concurrence entre agglos rhônalpines s'intensifie et se développent séparément. Priorité donnée à la comodalité et financements dérogés pour de grands projets d'infrastructures afin de fluidifier la circulation et favoriser les échanges.		

MS 1 - La périurbanisation non maîtrisée : l'organisation urbaine et la politique des équipements peinent à suivre.

La maîtrise foncière reste faible pour les pouvoirs publics et la dispersion des instruments et des politiques reste importante. On constate peu d'anticipation, une fiscalité inadaptée et des procédures lourdes. Le dialogue entre les acteurs est réduit, favorisant peu de consensus. L'opportunité guide la politique foncière et favorise la spéculation. La politique et la localisation de l'habitat sont caractérisées par une grande dispersion. Déterminées par la politique de la demande des ménages, elles s'appuient sur les mécanismes du marché et s'accompagnent d'une faible marge de régulation portant notamment sur la rénovation urbaine, les friches urbaines et le logement social. En matière d'urbanisme, le morcellement des fonctions urbaines s'impose en dépit des intentions affichées et en raison de restrictions de la fluidité des échanges. La limitation des stationnements et des voies de circulation auto et le prix dans les villes peu abordables, s'accompagnent d'un discours sur la densification urbaine et le regroupement des fonctions, qui ne se traduit pas dans les faits, faute d'investissements suffisants dans les transports. La ségrégation sociale et spatiale augmente compte tenu des contraintes sur le foncier et la mobilité. En Rhône-Alpes, on constate un développement séparé entre les agglomérations rhônalpines et des efforts dilués. Hormis l'agglomération genevoise, les agglomérations rhônalpines sont trop faibles pour atteindre une masse critique à l'échelon européen. Les grandes collectivités et les forces vives socioéconomiques coopèrent insuffisamment.

Les projets d'infrastructures de transport d'intérêt national voire européen sont bloqués faute de décisions politiques. Les débats publics et concertations se succèdent faisant ressortir les intérêts locaux et particuliers. La démocratie d'opinion place en priorité les préoccupations de court terme. Les difficultés de circulation s'accroissent et ternissent l'image attractive de Rhône-Alpes.

MS 2 - Une volonté politique et une puissance régionale

La Région assure la cohérence d'ensemble de la politique foncière, au titre de sa compétence d'aménagement du territoire. S'appuyant sur une observation pérenne et globale favorisant l'anticipation, une politique stratégique, réactive qui permet des décisions rapides avec capacité d'adaptation, se met en œuvre. La Région exerce sa compétence dans le respect complet du principe de subsidiarité, favorisant une coopération entre les acteurs de tous niveaux (Etat, Région, intercommunalités, communes, SAFER, EPFL,...), une articulation des procédures et une lisibilité des décisions. La politique et la localisation de l'habitat s'organisent autour des villes, sous l'impulsion d'une politique volontariste des décideurs. La densification et la diversité interne de l'habitat sont les objectifs d'une politique interventionniste et contraignante. En terme d'urbanisme, l'orientation est celle d'une organisation de Rhône-Alpes multipolaire hiérarchisée entre les différents niveaux (périphérie/grande agglomération/ville moyenne/bourg-centre), chaque niveau regroupe les 4 fonctions urbaines : habitation, travail, délassément, circulation.

A l'échelle de Rhône-Alpes, on assiste à une structuration des aires métropolitaines qui peut prendre plusieurs formes :

- une structuration de Lyon et Saint-Etienne qui grignote un peu d'influence sur Genève sans lien avec le sillon alpin qui ne parvient pas à s'organiser ;
- un réseau régional organisé entre les trois aires métropolitaines avec des projets spécifiques à chacune et des projets fédérateurs ;
- une région métropole, avec un réseau régional unique où la priorité est donnée aux projets communs, occultant les projets de chaque aire.

Pour ce qui concerne les infrastructures, le choix de privilégier les seuls modes alternatifs à la route, à ressources budgétaires constantes, est retenu. Les transports collectifs urbains sont encouragés et l'usage de la voiture pénalisé. Toutefois, le manque de parcs-relais aggrave la congestion, pénalisant les entreprises et les ménages dans les parcours de faible distance.

MS 3 - La prééminence du pouvoir politique local

Chacun des acteurs publics affiche sa volonté de maîtrise foncière mais sans aucune concertation avec les autres. Cela génère des conflits et se révèle peu efficace et efficient. Le principe de subsidiarité est oublié. Les conflits d'usage entre terrains à vocation économique, équipements publics, espaces naturels et logements se multiplient faute de cohérence et de souplesse entre les diverses planifications. L'urbanisme fonctionnel et de projet domine ; l'échelle de régulation spatiale est trop réduite.

La cohérence des quatre fonctions urbaines est assurée dans un périmètre donné. Faute d'une vision d'ensemble, le risque d'isolement est accru au niveau du quartier, voire de l'agglomération favorisant un développement du territoire régional à plusieurs vitesses. L'aire métropolitaine lyonnaise se structure mais dans une concurrence accrue avec le sillon alpin. En effet, chaque espace met en œuvre des projets fédérateurs, concrets et générateurs d'emplois et de richesses. Rhône-Alpes compte dans l'espace européen mais des problèmes de cohérence demeurent sans que le Conseil Régional ne puisse les résoudre seul, en raison d'un développement trop séparé des trois agglomérations.

Mais, d'un autre côté, les pouvoirs publics mènent une action volontariste en faveur du développement des échanges de limitation de la congestion automobile. L'ensemble des collectivités publiques s'engage en faveur de la co-modalité, des ressources sont dégagées pour cet objectif et de grands projets, ferroviaires, fluviaux et autoroutiers sont lancés.

Micro-scénarios sur l'économie

L'ECONOMIE					
25) Recherche - innovation	Dilution et recul de la recherche en RA	Une mise en réseau audacieuse et efficace des acteurs de la recherche en RA. Déséquilibres territoriaux.	Rhône-Alpes, région motrice de l'espace de recherche européen.	Déréglementation du "marché" de la recherche. Certains labo s'en sortent.	
26) Recherche et progrès scientifiques.	Ecosystème de recherche et d'enseignement supérieur diversifié à fort ancrage territorial.	Ecosystème d'enseignement supérieur et de recherche intégré à un espace de recherche élargi.	Ecosystème d'enseignement supérieur et de recherche spécialisé dans quelques domaines.	Absence d'écosystèmes d'enseignement supérieur et de recherche. Initiatives isolées.	
27) Acceptabilité sociale S&T	Politique active de Région Rhône-Alpes dans la diffusion d'une culture scientifique. Copilotage consensuel.	De forts mouvements d'opinion hypothèquent la recherche régionale.	La région dans une gouvernance conflictuelle. Difficultés à hiérarchiser les choix.	Un cercle vertueux sans gouvernance particulière.	
28) Tissue économique	Délocalisations dans le 2aire et 3aire productif. Seul le résidentiel est créateur d'emplois.	Ralentissement des délocalisations et relocalisations. RRA valorise son image.	Pertes d'emplois dans les secteurs traditionnels et gains dans les nouvelles activités.	Un secteur leader.	
29) Création et dynamique des activités/Filières d'excellence	Succès des pôles et entraînement	Succès de quelques filières sans effets d'entraînement	Echec. PME en sous-traitance.	Des réseaux succèdent aux Pôles. Dimension territoriale disparaît.	Dynamisme des activités, en-dehors des pôles qui sont un échec.
Micro-scénarios "Activités"	Rhône-Alpes perd son socle industriel et est déclassée	Succès des filières d'excellence (nano, bio, énergie, matériels de transport...)	Rhône-Alpes valorise ses atouts : sa dynamique industrielle et son système de recherche et d'enseignement supérieur, ancrés sur le territoire et reconnus au plan européen. La Région investit dans la culture et la communication scientifique et technique.	RA s'appuie sur un secteur leader pour résister (au croisement des biotechnologies et des nanotechnologies). Secteur à forte croissance tire l'économie rhônalpine, les secteurs traditionnels en profitent au plan international. Recherche à l'échelon mondial et interdisciplinaire et image valorisée par les applications et emplois créés.	
30) Gouvernance régionale	Statu quo dans la concurrence entre collectivités. Pouvoir éclaté de la société civile.	La société civile s'impose. Les collectivités agissent en réaction à l'opinion publique qui tient le pouvoir ; deux versions : 1) révolte fiscale, 2) gouvernance par les forums citoyens.	Rehiérarchisation et recentralisation financière. Société civile organisée médiatrice	Région, chef de file. Gouvernance partagée. Région en complémentarité. Association forte de la société civile organisée.	

MS 1 - Rhône-Alpes perd son socle industriel et est déclassée.

Les délocalisations dans le secteur industriel se poursuivent. La part de l'activité industrielle recule au profit des emplois dans le secteur résidentiel (en lien avec le vieillissement de la population). Aucune filière ne parvient à s'imposer au plan mondial, les PME régionales sont placées dans une situation accrue de sous-traitance à faible valeur ajoutée. Les pôles sont un échec en région, aucune stratégie industrielle n'est visible. La recherche rhônalpine recule y compris dans des domaines phare, elle est exclue des centres internationaux de référence. Certaines initiatives en lien avec les filières industrielles maintiennent la recherche régionale à un bon niveau mondial, mais l'absence de système intégré et l'éclatement, n'autorisent pas la région à s'imposer dans un domaine d'excellence. Certaines « poches de compétitivité » subsistent et empêchent l'économie régionale de se maintenir. La Région ne parvient pas à mettre en place une politique de recherche efficiente et partagée par tous et peine à organiser la gouvernance. L'image de la recherche locale se dégrade dans l'opinion publique, ses effets sont jugés aléatoires et incertains.

MS 2 - Le succès des filières d'excellence.

On observe une perte d'emplois dans les secteurs traditionnels mais des gains dans les nouvelles activités industrielles (biotechnologies, nanotechnologies, énergies renouvelables...) et dans les filières du tertiaire productif liées à ces secteurs.

Certaines filières issues de la dynamique des pôles sont parvenues à s'imposer au plan mondial sans toutefois entraîner le reste de l'industrie rhônalpine. L'industrie traditionnelle connaît de sérieuses difficultés, entraînant la disqualification de certains territoires.

La recherche est concentrée près des lieux d'implantation des filières d'excellence (Lyon, Grenoble principalement) creusant et accentuant les déséquilibres territoriaux. Les pôles d'enseignement supérieur et de recherche se spécialisent dans ces domaines. Une partie des formations relevant du supérieur est externalisée dans d'autres régions françaises et à l'étranger. Toutefois, de forts mouvements d'opinion hypothèquent la recherche régionale, surtout dans les métropoles régionales.

MS 3 - Rhône-Alpes valorise ses atouts

Le mouvement des délocalisations est fortement ralenti, Rhône-Alpes bénéficie d'une image attractive et attire les investissements dans le cadre d'un mouvement de relocalisation globale vers l'Europe.

La dynamique des pôles est un succès et a permis de soutenir l'innovation dans les PME et les services. Au sein des grands réseaux européens d'enseignement supérieur et de recherche, les acteurs régionaux occupent une place majeure ; les universités et grandes écoles contribuent à l'attractivité du territoire.

Le système intégré Recherche/industrie/enseignement supérieur est ancré sur le territoire et diversifié.

Rhône-Alpes est identifiée comme une région-phare au plan européen en matière d'enseignement supérieur et de recherche, dans un contexte de co-pilotage consensuel de la recherche par la société. La Région investit en terme de communication sur la politique scientifique et développe une véritable politique de culture scientifique et technique.

MS 4 - Rhône-Alpes s'appuie sur un secteur leader pour résister.

Un secteur leader (au croisement des biotechnologies et des nanotechnologies) à forte croissance joue un rôle d'entraînement pour l'ensemble de l'économie rhônalpine, renforçant la compétitivité des secteurs traditionnels et des activités de services. Dans un contexte de mondialisation forte et d'exigence de productivité, ce secteur leader joue un rôle de modèle et de curseur de compétitivité pour l'économie rhônalpine. L'économie résidentielle continue à se développer dans certains territoires mais n'est pas liée à l'image de Rhône-Alpes.

Les pôles de compétitivité ont explosé dans leur conception initiale, la dimension territoriale n'existe plus. Des réseaux ont succédé aux pôles. Soumise aux normes du marché, l'industrie de la recherche s'est banalisée. Les universités et grandes écoles rhônalpines sont **en situation de concurrence exacerbée** au plan mondial. La recherche régionale est intégrée à un écosystème mondial au caractère interdisciplinaire fort, dépassant largement le cadre du territoire. L'Etat et la Région mettent davantage de moyens dans les filières technologiques. Les applications ont développé l'emploi dans le secteur industriel et le tertiaire productif, contribuant à valoriser l'image de la recherche, de fait à nouveau très consensuelle.

Déclarations des groupes

ASSEMBLEE PLENIERE
Mardi 4 novembre 2008

« 2025 : Visions pour Rhône-Alpes »

Intervention de M. Philippe GUERAND, collègue 1

Permettez-moi en premier lieu de m'associer à l'ensemble des félicitations qui viennent d'être exprimées à l'égard de l'excellent travail qui a été réalisé par la section Prospective.

La richesse et la qualité du rapport qui vient de nous être présenté me conduit d'ailleurs à regretter d'avoir trop tardivement pu en disposer. Les contributions au débat d'aujourd'hui s'appuient sur une première lecture et je propose que nous puissions en organiser un autre dans quelque temps, lorsque nous aurons eu le loisir d'examiner le texte plus en profondeur.

Voici néanmoins quelques remarques issues de cette première approche.

Tout d'abord, le début du premier paragraphe du scénario 2, page 23, met en relation causale la recherche de la productivité et la perte d'emplois. Sans parler du qualificatif d'« effréné » que je comprends comme appartenant aux hypothèses du scénario, il me semble cependant qu'il y a là une inexactitude dans le raisonnement économique en tant que tel.

En effet, les gains de productivité n'ont jamais pour conséquence des licenciements. Au contraire, ce sont ces gains qui permettent le maintien de l'emploi en donnant aux entreprises des armes afin de résister à la compétition internationale. Si, dans les secteurs traditionnels, soumis à une très rude concurrence étrangère, les acteurs économiques n'avaient pas vigoureusement initié ces améliorations de productivité, les dégâts auraient été beaucoup plus considérables que ceux que nous avons malheureusement déjà enregistrés.

Ce qui est à l'origine de la perte d'emploi, c'est la baisse de la compétitivité des entreprises qui entraîne un ralentissement de leur activité. C'est donc cette expression de « baisse de compétitivité » que je vous propose de reprendre dans le rapport.

Ensuite, à plusieurs reprises dans le texte, on voit apparaître la nécessité de mettre en place un système de formation moins élitiste. C'est un concept chargé de connotation politique et recelant de ce fait des ambiguïtés d'interprétation.

La France compte dans ses filières d'éducation des établissements extrêmement élitistes. Ces écoles forment des cerveaux que le monde nous envie et qui sont chassés par toutes les grandes entreprises de la planète. Je pense que nous pouvons en être fiers.

A l'inverse, notre pays a renoncé à l'élitisme au baccalauréat en se donnant comme objectif d'y faire systématiquement accéder plus de 80 % d'une classe d'âge. Nous en constatons malheureusement aujourd'hui les conséquences sur un diplôme qui a, lui, perdu 80 % de sa valeur à l'embauche dans les entreprises.

C'est pourquoi je vous propose de parler d'un système de formation « plus efficace » au lieu de « moins élitiste ».

Sur la disparité entre les territoires, j'ai relevé tout à l'heure une phrase sur laquelle il me semble intéressant de revenir. Il a été dit en effet qu'il fallait « empêcher que certains territoires profitent et que certains autres restent à la traîne ».

Le terme « empêcher » contient une interprétation potentielle dangereuse dans la mesure où il pourrait laisser croire qu'on devrait limiter volontairement la croissance d'un périmètre économique dans l'espoir que cela réduirait les différences avec d'autres qui rencontrent des difficultés.

Cette idée mériterait d'être précisée car ce n'est bien entendu jamais en affaiblissant le fort que l'on renforce le faible.

Enfin je terminerai en évoquant la structure sous-jacente de l'ensemble du raisonnement qui repose sur la relation entre les deux espaces constitués par les notions d'excellence, de concentration et de création de richesses d'une part et celles de solidarité, de répartition et de redistribution d'autre part.

Les scénarios progressent en fonction de la possibilité d'atteindre ces deux séries d'objectifs simultanément. Il conviendrait d'examiner le réalisme de cette hypothèse avec attention avant d'en faire l'un des fondements du rapport.

Or, la possibilité de trouver une organisation globale qui permette d'intégrer au mode productif, au moment où il se déroule, ses propres clefs de répartition solidaire me semble loin d'être démontrée que ce soit dans les domaines urbain, social, culturel ou économique.

La réalité d'aujourd'hui nous indique au contraire que la production fonctionne en préalable de la répartition et que les deux logiques trouvent leur synergie dans leur alternance et non dans leur simultanéité.

A ce jour, ce sont bien les entreprises, et les entreprises seules, qui produisent les richesses constituant la base de la redistribution. L'administration fiscale ne s'y trompe pas et le monde économique s'honore de sa contribution au fonctionnement de notre pays.

Mais si l'idée de fusion entre production et répartition est belle cela ne suffit pas pour en faire un scénario. En effet, une vision prospective doit imaginer des « possibles » mais elle doit se garder de l'« impossible » qui déboucherait sur l'utopie, le rêve ou l'exercice de style, ce qui, à mon sens, ferait perdre de la pertinence à ce qui doit être d'abord un outil d'aide à la décision.

Nous avons collectivement la responsabilité d'éclairer le débat politique. C'est pourquoi nous nous devons donc d'alimenter notre réflexion par des idées qui soient issues de notre imagination mais dont nous devons vérifier qu'elles restent réalisables.

Intervention de M. François GUILLEMIN, collègue 1

Il faut souligner le travail considérable que représente ce projet sur la région en 2025.

Concernant l'innovation :

L'innovation n'est pas uniquement technologique ; elle englobe toute la chaîne de création de valeur, de la recherche amont à la commercialisation.

L'innovation est un ressort essentiel de la compétitivité.

La région fait partie d'un pays ayant des caractéristiques spécifiques, en particulier dans le domaine de l'innovation technologique.

S'il est généralement admis que la recherche amont est, en France, plutôt performante, il semble que la fluidité nécessaire pour permettre le passage de l'idée au marché (quand cela est possible, cela s'entend) n'est pas optimale dans notre pays et donc dans les régions le constituant, en particulier par manque de valorisation des chercheurs et des actions dans le domaine des développements applicatifs.

Intervention de M. Gérard MANCRET, collègue 1

Tout d'abord, j'ai trouvé le travail de la section Prospective original et intelligent.

Ensuite, je voudrais insister sur la nécessité de souligner, dans un ou plusieurs scénarios, l'éventualité d'un retour déjà amorcé de la production de biens de consommation courants de l'Asie et notamment de la Chine vers l'Europe.

Nos voisins allemands et italiens n'ont jamais abandonné la production au moins partielle de biens courants n'appartenant pas aux hautes technologies. Ils sont prêts à prendre le relais (si nous n'y prêtons pas attention, nous ne serons pas en mesure d'en assurer la production au détriment de nos emplois et de notre balance commerciale).

Intervention de M. Gilles MAURER, collègue 1

Etant un des représentants du 1^{er} collègue à la Section Prospective, je crois pouvoir confirmer l'intérêt que représente une telle démarche pour l'ensemble des entreprises et, bien entendu, des citoyens, de notre région.

En effet, sans compter la richesse des échanges qui se sont développés au cours des mois dans le cadre de la méthodologie des scénarios, les résultats obtenus, présentés dans notre document, permettent de tirer des enseignements tout à fait intéressants pour éclairer et orienter les décisions économiques et sociales à prendre dans les années qui viennent.

Je voudrais insister sur les quelques points que j'ai particulièrement retenus et qui me paraissent importants : quelle que soit l'évolution de notre environnement national ou international, notre région tirera son épingle du jeu si nous savons réfléchir et travailler ensemble. Par « nous », j'entends l'ensemble des décideurs, des représentants ou des acteurs, politiques, économiques et sociaux.

Il sera nécessaire également que ces différents acteurs, à tous niveaux et dans tous les territoires, travaillent en bonne intelligence, dans le cadre d'une subsidiarité bien comprise. Notre société souffre trop de ce tuilage de responsabilités, sans compter le gâchis d'énergie et d'argent qu'il engendre.

Comme dans nos entreprises, ce travail devra s'effectuer dans le cadre d'orientations stratégiques claires, avec un horizon pluriannuel qu'il conviendra chaque année d'éclairer un peu plus loin. Notre société est trop soumise à des agendas « court termistes » et souvent électoralistes qui nuisent à l'efficacité des actions entreprises.

Notre région se développera harmonieusement si les activités industrielles et de services se développent de concert, en complémentarité, sans s'opposer. Notre socle industriel est reconnu, appuyons-nous sur lui en terme de création de richesses et faisons de la région une région attractive en terme d'emplois que les services ne manqueront pas d'offrir pour appuyer ce développement.

Bien entendu, la formation, la recherche et l'innovation constitueront des leviers importants et Rhône-Alpes, déjà souvent en pointe sur ces thématiques, devra en permanence se « benchmarker » avec les autres régions nationales et internationales pour au moins rester au niveau des meilleures.

Nous avons également un atout formidable en terme d'espaces naturels ; il est de notre devoir de les protéger judicieusement, sans exagération, afin de garder à notre région son pouvoir d'attractivité que ce soit pour y vivre et pour rester ou redevenir la première région touristique de France.

Enfin, la cohésion sociale dans toutes ses dimensions, sera le ciment de toutes ces orientations et des actions qui en découleront que nous appelons de nos vœux.

Il nous reste à souhaiter que ce premier exercice de prospective puisse être prolongé par des analyses plus poussées sur tel ou tel élément fléché dans un scénario afin d'en tirer des préconisations concrètes qui permettront d'asseoir le développement harmonieux de notre région.

Je vous remercie.

Intervention de M. Jean MIGNOT, collègue 1

Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé à cette importante étude qui fait partie de la réflexion anticipatrice CESR.

Ceci étant, l'exposé de l'approche par scénarios est intéressante par son côté pragmatique mais elle risque aussi d'être un peu caricaturale.

Il me semble notamment qu'elle ne met pas suffisamment l'accent sur certains atouts fondamentaux de notre région et spécifiquement dans le domaine économique, on n'insiste pas assez sur le rôle important des technologies numériques (TIC, NTIC comme mentionné dans le rapport...) particulièrement bien représenté sur l'axe Lyon-Grenoble.

Comme on le sait, ce domaine intègre un ensemble de thèmes liés au développement de la numérisation et des logiciels dans les télécommunications, le traitement de l'information, le traitement des images, de la simulation, etc. Il repose sur une économie régionale particulièrement active (SSI, éditeurs de logiciels, nanotechnologies, pôles de compétitivité...) et reconnue.

Ma question serait donc : même s'il fait partie des « variables » abordées dans le rapport, ce domaine de l'économie numérique ne devrait-il pas faire partie intégrante du « socle économique » et être mentionné comme tel dans la partie « contexte » de ce document ?

J'aurais une deuxième remarque importante concernant le domaine des transports. Il me semble que l'impact des problèmes de l'énergie sur les modes de transport (et par conséquent, les évolutions de mode de vie des habitants de la région, les déplacements, l'urbanisation...) n'est pas assez pris en considération dans cette étude prospective.

Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. Gérard SEIGLE-VATTE, collègue 1

Je voudrais tout d'abord féliciter et remercier l'ensemble des acteurs de la section Prospective.

Nous avons pu, les uns et les autres, se lâcher sans modération ; l'apport des experts extérieurs à notre CESR a aussi été extrêmement enrichissant.

Dans les cinq scénarios que nous avons priorisés, tous peuvent se réaliser avec quelques variantes à échéances 2025.

En ce qui concerne l'agriculture et l'agro-alimentaire, ces scénarios peuvent tout à fait se réaliser. Nous sommes et serons au coeur des débats planétaires.

L'alimentation en quantité et en volume est au centre du débat mondial, la diminution des terres arables sur notre planète, l'augmentation de la population, le réchauffement climatique sont des facteurs interrogatifs pour l'avenir.

Les craintes et peur en direction de la recherche fondamentale, de l'expérimentation et de l'application des nouvelles applications scientifiques, mettent en difficulté la recherche en biotechnologie dans notre pays.

La crise énergétique, l'instabilité des prix des matières premières peuvent parfois cacher la diminution des matières fossiles.

C'est un fait bien réel, qui demande une stratégie de remplacement par des énergies naturelles et renouvelables. Si ce n'était pas le cas, notre agriculture et ses filières seraient incapables d'assurer en volume et en qualité sa mission de nourrir notre population.

Le débat environnemental est au coeur de notre société ; l'agriculture est souvent au banc des accusés. Historiquement, cette région et ces acteurs se sont positionnés sur des produits de qualité pour des territoires notamment de montagne entretenus.

Un aménagement du territoire mal maîtrisé et amenant une consommation de foncier excessive peut condamner notre agriculture rhônalpine.

Cet axe environnemental passe aussi par la continuité de l'amélioration de la qualité de l'eau.

La filière de la chimie doit axer ses travaux à base de molécules végétales, cela nous semble assez fondamental.

Tous ces éléments peuvent bien sûr rentrer dans nos scénarios : plus ou moins d'Europe, une écologie dogmatique, une mondialisation ou le libéralisme l'emporte, accentuant les désordres monétaires et humanitaires.

L'agriculture, ses filières, ses entreprises agro-alimentaires, les acteurs qui l'entourent sont sous les effets directs de l'environnement extérieur.

Pour nous, responsables agricoles, une région qui organise son territoire sur l'ensemble des collectivités territoriales, pilote sur la formation, l'économie, la recherche, en prise directe avec une Europe forte et moteur dans le monde, peut apporter un certain nombre de réponses à l'équilibre de notre société.

Merci à tous les membres de la section Prospective pour ce moment privilégié d'échanges et de conception du futur.

Intervention de M. Alain TRICHARD, collègue 1

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance du rapport « 2025 : visions pour Rhône-Alpes » et j'ai pu constater la qualité de l'important travail réalisé par la section Prospective.

La place qu'occupera l'agriculture et les industries alimentaires, intimement liées, n'est pas avancée dans les différents scénarios proposés.

C'est donc, pour moi, l'occasion de dire combien ces activités devraient rester majeures d'ici 2025, et continueront de contribuer positivement au progrès de nos territoires régionaux.

En effet, l'industrie alimentaire, premier secteur industriel français et second employeur (avec 154 milliards d'€ de chiffre d'affaires et 4.150.000 emplois) élabore sur le territoire 85% des produits consommés et transforme 70% des produits agricoles nationaux.

En Rhône-Alpes, forte de ses 1500 entreprises, essentiellement PME et TPE, de ses 47.000 salariés, les IAA sont réparties sur tous les territoires régionaux et proposent une diversité de produits alimentaires que d'autres régions nous envie.

Passé le temps des moments difficiles auxquels sont soumises nos entreprises, dérégulation des marchés de matières premières, rapports de force, distribution/fournisseurs déséquilibrés, ralentissement de la consommation alimentaire, durcissement des normes en tous genres, crise financière, viendra le temps du redéploiement.

Sur chacun des territoires spécifiques de notre région, bon nombre d'atouts sont identifiés et ces entreprises continueront avec leurs partenaires agriculteurs à régaler nos concitoyens de leurs produits traditionnels, bio, montagnard, etc.

Pour cela, elles devront aussi réussir leur succession, se donner une vision à plus long terme de leur activité, et mieux former leurs collaborateurs (déficit de 5.500 pour les 5 prochaines années.)

Pour cela, des enjeux importants sont à couvrir – la gouvernance régionale devra les soutenir :

- réussir la transmission entre générations
- permettre une vision à plus long terme du futur par des approches plus stratégiques
- innover dans de nouveaux produits et services
- développer la diffusion des produits vers de nouveaux marchés
- assurer localement la production des matières premières nécessaires aux ateliers de transformation
- rendre ces entreprises plus attractives pour les salariés et donner priorité à des formations qualifiantes.

En conclusion, quel que soit le scénario à 2025, le secteur alimentaire représente une valeur sûre avec des entreprises ne délocalisant pas, qui participeront durablement à l'aménagement des territoires, à la création d'emplois en zone rurale, au lien social en général.

Peut-être la commission pourrait-elle approfondir cette réflexion.
Je vous remercie.

Intervention de M. Daniel BLANC-BRUDE, CGT

Monsieur le président, chers collègues,

Tout en félicitant le rapporteur et le groupe de réflexion, je voudrais insister sur une des données que l'évaluation prend insuffisamment en compte : le réchauffement climatique. Il représente la plus grande menace pour la démocratie ; en comparaison, le terrorisme représente un danger moindre.

Lorsque l'on parle du développement durable, deux caractéristiques du changement climatique en cours rendent plus difficile notre perception du phénomène et donc notre aptitude à agir : l'inertie et l'irréversibilité.

L'inertie renvoie au temps long de réponse de la biosphère aux dégradations que nous lui infligeons. Aussi, les conséquences des émissions de gaz à effet de serre d'aujourd'hui commandent le climat que nous aurons dans trente ans.

L'irréversibilité du changement climatique se comprend au travers de deux phénomènes :

- au cours du 21^{ème} siècle, le degré de concentration du gaz à effet de serre finira par se stabiliser et se maintiendra au niveau atteint durant les siècles suivants ;
- une fois que nous aurons réchauffé les océans, ce réchauffement perdurera durant des millénaires et nous n'aurons aucun moyen de les refroidir.

Voilà pourquoi le temps est compté, qu'il y a urgence à agir, du local au global. La rupture s'impose car si la totalité des objectifs de Kyoto atteint ses objectifs d'ici 2012, ils ne réduiront les gaz à effet de serre que de 5,2% par rapport à 1992 et de seulement 0,06% le réchauffement climatique. Le constat par le GIEC est dressé et on sait là aussi comment réduire le double déséquilibre social et écologique. Là aussi, différents scénarios existent : concernant le réchauffement climatique avec ses conséquences migratoires, dans les scénarios bas, 144 millions de personnes et que les choix économiques et sociaux permettent de freiner ou d'accroître les effets.

L'objectif du développement durable est donc de réduire ce double déséquilibre social et écologique dont le constat est initialement dressé. Il a donc pour dessein la construction d'une nouvelle civilisation qui sache concilier la finitude de la biosphère, le respect de la personne et de ses droits, aussi bien que l'équité, intra comme intergénérationnelle. Il ne s'agit donc pas de parvenir à un hypothétique équilibre entre les dimensions économique, sociale et écologique du développement, mais de définir la nature des régulations économiques et politiques nouvelles qui pourraient permettre une réduction rapide des deux déséquilibres. Le dessein ne serait non plus de réduire au seul programme d'une croissance généralisée. Certes, la décroissance des flux de matières premières d'énergie relève d'une impérieuse nécessité. Cela ne nous condamne pas pour autant à une décroissance tout azimut. Il faut plutôt œuvrer en faveur d'une disjonction entre la création de valeur, condition du dynamisme de nos sociétés et de leurs capacités d'adaptation et la croissance des flux de matières premières et d'énergie.

Comme vous le voyez, c'est à une invitation à poursuivre, en intégrant l'ensemble des problèmes liés au réchauffement climatique beaucoup plus fortement.

Intervention de M. Bruno BOUVIER, CGT

Le groupe CGT a apprécié la mise en place au cours de l'année 2007 de la section Prospective.

La composition de cette section, permettant présence et contribution de plusieurs personnalités extérieures à notre CESR, contribue à la qualité des travaux de la section Prospective.

Notre groupe apprécie également les rencontres de la Prospective organisées régulièrement par notre CESR et souhaite donc que celles-ci se poursuivent.

Les 5 scénarios proposés à notre réflexion pour construire l'avenir de Rhône-Alpes invitent à réflexions, initiatives, débats contradictoires et à dispositions concrètes et à décisions politiques.

Les travaux de la section Prospective nous sont présentés dans une période marquée par une très forte crise financière, de récession sociale et économique, qui invite à une transformation radicale des mécanismes qui nous ont conduits à une telle situation.

Le modèle économique et financier mise en œuvre depuis deux décennies dans notre pays est à bout de souffle, il ne peut répondre à trois grands défis majeurs pour aujourd'hui et demain :

- celui des mutations technologiques qui appellent de nouvelles interventions collectives,
- celui de l'environnement et du climat,
- celui de la démographie appelant des investissements majeurs dans la formation, les qualifications, la recherche, le développement des capacités humaines.

Ces trois défis nous invitent à dégager trois priorités :

- une orientation des financements, épargnes et crédits vers l'investissement, la recherche, les nouvelles productions. Une politique industrielle européenne est indispensable de même qu'un pôle public de financement,
- des dépenses beaucoup plus conséquentes dans le développement des hommes autour d'une véritable sécurité sociale professionnelle dans un environnement de nouveaux services publics et sociaux,
- une conception nouvelle de la démocratie dans la cité et dans l'entreprise. Des droits nouveaux et des espaces de négociations à l'entreprise et en territoire apparaissent urgents et indispensables.

L'intervention publique à tous les niveaux est nécessaire et doit fonder son action pour une croissance basée sur le progrès social. La responsabilité sociale des entreprises en territoire apparaît déterminante.

L'intervention citoyenne, l'intervention syndicale constituent tout autant un enjeu essentiel pour construire un avenir en Rhône-Alpes respectueux de l'aménagement équilibré du territoire et se donnant l'ambition de répondre à la satisfaction des besoins sociaux.

Cette conjugaison intervention publique - place de l'entreprise - nouvelle démocratie sociale et citoyenne doit devenir les trois piliers pour construire l'avenir de notre région Rhône-Alpes.

Intervention de M. Serge PASCUAL, FO

Monsieur le Président, Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

Le groupe FO ne peut que se réjouir de ce premier rapport de la section Prospective de notre assemblée. Nous avons milité depuis longtemps pour la création de cette section qui s'inscrit aujourd'hui comme un apport important aux débats de notre assemblée.

Ce premier rapport ouvre la voie à d'autres exercices d'approfondissement. Il pose les bases d'un travail futur qui est nécessaire non seulement à notre assemblée mais bien plus largement à l'ensemble des acteurs économiques et sociaux de notre Région.

Il n'est pas soumis au vote, ce qui marque à la fois toute la richesse mais aussi toutes les limites de l'exercice. Il s'agit bien d'une réflexion et d'une contribution à la réflexion collective, non d'une position élaborée par notre assemblée dans le cadre de ses prérogatives. Il appartient à chacune des organisations composant notre CESR de maintenant s'en saisir pour alimenter sa propre réflexion.

La prospective est l'étude des avenir possibles. Gaston Berger créateur du concept à la fin des années 1950 parlait de "l'attitude prospective" (l'épithète s'est changée presque aussitôt en substantif : "la prospective"). Celle-ci existait dans les faits auparavant : par exemple, dans La Guerre des mondes, H. G. Wells décrit une arme dont les effets rappellent ceux du laser. Elle doit servir de base à la réflexion politique (au sens premier).

L'étymologie du mot réunit la prospection qui est l'exploration de domaines nouveaux, et la perspective qui induit les notions de point de vue et de futur. La fonctionnalité de la prospective est donc de faciliter la prise de décision sur la base de scénarios possibles et de mettre au point des stratégies favorables afin de ne pas subir les événements qui peuvent être considérés comme probables.

Plus que de la prospective en tant que telle, il faut parler d'une démarche prospective car une prospective efficace se fonde sur des ajustements et des corrections en boucles rétroactives dans le temps. Elle est une démarche indépendante, dialectique et rigoureuse, menée de manière transdisciplinaire et collective.

Elle est destinée à éclairer les questions du présent et de l'avenir, d'une part en les considérant dans leur cadre systémique et complexe et, d'autre part, en les inscrivant dans la temporalité. Exploratoire, la prospective permet de déceler les tendances et contre-tendances d'évolution, d'identifier les continuités, les ruptures et les bifurcations des variables (acteurs et facteurs) de l'environnement, ainsi que de déterminer l'éventail des futurs possibles.

Enfin la prospective permet de construire des visions de futurs souhaitables, d'élaborer des stratégies collectives et des logiques d'intervention possibles et, dès lors, d'améliorer la qualité des décisions à prendre.

La méthode choisie est celle des scénarios. En caricaturant ou simplifiant des hypothèses et des tendances, elle permet d'aboutir à des scénarios ou schémas prospectifs imaginables construits sur des ensembles. C'est le travail présenté. Nous aurions pu choisir l'intuition. Elle recherche ce qui n'est pas du domaine du logique et prend plus volontiers le risque de se tromper.

Chaque méthode a ses avantages et inconvénients. Notre tradition plus cartésienne fait que la méthode des scénarios est peut être plus appréciée, rassurant les esprits. Certes le souhaitable est toujours possible tout comme le pire. Ce qui importe au bout c'est que les « pilotes » aient en main les instruments de bord qui permettent de passer les tempêtes, de profiter des courants porteurs pour conduire vers l'objectif qui au final ne peut être que la place de l'humain dans la vie du monde.

Gaston Berger, en tant que philosophe, théorisait la mémoire dans laquelle le devenir est une donnée concrète et le temps une notion construite, voire un mythe collectif, une illusion, qui permet aux hommes " de s'unir, d'espérer ensemble, de trembler ensemble, d'aimer ensemble, de travailler ensemble ".

Quel que soit le scénario du futur, c'est toujours de cette capacité que dépend l'avenir. Je vous remercie.

Intervention de M. Jean VANOYE, CFDT

Nous apprécions très positivement ce travail considérable. Nous y retrouvons nos visions et nos propositions et nous félicitons Bernard POUYET et la Délégation.

Notre regard sur Rhône-Alpes d'aujourd'hui et d'hier nous amène à juger fort crédibles les 5 scénarios proposés pour 2025, même les pires.

La succession des crises financières sur fond de crise économique durable peut finir par déliter notre région malgré sa vitalité et sa puissance économique. Une part du terrain est propice en effet. Rhône-Alpes est aussi au dixième de la France dans ses ségrégations sociale et spatiale, dans ses populations prises dans la spirale de l'exclusion et ses territoires délaissés, dans ses délocalisations et pertes de sièges sociaux, dans ses violences et émeutes urbaines, dans les graves insuffisances de la décentralisation.

Oui, en 2025,, notre région peut connaître décrochage et repli, désindustrialisation, dégradation de la recherche et de l'enseignement, économie réduite aux services à la personne, pouvoir politique émietté et segmenté, territoires sans projet et acteurs sans vision partagée, rejet inopérant des immigrations et extinction de la coopération décentralisée. Et alors les rhônalpins vivront dans l'insécurité, le repli des puissants dans leurs bastions dorés barbelés, les querelles ethniques et les croisades religieuses, les conflits d'usage entre urbains, ruraux et montagnards pour un foncier rare et précieux. En somme, l'addition des pires aspects des scénarios 2 et 3.

Selon nous, CFDT, comment conjurer cet avenir et construire les conditions de la réussite du scénario 1 ?

Prenons le cap de l'innovation et du développement durable partout et pour tous. Un développement durable dans sa vraie et complète définition, l'économie, le social, la gouvernance et pas seulement le pilier de l'environnement même si est intégrée la politique industrielle afférente comme au Bourget du Lac pour le solaire. C'est bien, c'est nécessaire, mais d'autres développements sont indispensables : des pôles de compétitivité qui irriguent aussi les PME traditionnelles et la sous-traitance et promeuvent la GPEC territoriale dans le bain d'un dialogue social résolu ; une économie diversifiée où petit commerce, artisanat, PME exportatrices, économie sociale et solidaire cohabitent avec centres de recherche et grandes entreprises de haute technologie ; une population salariée sociologiquement diverse ; une économie de croissance maîtrisée fondée sur le triptyque recherche/ensemble du système de production/ensemble du système de formation avec tous ses échelons.

Pour le pilier social, la différence se fera sur notre capacité à développer les compétences de tous, à faire émerger les potentiels humains des jeunes, des femmes, de la diversité, à dépasser un monde du travail réduit aux 25-55 ans, à redistribuer les chances en faveur de ceux qui sont « plus inégaux que les autres ».

Ce cap, nous le tiendrons avec succès, si change profondément notre gouvernance régionale pour une gouvernance centrée sur la régulation, stratégie chère à la CFDT et ce n'est pas d'hier. Ni marché-roi et chacun pour soi, ni état secouriste et économie administrée et moins encore le mélange des deux qui creuse les inégalités et fait payer aux mondes du travail et du chômage le prix de catastrophes prévisibles. Une régulation s'appuyant harmonieusement et sur l'accord et sur la loi pour imposer les règles de l'intérêt général, soutenir les acteurs faisant preuve de responsabilité et sanctionner les irresponsabilités. Une régulation qui réconcilie le paradoxe liberté d'entreprendre/solidarité avec des entreprises considérant qu'elles ont du sens aussi par leurs salariés et par leurs territoires, qu'elles sont en responsabilité sociétale dans leur environnement.

Il nous faut donc une gouvernance contre-pouvoir face aux mécanismes destructeurs de la cohésion sociale et du développement économique de long terme, créatrice d'effets positifs de la mondialisation en s'appuyant sur une Europe forte et coordonnée. Mais une gouvernance qui sait susciter ses contre-pouvoirs en son sein : de la participation citoyenne certes mais aussi des acteurs de la société civile organisée prenant toutes les responsabilités qui leur reviennent dans les domaines économique, social, environnemental produisant eux aussi de l'intérêt général, et jouant un rôle pleinement reconnu par le politique. Une région puissante dans une décentralisation aboutie fédérant autour de l'avenir de Rhône-Alpes Etat, collectivités territoriales, partenaires sociaux, monde associatif tous animés par des femmes et des hommes leaders. Nous avons quelques bons exemples de conjonctions réussies de ce type dans notre histoire récente et aujourd'hui avec les conférences de partenaires sur l'exclusion en cours.

La construction de l'avenir des rhônalpins appelle une gouvernance qui tienne le cap de la continuité des politiques, entre autre en ce qui concerne l'exclusion qui exige la longue durée. Il n'est rien de plus néfaste que les variations brutales, le stop and go en la matière, conférer les contrats aidés. Elle appelle enfin une région qui anticipe. C'est ce qui donne tout son sens à ce travail de prospective.

2025, scénario 1 : la jeune présidente du Grand Conseil de la société civile régionale organisée marche vers la salle des délibérations. Elle se prénomme Fatima.

La section Prospective du CESR, composée de quinze conseillers et de sept personnalités extérieures, a élaboré des scénarios pour Rhône-Alpes à l'horizon 2025.

2025, c'est demain, et ce sont les décisions actuelles qui façonnent le visage futur de la région.

La section Prospective ne s'est pas livrée à une « prévision » mais à l'élaboration de scénarios exploratoires, non normatifs dont l'ambition est d'éclairer la route, de déceler les tendances lourdes, les incertitudes majeures et les ruptures déterminantes.

Cinq scénarios de territoire et cinq scénarios de contexte ont été élaborés à partir de l'identification de trente variables-clefs, proposées par la section. Les scénarios de territoire décrits de manière approfondie sont ensuite confrontés aux scénarios de contexte, pour mesurer leur résistance.

Cette analyse permet ensuite au CESR d'identifier des pistes pour Rhône-Alpes. Pour piloter le devenir de la région, des leviers sont identifiés : la gouvernance, les activités, l'aménagement du territoire et la cohésion sociale.

Pour chacun de ces leviers, le CESR met en avant les risques et propose des recommandations.

Le rapport insiste sur le rôle fondamental des décideurs et des pilotes dans la conception et la mise en œuvre d'un projet régional d'envergure et la nécessité d'être en permanence dans une posture de veille dans un environnement international incertain.

PROSPECTIVE • SCENARIOS • ECONOMIE • RHONE-ALPES